

Territoires et mobilisations contemporaines

Regards sur un phénomène planétaire

COORDONNÉ PAR

France Guérin-Pace & Évelyne Mesclier



KARTHALA

TERRITOIRES
ET MOBILISATIONS
CONTEMPORAINES

KARTHALA sur internet :

www.karthala.com

(paiement sécurisé)

REMERCIEMENTS

Les éditrices scientifiques remercient chaleureusement Géraldine Sheik Adam pour son aide précieuse dans la réalisation de cet ouvrage.

Elles remercient également toutes les personnes qui ont participé aux échanges portant sur les thématiques abordées dans les contributions, lors du colloque international "Fronts et frontières des sciences du territoires" (Paris, 2014).

Couverture : © Victor Pace : Departement de Potosí, Bolivie (2013)

© Karthala, 2016

ISBN : 978-2-8111-1595-1

COORDONNÉ PAR

France Guérin-Pace et Évelyne Mesclier

Territoires et mobilisations contemporaines

Regards sur un phénomène planétaire

Éditions Karthala
22-24 boulevard Arago
75013 PARIS

Sommaire

Introduction. Des territoires et de la démocratisation des sociétés <i>par France Guérin-Pace et Évelyne Mesclier</i>	7
1. Changement d'image et de représentation d'un territoire enclavé: Mafate (La Réunion) par Frédéric Sandron	17
2. Partenariat public-privé, développement économique et territorialisation des ressources énergétiques en moyenne montagne <i>par Nacima Baron, Claude Crampes et Xavier Ursat.</i>	33
3. Territoires et innovations politiques en contextes multiculturels (Colombie, XX et XXI^e siècle) par Odile Hoffmann.	55
4. Le laboratoire des gaz de schiste au Québec et la fabrication des territoires par l'action collective <i>par Marie-José Fortin et Yann Fournis</i>	75
5. Le recouvrement territorial de la question sociale: discours, politiques publiques et transformations du salariat dans le Longwy des années 1980 par Jean-Luc Deshayes.	95
6. La conquête territoriale par l'écotourisme: le cas de Chi Phat dans les Cardamomes au Cambodge <i>par Jonathan Tardif et Bruno Sarrasin</i>	111
7. La mise aux normes: contraintes et opportunités pour les territoires et les agricultures familiales des Suds par Jean-Louis Chaléard.	131
8. La disparition du territoire de Tuvalu: mise à l'agenda du récit d'une souveraineté menacée par Damien Vallot	149
9. Politique de l'expertise: de l'inégalité des affirmations scientifiques au sein des territoires de la connaissance par Shelley Feldman	169
Les auteurs.	193
Table des figures.	197
Table des matières	199

Introduction

Des territoires et de la démocratisation des sociétés

France GUÉRIN-PACE et Évelyne MESCLIER

Depuis les années 1990, l'accroissement des échanges à l'échelle de la planète, le développement accéléré de nouvelles technologies de la communication, l'ouverture presque générale des frontières, ont semblé affaiblir le rôle des États. De fait, c'est le territoire dans son acception politique – qui implique un contrôle souverain (Johnston *et al.*, 2000), dans un certain nombre de domaines, sur une portion bien délimitée de la superficie terrestre – qui a été remis en question.

Cependant, si ce contexte est favorable à des formes de « revanche de la société civile sur l'État » (Beckouche *et al.*, 2012, p. 18), la « fin des territoires » prévue alors par B. Badie (1995) n'a pas pour autant eu lieu. Les États détiennent toujours la souveraineté sur leurs territoires et, sauf exceptions, il ne s'agit pas, pour les autres acteurs, de s'emparer du contrôle total d'un espace. En revanche, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir intervenir dans les processus de décision qui lient cet espace à la société dont ils sont partie prenante, à un titre ou un autre. Ce sont donc les formes d'expression territoriale qui se sont diversifiées, aboutissant à des territoires plus labiles, aux contours parfois imprécis, régis davantage par des logiques de réseaux que de contiguïté, fondés sur des revendications identitaires, des mouvements spontanés, des projets portés par la société civile ou par des acteurs économiques puissants. On assisterait à « un nouvel âge des territoires, [...] ce que l'on observe en fait c'est un double processus de fragmentation territoriale et de recomposition à des échelles diverses selon des modalités différentes autour de représentations et de pratiques d'un nouveau genre (des territoires du naturel, des territoires

de pratiques sportives, des territoires de l'urbanité...) » (Gumuchian, 2005, p. 168) ; « l'émergence d'innombrables territorialités très différenciées constitue, sans doute, la nouveauté la plus flagrante de ces dernières décennies. » (Di Méo, 2006, p. 17). Ainsi, la multiplication des travaux portant sur le territoire durant ces deux dernières décennies n'est paradoxale qu'en apparence et exprime l'éclosion de ces nouvelles formes de territorialité (Antheaume et Giraut, 2005 ; Beckouche *et al.*, 2012).

Mais quels sont précisément ce ou ces acteurs qui président à la production de ces nouvelles territorialités ? Ces dynamiques s'accompagnent-elles d'une démocratisation du pouvoir de décision ou renforcent-elles, au contraire, l'expression des inégalités ? L'affaiblissement du rôle de l'État, qui certes génère des contraintes sur les individus mais pouvait également porter des projets de société approuvés par une majorité d'entre eux, ne laisse-t-il pas place à l'expression d'un renforcement du pouvoir des plus forts sur les plus faibles, des élites économiques et sociales sur les gens ordinaires ? Comment se recomposent les pouvoirs alors que se recomposent les territoires ? Quels sont les objectifs et quelles sont les marges d'action des nouveaux « producteurs » de territoire ?

Ces interrogations traversent l'ensemble des contributions rassemblées dans cet ouvrage, issues du colloque « Fronts et frontières des sciences du territoire », organisé par le Collège International des Sciences du Territoire. Présentées et discutées en séance plénière ou lors des sessions consacrées à la co-construction territoriale, elles abordent des situations et des contextes géographiques variés à partir de diverses disciplines des sciences sociales, aux approches complémentaires. Certains auteurs ont participé, eux-mêmes, en tant qu'experts ou en tant que citoyens engagés, à la production territoriale qu'ils décrivent et aux débats qu'elle a suscités.

Ces contributions permettent donc, à partir d'un éventail large de situations analysées avec précision, l'identification des acteurs qui développent une intentionnalité sur le territoire, des stratégies et des modes d'interaction qu'ils déploient, des échelles qui sont mises en jeu. Elles autorisent à lancer quelques pistes de réflexion sur les liens entre la multiplication des territoires et la démocratisation des sociétés.

Des acteurs diversifiés aux intentions multiples

Si l'État n'est plus seul à contrôler les relations autour des territoires, il faut toutefois relativiser l'amoindrissement de son rôle. D'une part, il n'a jamais été le seul acteur du « territoire », même dans les contextes les plus autoritaires. Parmi les « armes des faibles » (Scott, 1985), la capacité à créer des périmètres

d'autonomie a toujours existé : à défaut de prendre le contrôle de la terre, les paysans ont ainsi souvent trouvé à recréer des petits lopins d'usage individuel ou à prélever les ressources des forêts et des friches au sein des coopératives d'État ou des domaines seigneuriaux. D'autre part, l'État reste très présent dans les décisions relatives au territoire, dans son rôle de producteur de normes, de facilitateur d'accès pour les entreprises, ou encore de financeur de grands projets dans le cadre de partenariats public-privé, qui se sont aujourd'hui généralisés à l'ensemble de la planète. Il faut donc conserver en tête ce rôle toujours prégnant de l'État. La contribution de F. Sandron à propos du cirque de Mafate, sur l'île de la Réunion (cf. le chapitre 1), montre ainsi l'importance de l'acteur public, dont l'action sous-tend et permet les initiatives qui émanent d'associations.

Cependant l'État central ne prétend plus aménager et gérer le territoire de manière exclusive et n'en a d'ailleurs plus la capacité. Ainsi, « the state is now seen as only one of a number of actors (albeit a very powerful and resilient one) to which attention needs to be directed » (Storey, 2009, p. 252). D'autres acteurs « territorialisés » dans la mesure où « ils participent de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales » (Gumuchian *et al.*, 2003, cité dans Di Méo, 2006, p. 12) apparaissent tour à tour, certains de manière ponctuelle, d'autres de façon plus pérenne. Si une part des acteurs surgit précisément dans l'action territoriale, d'autres se révèlent comme acteurs du territoire *a posteriori*. Pour la plupart, il s'agit de collectifs s'appuyant sur des catégories très diverses (habitants, employés, consommateurs, syndicats, groupes ethniques, etc.) qui se constituent de façon temporaire ou durable pour défendre ou s'opposer à une utilisation particulière de l'espace ou préserver un droit sur celui-ci. Ces collectifs peuvent être constitués en associations, en ONG ou en groupements. D'autres acteurs agissent à titre individuel en qualité d'expert, de représentant d'un collectif, de juriste, etc. Si beaucoup de ces acteurs ont un statut public, les sociétés privées ont aussi un rôle non négligeable sur le territoire, comme en témoignent les contributions réunies dans cet ouvrage. Cette intervention directe des acteurs privés dans des décisions qui concernent le territoire, au-delà de la seule activité économique, peut s'exercer à très grande distance de la région d'origine, comme le montrent plusieurs des contributions (cf. le chapitre 7 de Chaléard et le chapitre 6 de Tardif et Sarasin).

Les transformations ne sont par ailleurs pas linéaires et ne vont pas systématiquement de la prédominance de l'action publique vers celle de l'intervention privée. Dans le Longwy des années 1980, J-L. Deshayes montre ainsi le relais pris par l'acteur public, mais aussi par des acteurs locaux, quand l'acteur privé déserte la ressource qui n'est plus rentable. C'est une situation presque inverse que l'on observe à travers l'industrie du gaz de schiste (cf. le chapitre 4 de Fortin et Fournis), avec l'arrivée de l'acteur privé intéressé par la ressource, suivie de l'apparition de nouveaux acteurs « citoyens », liée à la capacité des

individus de s'informer (réseaux sociaux, éducation publique). Les intérêts économiques constituent un moteur très puissant de l'action sur le territoire, de l'échelle individuelle, quand la survie quotidienne guide la défense de l'accès aux ressources, à l'installation d'une multinationale, résultat d'une stratégie de localisation ou d'une exploitation de ressources.

Les formes d'action qui permettent aux acteurs d'exprimer leur position sur le territoire sont par nature variées : mobilisations, occupations, production de normes, législation, discours, organisation d'événements, installation d'équipements ou d'infrastructures dans le cadre d'actions caritatives, construction de barrières ou de murs dans l'espace public, entre autres. L'emploi de la force, en particulier celui de la force « légitime » de l'État, n'a bien sûr pas disparu, mais il coexiste avec bien d'autres formes d'expressions plus pacifiques. Par ailleurs l'interaction entre acteurs s'exprime aussi de manière extrêmement diversifiée selon le contexte : dans certains cas il n'y a aucun contact entre les acteurs, chacun agissant de manière autonome ; dans d'autres situations, se manifestent une volonté de concertation ou des prises de position contraires, qui parfois aboutissent à des conflits et témoignent de formes d'arbitrage variées. Ces différentes expressions ne sont pas nécessairement exclusives les unes des autres et peuvent parfois se succéder au sein d'un même processus.

Des modes d'interaction qui se renouvellent

Les stratégies et les pratiques d'action sur le territoire sont *a priori* très différentes d'un acteur à l'autre, dans la mesure où leurs moyens le sont. La force légitime n'est plus l'apanage des États, si elle l'a jamais été. Partout à travers le monde, des entrepreneurs de l'agriculture d'exportation, soutenus par l'État, garantissent l'ordre et la sécurité dans les bourgs de travailleurs qui entourent leurs propriétés (Marshall, 2014). Les déplacements de population accompagnent de grands projets miniers ou de construction d'infrastructures, souvent dans le cadre de partenariats publics-privés : policiers, militaires et gardes privés sont simultanément présents sur les chantiers. Une fois l'activité minière installée, elle peut être sécurisée de façon totalement privée, avec l'accord tacite des États (Magrin, 2013). Ces formes d'action ne sont bien sûr pas nouvelles : en Europe, des propriétaires terriens ont pendant de longs siècles, et avec la bienveillante complicité des États, fait régner leur loi et empêché toute démocratisation, comme le notait déjà É. Reclus (1882). L'innovation réside peut-être dans les formes de l'association entre l'État et les acteurs privés, et plus sûrement dans les discours qui accompagnent l'emploi de la force. Ceux-ci s'appuient sur la nécessité du développement, régional ou national,

voire même invoquent la protection de la nature. Au nom de cette dernière, l'État cambodgien autorise ainsi une grande ONG internationale à faire régner l'ordre sur un territoire et même à procéder à des arrestations dans les communautés locales (cf. le chapitre 6 de Tardif et Sarrasin). Ce type d'intervention de grandes ONG environnementales dans la formation d'« enclaves écologiques et de sécurité privatisée » a été également relevé en Afrique (Magrin, 2013). Dans un autre registre, les pratiques qui ont cours au sein des communautés d'experts pour imposer certaines « vérités » scientifiques au détriment d'autres, au sein des territoires de la connaissance, relèvent également d'une intervention en sous-main d'une alliance d'acteurs publics et privés, toujours au nom du développement (cf. le chapitre 9 de Feldman).

Cependant la période actuelle est marquée par l'apparition d'autres formes d'interactions que celles basées sur une relation de force entre l'État, les acteurs privés les plus puissants et les associations de simples habitants, les acteurs de la société civile et les groupes identitaires. Même si les pratiques de l'entreprise paternaliste, décrites par Deshayes (cf. le chapitre 5), supposaient la participation active d'acteurs publics, on assiste aujourd'hui à la mise en place de nouveaux instruments de négociation dont l'existence crée un précédent. Ainsi, les acteurs qui aujourd'hui veulent exploiter les ressources d'un territoire ont pour obligation de procéder à une consultation des habitants, soit parce que ces derniers sont des « peuples originels » (en vertu de la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail), soit simplement parce qu'ils sont résidents du territoire administratif et politique concerné (cf. le chapitre 4 de Fortin et Fournis). Si les pratiques de *management* des entreprises semblent parfois à l'origine de la « bonne gouvernance » qui se met en place autour du territoire, l'État, lui-même, peut chercher à organiser son intervention en concertation avec les acteurs locaux (cf. le chapitre 2 de Baron, Crampes et Ursat). Il peut aussi prendre l'initiative de politiques qui octroient à des groupes ciblés une légitimité accrue sur le territoire, comme c'est le cas en Colombie, par exemple, avec l'application de politiques multiculturelles. Ces groupes, s'appuyant sur cette légitimité, mettent en place, à leur tour, des mécanismes de concertation internes qui leur permettent de s'entendre, alors que leurs territoires se superposent ou s'imbriquent (cf. le chapitre 3 de Hoffmann).

La diffusion de normes constitue plus largement un mode d'action d'acteurs interétatiques ou privés susceptibles d'intervenir à une échelle globale : Banque mondiale, mais aussi grandes chaînes de supermarchés, élaborent des indicateurs, fixent des objectifs à atteindre et imposent des modes d'évaluation de la qualité qui ont une influence immédiate sur les espaces locaux (cf. le chapitre 7 de Chaléard). Les consommateurs, à leur échelle, produisent aussi des normes : leurs pratiques quotidiennes, liées à des préférences culturelles

ou à des préoccupations éthiques, sont en effet valorisées par des mouvements planétaires, favorables aux circuits courts, à l'agriculture urbaine ou à d'autres modèles alternatifs, et leur mode d'action est l'achat. À travers ces différentes interactions, les acteurs élaborent et mobilisent des discours qui expriment leur représentation du territoire concerné, leurs motivations et les raisons de leur légitimité. « Quelle que soit la situation de l'acteur par rapport au territoire, on notera que son discours est essentiel. C'est le vecteur du sens (des sens différents) qui lui est conféré et qui nourrit les actions dont il est l'objet » (Di Méo, 2006, p. 12). Il émane le plus souvent de personnes légitimes pour s'exprimer, tels que les responsables syndicaux, les experts scientifiques ou encore les élus. La production de représentations du territoire peut être un moteur puissant dans des moments de transformation et de rupture, soit pour imposer une vision plus positive d'un territoire, comme dans le cas de Mafate, territoire repoussoir qui s'est métamorphosé en destination prisée (cf. le chapitre 1 de Sandron), soit pour acter le caractère inéluctable des changements, comme dans le cas de Longwy transformée en musée à l'air libre (cf. le chapitre 5 de Deshayes), soit pour alerter l'opinion sur les risques de disparition d'un territoire ou de tout un pays, comme en témoigne l'exemple des îles Tuvalu (cf. le chapitre 8 de Vallot). Ces discours tirent leur force de leur schématisation mais peuvent dissimuler des enjeux moins spectaculaires et plus réels, comme l'emploi ou les conditions de vie.

Si ces différentes interactions s'exercent sur un espace délimité, les enjeux, quant à eux, se construisent en lien avec d'autres échelles spatiales de décision. Les contributions rassemblées dans cet ouvrage éclairent la manière dont s'articulent les échelles d'action des différents acteurs de ces expressions territoriales émergentes.

Échelles d'action, dynamiques spatiales et territoires

Les « diagnostics » territoriaux, qu'ils soient issus du *management* sous forme de matrices (matrices « SWOT »), repérant leurs forces et faiblesses, ou de tentatives de modélisations, tendent à se centrer sur les acteurs et les faits qui interviennent au sein d'un périmètre donné. C'est cependant oublier que les politiques et les stratégies se décident très souvent à d'autres échelles que l'échelle locale. E. Swyngedouw a ainsi montré que si les multinationales pensent leur stratégie à l'échelle globale, elles restructurent également les espaces locaux, créant par exemple des différenciations entre lieux et entre groupes d'individus pour améliorer l'efficacité de leur action, phénomène qu'il a dénommé « glocalisation » (Swyngedouw, 1997). Dans le cas de Tuvalu,

c'est le changement climatique planétaire qui est en cause, mais aussi la puissance d'un discours porté au niveau international, qui évoque d'un même élan enjeux globaux et micro-territoire, négligeant les intérêts plus pragmatiques des habitants (cf. le chapitre 8 de Vallot). Autre exemple, les États réunis au sein de l'EICSTAD (Évaluation Internationale des Connaissances, des Sciences et des Technologies Agricoles pour le Développement, IAASTD en anglais) peuvent décider de l'avenir de l'agriculture mondiale grâce à leur coalition qui leur confère une légitimité sur le sujet, sans que les représentants des sociétés civiles aient leur mot à dire (cf. le chapitre 9 de Feldman). Ces réflexions font écho aux questions soulevées par U. Beck sur la réorganisation nécessaire des « pouvoirs et contre-pouvoirs » à l'heure de la mondialisation (Beck, 2003).

À l'inverse, les revendications exprimées à l'échelle locale, voire domestique (Marston et Mitchell, 2004), peuvent parfois jouer un rôle déterminant à des échelles supérieures, dans le cadre d'une mondialisation qui accélère la diffusion de l'information et favorise le surgissement épisodique et aléatoire de réactions planétaires à des événements ou à des actions micro locales. Les enjeux de l'« échelle de la gouvernance », tels que décrits en particulier dans les travaux anglo-saxons des années 1990 et 2000¹, sont également pris en compte par des acteurs locaux. Ainsi les groupes ethniques qui forment des ententes pour organiser l'espace au-delà de leurs divers territoires et recourent si nécessaire aux législations nationale et internationale (cf. le chapitre 3 de Hoffmann), les opposants aux projets d'exploitation du gaz de schiste qui esquissent la construction de territoires d'échelle pluri-locale et de nature également plurielle, en s'alliant avec les municipalités (cf. le chapitre 4 de Fortin et Fournis), se positionnent eux aussi à d'autres échelles que leur territoire d'origine.

Par ailleurs, les dynamiques spatiales avec lesquelles les territoires doivent composer sont le résultat aussi bien d'injonctions des acteurs qui se sont positionnés à l'échelle internationale, que de micro-dynamiques, d'initiatives locales, ou de transformations progressives qui résultent d'un jeu d'interactions multiples (Dollfus, 1997). Ainsi, au-delà de l'histoire de Longwy, c'est une dynamique beaucoup plus générale de transformation de l'espace énergétique qui s'exprime, sur laquelle les individus, l'État national ou même l'entreprise, n'ont visiblement que peu de prise (cf. le chapitre 5 de Deshayes). Une des clefs de compréhension du monde actuel est d'analyser simultanément ces dynamiques spatiales et les interactions des acteurs qui expriment leur pouvoir ou leur position sur le territoire.

1. Par des auteurs tels que N. Smith (cf. par exemple Smith, 1984), N. Brenner (cf. par exemple Brenner, 2004), ou E. Swyngedouw, déjà cité.

Plus de territoires, plus de démocratie?

Les situations variées analysées par les différents contributeurs de cet ouvrage permettent de repérer des mouvements synchrones, parfois impulsés par des institutions internationales, parfois résultant de la diffusion de tel ou tel débat, comme par exemple sur le gaz de schiste ou sur le devenir des communautés indigènes, à l'échelle planétaire. On assiste à la fois à une convergence dans le renouvellement des façons d'exprimer des intérêts et des positions qui contribuent à constituer le territoire, et à un maintien de la spécificité de chacun des territoires, pris dans les héritages à la fois « du temps des hommes et du temps de la nature » (Dollfus, 1991), héritages qui se réactivent et se réorganisent de manière continue.

Il n'est pas pour autant certain que ces nouvelles formes d'expression s'accompagnent d'une plus grande démocratisation de l'action territoriale. En effet, même si le nombre et la diversité des acteurs impliqués dans le territoire s'accroissent, il subsiste entre eux des inégalités fortes dans les moyens d'action et leur portée. Certes, la démocratie favorise l'émergence des expressions territoriales mais, néanmoins, il ne suffit pas que toutes les composantes de la société soient appelées à participer aux décisions concernant l'aménagement des territoires pour que l'on puisse considérer qu'elles disposent effectivement de moyens d'action et de droits sur ces territoires. Cette participation peut en effet n'être que symbolique, couchée sur le papier, mais extrêmement limitée dans les faits et parfois même dissimuler la perte d'autres droits, liés au travail, à la souveraineté alimentaire, ou encore à l'utilisation de ressources existantes.

La complexité même du concept de territoire, la polysémie de ce terme, doivent inciter à la prudence. Ainsi, le sentiment d'appartenance collective à un territoire ne se traduit pas nécessairement par une capacité réelle de faire entendre sa voix sur les décisions que prend ce collectif. Par ailleurs, le territoire dit local favorise l'interaction directe entre habitants ou acteurs mais ne garantit pas de pouvoir participer à des décisions territoriales qui se construisent à d'autres échelles spatiales. Tout particulièrement, lorsqu'il s'inscrit dans la matérialité du quotidien, il peut aussi servir de support à l'organisation de relations de clientélisme ou de domination.

C'est lorsqu'il résulte d'une construction collective négociée que le territoire peut être un instrument de médiation, un lieu propice aux échanges d'opinions, un appui à des revendications sociales et politiques. Lieu possible de débats et de concertations mais parfois l'expression de règles ou de diktats, le territoire, tout comme d'autres dispositifs sociaux, est finalement ce que les acteurs en font.

Bibliographie

ANTHEAUME Benoît et GIRAUT Frédéric, (dir.), *Le territoire est mort. Vive les territoires!*, Paris, IRD Éditions, 2005, 384 p.

BADIE Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995, 276 p.

BECK Ulrich, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003, 599 p.

BECKOUCHE Pierre, GRASLAND Claude, GUÉRIN-PACE France et MOISSERON Jean-Yves, « Le territoire comme résultante lisible de processus complexes et comme ressource pour l'action », in Pierre BECKOUCHE, Claude GRASLAND, France GUÉRIN-PACE et Jean-Yves MOISSERON *Fonder les sciences du territoire*, Paris, Karthala, 2012, p. 11-35.

BRENNER Neil, *New States Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press, 2004, 351 p.

DI MEO Guy, *Les territoires de l'action*, Bulletin de la Société géographique de Liège, n° 48, 2006, p.7-17.

DOLLFUS Olivier, « Le système Monde » in Roger BRUNET, Olivier DOLLFUS (dir.), *Géographie Universelle. Mondes nouveaux*, Paris et Montpellier, Hachette/Reclus, 1990, p. 274-529.

—, *La mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po., 1997, 166 p.

GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Éric, LAJARGE Romain et ROUX Emmanuel, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica, 2003, 186 p.

JOHNSTON Ron, DEREK Gregory, PRATT Geraldine et WATTS Michael (éd.), *The Dictionary of Human Geography*, Blackwell Publishing, 2000, 958 p.

MAGRIN Géraud, *Voyage en Afrique rentière. Une lecture géographique des trajectoires du développement*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, 424 p.

MARSHALL Anaïs, *Apropiarse del desierto. Agricultura globalizada y dinámicas socioambientales en la costa peruana. El caso de los oasis de Virú e Ica*, Lima, IFEA-IRD, 2014, 362 p.

MARSTON Sallie A. et MITCHELL Katharyne, « Citizens and the State: Citizenship Formations in Space and Time », in Clive BARNETT et Murray LOW, *Spaces of Democracy. Geographical Perspectives on Citizenship, Participation and Representation*, London-Thousand Oaks-New Delhi, Sage, 2004, p. 93-112.

RECLUS Élisée, *Nouvelle géographie universelle – La Terre et les hommes, VII: L'Asie Orientale*, Paris, Hachette, 1882, 884 p.

SCOTT James C., *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1985, 389 p.

SMITH Neil, *Uneven Development. Nature, Capital and the Production of Space*, New York, Basil Blackwell, 1984, 200 p.

STOREY David, *Territory. The Claiming of Space*, Harlow, Prentice Hall, 2001, 201 p.

—, « Political Geography » in Nigel THRIFT, Rob KITCHIN, *International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, 2009, p. 243-253.

SWYNGEDOUW Erik, « Neither Global nor Local: 'Glocalization' and the Politics of Scale », in Kevin R. COX, *Spaces of Globalization. Reasserting the power of the local*, New York, The Guilford Press, 1997, p. 137-166.

Changement d'image et de représentation d'un territoire enclavé: Mafate (La Réunion)

Frédéric SANDRON

Le Cirque de Mafate dans le département français de l'île de La Réunion est une enclave habitée par environ 750 personnes, soit 200 familles. Situé dans un espace montagneux, ce territoire ne possède pas d'accès par la route et seuls plusieurs sentiers pédestres, plus ou moins difficiles, permettent en quelques heures d'y pénétrer.

Originellement, le peuplement initié par des esclaves en fuite puis par des agriculteurs pauvres mis au ban de la société avait forgé une réputation extrêmement négative de Mafate auprès du reste de la population réunionnaise et des rares voyageurs qui s'y aventuraient. Aujourd'hui, l'image devenue récemment positive de Mafate se révèle symptomatique de la volonté de construire le territoire à la fois dans ses aspects aménagement, patrimoniaux et symboliques.

Sous l'impulsion initiale d'une politique de développement de Mafate élaborée par les pouvoirs publics dans les années 1980, au titre de la réduction des inégalités territoriales et infra-territoriales, cette démarche proactive dépasse la simple mise en valeur du territoire dans la mesure où les caractéristiques de ce territoire n'ont pas seulement eu besoin d'être mises en valeur mais qu'il a aussi fallu changer radicalement leur statut dans l'imaginaire collectif.

Cette double dynamique de création d'aménités et d'une nouvelle identité se retrouve dans de nombreux projets d'aménagement et de développement visant à mettre en valeur des espaces jusqu'alors jugés de manière péjorative.

Que ce soit pour des raisons économiques, sociales ou politiques, on recense de nombreuses initiatives institutionnelles de valorisation de territoires dépréciés. C'est le cas par exemple de l'archipel des Galapagos, décrété Parc National en 1959 alors que la plupart des Équatoriens considéraient ces îles comme « répulsives, isolées et hostiles », voire comme un « tas de pierres » (Grenier 1994, p. 252, p. 259). On peut citer aussi l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2012 du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, dont l'identité n'existait plus qu'en creux en étant devenue l'incarnation d'une activité disparue (Fagnoni, 2013). Aux États-Unis, suite à des restructurations industrielles massives dans les années 1970-1990, de nombreux quartiers abandonnés, voire des villes entières, ont fait l'objet de politiques publiques de réhabilitation qui ont abouti à leur gentrification alors qu'ils étaient auparavant le lieu de résidence des classes populaires (Ghorra-Gobin, 2013).

Selon cette perspective, la question qui est posée ici à partir d'une étude de cas est la suivante : quelles sont les conditions qui permettent de transformer un territoire « déprécié » en territoire « apprécié » ? Plus précisément, dans le déroulement de ce processus, quel laps de temps, quelles dynamiques, quels acteurs sont en jeu et à quelle(s) échelle(s) ? Pour apporter des éléments de réponse à cette problématique, nous proposons de nous intéresser ici aux origines et à l'histoire séculaire de l'image d'un territoire déprécié, celui de Mafate, puis de saisir les causes et les modalités de retournement de cette image à travers la description du jeu d'acteurs impliqués, de cerner comment cette évolution est liée avant tout à des politiques publiques ayant amélioré les conditions de vie des habitants puis de voir dans quelle mesure cette transformation est concomitante d'un processus de patrimonialisation et de nouvelles opportunités économiques liées au tourisme. Il s'agira en définitive de montrer comment la question des territoires est indissociable de celle de leur image.

Un espace longtemps considéré comme répulsif

Pour mieux comprendre l'image négative dont a souffert Mafate depuis l'origine de son peuplement, nous retraçons ici les grandes étapes de son histoire après une brève description de sa situation géographique.

Située dans le sud-ouest de l'océan Indien, l'île de La Réunion est un département et une région de l'outre-mer français. D'une superficie de 2500 km², le territoire réunionnais compte environ 850 000 habitants en 2014². La Réunion est une île volcanique, la grande majorité de la population vit sur la frange

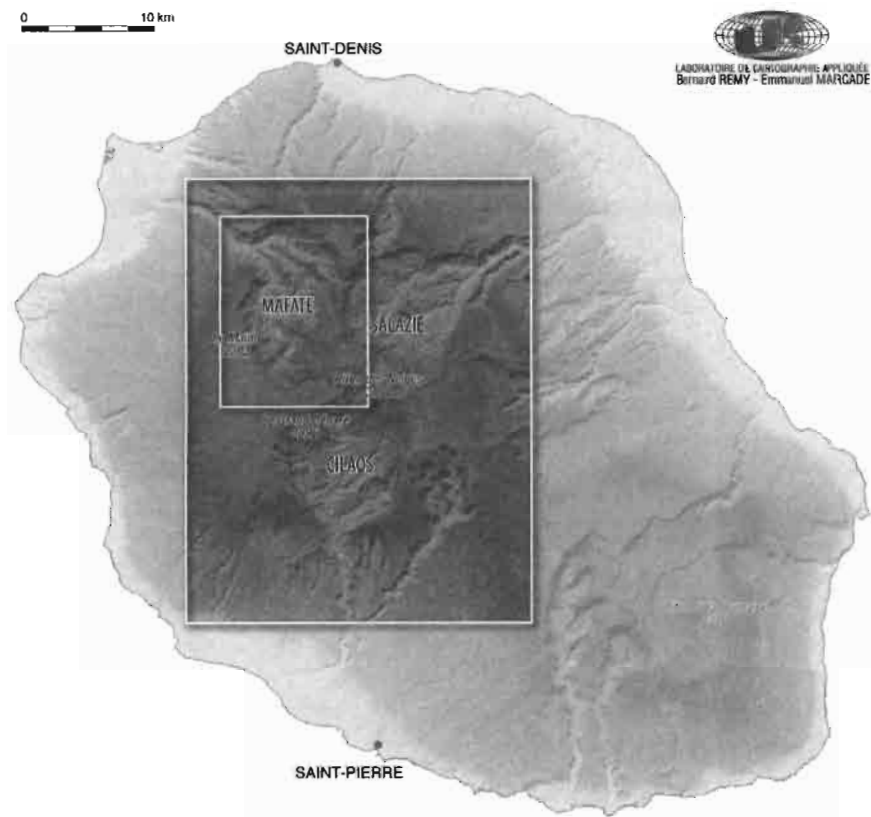
2. La population légale 2012 selon l'INSEE est de 843 617 habitants. <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/departement.asp?dep=974>

littorale, appelée « Les Bas », tandis qu'une minorité de la population vit dans les zones montagneuses, « Les Hauts ».

Les Hauts abritent trois cirques, Cilaos, Salazie et Mafate (figure 1.1.). Les cirques réunionnais se sont formés suite à des dépressions volcaniques, créant ainsi des enceintes naturelles aux parois abruptes. Parmi eux, seul Mafate n'a pas d'accès routier et la marche à pied reste le seul moyen d'y accéder via des sentiers escarpés voire abrupts. L'hélicoptère quant à lui assure le ravitaillement et le transport des personnes pour les urgences médicales.

FIGURE 1.1

Situation du cirque de Mafate et des cirques de Cilaos et Salazie, île de La Réunion



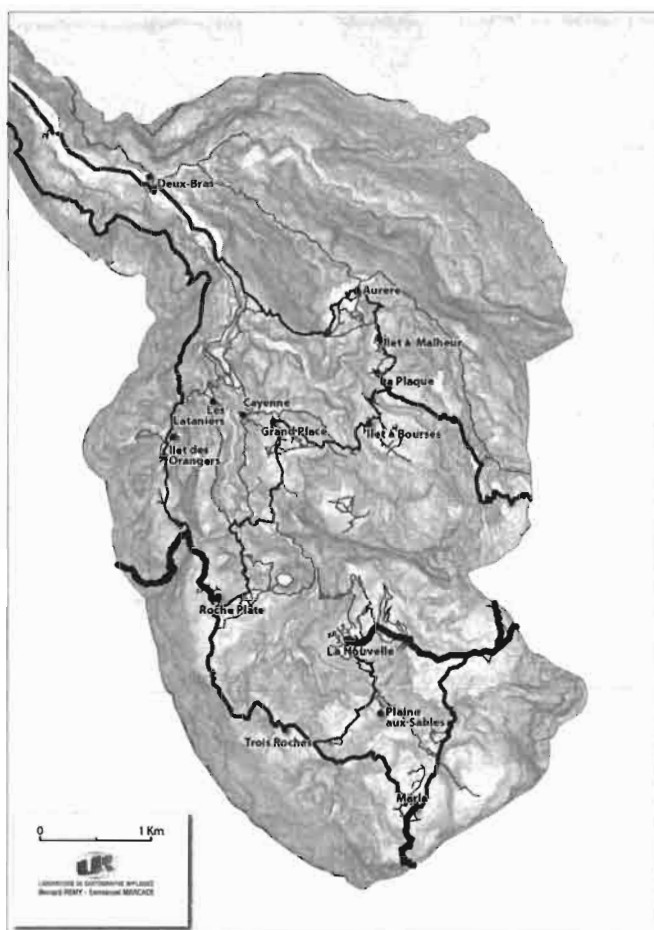
Source : Thierry Simon et Laboratoire de Cartographie Appliquée, Université de La Réunion

Le cirque de Mafate, d'une superficie de cent kilomètres carrés, est composé d'une dizaine d'îlets, villages perchés à des altitudes comprises entre 650 et

1650 mètres (figure 1.2.). Les quelque 750 habitants mafatais³ sont alimentés en électricité d'origine photovoltaïque, n'ont pas de médecin ni de dentiste permanents, et doivent envoyer leurs enfants hors de Mafate pour poursuivre leur scolarisation à partir du collège. Les conditions de vie sont assez rudimentaires même si, comme nous le verrons, elles se sont considérablement améliorées depuis une trentaine d'années.

FIGURE 1.2

Les îlets de Mafate, île de La Réunion



Source : *Thierry Simon et Laboratoire de Cartographie Appliquée, Université de La Réunion*
 Légende : *Trait gras : Sentiers permettant d'entrer dans le cirque de Mafate*
Trait intermédiaire : Sentiers principaux reliant les îlets entre eux
Trait fin : Cours d'eau

3. Source : Parc National de La Réunion (<http://www.reunion-parcnational.fr/>)

Dans un travail précédent, différents facteurs de vulnérabilité et de risques auxquels étaient soumis les habitants de Mafate ont été identifiés (Sandron, 2013). Des facteurs physiques, climatiques et environnementaux sont d'abord à l'origine de la réputation de dangerosité de Mafate, facteurs typiques des milieux de montagne et indiquant ici la dimension territoriale des risques. Il s'agit des éboulements, effondrements, glissements de terrain, cyclones, pluies diluviennes et des températures glaciales l'hiver. À cette vulnérabilité environnementale s'ajoute une vulnérabilité sociale et économique en l'absence d'opportunités de travail et d'emplois stables, qui contribue à faire considérer la population comme en marge, voire comme en dehors de l'activité moderne. Il n'est pas étonnant dans ce contexte que la vulnérabilité sanitaire soit elle aussi un réel problème, les Hauts de La Réunion n'ayant par exemple pas été épargnés par la crise du chikungunya en 2005-2006. Un protocole d'accord sur un projet de télémedecine mentionne que « sur le territoire de Mafate, la situation d'enclavement est telle que toute velléité de déplacement vers l'offre de soins est rendue compliquée, voire inopérante en particulier sur les aspects pharmaceutiques » (GIE Télémedecine Océan Indien, 2010, p. 2).

Au-delà des facteurs physiques et environnementaux, c'est avant tout l'histoire des premiers habitants qui a forgé une image dévalorisante de ce territoire. En effet, à partir du XVIII^e siècle, ce sont les esclaves en fuite des plantations, dénommés les « Marrons », puis les esclaves affranchis qui ont originellement investi ces espaces hostiles et difficiles d'accès. Le nom de Mafate serait d'ailleurs dérivé de celui d'un ancien esclave d'origine malgache « Mahafaty ». Le relief très escarpé des Hauts de La Réunion a longtemps rendu l'accès et l'exploitation de la terre impossibles. Selon Benoît (1991), les pentes et les problèmes d'eau, sa rareté en saison sèche comme son excès en saison des pluies, ont en effet empêché toute mise en valeur agricole de ces espaces. En conséquence, « jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les Hauts restent donc un espace vierge et une grande forêt. Un espace de refuge aussi. Les seuls à s'y aventurer sont alors les esclaves "marrons" qui fuient la servitude » (Benoît, 1991, p. 46).

Avec l'abolition de l'esclavage en 1848, de nombreux travailleurs immigrés, les « engagés », sont recrutés pour travailler dans les plantations. Entre les familles propriétaires blanches et les ex-esclaves noirs, de nouvelles catégories sociales émergent, notamment celle des paysans blancs déshérités, prolétarisés sous l'effet déjà ancien du morcellement des terres et de la croissance démographique (Bertile, 2006). Surnommés péjorativement les « Petits Blancs », refusant de se soumettre à une forme de travail proche de celui des esclaves, eux aussi quittent les Bas pour aller se réfugier dans les Hauts. Bourquin (2005) écrit à ce sujet : « Phénomène assez curieux que de voir ces Petits-Blancs quitter une situation qui les rapprochait par trop de la condition noire et se réfugier dans le domaine des Marrons ! » (p. 23). Néanmoins, dans les Hauts, si les conditions de vie des Petits Blancs sont proches de celles des anciens esclaves, les deux populations ne se mêlent pas.

Dans ce contexte, on peut dire alors que les caractéristiques géographiques et environnementales de Mafate et la genèse de son peuplement issu de populations en fuite ou recluses sont consubstantielles, voire qu'elles se rejoignent, pour donner lieu à un ensemble de croyances et d'histoires qui ont décrit dans l'imaginaire collectif cet espace comme un lieu peu fréquentable et dangereux. Des administrateurs, des scientifiques, des voyageurs ou des érudits ont dépeint au XIX^e siècle et encore au XX^e siècle de manière extrêmement négative les populations des Hauts et leurs conditions de vie. Surtout dirigées contre les Petits Blancs, accusations d'alcoolisme et de dégénérescence reviennent comme un leitmotiv (Bourquin, 2005).

Mafate ne fait donc pas exception dans l'histoire des populations montagnardes, souvent mises en opposition avec les populations des plaines, les premières étant alors catégorisées comme libres mais en dehors de la civilisation, les secondes comme civilisées et laborieuses. Sous le vocable d'une «écologie politique de la montagne et de la liberté», pour Scott (2001, p. 96), «ce n'est pas seulement que les civilisations "ne savent pas grimper" : c'est aussi que les gens, parfois collectivement, parfois individuellement, "grimpent" pour leur échapper».

La construction d'un espace attractif: acteurs et jeux d'acteurs

Si la description précédente d'une image dévalorisante de Mafate a longtemps prévalu, la situation aujourd'hui est tout autre. Il sera question dans cette section de détailler la manière dont les différents acteurs en présence ont concouru à la création d'une nouvelle image plus positive de Mafate, avant de revenir plus en détail dans la section suivante sur le rôle des politiques publiques dans ce schéma.

En appréhendant le territoire comme une «dynamique de coordination d'acteurs», Pecqueur (2003) se démarque d'une acception purement spatiale du territoire et met en avant la dialectique local/global ainsi que les jeux d'acteurs dans sa construction. Dans le cas de Mafate, le caractère parfaitement circonscrit du territoire, puisqu'il s'agit d'un cirque, ne doit pas masquer les enjeux spatiaux plus étendus auxquels il est soumis. Le rattachement administratif de Mafate à deux communes, La Possession pour les îlets situés sur la rive droite de la Rivière des Galets, Saint-Paul pour les îlets de la rive gauche, nous le rappelle d'ailleurs d'emblée.

Pour mieux comprendre l'évolution des représentations et de l'image de Mafate, le point essentiel à souligner est le passage d'une logique de confrontation et d'opposition quasi séculaire, tout au moins dans l'imaginaire collectif,

entre les populations des Hauts et des Bas, à une logique plus collaborative où les groupes d'acteurs en présence tentent de tirer parti des ressources des deux espaces. Même s'il existe toujours un archétype spatial présentant les Hauts comme un espace de plein air et les Bas comme un espace balnéaire (Germanaz, 2007), la circulation des personnes et l'immixtion de nouveaux acteurs dans la gouvernance territoriale ont néanmoins décloisonné ces deux espaces. Jadis fermés, les Hauts sont ainsi devenus un espace ouvert (Robert, 2002).

Le rôle des associations est révélateur de cette nouvelle dynamique. De la même manière que les politiques publiques s'attachent à réduire les inégalités territoriales, les associations œuvrent davantage en faveur des territoires les plus défavorisés (Comeau *et al.*, 2003). La mobilisation récente de plusieurs associations en faveur des habitants de Mafate indique bien sûr les conditions de vie difficiles de ces derniers mais aussi la volonté de solidarité et de sympathie à leur égard, symptomatique d'une image désormais positive de cette population et de ce territoire. La distance spatiale qui se conjugait avec la distance sociale a été abolie et devient même un marqueur de rapprochement eu égard à la difficulté physique d'accès à Mafate pour les bénévoles des associations qui, soit acheminent eux-mêmes à pied des colis et des vivres aux habitants, soit participent au financement d'une rotation d'hélicoptère. La distance spatiale autrefois considérée comme trop importante pour accéder à ce territoire se contracte donc sous l'impulsion de la réduction de la distance sociale. Parmi quelques projets réalisés, mentionnons par exemple l'acheminement de colis alimentaires par une centaine de bénévoles de l'association « Moman Papa lé la » en 2010 ; la distribution de denrées alimentaires de première nécessité, de vêtements, de couettes et de fournitures scolaires en 2012 par l'association « PSG Club île de La Réunion » ; ou encore l'opération « un sourire pour un enfant de Mafate » en décembre 2013 qui a consisté en la distribution de cadeaux aux enfants mafatais sous l'impulsion de trois associations.

Cette dynamique associative n'est pas seulement impulsée de l'extérieur, elle caractérise aussi de nombreux acteurs de Mafate. Sur le site internet « Net1901.org », sont ainsi recensées trente associations vivantes sises à Mafate et/ou s'intéressant principalement à Mafate selon leurs statuts. Par comparaison, on compte une association pour 25 habitants à Mafate, contre une pour 48 habitants à La Réunion et une pour 51 habitants en France métropolitaine. Les secteurs d'activité de ces associations sont très diversifiés : représentation et défense d'intérêts économiques, conduite d'activités économiques, défense de droits fondamentaux, activités civiques, information, communication, recherche, interventions sociales, groupements d'entraide et de solidarité, culture, action socioculturelle, promotion de l'art et des artistes, chant choral, musique, folklore, préservation du patrimoine, environnement, sports et activités de plein air, cadre de vie, clubs de loisirs, groupements affinitaires, associations caritatives et humanitaires. Cette diversité et ce nombre relativement élevé d'associations créées

depuis la fin des années 1990 au sein de Mafate peuvent dans une première analyse être interprétés comme une volonté de développement endogène, ou tout au moins comme une démarche de construction sociale d'un territoire par les acteurs locaux (Frej *et al.*, 2003). Selon cette perspective, une double dynamique est à l'œuvre, en fonction de la portée géographique et thématique des associations. Certaines associations ciblent ainsi leurs activités sur un seul îlet, elles ont alors des centres d'intérêt assez larges, tandis que d'autres concernent Mafate dans son ensemble, et dans ce cas elles ont une vocation souvent plus thématique. Pour ces dernières, citons par exemple la promotion des matériels électriques de basse consommation, le développement des télécommunications, l'organisation de manifestations musicales inter-îlets ou encore la recension du patrimoine culturel de Mafate. Ces initiatives concourent à une meilleure appréhension de Mafate comme un espace économique et social et contribuent à forger une nouvelle image, au-delà de son identité géographique et spatiale. Le renforcement d'une image mafataise unifiée peut paraître paradoxal sur un territoire de 750 habitants, mais les distances à parcourir à pied entre les îlets sont importantes et la double origine du peuplement issu de la fuite des esclaves et de celle des Petits Blancs sépare historiquement Mafate en deux parties.

La période de croissance des structures associatives à Mafate est concomitante de celle des premières réflexions sur la patrimonialisation du cœur de l'île de La Réunion. Celles-ci ont abouti en 2000 à l'installation d'une mission de création d'un Parc National. Le projet lui-même voit le jour en 2007 quand le cœur protégé, qui représente 42 % de la superficie totale de l'île, devient le Parc national de La Réunion. Une particularité de ce Parc est qu'il inclut le territoire habité de Mafate. Cette démarche est conduite à son terme en 2010, avec l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco des « Pitons, cirques et remparts » de La Réunion (Parc National de La Réunion, 2008). Sans entrer dans l'analyse évidemment complexe des impacts d'une telle labellisation (Berliner et Istasse, 2013 ; Florent, 2011), il n'est néanmoins pas déraisonnable de penser que le processus même de mise en patrimoine a joué en faveur d'une image renouvelée de Mafate et des Hauts de La Réunion.

Un événement sportif, maintenant de renommée mondiale, a joué aussi un rôle essentiel quant à l'instauration d'une nouvelle image de Mafate : le Grand Raid. Aussi dénommée la « Diagonale des fous », cette course d'*ultra-trail*, dont la première version remonte à 1989, s'est professionnalisée au fil des années. Réputée comme l'une des plus difficiles au monde, elle fait partie désormais des courses de l'*Ultra Trail World Tour*, championnat du monde de la discipline créé en 2014, renforçant ainsi sa notoriété. L'internationalisation de cette course a été à l'origine de la découverte et de la médiatisation des paysages de l'île de La Réunion, notamment des cirques (Germanaz et Sicre, 2012). Plus de 2000 participants sont inscrits chaque année et parcourent un tracé qui traverse l'île de La Réunion de part en part en passant par les Hauts. Pour Simon (2011), cette course, tout au moins pour les coureurs réunionnais, est davantage qu'un

exploit sportif, elle possède aussi un symbolisme particulier : « D'une certaine manière, renouant avec les fils du temps, les aventuriers de la "diagonale des fous" retissent une partie d'un pan de l'histoire insulaire, souvent sombre et longtemps occulté ou minoré, voire dénigré ou raillé : celui d'individus isolés, ou de familles entières, qui ont su survivre et vivre à travers les décennies, dans des conditions précaires et dans l'incertitude des lendemains, mais librement et sans entraves. Il faut évidemment se garder des généralisations hâtives et des "surinterprétations", mais il y a bien là, chez chaque "Grand raideur" réunionnais, une certaine fierté intériorisée à renouer, consciemment ou non, avec le passé de ces premiers arpenteurs des "Hauts" » (p. 273-274).

Au total, une perception plus positive de Mafate a ainsi été permise par la synergie des acteurs politiques, de la population mafataise, des associations, des touristes, des sportifs et des médias. Il semble que le succès de l'élaboration de cette nouvelle identité ait été favorisé par la concordance des objectifs des acteurs en présence sur ce point. Les habitants eux-mêmes ont ainsi pu entrer dans une logique économique plus moderne grâce à la création de petits commerces, comme les épiceries, et surtout de gîtes. Ils ont aussi su se mobiliser collectivement pour créer des associations d'une portée plus efficace que les seules actions individuelles. La situation économique, sociale et sanitaire des habitants de Mafate dans les années 1980 était cependant tellement difficile (Redon, 1991) que les résultats en termes de niveau de vie ne pouvaient pas être spectaculaires à court terme. En revanche, les habitants ont su percevoir les nouvelles opportunités créées par le développement des Hauts et ont intégré dans leur discours la valorisation de leurs aménités.

Pour résumer, en une trentaine d'années, d'un espace dangereux et malfamé, Mafate est donc devenu dans l'opinion publique un havre de paix, un endroit de quiétude et de repos où les touristes sont bien accueillis par une population chaleureuse. Ce revirement d'image, relativement rapide au regard de l'histoire, met en évidence le caractère socialement construit du territoire (François *et al.*, 2006) et le rôle de l'innovation sociale comme support de développement territorial (Hillier *et al.*, 2004). Cependant, si ce cercle vertueux s'est véritablement mis en place à Mafate dans les années 1990, c'est sans doute parce que des politiques publiques plus anciennes avaient permis d'atteindre déjà un certain degré de développement.

Attractivité et développement : le rôle des politiques publiques

Les politiques publiques jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités territoriales. Dans le contexte de la départementalisation en 1946, les progrès économiques, sanitaires et sociaux, médicaux, en termes

d'infrastructures et d'équipements publics ont été spectaculaires et ont conduit l'île de La Réunion vers un développement et une modernisation accélérés. Entre 1946 et 1996, le taux d'urbanisation passe de 20 % à 86 %, la part de la population dans le secteur agricole s'effondre de 65 % à 2 %, la proportion des logements en dur grimpe de 8 % à 98 % et celle des logements électrifiés de 12 % à 99 %, le nombre de kilomètres de routes bitumées de 131 à 2724. Si l'impact exact des transferts financiers de la métropole et de leurs effets multiplicateurs reste une question controversée (Rochoux, 1997; Charles *et al.*, 2010), le rôle des politiques publiques et de l'État dans le développement économique post-départementalisation de La Réunion n'est pas remis en cause (Chane-Kune, 1996).

Pour ce qui est spécifiquement du territoire des Hauts de l'île de La Réunion, ce n'est qu'à la fin des années 1970 qu'un Commissariat à l'Aménagement des Hauts voit le jour, dotant d'ailleurs « Les Hauts » d'une véritable existence administrative en en posant une délimitation territoriale officielle. Cette initiative de l'État fait suite aux observations selon lesquelles le développement de La Réunion dans les décennies 1960 et 1970 s'est déroulé de manière inégale entre les Bas et les Hauts. Selon cette logique de développement global mais qui nécessite des actions ciblées (Guellec, 1992), le véritable effort de l'administration publique pour développer Mafate et réduire les inégalités avec le reste de l'île date des années 1980-1990, avec la création de sentiers pédestres, la modernisation des logements, les aides incitatives à la construction de gîtes pour accueillir les touristes, l'installation de panneaux photovoltaïques et plus tard l'investissement dans les technologies de la communication et notamment dans l'accès Internet à haut débit (Jauze, 2011). Dans le prolongement de ces opérations de développement territorial, la volonté politique et la construction administrative du territoire ont joué un rôle prépondérant dans le changement d'image de Mafate avec la création du statut du Parc National de La Réunion puis du portage du dossier de candidature au Patrimoine mondial de l'Unesco, évoqué dans la section précédente.

Dans le domaine de l'intervention publique en matière de santé, ce sont aujourd'hui deux infirmières territoriales qui sont présentes en permanence dans le site de Mafate, des équipes médicales font des tournées régulières, un hélicoptère évacue les personnes nécessitant une hospitalisation. Un projet spécifique de « soins d'urgence et d'alternative à la permanence de soins dans le cirque de Mafate » a été signé entre de nombreux acteurs⁴ en 2010. « Le projet

4. Samu 974, Préfecture, Agence Régionale de Santé, Centre Hospitalier Régional, GIE Télémédecine Océan Indien, Orange, Mairie de Saint-Paul, Mairie de La Possession, Gendarmerie.

de télémédecine Mafate consiste en un système permettant à la régulation du SAMU de disposer à distance de certaines informations médicales aidant les prises de décision dans un milieu enclavé. [...] Ce projet permettra de renforcer les efforts en faveur de l'égalité de l'accès au soin sur toutes les parties du territoire réunionnais» (GIE Télémédecine Océan Indien, 2010, p. 2).

Visant de manière explicite un objectif de construction territoriale, les politiques publiques présentées ici peuvent être qualifiées d'«approches fondées sur le développement territorial», dépassant alors le simple développement rural (Lazarev, 2009). Elles ont permis aux indicateurs économiques, sanitaires et médico-sociaux observés dans les Hauts de se rapprocher de ceux du reste de la population de l'île. Si des clivages, voire des stéréotypes spatiaux et donc sociaux, demeurent entre les Hauts et les Bas (Vaillant, 2008), il n'en reste pas moins qu'une évolution positive des indicateurs en question a abouti à une moindre stigmatisation de la population mafataise depuis les années 1990, posant ainsi les bases de nouvelles opportunités et de nouveaux échanges entre les populations des Hauts, des Bas et les touristes.

Nouvelles opportunités, nouvelle image

Stress, manque de temps libre, hyperconnectivité subie, pollution urbaine, solitude, etc. : nombreux sont les facteurs de la civilisation moderne qui pour beaucoup de personnes rendent d'autant plus attractives les destinations aux caractéristiques opposées. Mafate possède aujourd'hui cette image, idéalisée, d'un territoire où l'air est pur, sans véhicule, sans industrie, fonctionnant à l'énergie solaire, au sein duquel la population vit en harmonie avec la nature et dans un esprit mutuel d'entraide. Initialement lieu de refuge, au sens péjoratif, pour les esclaves et les laissés-pour-compte, Mafate est devenu un lieu de refuge, au sens positif, pour des touristes et des randonneurs en quête d'espaces naturels grandioses et de découverte d'un mode de vie évoquant une époque révolue, renouvelant ainsi en profondeur les liens entre cet espace marginalisé et l'extérieur (Giraut, 2009). Longtemps encensé seulement pour ses paysages magnifiques et typiques, la mise en valeur plus récente de ses ressources culturelles fait de la destination Mafate un produit véritablement idiosyncratique (OCDE, 2005), mêlant nature et culture. Avec le tourisme de randonnée et les courses de montagne, Mafate s'est aussi forgé une nouvelle identité territoriale de culture sportive (Corneloup *et al.*, 2004).

S'il est peut-être exagéré de parler d'un véritable «marketing territorial», nul doute que l'économie locale s'est emparée de cette nouvelle image et l'a

fait progresser pour attirer une clientèle touristique plus nombreuse dans les gîtes locaux. Avec la réhabilitation et l'amélioration de l'habitat, l'élaboration de politiques territorialisées a favorisé le développement de certaines activités bien ciblées. Les pouvoirs publics ont ainsi contribué à façonner l'image du territoire mafatais qui en retour a pu révéler de nouvelles potentialités et de nouvelles dynamiques économiques et sociales, faisant ainsi du territoire un « espace de déploiement d'une stratégie de développement » selon l'expression de Kahn (2010). Coordination des acteurs et mise en valeur des « ressources territoriales latentes » (Hadjou, 2009) ont donc été au centre du processus de ce changement d'image de Mafate.

En revanche, comme cela a déjà été évoqué dans de multiples sites patrimonialisés et habités, la difficulté consiste, dans cette construction d'une image territorialisée, à concilier une identité originale forte, fondée sur une histoire, à se l'approprier collectivement, la revendiquer et la diffuser sans pour autant créer une muséification du lieu et de ses habitants (Simon et Notter, 2009; Berliner et Istasse, 2013).

Conclusion

De nombreux territoires de par le monde ont impulsé des politiques volontaristes pour attirer des touristes, mettant en œuvre des projets parfois spectaculaires. À ceux listés en introduction, on peut ajouter quelques réalisations emblématiques comme le *Waterfront* de Baltimore, le musée Guggenheim à Bilbao ou le musée du Louvre à Lens. Le point commun de ces projets urbains est qu'ils sont destinés à redynamiser des territoires qui ont connu une désindustrialisation importante. Autrement dit, il s'agit de donner un second souffle à des territoires grâce à diverses formes d'innovation territoriale, elles-mêmes portées par de nouvelles logiques d'acteurs (Landel et Senil, 2009).

Ces réalisations et cette volonté politique ont pu changer radicalement l'image de territoires tombés en désuétude en celle de territoires à la pointe de la modernité. Au-delà de leur fonction de protection d'un patrimoine naturel et/ou culturel, les parcs naturels obéissent dorénavant en partie à la même démarche dans leur composante « outil de développement local ». Cependant, à la différence de certains projets urbains, les espaces naturels mobilisent des ressources spécifiques propres à un territoire, c'est-à-dire non transférables. Selon Colletis et Pecqueur (2005), ces ressources spécifiques « ne sauraient exister indépendamment des conditions dans lesquelles elles sont engendrées » (p. 56)

et « résultent d'une histoire longue, d'une accumulation de mémoire, d'un apprentissage collectif cognitif » (p. 58).

Selon cette perspective, le changement d'image de Mafate s'est opéré en deux temps : d'abord, par des modifications objectives des conditions de vie des habitants consécutives à la politique de rattrapage territorial – on parle aujourd'hui de « réduction des inégalités territoriales » –, ensuite par l'inscription au patrimoine national et international de cet espace. Le changement d'image de Mafate est donc séquentiellement le résultat d'une politique sociale et économique et celui d'une politique territoriale qui vise à mettre en valeur les qualités propres du territoire aptes à en faire un espace attractif pour les visiteurs. La démarche de valorisation culturelle de cet espace n'est donc pas un substitut à son déclin économique mais, au contraire, c'est à la suite d'une amorce de développement économique qu'a pu émerger cette possibilité. C'est peut-être la spécificité et le paradoxe de ces territoires ruraux et enclavés de devoir parvenir à acquérir un minimum d'attractivité dans les aménités et les infrastructures proposées avant de pouvoir vanter l'authenticité de leurs modes de vie.

Bibliographie

BENOÎT Guillaume, « Les Hauts de La Réunion. La difficile mise en valeur d'une montagne tropicale », *Revue Bois et Forêts des tropiques*, n° 229, 1991, p. 43-50.

BERLINER David et ISTASSE Manon, « Les hyper-lieux du patrimoine mondial », *Gradhiva*, n° 18, 2013, p. 125-145.

BERTILE Wilfried, *La Réunion. Département français d'outre-mer, Région européenne ultra-périphérique*, Saint-André (La Réunion), Océan éditions, Tome 1, 2006.

BOURQUIN Alexandre, *Histoire des Petits-Blancs de La Réunion*, Paris, Karthala, 2005.

CHANE-KUNE Sonia, *La Réunion n'est plus une île*, Paris, L'Harmattan, 1996.

CHARLES Amélie, DARNÉ Olivier, HOARAU Jean-François *et al.*, « La persistance des écarts de richesse entre la Réunion et les standards français et européens : l'apport des tests de racine unitaire », *Journées d'études du CEMOI*, Université de La Réunion, 2010.

COLLETIS Gabriel et PECQUEUR Bernard, « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Économie et Institutions*, n° 6-7, 2005, p. 51-74.

COMEAU Yvan, BEAUDOIN André, TURCOTTE Daniel *et al.*, « Les contributions des associations au mode local de régulation et les inégalités entre les régions », *Interventions économiques* [En ligne], n° 30, 2003, <http://interventionseconomiques.revues.org/954>

CORNELOUP Jean, BOURDEAU Philippe et MAO Pascal, « Le marquage culturel des territoires touristiques de nature », *Revue de géographie alpine*, vol. 92, n° 4, 2004, p. 11-20.

FAGNONI Édith, « Patrimoine *versus* mondialisation ? », *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 53, n° 3-4, 2013, <http://rge.revues.org/5048>

FLORENT Luc, « L'utilisation du label UNESCO dans la communication touristique entre choix et contrainte », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 30, n° 2, 2011, p. 17-27.

FRANÇOIS Hugues, HIRZAK Maud et SENIL Nicolas, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5, 2006, p. 683-700.

FREJ Soumaya, DOYON Mélanie, GRANJON Denis *et al.*, « La construction sociale des localités par des acteurs locaux : conceptualisation et bases théoriques des outils de développement socio-économique », *Interventions économiques* [En ligne], n° 30, 2003, <http://interventionseconomiques.revues.org/966>

GERMANAZ Christian, « Les territoires touristiques de l'île de La Réunion. Approche conceptuelle et parcours iconographique », *Tourismes et territoires*, Rencontres de Mâcon, 13-15 septembre 2007.

GERMANAZ Christian et SICRE Michel, « Du bleu au vert, quand l'île tente de tourner le dos à la mer », *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série n° 14, 2012, <http://vertigo.revues.org/12435>

GHORRA-GOBIN Cynthia, « La banlieue, rêve américain ou espace en voie de disparition? », *Esprit*, n° 3, 2013, p. 121-130.

GIE TÉLÉMEDECINE Océan Indien, *Projet de soins d'urgence et d'alternative à la permanence de soins dans le cirque de Mafate*, Sainte-Clotilde, La Réunion, 2010.

GIRAUT Frédéric, « Innovation and territories: The contradictory effects of marginality », *Revue de géographie alpine*, vol. 97, n° 1, 2009, p. 9-13.

GRENIER Christophe, « De l'espace marginal à l'espace pionnier frontalier: ouverture et attraction des Galapagos », *L'Espace géographique*, n° 3, 1994, p. 250-262.

GUELLEC Alain, « L'aménagement des Hauts à la Réunion », *Annales de Géographie*, vol. 101, n° 563, 1992, p. 1-27.

HADJOU Lamara, « Les deux piliers de la construction territoriale: coordination des acteurs et ressources territoriales », *Développement durable et territoires* [En ligne], 2009, <http://developpementdurable.revues.org/8208>

HILLIER Jean, MOULAERT Frank et NUSSBAUMER Jacques, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, Économie, Société*, vol. 6, n° 2, 2004, p. 129-152.

JAUZE Jean-Michel (dir.), *Les Hauts de La Réunion, terres de tradition et d'avenir*, Saint-André, (Réunion), Océan Editions, 2011.

KAHN René, « La dimension culturelle du développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 4, 2010, p. 625-650.

LANDEL Pierre-Antoine et SENIL Nicolas, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoires* [En ligne], dossier n° 12, 2009, <http://developpementdurable.revues.org/7563>

LAZAREV Grigori, « Chapitre 5 – Promouvoir le développement des territoires ruraux », *Annuaire*, Presses de Sciences Po, n° 1, 2009, p. 183-210.

OCDE, *La culture et le développement local*, Paris, OCDE, 2005.

PARC NATIONAL DE LA RÉUNION, *Dossier de candidature au patrimoine mondial de l'Unesco. Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion*, 2008.

PECQUEUR Bernard, « Territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement ? », *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux*, Colloque international UMR Sagert, Montpellier, 25-27 février 2003.

REDON Jean-François, *La médicalisation des secours dans le cirque de Mafate (île de La Réunion)*, thèse de doctorat de médecine, Faculté de Médecine de Rouen, 1991, 104 p.

ROBERT René, « La fréquentation du domaine public des Hauts de La Réunion », *Revue forestière française*, vol. 54, n° 5, 2002, p. 443-454.

ROCHOUX Jean-Marc, « Transferts financiers publics et développement régional. Le cas d'une région d'outre-mer : La Réunion », *Revue Région et Développement*, n° 5, 1997, p. 1-35.

SANDRON Frédéric, « Facteurs cumulatifs de vulnérabilité dans une population isolée : Mafate (La Réunion) », *Les populations vulnérables*, xvi^e Colloque National de Démographie de la CUDEP, Aix-en-Provence, 28-31 mai 2013.

SCOTT James C., « La montagne et la liberté », *Critique internationale*, n° 11, 2001, p. 84-104.

SIMON Thierry, « La diagonale des fous : une aventure géographique annuelle au cœur de l'île » in Jean-Michel Jauze (dir.), *Les Hauts de La Réunion, terres de tradition et d'avenir*, Saint-André, La Réunion, Océan Editions, 2011, p. 43-64.

SIMON Thierry et NOTTER Jean-Cyrille, « Les îlets : enjeux pour un archipel au cœur de la Réunion », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 245, 2009, p. 111-122.

VAILLANT Zoé, *La Réunion, koman i lé? Territoires, santé, société*, Paris, PUF, 2008.

2

Partenariat public-privé, développement économique et territorialisation des ressources énergétiques en moyenne montagne

Nacima BARON, Claude CRAMPES et Xavier URSAT

Il existe incontestablement un renouveau de l'énergie dans les champs des sciences sociales, et l'approche territoriale, par sa position de front entre différentes disciplines (Beckouche, Grasland, Guérin-Pace, 2012), se révèle particulièrement utile pour montrer comment les questions énergétiques reformulent les enjeux de pouvoir, de justice ou de développement. Cette communication étudie le renouvellement des formes de territorialisation liées aux barrages hydroélectriques, qui sont des artefacts inscrits de longue date dans la vie des territoires (Bouchet, 2009) mais qui font l'objet d'une remobilisation des ressources et des infrastructures existantes, dans des configurations politiques et économiques nouvelles (Bonin, 2008). Elle s'inscrit donc dans la montagne française, un espace plutôt rural mais qui évolue fortement et suscite de nombreux travaux (Landel, 2002 ; Moujoud *et al.* 2014 ; Labex ITEM, 2014). Parmi ces derniers, une recherche récente positionnée au croisement des sciences du territoire et des sciences économiques (Davezies et Talandier, 2014) rappelle l'impact des « vagues de fond » qui modifient l'équilibre territorial : fragilisation des tissus productifs industriels, faible productivité des services, croissance de l'activité résidentielle et touristique... La conjonction de ces

facteurs de rupture, jointe à la désindustrialisation et la déprise des hautes vallées, fait réapparaître l'enjeu économique des infrastructures énergétiques (Papa *et al.*, 2007 ; Cermosem, 2013). Choissant d'examiner la valorisation des barrages, en passant « par le bas », c'est-à-dire par une posture empirique collaborative que les chercheurs de la montagne française connaissent et emploient aussi fréquemment (Lallé, 2004 ; Landel, 2002), nous nous demandons si ce territoire française présente des mécanismes originaux d'adaptation et d'innovation, et si oui, si ces aspects peuvent être articulés avec une nouvelle gouvernance de proximité.

La réflexion s'appuie sur le programme lancé par la branche hydro-électricité d'EDF au début des années 2010 sous le nom « Une rivière, un territoire » qui vise l'implantation progressive d'agences de développement local entièrement opérées par le grand groupe énergétique français¹. Deux agences ont ouvert leurs portes en 2012 à Tulle et Rodez, en lien avec les barrages de Dordogne, et du Lot et de la Truyère respectivement. D'autres agences ont été inaugurées à Foix, en lien avec les barrages des hautes vallées des Pyrénées, puis près de Chambéry, puis encore dans les Bouches-du-Rhône, en lien avec la Durance, en 2013. De nouvelles agences sont prévues autour des retenues de la haute Isère et autour des lacs du Jura, puis dans le Nord-Est de la France dans les années 2014, 2015 et suivantes.

Ce texte est écrit sur la base d'une expérience singulière, à savoir la participation des deux premiers auteurs, universitaires, à des groupes de travail créés à l'occasion de la préfiguration de ces agences en Aveyron et en Ariège, ainsi qu'en Savoie pour le premier auteur². Cette expérience s'inscrit donc dans une démarche collaborative, une forme en voie de légitimation pour la production scientifique (Mermet, 2005). Les universitaires ont agi au titre d'experts mandatés par l'entreprise, au milieu de groupes associant des représentants de la branche hydroélectrique, des élus et techniciens locaux et des chefs d'entreprise. Durant près de trois ans, ils ont rencontré les parties prenantes de ce processus, co-animé des tables rondes et nourrit les débats avec les acteurs locaux. Quelle réflexion construire sur la base de cette expérience singulière ? *A priori*, en France, l'ouverture d'un guichet supplémentaire, au milieu du foisonnement

1. On peut se reporter aux sites uneriviereunterritoire.edf.com et pyrenees.developpement-edf.com, rodez.developpement-edf.com, tulle.developpement-edf.com et <https://www.lenergieenquestions.fr/une-riviere-un-territoire-edf-inaugure-une-nouvelle-agence-en-savoie/>

2. Le troisième auteur de ce texte est dans une position distincte. En tant que directeur de la branche hydroélectrique d'EDF à ce moment, il a participé à la conception de ce programme global et il a introduit la communication présentée au colloque du CIST en fournissant une contextualisation de l'action de l'entreprise, en proposant sa lecture du dispositif et en témoignant des conditions d'implantation du programme dans différentes vallées, sans prendre directement part au processus de recherche développé « après coup » et sans interférer directement dans l'écriture du texte.

des officines dévolues au développement local, ne soulève pas d'étonnement particulier. La décentralisation et le déploiement de l'intercommunauté ont multiplié les structures de ce genre : leur nombre a triplé en deux décennies (Estèbe, 2008). Cependant, la création et la multiplication des agences « Une rivière, un territoire » marque un tournant majeur de l'action publique. En effet, ces structures ne sont promues ni par des coalitions d'élus, ni par des groupements d'intérêts économiques, ni par des collectifs d'habitants, encore moins par l'État ou par l'Union européenne. Elles sont exclusivement animées par le personnel de l'entreprise et mobilisent des financements également de l'entreprise, sans relever du mécénat, pratique déjà inscrite de longue date dans les pratiques d'EDF (Barjot, Morsel et Cœuré, 2001). Chacune des agences matérialise l'intérêt que porte l'entreprise à la bonne santé économique du territoire local dans lequel s'inscrit une infrastructure majeure, un barrage (Bouneau, Derdevet et Galland, 2014). Chaque agence conforte le dialogue que maintient l'entreprise avec les élus et les acteurs économiques, soutient le tissu entrepreneurial en finançant des projets innovants dans des filières en lien avec l'eau, l'environnement ou l'énergie. Le fait qu'EDF innove, au moins dans le discours, en ajoutant à l'expression d'une responsabilité environnementale et sociale (la RSE), une forme de « responsabilité territoriale », et le fait qu'elle invente de toutes pièces un dispositif lourd (une trentaine d'employés à l'échelle nationale) révèle une profonde modification de la production sociopolitique contemporaine des territoires de montagne (Langtry, 1994). Cette modification est étudiée au moyen de deux hypothèses.

Le premier axe de réflexion porte sur le sens du programme à la lumière du contexte politique général caractérisé par l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques, par la libéralisation de l'énergie et par l'évolution des échelles de la régulation (Jamasb et Pollitt, 2005). Le programme « Une rivière, un territoire » fait écho à un discours de l'entreprise sur ses missions élargies (prise en compte de la qualité environnementale et patrimoniale des outils de production électrique) aux côtés des fonctions traditionnelles de production et de sécurité (Rocq *et al.*, 2012 ; Rodriguez, 2012). Cette adaptation « macro » interagit avec une « micro-adaptation » des organes locaux d'EDF, c'est-à-dire des unités de production, dans chaque vallée hydroélectrique. Nous faisons l'hypothèse que le groupe cherche à se rapprocher des territoires locaux pour incarner une certaine « proximité », et qu'il va co-construire cette valeur stratégique pour l'entreprise.

Le second axe de la réflexion porte sur les interactions entre l'entreprise et les acteurs territoriaux au moment de l'ouverture des agences. Les débats entre agents d'EDF, élus, techniciens des collectivités et chefs d'entreprise des vallées montagnardes mobilisent des arguments, des représentations, des visions de l'espace local, du développement économique, de la place de l'énergie... Tout

ce matériau narratif a déjà été étudié utilement dans d'autres contextes (Kessler, 2001 ; Giroux et Marroquin, 2005). Il révèle des postures et fait émerger des consensus, dissensus et conflits qui permettent de réfléchir à l'évolution des réagencements entre parties prenantes. Nous tenterons cet exercice en mobilisant une grille d'analyse institutionnelle « multiniveau » (Jaglin et Verdeil, 2014) et en soulignant les ambiguïtés propres aux processus d'apprentissages collectifs, en montrant la part d'incertitude des négociations mises en œuvre et la fragilité des compromis obtenus (CERMOSEM – laboratoire Pacte, 2013).

Dans la première partie, nous réfléchissons à la manière dont les transactions autour de la valeur créée par l'hydroélectricité de montagne se reterritoriaisent et percutent un sociosystème local ébranlé. Ensuite, nous questionnons la « scalabilité » du programme, à la lumière de l'intrication des périmètres d'action et à l'aune des conflits de spatialités qui en découlent (Calvert et Simandan, 2010). Enfin, nous montrons les limites des capacités d'appropriation du programme par les acteurs locaux.

Énergie et territoire : des barrages au cœur d'une double transition

Les barrages de la montagne française ont une longue histoire (Bordes, 2010). À l'époque de leur construction et de leur mise en service, ils fournissaient une ressource indispensable pour la consommation nationale. La montagne était un territoire façonné au nom de cet objectif primordial, et l'insertion locale de l'entreprise énergétique pouvait apparaître comme une question relativement secondaire, une fois les questions de compensation foncière traitées (Rousso, 1985). Dans la période actuelle, les barrages reviennent brutalement sur le devant de la scène médiatique (Belot, 2013). Ils représentent du point de vue local un enjeu croissant et le lien que l'entreprise qui les a construits entretient avec le territoire se modifie profondément (Coutard, 2010).

D'un régime énergétique à l'autre

Les retenues et les lacs de haute montagne, les galeries, les conduites forcées, les barrages qui ont été construits, des années 1920 aux années 1960, dans les grands massifs de montagne en France, peuvent être considérés comme une superstructure qui marque un moment particulier du politique, de la technique,

de la société et de l'économie, en même temps qu'une forme de territorialisation particulière de la montagne dans le cadre géographique de la Nation (Lerat, 1978). La notion de régime énergétique désigne l'interaction entre toutes ces dimensions. Les barrages ont été réalisés au nom du progrès, pour le bien public, EDF étant à l'époque associée à l'image d'un État régalien (Hughes, 1983). Dans les hautes vallées, ce moment a imprimé dans les mentalités collectives des visions marquantes, le souvenir de travaux colossaux, mais aussi de conflits homériques (Bodon, 2003 ; Faure, 2008).

Depuis cette période, le régime énergétique montagnard s'est consolidé sur le plan fonctionnel. De véritables écosystèmes industriels sont apparus, avec une cascade d'entreprises de sous-traitants, des réseaux professionnels se sont constitués, un tissu syndical et associatif a prospéré. L'édification, puis l'exploitation de ces équipements a conduit l'entreprise EDF et un cortège d'acteurs économiques vivant en symbiose à prendre une place majeure dans des petits territoires composés de quelques communes vivant de l'agriculture, de cette « usine des eaux » et d'un peu de tourisme (Rodriguez, 2012). EDF a recruté ses collaborateurs, parfois sur plusieurs générations, au sein de petits bassins de vie et d'emploi, et a modelé un système productif autour des activités de la mécanique et de la chaudronnerie, système qui a par la suite diversifié ses activités pour participer à l'édification de certaines stations de montagne (canalisations d'eau pour la neige artificielle, remontées mécaniques, construction et rénovation de l'immobilier touristique...) (Joly, 2002). Compte tenu du poids du barrage dans le tissu local, compte tenu de la densité de relations d'EDF avec les autorités, l'entreprise a également construit un tissu serré de liens avec le monde institutionnel (Marié, 1987). Elle a également été présente dans le paysage politique et dans la vie collective. C'est bien ce « fait total » que la notion de régime énergétique condense du point de vue des vallées de montagne.

Equipements hydroélectriques : une régulation bouleversée

Si ce régime reste à peu près stable, les conditions d'articulation plus générale entre l'entreprise, les infrastructures énergétiques et le cadre économique et politique des territoires de montagne connaissent une mutation profonde depuis une vingtaine d'années environ (Maurin, 1995). Quatre facteurs « macro » expliquent ce changement.

Il y a d'abord les réformes de la gouvernance énergétique et la législation européenne qui séparent production et distribution dans les industries de réseau. Il y a la volonté du gouvernement de Nicolas Sarkozy d'ouvrir à la

concurrence l'exploitation des équipements hydroélectriques, et donc la perspective d'une modification des règles de renouvellement des concessions. Ceci se traduirait par l'arrivée de rivaux susceptibles de gérer des escaliers de barrages, voire des vallées entières. Le processus normatif a été retardé en France depuis l'alternance de 2012 mais l'injonction européenne demeure. Ensuite, il y a la perspective d'opérer un nouveau partage des revenus associés à la concession, en minimisant la part de l'État, et en augmentant la part affectée au territoire (aux collectivités locales et au département). Cette décision renforce évidemment l'intérêt des collectivités à l'égard de ces objets (Poupeau, 2000) et s'articule avec une troisième mutation, celle de l'évolution des marchés et des prix de l'énergie. En effet, avec la capacité de pomper pour remonter la colonne d'eau aux heures creuses et de turbiner aux heures de pointe, l'énergie hydraulique présente une valeur marchande potentielle qui rend la gestion de ces équipements plus que jamais précieuse aux yeux de l'entreprise gestionnaire (Petitet *et al*, 2002). Enfin, les barrages arrivent pour beaucoup à un moment du cycle technique où ils nécessitent une recapitalisation importante, avec des changements de matériels (conduites, turbines). Cette phase de gros travaux conduit EDF à augmenter le nombre et le volume des marchés de maintenance et gros travaux, et pousse donc l'entreprise à se rapprocher du tissu industriel, à rechercher des compétences locales, et donc à retravailler l'articulation entre l'entreprise et les filières industrielles de la montagne (Richard, 2002).

Il y a donc un croisement entre ces facteurs de changement « macro » et l'évolution de long terme des régimes énergétiques locaux « hérités ». Ce croisement conditionne les possibilités d'articulation entre l'entreprise et le territoire. Plusieurs questions se posent du point de vue du groupe énergétique. Comment évolue l'écosystème industriel des hautes vallées d'Ariège, de Savoie ou du Massif central ? Existe-t-il toujours un tissu dense de métiers, de petites et moyennes entreprises potentiellement susceptibles de répondre aux besoins de travaux ? Ou bien les phénomènes de désindustrialisation, de vieillissement démographique, de transition vers une montagne résidentielle et touristique n'ont-ils pas rendu cette réalité industrielle moins prégnante, et sur le plan économique général, l'entreprise énergétique moins « centrale » ? Et comment évolue le personnel politique des villages montagnards ? Est-il toujours aussi « en phase » avec l'acteur énergétique, considère-t-il la présence de celui-ci comme aussi incontournable qu'avant ? Va-t-il défendre le maintien de l'opérateur historique, dans le cadre des appels d'offre de renouvellement des concessions, ou bien se laisser convaincre par les promesses des concurrents ? Le programme « Une rivière, un territoire » est précisément mis en place pour retravailler tout cela.

La recherche d'un nouvel « encastrement » territorial

Une très grande entreprise comme EDF possède bien des outils de « territorialisation », en particulier à travers des dispositifs normatifs. Ainsi, une modification technique ou juridique des cahiers des charges des travaux évoqués plus haut peut, par exemple, inclure ou exclure certaines PME des marchés de rénovation des barrages, et ainsi impliquer (ou ne pas impliquer) tout un tissu d'entreprises locales. Apparemment donc, EDF n'a pas besoin d'un nouvel outil. Pour autant, à travers le programme « Une rivière, un territoire », l'entreprise forge un dispositif plus global, qui lui permet de transformer le rôle de donneur d'ordre et d'impliquer des partenaires très diversifiés dans des constructions collectives et des visions partagées de l'avenir du territoire, pour rester – ou redevenir – indispensable (Godard, 1993).

Ainsi, le programme « Une rivière, un territoire » offre d'abord une arène de discussion qui remobilise l'intérêt des acteurs du territoire pour les barrages, et recrée de l'attachement collectif pour ces édifices. Ils apparaissent dans les documents de l'entreprise comme des biens de productions, mais aussi comme des éléments paysagers symboliques (Dalmasso, 2011). Derrière la patrimonialisation de ces « géants », n'y-a-t-il pas aussi une tentative de « sanctuariser » aux yeux des acteurs locaux la place de l'entreprise dans le territoire ? (Fayolle et Legrain, 2006).

Si les agences paraissent d'un genre nouveau, le dispositif de financement n'a rien de réellement innovant (Dossi, 1988). EDF remobilise un fonds d'intervention et d'appui aux entreprises pour le développement industriel, le SAFIDI, qui avait été créé dans les années 1980 pour accompagner la reconversion industrielle d'Usinor, promouvoir la diversification de bassins sinistrés et le reclassement de la main d'œuvre. Les agences « Une rivière, un territoire » instruisent des dossiers de demande de prêts, accordent des garanties voire des participations au capital en lien avec les porteurs de projets des territoires de montagne et les adressent au SAFIDI. Ainsi, l'entreprise recycle un outil déjà existant. Le point le plus intéressant, à défaut de paraître neuf, est plutôt le besoin ressenti par l'entreprise EDF de déployer un instrument plus multisectoriel, plus flexible et plus interterritorial.

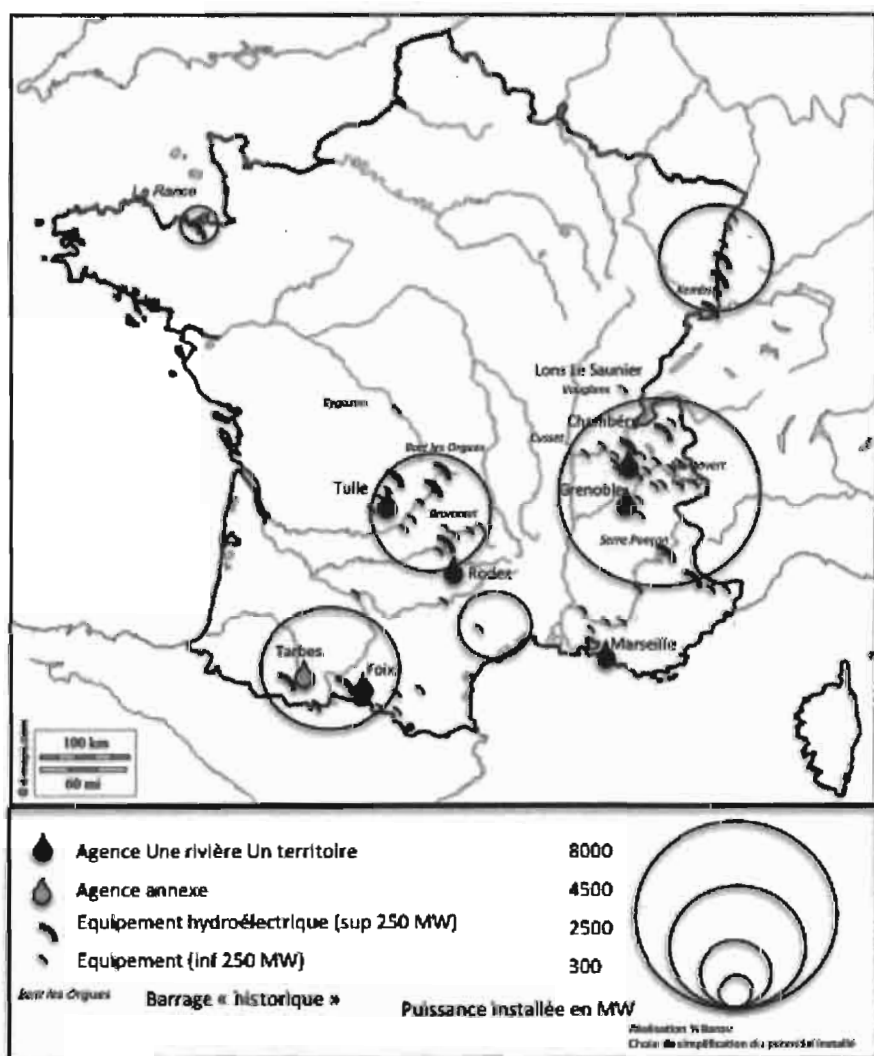
Spatialiser un dispositif local : quand le pragmatisme fait loi

Il est facile d'observer que les systèmes de production énergétiques de montagne présentent des configurations géographiques caractéristiques : l'étagement, la rudesse des conditions climatiques et topographiques, la discontinuité

spatiale avec le chapelet de retenues... (Varaschin, 2011). Cependant, la territorialisation des agences se distingue clairement de l'insertion géographique des barrages. Elle est longuement préparée et pesée par le groupe EDF, à Paris, testée auprès de grands élus. Cette localisation possède en effet une importance symbolique très importante, le choix final résultant d'un choix entre des logiques plurielles (voir figure 2.1.).

FIGURE 2.1

*Principaux équipements hydroélectriques
et Agences EDF, « Une rivière, un territoire »*



Ancrer un dispositif dans le local tout en le surplombant

Les agences « Une rivière, un territoire » doivent-elles être implantées au plus près des barrages ? Cette idée paraît pertinente. Du fait de leur rattachement à ces équipements lourds, les agences sont obligées d'agir prioritairement en faveur du développement économique des hautes vallées. D'ailleurs, les élus de haute montagne poussent à implanter l'agence « chez eux ». Mais cette spatialité « référentielle » est contrebalancée par des arguments contraires qui poussent à « descendre » l'agence dans la vallée. En effet, il n'y a pas de tissu relationnel suffisant pour justifier l'activité permanente d'une structure de ce type en altitude, dans un lieu isolé, voire enclavé. Ici apparaît toute la difficulté de l'exercice de l'agence : comment trouver suffisamment de « porteurs de projets innovants » dans les petites communes de montagne, loin des métropoles, des universités, des lieux où les économies d'agglomération ont constitué des foyers « naturels » de croissance ? (Fujita *et al.*, 1999)

Aussi l'entreprise EDF est-elle traversée par des tensions contraires pour prendre en compte la réalité physique, démographique et économique des vallées, et s'adapter à une diversité de configurations. Il lui faut en effet répondre à une demande de proximité, valoriser un certain localisme, écouter la demande de « rapprochement » qu'adressent des acteurs locaux, à l'heure où les bureaux de poste et d'autres services publics ferment leurs portes dans les hauts pays, à l'heure enfin où l'« État se retire des territoires » (Epstein, 2005).

En même temps, l'objectif n'est pas de l'enfermer dans un cadre trop étroit, et la recherche du lieu d'implantation de l'agence et de son aire d'influence prend en compte cette échelle locale tout en cherchant à la dépasser. Ainsi, EDF cherche un lieu qui fasse apparaître la volonté de l'entreprise de s'insérer au plus près des territoires, tout en maintenant une certaine indépendance d'action. La localisation et l'aire d'influence de l'agence sont donc aussi au cœur des débats dans la phase de préfiguration : faut-il définir cette enveloppe en fonction d'un seuil lié à l'altitude, en fonction de caractéristiques démographiques, institutionnelles ou économiques ? Quelle attitude adopter lorsque les bassins hydrographiques traversent plusieurs territoires départementaux, voire régionaux, déclenchant par là-même convoitises et rivalités ?

Arbitrer entre des spatialités plurielles

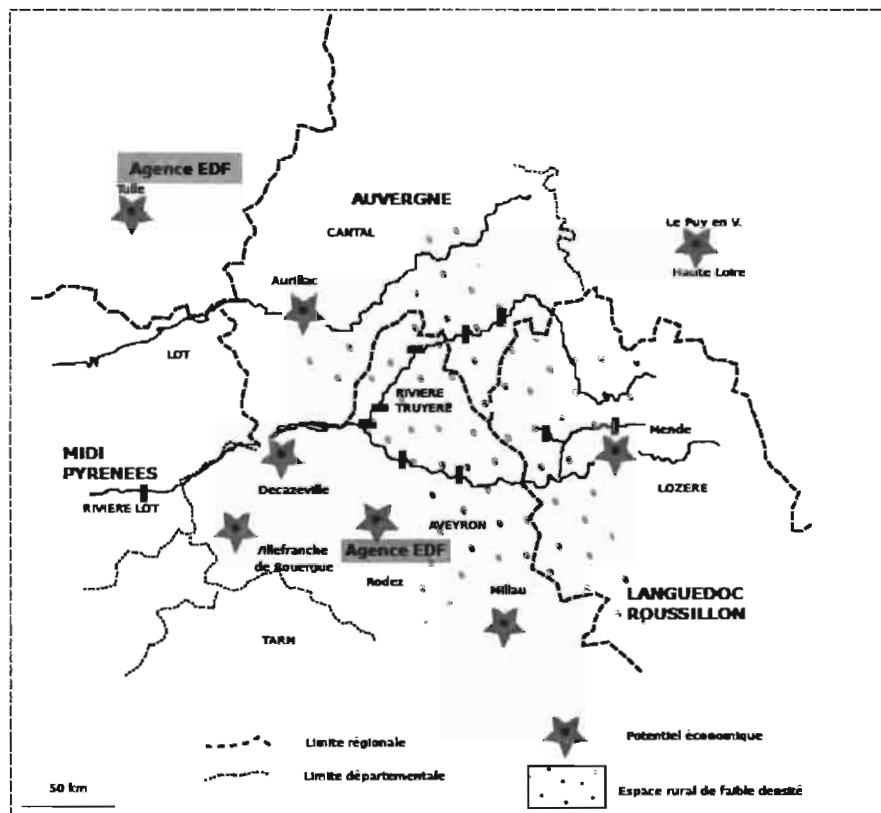
Les agences « Une rivière, un territoire » sont à cheval sur trois spatialités concurrentes. On a d'abord noté qu'elles s'inscrivent dans un périmètre dicté par la géographie physique et par la morphologie des bassins versants. Mais

ces agences sont aussi – et d’abord – des objets institutionnels et elles doivent donc prendre en compte ce fait. Aussi sont-elles installées en général dans des chefs-lieux de département, et articulées avec le périmètre institutionnel du conseil général qui constitue leur horizon quotidien, le cadre dans lequel elles trouvent leurs interlocuteurs, et le périmètre dans lequel elles recherchent les porteurs de projet qu’elles veulent accompagner. Elles répondent enfin à une certaine logique d’inscription dans un système productif. Elles sont en effet destinées à interagir au quotidien avec un collectif de chefs d’entreprise. Or la structuration dans l’espace des entreprises (et notamment des petites industries de montagne) obéit à une logique de « grappes », et se condense dans de petits bassins. La configuration spatiale des bassins industriels peut ne pas correspondre à la hiérarchie urbaine administrative. Aussi, plusieurs logiques de localisation, sous-tendues par des visions spatiales irréductibles, s’affrontent. Même s’il existe une possibilité de couper court aux conflits en situant l’agence dans le chef-lieu du département, des exceptions apparaissent, montrant la flexibilité et la capacité d’adaptation de l’acteur privé à des configurations et des rapports de force variables.

Prenons le cas de l’agence créée autour des retenues des vallées de la Truyère et de la partie amont du Lot. Ces deux rivières coulent en position plus ou moins frontalière entre le Massif central et l’ex-région Midi-Pyrénées. Plus précisément, leurs cours drainent les hautes terres qui séparent le Cantal et l’Aveyron. Les bassins industriels, quant à eux, sont bien plus au sud. Il y a Millau, pôle vivifié par l’ouverture du viaduc et par l’autoroute qui traverse les plateaux en direction de la Lozère. Il y a Decazeville, pôle industriel situé plus à l’ouest, davantage marqué par la présence (aujourd’hui déclinante) de grands groupes de mécanique. Il y a un pôle de compétitivité *Mecanic valley* au sud de l’Aveyron, à l’opposé donc des cours d’eau et des barrages. Il est rapidement apparu que l’insertion d’une agence dans les tout petits pôles qui bordent le Lot et la Truyère (Entraygues, ou Saint-Geniès d’Olt) ne permettrait pas à l’agence de rayonner suffisamment. Une localisation de l’agence à Rodez, chef-lieu de l’Aveyron, paraissait plus naturelle mais faisait courir le risque d’un conflit plus ou moins larvé avec la région Auvergne, qui s’estime également concernée par les concessions et les outils de développement territorial qui y sont associés. La localisation finalement choisie de Rodez traduit l’articulation privilégiée (mais pas exclusive) de l’agence avec les instances politiques et économiques du département de l’Aveyron, tourne le dos à une pure logique de *cluster*, prenant acte de l’éloignement des bassins industriels de Millau et de Decazeville, ce qui permet au passage, prudemment, de ne pas privilégier un pôle économique plus que l’autre. (figure 2.2.)

FIGURE 2.2

*Enjeux spatiaux de l'implantation
de l'Agence « Une rivière, un territoire », Lot Truyère*



Légende : L'escalier de barrages de la Truyère traverse plusieurs limites départementales et régionales. Les pôles d'activité et de peuplement sont éloignés. Un conflit de spatialités émerge pour le choix d'implantation de l'agence destinée à en valoriser les effets économiques locaux.

Prenons maintenant le cas de l'agence créée autour des barrages de la haute Ariège et de la haute vallée de l'Aude. Ces deux rivières et leurs affluents coulent du sud vers le nord et descendent « en peigne » des sommets pyrénéens. Elles sont essentiellement situées sur le territoire de Midi-Pyrénées, mais pour une petite part en Languedoc-Roussillon, ce qui repose la question de la frontière régionale. Ici, les villages de montagne sont tellement affectés par la déprise et le vieillissement qu'une possibilité d'implantation de l'agence est très difficilement envisageable. La présence de bassins industriels, quant à elle, se pose aussi avec moins d'acuité : l'essentiel de la production s'effectue dans des chefs-lieux de département comme Foix et Tarbes. En fait, la question la plus difficile est celle du choix d'implantation de l'agence en Ariège ou dans les Hautes-Pyrénées.

La solution la moins conflictuelle a consisté à ouvrir une agence à Foix, à assurer une permanence des agents dans la haute vallée de l'Aude, et à créer une antenne à Tarbes.

Le troisième cas d'étude illustre encore un autre type d'arbitrage. Les équipements de Savoie sont situés en Maurienne et en Tarentaise (Marnezy, 2009), aussi le choix d'implantation de l'agence s'est fait au lieu précis où se séparent les deux autoroutes qui remontent ces vallées. Encore une fois, il valait mieux ne pas choisir entre l'une ou l'autre de ces vallées, et s'en retirer tout en restant le plus proche. L'agence devait aussi bénéficier d'une proximité maximale avec le chef-lieu de la Savoie, Chambéry. Finalement, la localisation de l'agence au sein d'Alpespace, le technopôle du département situé à Montmélian, traduit le compromis spatial triangulaire entre les deux vallées et le chef-lieu, et affirme au passage une proximité symbolique, non avec les équipements industriels d'altitude, mais avec les réseaux d'acteurs de l'industrie et des services de la plaine.

Une spatialité avant tout relationnelle

Si la localisation des agences «spatialise» un compromis entre des logiques plurielles, le fonctionnement des agences montre une autre spatialité, plus réticulaire, qui vise toute l'épaisseur du territoire local. La notion de gouvernance «multiniveaux» est ici utile pour comprendre comment l'écheveau de contacts, de conventions, de contrats passés par l'agence tisse peu à peu une spatialité relationnelle dense, maillée, qui vise à irriguer largement le territoire (Vanier, 1995). Chaque agence «Une rivière un territoire» construit un réseau de connaissance et de confiance avec le territoire industriel, avec le monde agricole, avec les cercles politiques, un réseau qui réarticule le haut des vallées et la vie des terres plus basses.

L'univers relationnel de l'agence EDF dépasse évidemment l'échelle de quelques vallées de montagne, et même l'échelle départementale. D'abord, chaque agence interagit avec l'organigramme de toute l'entreprise et notamment avec celui de la branche hydroélectricité, qui est structurée en directions de bassins, directions régionales et unités de production. L'agence, toute petite par rapport à la taille du groupe, est donc plus ou moins «prise» dans cette organisation verticale qui induit des effets de pouvoir aux conséquences très concrètes (appui logistique de certaines fonctions support...). En outre, si l'agence considère l'institution départementale comme son interlocuteur central, cette structure institutionnelle est elle-même insérée dans la verticalité du pouvoir et dans la pyramide politique. C'est à l'ombre des «grands élus» (députés, sénateurs, présidents de département et de région qui ont un pied dans le local et un pied ailleurs) que l'agence déploie son programme, et avec

l'appui, ou au moins avec l'accord, des représentants de l'État dans les territoires : personnel préfectoral, directions des services déconcentrés...

Le hors champ de cette reterritorialisation de l'énergie en montagne ne doit pas faire oublier le rôle d'un lieu de pouvoir et pôle de décision éloigné mais fortement présent, voire de plus en plus influent, à savoir la région. En effet, les autorités régionales concentrent aujourd'hui une partie croissante des outils d'appui aux entreprises (Pasquier, 2012). Aussi, la collaboration avec les services régionaux dédiés à l'innovation, au financement du développement économique est indispensable. Une seule agence a opté jusqu'à présent pour une localisation au plus près des institutions régionales, préférant valoriser la proximité institutionnelle et la visibilité métropolitaine qu'offre une localisation à Marseille, plutôt qu'une implantation plus près du bassin de la Durance. Même si le poids de la région n'apparaît pas directement dans la localisation des autres agences, ces dernières construisent une sphère relationnelle qui dépasse très largement l'échelle locale. Elles déploient une spatialité ouverte et tissent activement un réseau de liens pour s'insérer dans cette multiplicité de niveaux d'institutions, de territoires et d'échelles.

L'énergie et l'innovation, valeurs prétextes pour une sécurisation croisée

Il convient à présent d'en arriver à la matière même de ce qui est négocié à travers la préfiguration des agences, puis dans les instances de gouvernance dont elles se dotent, les Comités d'Orientations Territoriales qui intègrent des élus, des chefs d'entreprise et qui valident les projets destinés à être adressés au SAFIDI. L'objectif est de comprendre ce qui se joue du point de vue des jeux de pouvoir entre institutions.

EDF dans les territoires: jeu ouvert ou fermé?

La phase de concertation, qui dure plus ou moins une année, s'inscrit dans un jeu apparemment très ouvert. Elle vise à instaurer un climat de confiance entre préfigureurs (chefs d'entreprise, directeurs de chambre de commerce et d'agences d'expansion, et experts, dont nous étions). Cette sorte de phase « pré-institutionnelle » produit un diagnostic partagé de la dynamique générale du territoire sur la base de laquelle l'animateur du groupe (le futur directeur de l'agence) « tâtonne », teste des postures possibles, mesure l'appétence des acteurs locaux à l'égard de cette nouvelle agence et imagine des formes de coopérations

envisageables entre l'agence et telle ou telle institution publique ou privée locale (Cardot, 1991 ; Heidenreich et Koschatzky, 2011). Loin donc de poser d'emblée un paquet de projets finançables ou une somme d'argent, loin de demander aux partenaires locaux un engagement stable et définitif, EDF capte d'abord des personnes et, symboliquement, les institutions ou groupements qu'elles représentent parfois, mais ne donne rien, sinon l'image de ce qui a été fait ailleurs, dans les agences déjà créées dans un autre massif.

Ce flou est d'autant plus nécessaire que l'agence cherche une place fonctionnelle dans un paysage d'acteurs chargé, plutôt qu'elle ne comble un vide de l'action territoriale. Elle a donc intérêt à offrir l'image d'une adaptabilité, d'une « ductilité » car les interlocuteurs « encaissent » au même moment une série de chocs (réforme territoriale, resserrement des moyens financiers...) et peuvent interpréter l'avènement de ce type d'agence comme un « choc » supplémentaire. L'émergence de ces agences d'un nouveau type croise une trajectoire d'affaiblissement financier, institutionnel et symbolique de l'action publique. Elle advient lors d'une sorte de phase crépusculaire dans l'hégémonie des institutions départementales dans le monde rural et montagnard (Mévellec, 2005). EDF veut porter la démonstration d'un gain de cohérence, d'efficience avec une structure de plus, expliciter une volonté de coopération, de portage et de partage des tâches, en collaborant avec des acteurs « déprimés » qui accueillent donc plus ou moins facilement ce nouveau venu dans le concert local, le percevant à la fois comme une menace, comme une concurrence et comme une opportunité.

La malléabilité du positionnement d'EDF s'explique donc par la prise en compte du moment politique traversé, elle fait sens dans un contexte où les référents les plus stables de l'action publique, comme le partage des rôles et des tâches entre État et collectivité, ou entre privé et public, vacillent, où les positions de pouvoir et les cadres hiérarchiques semblent se « liquéfier » (Bauman, 2007). À travers ce jeu ouvert, l'agence préfigure déjà une approche différenciée des politiques territoriales, un style de gouvernance polycentrique qui ne préjuge pas de l'emboîtement hiérarchique des niveaux institutionnels, ni de l'existence de mécanismes de coordination entre eux, mais obéit à des logiques de pouvoir devenues instables, ce que des chercheurs ont caractérisé comme des environnements « infratransition » (Robinson, 2006).

Une double sécurisation : les concessions contre l'emploi local

La négociation autour du périmètre de fonctionnement des agences aboutit à un résultat qui corrobore les réflexions d'O. Coutard et J. Rutherford : « Il y

a autre chose que de l'énergie dans les enjeux énergétiques formulés à l'échelle locale», (Coutard et Rutherford, 2010, p. 715). À leur suite, on reconnaît qu'EDF échange une place renforcée dans le paysage local, gage d'une pérennisation implicite de sa fonction de concessionnaire, en échange d'un engagement moral de maintien de l'emploi indirect. Le véritable objet du débat n'est donc ni l'innovation ni la ressource énergétique, mais la consolidation d'un socle industriel pour lequel EDF apparaît comme un facteur de «sécurisation» (Marcelpoil et Perret, 1999). Pour ce faire, l'entreprise mobilise la rhétorique de l'innovation, en prétendant marier innovation organisationnelle (positionnement d'interface entre des acteurs peu articulés, ensemblier de programmes complexes, spécialiste de la coopération tous azimuts) et innovation technologique, avec l'image d'un grand groupe incarnant la recherche de pointe, l'avancée technologique, qui se penche vers des territoires peu métropolisés pour épauler des jeunes ingénieurs et favoriser le basculement vers l'économie de la connaissance (Steiner, 2011).

Au-delà de cette approche très «compétitive» et modernisatrice, EDF est conduite à prendre la responsabilité de la sauvegarde du potentiel industriel local, et donc poussée vers le maintien d'un régime énergétique et territorial hérité. Une certaine ambiguïté, entre conservation d'un modèle productif existant et développement de nouvelles branches d'activité, apparaît (Maganda et Petit, 2011). Promettant une relance de la petite chaudronnerie de montagne, mais favorisant aussi quelques dossiers «à la mode» comme les voitures électriques ou la méthanisation des déchets agricoles, l'agence est finalement une pièce de la modernisation douce des territoires de montagne, d'un équilibre retrouvé des forces entre le tout productif et le tout résidentiel, entre le vide de la campagne et le trop-plein de la métropole (Davezies et Talandier, 2014).

Conclusion

En conclusion, l'émergence des agences «Une rivière, un territoire» permet de réfléchir à certains aspects de la gouvernance énergétique en montagne, et en particulier à la manière dont celle-ci recombine d'une manière originale les biens écologiques (l'eau), les infrastructures productives (les équipements hydroélectriques, leur environnement industriel) et les organisations territoriales.

Le travail débouche sur trois grands résultats. Tout d'abord, l'étude conforte l'idée selon laquelle les territoires de montagne traversent une étape singulière, qui mérite d'être resituée au regard d'une évolution historique longue. Oui, EDF réagence des éléments techniques, économiques, socio-politiques des territoires de montagne, mélange héritage et innovation, et ce changement se traduit par une nouvelle stratégie d'insertion locale. Ensuite, on comprend

avec ce cas d'étude que la territorialisation d'une grande entreprise énergétique induit nécessairement, à l'heure actuelle, une dimension multispatale. On entend par là qu'EDF adapte ses outils aux visions des interlocuteurs et notamment aux logiques scalaires, aux limites et aux gradations dans l'influence des organisations, aux relations de proximité, au sens où les aborde l'équipe de B. Pecqueur (Pecqueur et Zimmerman, 2004).

Enfin, la recherche montre que l'institutionnalisation de la question énergétique s'inscrit dans un processus qui relève d'ajustements permanents et débouche sur des compromis dépendants de contextes locaux. Dans toutes ces arènes de discussion, dans les Pyrénées, le Massif central ou les Alpes, le jeu est très ouvert, puisqu'il s'inscrit dans un moment de recomposition important des pouvoirs locaux. Cependant, le barrage (et sa valorisation économique) est, au fond, autant un moyen qu'une fin. Les petits territoires de montagne se perçoivent en voie de marginalisation dans un monde économique globalisé. Le programme de déploiement d'agences privées de développement territorial est lu comme l'apport de garanties : garantie de subsistance (du cadre productif hérité), garantie d'existence (maintien du territoire dans un rôle qui ne l'asservit pas totalement aux autres territoires plus forts), garantie d'espérance (embauche de jeunes, appropriation de nouvelles techniques et procédés), en contrepartie d'un confortement du *leadership* du grand groupe. Rien moins, au fond, que la remise à jour d'un « progrès » (c'est-à-dire un mythe) que déjà, il y a cinquante ans, la construction des barrages avait semblé offrir.

Bibliographie

BARJOT Dominique, MORSEL Henri et CŒURÉ Sophie (dir.), « Entre logique industrielle et logique de service public : un très long débat dans l'histoire d'EDF », XII^e colloque de l'association pour l'histoire de l'électricité en France, février 1999, édité sous le titre *Stratégies, gestion et management. Les compagnies électriques et leurs patrons (1895-1945)*, Paris, Fondation EDF, 2001, 540 p.

BAUMAN Zygmunt, *Liquid times. Living in an Age of Uncertainty*, Cambridge, Polity Press, 2007, 257 p.

BECKOUCHE Pierre, GRASLAND Claude et GUÉRIN-PACE France, (dir.), *Fonder les sciences du territoire*, Paris, Karthala, 2012, 293 p.

BELOT Claude, *Mobiliser les sources d'énergies locales*, Rapport d'information du Sénat fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les collectivités territoriales, Paris, 2013, 71 p.

BODON Valérie, *La modernité au village. Tignes, Savignes, Ubaye... La submersion de communes rurales au nom de l'intérêt général 1920-1970*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2003.

BONIN Sophie, « Les barrages : vers de nouveaux enjeux pour la montagne », *Journal of Alpine research, Revue de Géographie Alpine*, 96 (1), 2008, p. 3-10.

BORDES Jean-Louis, « Les barrages en France du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle : histoire, évolution technique et transmission du savoir », *Pour mémoire*, n° 9, hiver 2010, p. 70-120.

BOUCHET Christophe, « Petite histoire de l'hydroélectricité française », *L'eau, l'industrie, les Nuisances*, n° 324, 2009, p. 102-105.

BOUNEAU Christophe, DERDEVET Michel et GALLAND Jean-Baptiste, « Réseaux de transport et réseaux d'énergie : qui doit prendre en charge le(s) territoire(s) ? », *Responsabilité & Environnement*, n° 74, 2014/2, p. 65.

CARDOT Fabienne, « Le modèle EDF. Essai de sociologie des organisations », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 46, n° 4, 1991, p. 892-894.

CALVERT Kirby et SIMANDAN Dragos, « Energy, space, and society: a reassessment of the changing landscape of energy production, distribution, and use », *Journal of Economics and Business Research*, n° 16, 2010, p. 13-37.

CERMOSEM PACTE TERRITOIRES 2013, Colloque Transition énergétique dans les territoires ruraux, 4 et 5 décembre 2013, Domaine Olivier de Serres.

COUTARD Olivier et RUTHERFORD Jonathan (éd.), « Energy transition and city-region planning: Understanding the spatial politics of systemic change », *Technology Analysis and Strategic Management* vol. 22, n° 6, 2010, p. 71-72.

DALMASSO Anne, GOUY-GILBERT Cécile et JAKOB Michaël « Alpes électriques, paysage de la houille blanche », *Dire l'entreprise*, 2011, p. 158. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00661213>

DAVEZIES Laurent et TALANDIER Magali, *L'émergence des systèmes productivo-résidentiels*, La Documentation française, CGET, Travaux n° 19, 2014, 136 p.

DOSSI Giovanni, « The nature of the innovative process », in Giovanni DOSSI, Christopher FREEMAN, Richard NELSON, Gerald SILVERBERG and Luc SOETE (éd.), *Technical change and economic theory*, Pinter, 1988, p. 221-238.

EPSTEIN Renaud, « Gouverner à distance, quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, 2005, p. 96-119.

ESTÈBE Philippe, *Gouverner la ville mobile: intercommunalité et démocratie locale*, Presses universitaires de France, coll. la ville en débat, 2008, 345 p.

FAURE Armelle, « Des normes sociales pour les déplacements de population causés par les grands barrages. France, xx^e siècle: l'exemple des barrages de Tignes et Serre-Ponçon dans les Alpes et les barrages de L'Aigle et Bort-les-Orgues dans la Haute-Dordogne », *Revue de géographie alpine*, n° 96-1, 03/2008, p. 15-28.

FAYOLLE Alain et LEGRAIN Thomas, « Orientation entrepreneuriale et grande entreprise: le cas EDF », *La Revue des Sciences de Gestion*, vol. 41, n° 219, 2006, p. 27.

FUJITA Masahisa, KRUGMAN Paul et VENABLES Anthony J., *The Spatial Economy: Cities, Regions, and International Trade*, Cambridge, MIT Press, 1999.

GIROUX Nicole et MARROQUIN Lissette, « L'approche narrative des organisations », *Revue Française de Gestion*, vol. 1, n° 159, 2005, p. 15-42.

GODARD Olivier, « Stratégies industrielles et conventions d'environnement: de l'univers stabilisé aux univers controversés », *INSEE Méthodes, Environnement-Économie*, 1993, p. 145-174.

HEIDENREICH Martin et KOSCHATZKY Knut, « Regional innovation governance », in Philip COOKE (éd.), *Handbook of regional innovation and growth*, Edward Elgar, 2011, p. 534-546.

HUGHES Thomas P., *Networks of power: Electrification in Western society, 1880-1930*, The Johns Hopkins University Press, 1983, 431 p.

JAGLIN Sylvie et VERDEIL Éric, « Énergies et villes des pays émergents : des transitions en question », *revue Flux*, n° 93-94, 2014, p. 7-18.

JAMASB Tooraj et POLLITT Michael, « Electricity market reform in the European Union, review of progress toward liberalization and integration », *The energy journal*, Center for Energy and Environmental Policy Research (CEEPR), 005-003 WP, mars 2005, Consultable : <http://18.7.29.232/bitstream/handle/1721.1/45033/2005-003.pdf?sequence=1>

JOLY Hervé (dir.), « Des barrages, des usines et des hommes : l'industrialisation des Alpes du Nord entre ressources locales et apports extérieurs », *Études offertes au prof. Henri Morsel*, Saint Martin d'Hères, PUG, coll. Histoire industrielle, 2002, 392 p.

KESSLER Denis, « L'entreprise entre transparence et secret », *Pouvoirs*, n° 97, 2001, p. 33-46.

LABEX ITEM, « Innovation et territoires de montagne, dynamiques sociales et spatiales », *Université d'hiver internationale*, 29-31 Janvier 2014.

LALLÉ Béatrice, « Production de la connaissance et de l'action en sciences de gestion. Le statut expérimenté de "chercheur-acteur" », *Revue Française de Gestion*, vol. 30, n° 148, 2004, p. 45-64.

LANDEL Pierre-Antoine, « L'objet "Montagne", l'expertise scientifique et les politiques publiques : quelles convergences possibles? », *Revue de Géographie Alpine*, 2002, p. 43-53.

LANGTRY Bruce, « Stakeholders and the Moral Responsibilities of Business », *Business Ethics Quarterly*, vol. 4, n° 4, 1994, p. 431-443.

LERAT Serge, « Géographie de l'électricité », Paris, Doin, 1978, 266 p.

MAGANDA Carmen et PETIT Olivier, « Environmental and natural resources governance Rethinking public-private relationships », *Regions & Cohesion*, vol. 1, n° 3, 2011, p. 1-6.

MARCELOIL Emmanuelle et PERRET Jacques, « Le poids conceptuel des districts industriels dans la construction des territoires », in Françoise GERBAUX (dir.), *Utopie pour le territoire*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 1999, p. 15-34.

MARIÉ Michel-Jean, « Présence du territoire : le cas d'un grand équipement hydraulique », in *Cahier / Groupe Réseaux* n° 7, 1987, p. 61-107.

MARNEZY Alain, « Les barrages alpins », *Revue de Géographie Alpine*, vol. 3, n° 96, 2009, p. 92-102.

MAURIN Georges (dir.), *Histoire du Service de la Production Hydraulique : 1946-1992*, Paris, AHEF, 1995.

MERMET Laurent, « L'intervenance et la dimension analytique des recherches en sciences sociales : quels mots pour en parler, pour les assumer ? » *Conférence RES (Recherche Environnementale sur la Société)*, Paris, 2005.

MÉVELLEC Anne, « Les transitions institutionnelles en France et au Québec », in Laurence BEHRER, Jean-Pierre COLLIN, Eric KERROUCHE et Jacques PALARD, *Jeux d'échelle et transformation de l'État : le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Presses de l'Université de Laval, 2005, p. 63-89.

MOUJOURD Nasima, PABION MOURIÈS Johanne, JOYE Jean-François, KADA Nicolas, YOLKA Philippe, FOURNY Marie-Christine, DALMASSO Anne, GAL Stéphane, GRANET-ABISSET Anne-Marie, JUDET Pierre, WALTER François, JOB Louis et TALANDIER Magali, *La science au service de l'analyse de l'innovation en territoire de montagne*, Labex ITEM, Grenoble, Lyon, Chambéry, 2014.

PAPA Françoise, FEYT Grégoire, LANDEL Pierre-Antoine et COLLET Laurent, « Qu'est-ce qu'innover en territoire de montagne ? », Colloque TIC et acteurs du développement en montagne, Le Pradel, France, 2007, p.33-41. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00692301>

PASQUIER Romain, *Le pouvoir régional. Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*, Presses de Sciences Po, collection Académique, 2012, 384 p.

PECQUEUR Bernard et ZIMMERMAN Jean-Benoît, (Dir.), *Économie de proximités*, Paris, Ed. Hermès, 2004.

PETTIT Sylvain, VARASCHIN Denis, SCHWACH Paul et TARDIEU Bernard, « La concession, levier de développement ? » *Entreprises et Histoire*, n° 31, 2002, p. 120.

POUPEAU François-Mathieu, « Un néo-libéralisme centralisateur – Les collectivités locales dans la libéralisation du système de distribution électrique français », *Politiques et management public*, vol. 18, n° 2, 2000, p. 1-24.

RICHARD Jean-Louis, « La petite hydroélectricité : industrie et développement durable », *La houille Blanche*, n° 6-7, 2002, p. 30-34.

ROBINSON Jennifer, *Ordinary cities between modernity and development*, London, Routledge, 2006, 204 p.

ROCQ Sylvie, MOOR Jean-François, COMEAU Aline et THOMAS Michaël, « L'hydroélectricité et les territoires », *La houille blanche*, n° 1, 2012, p. 15-18.

RODRIGUEZ Jean-François, « Paysages de l'hydroélectricité et développement touristique dans les Alpes et les Pyrénées », *Revue de géographie alpine*, vol. 100, n° 2, 2012, p. 123-145.

ROUSSE Henry, PICARD Jean-François, BELTRAN Alain et BUNGNER Martine, *Histoire(s) de l'EDF. Comment se sont prises les décisions de 1946 à nos jours*, Paris, Dunod, 1985, 266 p.

STEINER Michael, « Regional knowledge networks », in Philip COOKE (éd.) *Handbook of regional innovation and growth*, Edward Elgar, 2011, p. 222-233.

VANIER Martin, « La petite fabrique des territoires en Rhône-Alpes. Acteurs, mythes, et pratiques », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 2, n° 70, 1995, p. 93-103.

VARASCHIN Denis, *Tignes, la naissance d'un géant*, Fondation FACIM, Chambéry, 2011, 109 p.

3

Territoires et innovations politiques en contextes multiculturels (Colombie, XX et XXI^e siècle)

Odile HOFFMANN

Ce chapitre traite des territorialités issues des transformations politiques des dernières décennies en Amérique latine, et notamment de la reconnaissance de droits fonciers définis sur des critères d'appartenance à des collectifs. C'est dans un double contexte – globalisation et multiculturalisme – que j'explore les rapports qu'entretiennent territoire et appartenance, rapports souvent faits d'exclusion et de violence autant que d'inclusion et d'émancipation. Je cherche à traiter l'ambivalence de ces rapports à la lumière des politiques publiques qui s'y rapportent d'une part, des pratiques et mobilisations politiques qui s'y réfèrent, d'autre part. Tant les unes que les autres sont l'occasion de propositions parfois novatrices issues des interactions entre acteurs politiques de différents niveaux, depuis la base jusqu'aux sphères politiques transnationales. Ces innovations territoriales et politiques sont souvent sources de conflits mais aussi, parfois, de leurs modes de résolution. Dans tous les cas, elles contribuent à l'édification d'espaces publics dans lesquels se renégocient des rapports de pouvoir.

Toute politique publique doit définir les sujets auxquels elle prétend s'adresser, préciser leur profil et au besoin le modeler. Cette subjectivation ou « mise en sujets » (Agier, 2013) consiste à reconnaître les besoins et les droits des personnes ou collectifs concernés par des mesures spécifiques, mais aussi leurs rapports aux autres, et les positions respectives des uns et des autres dans

l'espace public. Je parle ici de position et d'espace autant dans un sens métaphorique (rapports et espaces de pouvoir et domination, hiérarchies, inégalités) que dans le sens matériel et concret de la place qu'occupe un groupe ou individu à côté d'un autre, en accord ou en confrontation avec lui, dans le cadre de sa résidence, son travail, l'exercice d'une religion ou toute autre activité sociale (Nicholls, Miller et Beaumont, 2011, p. 19).

Toute relation sociale est aussi spatiale, on le sait depuis longtemps (Hagerstrand, 1970; Lefebvre, 1974; Soja, 1980; Giddens, 1984 – cités par Nicholls, Miller et Beaumont, 2011, p. 7). Jacques Lévy a insisté à son tour, en 1992, sur le fait que l'espace est consubstantiel à toute action politique : non pas qu'à certaines mesures politiques correspondent certains types d'espaces – ce qui est aussi vrai – mais que, tout simplement, l'espace porte en lui le lien social : « L'espace importe en tant qu'il est de nature relationnelle. C'est le moyen par lequel toute relation sociale est produite ou rompue – et produire et rompre des relations est au cœur de toute action collective » (Miller, 2011, p. 327, trad. OH)¹.

Passer de l'espace au territoire n'a rien d'évident. Sans revenir aux fondamentaux, on peut admettre que le territoire est un espace codé (Sack, 1983), approprié, investi et entretenu par des individus ou des groupes qui y développent des pratiques spatiales – pratiques dans et sur l'espace – spécifiques. Certaines sont ancestrales, telles les pratiques agraires de certains groupes paysans qui ont transformé l'espace depuis des siècles. D'autres sont plus récentes, comme les modes d'habitat qui se transforment à un rythme accéléré sur toute la planète. Certaines sont d'ordre rituel ou religieux, comme la construction d'édifices de culte qui qualifient l'espace en délimitant certains lieux, ou encore politique comme on peut le voir avec la construction des enceintes de pouvoir. Enfin de nombreuses pratiques spatiales sont du ressort de l'économie (les marchés, les circuits commerciaux, les investissements immobiliers, etc.). Ensemble, ces pratiques construisent des modes d'occupation et de transformation de l'espace et produisent des territoires, ce qui pourrait être la définition de la territorialité. Dans la vie quotidienne des individus et des collectifs les territorialités s'enchevêtrent, se renforcent ou se contredisent : on peut être en même temps ressortissant d'une commune, membre d'une paroisse, d'un territoire indigène ou d'une association militante aux périmètres d'action ou de juridiction distincts les uns des autres. Chaque entité territoriale est organisée selon ses propres normes ou règles, avec ses autorités et ses rapports de pouvoir endogènes, et c'est l'ensemble – dynamique et toujours instable – qui fait société. Comme le dit M. Mann (1986, p. 1), « Les sociétés sont

1. « Space matters because it is relational. It is the medium through which all social relations are made or broken – and making and breaking relationships is at the core of all questions of collective action » (Miller, 2011, p. 327).

constituées de multiples réseaux socio-spatiaux de pouvoir qui se superposent et se recoupent » (cité par Agnew et Oslender, 2011 p. 141)².

Ces « overlapping territorialities » fondent et sont fondées sur des régimes d'autorité qui entrent en rivalité les uns avec les autres (Agnew et Oslender, 2011). C'était le cas, par exemple, du curé et du maire des anciennes campagnes françaises, ou de l'instituteur et du préfet, chacun mobilisant une territorialité qui s'exprime dans des lieux ou des espaces propres (l'école, la mairie, l'église), avec souvent une juridiction spatiale reconnue (le territoire de la paroisse, du département ou la commune, de l'académie.), avec ou sans réseau associé (l'Église, les corporations). Nombre de films ou romans retracent les tensions villageoises qui passent par des conflits de lieux, le café du village étant souvent le théâtre principal des négociations informelles entre les parties. À première vue obsolète, ce modèle s'est en fait réactualisé et a laissé place à de nouvelles dynamiques tout aussi territorialisées que les précédentes.

Depuis une trentaine d'années en Amérique latine, le contexte de multiculturalisme a compliqué la donne. Dans de nombreux pays, il s'instaure dans les dernières décennies du xx^e siècle, associé à des changements constitutionnels qui reconnaissent la nature multiculturelle des nations, c'est-à-dire l'existence de collectifs socialement et culturellement différenciés susceptibles de faire l'objet de politiques publiques adaptées à ces « différences ». Concrètement, le multiculturalisme pourrait se définir comme « l'action publique qui vise à transformer l'imbrication entre injustice sociale et disqualification culturelle au sein d'une société » (Gros et Dumoulin Kervran, 2011, p. 14). Dans le cas de la Colombie, la constitution de 1991 reconnaît l'existence de « groupes ethniques » différenciés (Indiens, Noirs, Roms, etc.) et la légitimité de nouvelles territorialités avec la confirmation-transformation des réserves indiennes ou, en 1993, la création des territoires de communautés noires.

Le multiculturalisme mis en action bouleverse les hiérarchies politiques ou sociales qui leur sont associées. J'aborde donc ici la question de la multiplicité des territorialités en contexte multiculturel, avec plusieurs objectifs. En premier lieu, je cherche à sortir du cadre d'analyse trop restreint qui associe – en apposition ou opposition – identité et territoire et mène à l'impasse signalée par Brunet (cité par Di Méo, 2011) dès 1990 : « Affirmer une identité sur une base territoriale, c'est se condamner tôt ou tard, à exclure l'autre » (ou l'inverse : « Affirmer un territoire sur une base identitaire, c'est se condamner tôt ou tard, à exclure l'autre »). De même, D. Massey (2004, p. 6) dénonce ce qu'elle appelle la conception territoriale des lieux qui alimente des réclamations localistes et par essence exclusives des appartenances³. Pour ce faire, je décris

2. « Societies are constituted of multiple overlapping and intersecting sociospatial networks of power » (cité par Agnew et Oslender, 2011, p. 141).

3. « Massey assure que les conceptions territoriales des lieux alimentent des réclamations "localistes ou nationalistes d'espaces fondés sur une essence éternelle, et en conséquence exclusive,

la généalogie de la diversité des formes territoriales pour montrer qu'elles ne peuvent se réduire à une confrontation binaire identité/territoire. Les territoires et les lieux, tout comme les appartenances, se créent dans la dynamique sociale, ils ne lui préexistent pas. On peut en retracer l'histoire et les enjeux, que ce soit au niveau individuel ou au niveau collectif (Guérin-Pace et Filippova, 2008).

Cela m'amènera à déconstruire l'argument du « conflit de territoires » utilisé de façon abusive pour expliquer ou analyser les conflits entre collectivités, alors que l'on peut proposer d'autres interprétations autour des notions plus précises de légitimité territoriale ou de « corps géographique » (Winichakul, 1994). Enfin, l'analyse de contextes conflictuels récents, en Colombie, me permet de montrer que l'espace est non seulement produit mais producteur de sens politique ; il devient « porteur » (et non pas objet) de négociations et arrangements menés entre les acteurs et, à ce titre, il accompagne de possibles innovations politiques. Je développe ces propositions autour d'un terrain privilégié en Colombie, dans la région du littoral pacifique (Hoffmann, 2004). Depuis les années 1990-2000, suite à l'adoption d'une constitution multiculturelle et de lois spécifiques, la région est aujourd'hui répartie entre réserves indiennes et territoires collectifs de communautés noires. Je ferai quelques allers-retours vers le passé et vers d'autres situations (Brésil, Mexique, Belize), cherchant dans ces références à mieux contextualiser la situation étudiée.

La diversité territoriale et sa généalogie en Colombie

Sans prétendre à l'exhaustivité en matière de diversité territoriale, je m'attache à décrire les régimes de gouvernance qui se rapportent à l'appropriation en milieu rural, c'est-à-dire aux ressorts de légitimité qui ne relèvent ni de l'urbain ni de la nature juridictionnelle (communes, départements) de l'espace. Aujourd'hui, les droits territoriaux des habitants des zones rurales en Colombie sont reconnus en référence à une variété de critères ou registres élaborés dans des contextes historiques et politiques précis. On peut reconnaître au moins les suivants :

- la propriété privée est vite devenue une sorte d'évidence naturalisée, imposée depuis les débuts de la construction coloniale et qui a permis la spoliation massive des terres paysannes au profit de minorités. La généralisation de ce régime a suscité de nombreuses résistances dont certaines persistent jusqu'à

caractéristique de l'appartenance" », « *Massey argues that territorial conceptions of place fuel "localist or nationalist claims to place based on eternal essential, and in consequence exclusive, characteristics of belonging"* » (Nicholls *et al.*, 2011, p. 18).

- aujourd'hui. Celles-ci ont notamment mené les élites à mettre en œuvre des réformes agraires plus ou moins radicales au ^{xx}^e siècle ;
- les espaces réservés aux populations indiennes (*repúblicas de indios*), institués sous la Colonie étaient appelés à disparaître au fur et à mesure de l'intégration – jugée souhaitable et inéluctable – des Indiens dans la nation. Supprimée dès avant les indépendances, cette figure connaît un processus de re-signification à la fin du ^{xix}^e, et de nouveau au ^{xx}^e siècle. Sous le nom de *resguardos*, elle est désormais assumée par les Indiens eux-mêmes dans leur demande d'autonomie territoriale ;
 - les territoires collectifs des communautés noires sont institués par la loi 70 de 1993 suite aux changements constitutionnels de 1991. Ils sont reconnus dans la région du littoral Pacifique et répondent à de fortes mobilisations ethniques mais aussi au contexte de guerre chronique et à la pression de l'agrobusiness transnational (palmes à huile) qui demande à ce que les droits de propriétés, dans cette vaste région, soient définis et intégrés au marché foncier ;
 - les « zones de réserves paysannes », où la propriété est individuelle, sont créées par la loi 160 de 1994. Dans le fond, les objectifs de cette création étaient similaires à ceux des réformes agraires libérales des années 1960 qui prônaient une certaine justice agraire afin de sécuriser le foncier, dynamiser le marché des terres et promouvoir la modernisation de l'agriculture ; dans le contexte de fin du ^{xx}^e siècle, l'idée des « zones de réserves paysannes » a été reprise par les guérillas, principalement les FARC, provoquant en retour leur abandon par les autorités gouvernementales. Le contexte actuel de négociation de paix modifie à nouveau l'appréciation de cette figure territoriale par les différents acteurs politiques.
 - enfin, plus récemment, d'autres portions sont attribuées par le gouvernement au titre de compensation aux victimes de déplacements forcés dans le cadre d'une législation qui se voudrait « post-conflit » (La Ley 1448 de 2011, connue comme la Loi des victimes et Restitution des terres). La Colombie est le premier pays au monde en nombre de personnes déplacées (réfugiées internes au pays) par la violence. En 2013, on estimait le nombre de déplacés forcés à plus de cinq millions de personnes, en majorité des paysans, des Indiens et des Afrodescendants, soit 15 % de la population colombienne (Martínez Cortés, 2013, p. 4).

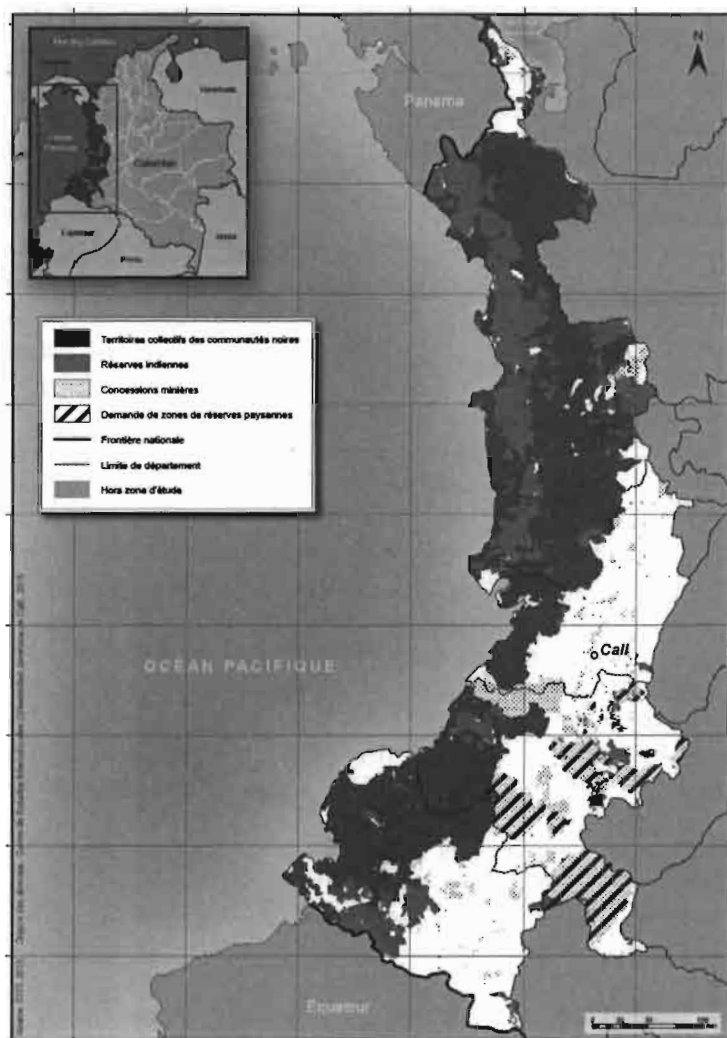
La figure 3.1. représente cet enchevêtrement dans la région du littoral colombien. On devrait y ajouter, mais la carte devient alors illisible, les portions réservées aux réserves naturelles, aux concessions minières, aux espaces des guérillas, etc.

On le voit, chaque figure territoriale combine les registres agraires et fonciers, voire militaire, qui ensemble ou séparément conditionnent les modalités d'appropriation. Ces figures correspondent chacune à un moment dans les

négociations politiques globales, et à un profil de sujet agraire accepté ou encouragé par l'État à une époque donnée et correspondant, le plus souvent, à un environnement géographique donné. L'éventail des statuts reflète l'état du contrat social, et la façon dont il est renégoié en fonction des rapports de force et des contextes locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

FIGURE 3.1

*Territoires collectifs des communautés noires,
Resguardos indiens et Zones de réserve paysanne dans le littoral colombien.*



Source: CEI, 2014.

Les figures agraires génèrent des territorialités distinctes, certaines plus institutionnalisées que d'autres et dotées de plus ou moins de légitimité aux yeux des bénéficiaires ou de la société en général. Cette pluralité de territorialités ne se produit pas seulement en Colombie. Une situation similaire s'observe au Brésil, comme le montre V. Boyer (2013) qui propose d'appeler « groupes territoires » ces groupes différenciés en fonction de leurs moyens d'accès à des droits au territoire : les Amérindiens, les *Quilombolas* (descendants de Noirs marrons), les paysans, différenciés en fonction de leur spécialité de production ou de l'écosystème spécialisé dans lequel ils vivent. Autrement dit, à côté des Amérindiens reconnus depuis des siècles dans leur spécificité et sujets de diverses « politiques » (extermination, réserves, assimilation), le pays a récemment institué d'autres figures territoriales, adaptés pour certains groupes de descendants d'esclaves, mais aussi pour les collecteurs de caoutchouc, des paysans et des agriculteurs de niches écologiques particulières. Ces différentes figures sont régies par des règlements et des institutions spécifiques responsables d'opérationnaliser chacune d'entre elles.

Au Mexique, les discriminations historiques à l'encontre des Indiens depuis l'époque coloniale étaient accompagnées d'obligations et de droits différentiels traduits dans des juridictions et des espaces de résidence longtemps séparés (les *repúblicas de indios*). Abolis à la fin du XIX^e siècle par les réformes libérales qui rejetaient tout particularisme au bénéfice du seul droit individualisé et universel – non indien –, des droits collectifs sur les biens communaux furent reconnus après la révolution et la réforme agraire du XX^e siècle. Celle-ci institua de plus la figure de l'*ejido*, concept qui réunit un groupe de paysans et les terres qui leur sont attribués, en une figure politique qui fut le pilier du monde politique rural mexicain pendant des décennies. Dans ce cadre post-révolutionnaire, les Indiens jouissent des droits agraires reconnus aux sujets « paysans », avec ou sans qualification ethnique. Ils se reconnaissent souvent dans le statut spécifique de « terres de biens communaux », mais sans exclusive de détenir des titres en propriété privée ou des droits en tant qu'*ejidatario*. Il résulte de ces réformes successives et des superpositions qu'elles entraînent, en même temps que des inerties et résistances, une gamme très diversifiée de statuts agraires : *ejido*, *ejido* communal, biens communaux, propriété privée, propriété de la nation, etc. Là aussi, à chaque figure correspondent un appareil institutionnel et des mécanismes de régulation spécifiques.

Sans atteindre une institutionnalisation aussi forte que dans le cas de la Colombie, du Brésil et du Mexique, cette différenciation agraire se retrouve au Belize, pays de colonisation britannique et de migrations successives où chaque groupe s'est forgé une histoire territoriale particulière qui combine les héritages coloniaux à des logiques plus récentes liées notamment à la mondialisation. Ici les Créoles (descendants d'esclaves et britanniques), les Garifunas (descendants d'origines indienne caraïbe et africaine déportés de l'île de Saint-Vincent au Honduras à la fin du XVIII^e siècle), les différents groupes mayas, les métis et

d'autres groupes d'immigrants plus récents (Mennonites, Indiens, Chinois) ont développé des rapports particuliers à l'espace, la terre et le territoire, au sein de la nation qui se reconnaît multiethnique sans toutefois avoir adopté de politiques multiculturelles (Cunin et Hoffmann, 2014).

On le voit, les territorialités multiples ne sont ni une exception, ni strictement imputables aux politiques du multiculturalisme. On pourrait les qualifier de « territorialités post-coloniales », à la fois héritières de la colonie et nées de la mondialisation. Elles sont post-coloniales en ce sens qu'elles intègrent les catégorisations et les hiérarchies héritées des systèmes coloniaux (notamment les hiérarchies ethniques et raciales), tout en cherchant à inverser le sens de la stigmatisation. Sans continuité temporelle avec celles des périodes coloniales, elles n'en ont pas moins hérité certains traits, y compris très concrètement (pour les superficies et limites de certains *resguardos* par exemple). Ces territorialités post-coloniales font rupture avec les modèles qui les précédaient chronologiquement, ceux issus des indépendances au XIX^e et qui prétendaient bâtir des nations sur des logiques d'homogénéisation culturelle et géographique : un territoire, un peuple, une langue. Elles renvoient plutôt aux paradigmes globalisés de la reconnaissance de la différence et de la citoyenneté différentielle, de la pluralité, des droits collectifs et du respect des droits de l'homme (cf. les géographies post-coloniales de Blais, Deprest et Singaravelou, 2011 ; Radcliffe, 2010).

Les territorialités post-coloniales proviennent ainsi des histoires nationales mais aussi de l'histoire globale. Elles traduisent certes des rapports de force entre des acteurs qui se disputent un espace donné, mais elles sont aussi l'expression d'appartenances globalisées, comme l'indique par exemple l'usage en Colombie de la catégorie « d'Afrodescendant » – largement diffusé après la Rencontre internationale contre le racisme de Durban en 2001 – ou celle de « victimes » qui tire sa légitimité du registre des Droits de l'Homme, toutes deux associées, on l'a vu, à des « droits au territoire » spécifiques. Ce qui est le cas aujourd'hui avec la globalisation – l'émergence de territorialités associées à des régimes d'autorités et des appartenances spécifiques – l'était aussi pour les périodes précédentes.

La première modernité de l'Occident des XVI^e et XVII^e siècles, avec l'invention d'une identité supra-villageoise et supra-communautaire désignée comme « nationale », s'est accompagnée d'une réécriture de la géographie de chaque pays afin de parvenir à une association ensuite assumée comme « naturelle » entre l'espace (« le pays ») et le peuple (« la nation »). La seconde modernisation (l'industrialisation des XVIII^e et XIX^e siècles) a répondu aux besoins en main d'œuvre libre et adaptée aux marchés en favorisant une figure sociale désaffiliée de ses obligations communautaires, ce qui correspond à la fin des communs en Angleterre (Sevilla-Buitrago, 2012) et aux réformes libérales qui mirent fin à la propriété des corporations (dont les communautés indiennes) en Amérique latine.

De même que le gouvernement colonial avait besoin de l'Indien pour asseoir son hégémonie (*repúblicas de indios*), l'État-nation émergent au XIX^e fait du métis « moderne », la figure de proue de son projet national. À leur tour, le néolibéralisme et la mondialisation s'accommodent du sujet ethnique auquel on reconnaît des droits (territoires indiens ou noirs) tout en lui déléguant la responsabilité de s'insérer aux marchés dans des conditions d'extrême dépendance. Dans la plupart des cas, l'appropriation légale ne débouche sur aucune autonomie *de facto*. Le processus de « reconnaissance » (Honneth, 2000) n'entraîne pas mécaniquement de changements dans les répartitions inégalitaires des ressources.

Le multiculturalisme n'est pas responsable de la fragmentation des statuts territoriaux ; il s'insère dans une longue pratique politique qui, de tout temps, consiste à découper le social pour imposer les hiérarchies et utilise pour cela les outils géographiques à sa disposition. La très problématique « fragmentation ethnique » des espaces et des sociétés est-elle dès lors un argument pour condamner le multiculturalisme et nier les progrès incontestables dus à la reconnaissance de la différence, en termes de dignité retrouvée, de citoyenneté et du « droit à l'égalité des droits » ? Les figures ethnico-territoriales sont souvent considérées par leurs détracteurs comme porteuses d'exclusion et sources de conflits, alors qu'elles furent conçues et sont encore comprises par leurs « bénéficiaires », acteurs individuels ou collectifs, comme condition d'inclusion dans la communauté nationale (Agudelo, 2005 ; Honneth, 2000). Il serait contre-productif de nier le potentiel d'émancipation associé à la territorialisation de certains droits qui passent par le filtre ethnique, de même que d'ignorer les dangers d'une rivalité territoriale interprétée en termes ethniques. Cette ambivalence est le moteur de l'action individuelle et collective, et mérite à ce titre une analyse détaillée et des outils adaptés.

Quelques outils pour mieux comprendre les pratiques spatiales

Les figures agraires mentionnées ont été instituées par les gouvernements à divers moments et leurs détenteurs jouissent d'une légitimité territoriale garantie par l'institution. On parlera de *légitimité territoriale* quand l'accès – ou l'absence d'accès – aux droits (de citoyen, d'habitant, etc.) dépend de l'inscription dans l'espace. C'est le cas pour certains territoires urbains particulièrement favorisés dont les résidents, par le seul fait d'y habiter, sont assurés d'une facilité d'accès aux services théoriquement dus à tout citoyen comme l'école, la santé ou la sécurité par exemple. La légitimité territoriale est aussi mobilisée dans les situations inverses, quand le droit à l'espace dépend d'autres identifications,

comme c'est le cas des espaces réservés aux membres des communautés noires depuis la Loi 70 en Colombie par exemple. C'est alors la qualification sociale qui détermine la position territoriale. Autrement dit, la légitimité territoriale provient du croisement du droit à l'espace et de droits construits sur d'autres registres d'affiliation qui ne sont pas forcément territorialisés (membre d'une église, d'une famille, d'un groupe social ou culturel). Elle est le fruit des enchâssements de logiques (économique, juridique, politique, géographique) et de niveaux d'action – ou de décisions – qui sont désormais bien décrits pour expliquer les conflits fonciers (Colin, Le Meur et Léonard, 2010) mais qui pourraient s'appliquer dans d'autres contextes.

Cette légitimité n'est jamais stabilisée puisqu'il y a toujours de possibles nouvelles sources de légitimité : l'ancienneté, l'usage, la nécessité, la supériorité numérique, la guerre. Ainsi la construction, la reconnaissance tout comme la contestation des légitimités passent par la mise en œuvre de techniques territoriales qui peuvent être décrites et analysées. On entend par techniques territoriales (*territorial technology* en anglais) les dispositifs ou pratiques qui influent sur les caractéristiques inhérentes à un espace donné : son étendue, sa localisation, sa nature, mais aussi les manières d'y accéder, de l'utiliser ou de le contrôler. Défricher une forêt, ouvrir un chemin, marquer les limites d'une parcelle représentent des techniques territoriales de base pour marquer et qualifier un espace, différencier une portion d'espace de son entourage immédiat. Mais il existe d'autres techniques, plus institutionnelles, au premier chef desquelles les régulations agraires ou environnementales qui conditionnent l'accès et l'usage de certaines portions d'espace (par exemple les parcs nationaux ou les réserves de conservation de la biodiversité). Elles sont activées par des acteurs collectifs ou des institutions, au bénéfice de certains (les bénéficiaires, les usagers) et au détriment d'autres (souvent les paysans), en créant donc de l'exclusion. Dès lors qu'elles s'appuient sur des catégories (de propriétaires, d'usagers, de bénéficiaires), les techniques servent à inscrire les hiérarchies et les rapports de force dans l'espace, hiérarchies et rapports de force qu'elles contribuent ainsi à pérenniser.

Très souvent d'ailleurs, les conflits territoriaux portent sur l'imposition d'une de ces techniques spatiales, avant d'intervenir sur le territoire lui-même. Car la technique est un médium utilisé par celui qui la maîtrise pour imposer une norme, c'est-à-dire faire valoir « sa » norme et faire reconnaître sa position dominante. Le fait même de l'imposer est parfois aussi important que la conséquence concrète de son application, comme on peut le voir par exemple avec les parcs naturels : les interdictions d'accès ou d'usage peuvent ne pas être respectées sur le terrain, mais leur énonciation est, en soi, un acte de pouvoir.

Les techniques territoriales sont toujours des techniques de pouvoir. En façonnant l'espace concret, elles conditionnent les positions politiques des

acteurs – individus ou collectifs – concernés. C'est par des techniques territoriales que se construit – et parfois se consolide – ce que Winichakul (1994) appelle un « corps géographique » (*geobody*), notion qu'il développe pour désigner les processus de construction de la nation. L'auteur cherche ainsi à mettre en avant la notion d'invention territoriale (et pas seulement invention identitaire et politique, cf. Anderson, 1991) des nations. Pour lui, le corps géographique représente la territorialité collectivement assumée par un pays dans son processus de formation⁴. Mais on pourrait étendre la notion à d'autres configurations. Le *geobody* serait alors un espace codé « qui fait corps » avec un groupe, qui intègre la dimension sociale, culturelle et politique assumée par celui-ci. Très proche de la notion de territoire développé dans la géographie francophone depuis de longues années (Raffestin, 1980), celle de corps géographique a l'avantage de souligner l'indissociabilité des dimensions (leur « incorporation ») et d'introduire l'idée d'une instance de vie (à travers l'image du corps), à la fois potentiellement puissante mais toujours vulnérable, et toujours changeante.

La pertinence d'un *geobody* ou corps géographique dépendra du degré de consensus ou des rapports de forces qu'il suscitera dans un contexte donné, c'est à dire son opérativité ou légitimité territoriale. L'État-nation s'est imposé comme l'archétype du *geobody* depuis le XVII^e siècle ; les empires coloniaux qui ont dominé la scène internationale jusqu'à la décolonisation du XX^e siècle pourraient être interprétés comme des *geobodies* complexes, dotés de territorialités fragmentées et articulées sous l'hégémonie de l'une d'elles. Aujourd'hui, les territoires collectifs ou communautaires, les réserves indiennes et mêmes les parcs nationaux sont des « corps géographiques » en ce sens qu'ils incorporent dans leur matérialité (extension, localisation) la dimension identitaire et la position sociale et politique des groupes qui s'en réclament. Ils jouissent de légitimité institutionnelle et politique dans plusieurs pays d'Amérique latine. Comme le montrent ces exemples, les corps géographiques sont des entités dynamiques et dotées d'historicité, qui se créent puis éventuellement disparaissent. Elles peuvent se constituer à des échelles très variables (la nation, l'empire, une région).

En Colombie, les réserves indiennes mises à mal par les réformes libérales sont remises à l'honneur par la Constitution conservatrice de 1886, en même

4. On rejoint la conception de Elden du territoire vu comme une « technologie politique » : « Le territoire peut être compris comme une technologie politique : il est fait de techniques de mesure des terres et de contrôle du terrain. La mesure et le contrôle – autant sur le plan technique que légal – doivent être pensés en fonction du terrain et de la terre » – « *Territory can be understood as a political technology: it comprises techniques for measuring land and controlling terrain. Measure and control – the technical and the legal – need to be thought alongside land and terrain.* » (Elden, 2010, p. 811).

temps que le gouvernement accentue la mise sous tutelle des Indiens. La loi 89 de 1890 reconnaît les *resguardos* tout en préconisant leur disparition. Il s'agit de « protéger » temporairement les terres de réserves pour mieux en organiser la dissolution avec l'extinction programmée des « communautés indiennes » (Pineda Camacho, 2002). Et c'est ce même concept de *resguardo indígena* qui est repris un siècle plus tard, mais cette fois par les organisations indigènes, pour en faire le socle de leur autonomie politique, administrative et économique. Désormais facteurs d'émancipation, les *resguardos* sont conceptualisés par les militants et les anthropologues comme de véritables « corps géographiques », territoires que les groupes s'approprient mais qui déterminent aussi leur futur et dont, pour cette raison même, ils doivent avoir la maîtrise et le contrôle total.

La même analyse s'appliquerait aux territoires collectifs des communautés noires institués à partir de la Loi 70 de 1993. Alors qu'ils représentaient des portions de terres que les paysans de la région du Pacifique se sont approprié et travaillent depuis parfois plusieurs siècles, les espaces côtiers deviennent, sous certaines conditions, des entités collectivement construites, mentalement et pratiquement. C'est le corps social et politique organisé, représenté par des instances ad hoc – les Conseils communautaires – qui légitime le territoire. En retour, le territoire justifie l'existence de cette nouvelle instance politique dont le rôle peut déborder la stricte gestion des terres.

Les situations examinées jusqu'ici portent sur des problématiques que l'on peut qualifier d'« ethniques ». Cependant, dans leur principe, on peut retrouver ces notions (légitimités territoriales, techniques spatiales, corps géographique) au cœur de certains dispositifs urbains un peu partout à travers le monde. À propos de situations françaises de conflits entre l'administration et des résidents organisés pour lutter contre les nuisances urbaines (bruit) qui les affectent, P. Melé décrit comment la légitimité des interlocuteurs (et le rapport de force) se construit dans l'interaction politique autour d'un territoire : « L'appropriation d'un espace par la vigilance et la mobilisation a permis aux associations (de résidents) de construire une légitimité territoriale en devenant représentants reconnus – par les pouvoirs publics comme par les habitants – de l'espace en jeu » (Melé, 2008, p. 7). La légitimité ne vient pas forcément d'en haut (pas de « lois » ni de texte légal qui reconnaisse une portion d'espace urbain), ni seulement d'en bas (ici pas de « revendication identitaire » ou de collectif pré-établi), mais d'un nouveau sujet territorialisé qui se crée dans l'interaction politique.

À l'autre bout du spectre, l'imposition d'une législation forestière dans les pays colonisés par l'Empire britannique peut être lue comme une technologie territoriale qui a introduit, diffusé puis imposé un ordre territorial excluant à terme les résidents paysans accusés de ne pas la respecter (cf. Rossiter, 2007 ; Malhi, 2011). La politique forestière allait de pair, le plus souvent, avec l'éviction des habitants des zones forestières (Malaisie, Afrique, Belize, mais aussi

Canada) et s'appliquait dans un cadre strictement « technique » et « environnemental » avant l'heure : la mise au point de la politique forestière exigeait des habitants qu'ils se plient aux normes imposées (sédentarisation et « paysannisation » forcée des peuples forestiers par exemple), qu'ils contribuent (travail salarié) ou qu'ils s'en aillent (Belize).

Dans le contexte multiculturel et globalisé contemporain, on peut inclure dans cette grille de lecture les législations environnementales qui se multiplient en Amérique latine. C'est particulièrement pertinent dans les régions de forêts tropicales déclarées « protégées » dont les habitants doivent se transformer en gardiens écologiques (Ulloa, 2004) ou disparaître, c'est-à-dire, dans les deux cas, accepter la norme exogène et la domination de la société englobante. Par des dispositifs techniques qui allient instruments juridiques (normes, décrets, lois), méthodologies (aménagement de l'espace) et une certaine vision de l'intérêt déclaré collectif, les conditionnements environnementaux éloignent ou interdisent d'accès de vastes portions pour en réserver la jouissance à quelques-uns (les forestiers en leur temps, les touristes et les scientifiques aujourd'hui).

Les politiques multiculturelles ont promu de nouvelles légitimités territoriales à partir de critères ethniques ou culturels. Elles ont parfois institué de nouveaux corps géographiques et introduit de nouvelles techniques de codification de l'espace (les titres de propriété collective par exemple). Mais le multiculturalisme contemporain hérite et re-signifie des territorialités différenciées tout autant qu'il en fabrique. À peine établies et déjà contestées, les légitimités territoriales issues du multiculturalisme sont accusées de tous les maux. Et pourtant, elles ne sont pas enfermées dans des acceptions figées et peuvent aussi être porteuses d'innovations. Une fois reconnus en tant qu'acteurs, les porteurs de légitimités peuvent inventer de nouvelles techniques pour requalifier et négocier leurs espaces de résidence, de production, de négociation politique.

Une imagination géographique au service du politique?

La Colombie connaît depuis des décennies une situation de conflits très complexes qui combinent un large spectre de déterminants (politiques, militaires, narcoéconomie, criminels, économiques, etc.). La dimension agraire, pourtant centrale depuis les débuts de la guérilla, n'a jamais donné lieu à une politique gouvernementale ambitieuse. Les inégalités foncières ont persisté et même empiré considérablement suite aux déplacements forcés des années 1990, souvent accompagnés de spoliations pures et simples par des entreprises agroindustrielles ou paramilitaires des terres abandonnées de force par leurs propriétaires légitimes. Ces terres sont ensuite parfois exploitées par d'autres

paysans, provoquant de graves conflits lorsque les premiers cherchent à revenir. Une autre source de conflits majeurs découle des cas de superposition de mêmes portions de territoires octroyées par l'état à des collectifs distincts (Indiens, Noirs) sur la base de la législation multiculturelle (que ce soit par erreur, confusion ou manipulation politique).

Aujourd'hui, face à ces situations de crise associées à de la violence physique (agressions, assassinats), certains acteurs locaux s'organisent afin de proposer des alternatives à l'ordre territorial existant qui n'assure plus leur sécurité foncière ou même simplement physique. Ainsi, des « délégués des organisations paysannes, indiennes et afrodescendantes de la région Montes de María », au nord de la Colombie, proposent⁵ la création d'une nouvelle entité territoriale, appelée ZIPT, Zone Interculturelle de Protection Territoriale, « avec une approche différentielle qui englobe les différentes figures territoriales, autant collectives qu'individuelles (réserves indiennes, conseils communautaires afrodescendants et zones de réserve paysanne) »⁶ (*op. cit.*, p. 8). Ces zones respecteraient la gouvernance et la jurisprudence de chaque entité incluse, ethnique et culturelle. L'ajout de la dimension « culturelle » à côté des figures « ethniques » permet d'inclure les paysans non indiens et non noirs comme des sujets politiques légitimes au même titre que les autorités indiennes et afrodescendantes, et de reconnaître leur prétention à constituer des réserves territoriales paysannes (Zona de Reserva Campesina, ZRC), selon un projet légalement accepté depuis 1994 mais freiné par les gouvernements successifs.

Comme son nom l'indique, la Zone Interculturelle de Protection Territoriale a pour but de dépasser les clivages ethniques et culturels sans les ignorer. Il s'agit de protéger le territoire contre les menaces portées par l'avancée des plantations agroindustrielles (palmiers à huile) et forestières (teck, *melina*⁷), des exploitations pétrolières et minières et de l'élevage extensif. C'est à partir de cette proposition territorialisée que les acteurs locaux prétendent construire des passerelles politiques entre les représentants des divers territoires déjà constitués. Ils annoncent une « territorialité interculturelle » (*op. cit.*, p. 12) et la recherche d'une « économie traditionnelle paysanne, afro et indienne » capable de capitaliser les savoirs, techniques et pratiques, de chaque collectif au bénéfice de tous.

Dans ces propositions, le territoire devient agent de réaménagements politiques et de nouvelles façons de vivre ensemble, sans avoir de matérialité ni de limites. Il faudra ensuite inventer de nouvelles « techniques spatiales » et de

5. Dans un document intitulé « Insumos para la mesa de concertación de los Montes de María, Septiembre de 2013 », élaboré par les organisations et présenté aux représentants du gouvernement lors de la réunion tenue à Carthagène entre les organisations paysannes afrocolombiennes et indiennes et l'INCODER pour traiter des conflits fonciers dans la région Nord du pays.

6. « [...] con enfoque diferencial en el que se engloben las diferentes figuras de ordenamiento territorial, tanto colectivas como individuales (Resguardos indígenas, Consejos Comunitarios afrodescendientes y Zonas de Reserva Campesinas) », (Insumos... 2013, p. 8)

7. *Gmelina arborea*, bois d'œuvre apprécié pour la croissance rapide de l'arbre.

nouvelles appellations qui conditionnent ces dispositifs territoriaux (ZIPT, ZRC). Ceux-ci pourraient devenir des « corps géographiques » s'ils trouvent des équivalences sociales et politiques fortes dans lesquelles s'ancrer, ce qui pourrait être le cas, dans certaines régions, pour les zones de réserve paysannes (ZRC), mais pas forcément dans tous les cas. La ZIPT par exemple n'a pas vocation à « s'incorporer » dans un collectif social unitaire mais cherche au contraire à les dépasser. Cette nouvelle figure territoriale invente / suppose de nouvelles configurations politiques. La légitimité territoriale acquise « sur le terrain » sert à gagner en pouvoir de négociation avec les autorités politiques ou administratives, comme dans le cas déjà mentionné des villes françaises, où l'espace se qualifie et se construit au cours de la mobilisation : « Le territoire qu'il s'agit de protéger ne préexiste pas au conflit ; il est construit au moment où il faut le défendre » (Melé, 2008, p. 12).

Cette capacité à créer du politique à partir d'outils géographiques est au cœur d'autres initiatives qui soulignent l'apport de la géographie pour construire des espaces d'interlocution entre des parties en conflit, d'abord intellectuellement puis éventuellement sur le terrain : « Ainsi nous pouvons mettre en évidence la place des outils géographiques pour s'approprier intellectuellement les interfaces d'affrontements. Cela implique la capacité à lire les territoires et à vouloir lire les dynamiques en présence. [...] Pour parvenir à s'approprier les territorialités et préserver la paix, les acteurs ont besoin de formation, de culture générale sur les territoires d'implication » (Brun-Picard, 2012). De même en Colombie, dans le cadre de résolutions de conflits entre territoires affichés comme « ethniques », les négociateurs⁸ misent sur le partage de connaissances localisées (Qui fait quoi ? Où ? etc.) et la capacité des acteurs locaux, individuels et collectifs, à intégrer ces connaissances pour inventer des solutions politiques et territoriales alternatives aux antagonismes. Pour eux, la solution passe par la connaissance de l'espace concret et du territoire, seul moyen d'imaginer un espace politique de possible convergence entre les groupes.

Conclusion

À la fin du xx^e siècle, « le modèle d'État multiculturel pensé en Colombie a promu des subjectivités définies ethniquement (indiennes et afrodescendantes), alors que, en milieu rural, il a invisibilisé d'autres secteurs sociaux définis par leur classification coloniale de "métis" ou de "classe sociale" (le paysannat) »

8. Ils sont souvent assistés par des universitaires, comme par exemple le Centre d'Études Interculturelles, de l'Université Javeriana à Cali. Voir notamment leur document « Creando escenarios de diálogo para construir región », 2013.

(CEI, 2013). Ces options politiques ont eu des traductions territoriales immédiates (territoires de communautés noires, réserves indiennes) alors que, dans le même temps, le contexte de conflit militaire (et économique, avec les plantations de palmiers) exacerbait la pression sur la terre et multipliait les atteintes aux territoires. Plutôt que de supprimer les figures ethnico-territoriales au motif des conflits qui se multiplient sur le terrain entre des territoires ethniques et leurs résidents / ayant-droits, des acteurs politiques locaux proposent de les intégrer dans de nouvelles figures spatiales, supra-identitaires, qui faciliteraient les négociations, ils proposent de partir de l'existant afin d'imaginer des solutions fondées sur l'espace concret, qui est certes un espace d'affrontements mais aussi de coexistence quotidienne. Dans la double logique de multiculturalisme et de globalisation, ce n'est pas seulement le sujet social, politique, ethnique, institué par sa reconnaissance par l'État, qui crée ou revendique son territoire. Le territoire peut aussi créer de nouveaux sujets politiques. Les territorialités participent donc pleinement du jeu politique : « Les territorialités doivent être considérées comme des technologies spatiales du pouvoir qui sont utilisées, d'un point de vue stratégique et contextuel, comme le composant principal du "jeu" des contentieux politiques. Les efforts pour transformer les rapports de pouvoir sont en même temps des efforts pour transformer les relations spatiales : le combat politique et social est simultanément un combat pour transformer, dévier ou fixer les territorialités. Comprendre la production des territorialités en tant que produit et technologie de lutte sociale permet de comprendre les territorialités, et leurs implications, dans leur nature contextuelle et dynamique. » (Nicholls, Miller et Beaumont, 2011, p. 26)⁹.

Les politiques de décentralisation ont largement contribué à ces dynamiques, en légitimant de nouvelles autorités, dotées de ressources et de prérogatives qu'elles administrent sur des territoires locaux dont elles ne maîtrisent pas tous les ressorts. Défi au centralisme et à la domination des élites nationales qui lui sont en général associées, ce phénomène a permis l'éclosion d'aspirations locales qui se sont concrétisées dans des arrangements territoriaux originaux, légalisés ou pas. L'imagination géographique des acteurs a montré leur capacité d'action (agency) politique au quotidien. Mais ce que l'on a souvent tendance à célébrer comme un acquis arraché de haute lutte vers plus de démocratie et plus de marge de manœuvre des laissés pour compte de l'histoire (Agnew et Oslander,

9. « Spatialities (are) to be regarded as spatial technologies of power that are strategically and contextually employed as a central component of the 'game' of contentious politics. Attempts to transform power relations are simultaneously attempts to transform spatial relations: social and political struggle is simultaneously struggle to transform, shift, and/or fix spatialities. Understanding the production of spatialities as both a product and a technology of struggle allows us to understand spatialities, and their co-implications, as contextual and dynamic. » (Nicholls, Miller et Beaumont, 2011, p. 26).

2011) peut aussi se retourner contre la société toute entière, à commencer par les plus vulnérables. En effet la capacité à construire du pouvoir et de l'autorité locale à partir du territoire n'est pas réservée aux seuls « subalternes » et « résistants à la domination », loin de là. Elle est aussi mise à profit par des acteurs intéressés par le contrôle et l'exploitation des ressources en tous genres, celles qui existent – mines, eau, terres, commerces – et celles qu'ils créent eux-mêmes : narcoéconomie, extorsion, séquestres, trafics humains. Les évolutions récentes dans beaucoup de pays d'Amérique centrale et au Mexique semblent appuyer cette thèse. C'est comme si l'on était entré dans un nouveau cycle d'extraction / dépossession (Butler et Athanasiou, 2013) qui n'est plus le fait des seuls grands intérêts (miniers, fonciers, commerciaux, financiers), mais aussi des « petits » dont les méthodes violentes voire criminelles s'épanouissent à l'ombre du retrait de l'État et des institutions.

Bibliographie

AGIER Michel, *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*; Paris, Ed. La Découverte, 2013.

AGNEW John et OSLENDER Ulrich, « Overlapping territorialities, sovereignty in dispute: empirical lessons from Latin America », in Walter NICHOLLS, Byron MILLER et Justin BEAUMONT (dir.), *Spaces of Contention: Spatialities and social movements*, Aldershot, Ashgate, 2011, p. 141-163.

AGUDELO Carlos, *Retos del multiculturalismo en Colombia. Política y poblaciones negras*, Bogotá, Ed. La Carreta, 2005.

ANDERSON Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, revised ed., London & New York, Verso, 1991.

BLAIS Hélène, DEPREST Florence et SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *Territoires impériaux. Une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

BOYER Véronique, « La constitution de "groupes-territoires" en Amazonie brésilienne: politiques de l'État, actions militantes et conflits territoriaux », Atelier *Territorialités, ethnicités et conflits*, Paris, EHESS, 6 juin 2013.

BRUN-PICARD Yannick, Pour une géographie qui sert, aussi, à faire la paix : éléments de synthèse et perspectives, ACFAS, Montréal, 10 mai 2012.

BUTLER Judith et ATHANASIOU Athena, *Dispossession: The Performative in the Political*, Cambridge, Polity, 2013, 240 p.

CEI, Centro de Estudios Interculturales, *Análisis de Posesión territorial y situaciones de conflicto interétnico e intercultural*, Departamento de Cauca, Coordinación Técnica: Carlos Duarte (Representaciones Cartográficas: Marta Montaña), Universidad Javeriana, Cali, 2013.

COLIN Jean-Philippe, LE MEUR Pierre-Yves et LÉONARD Éric, *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala-IRD, 2010.

CUNIN Élisabeth et HOFFMANN Odile, « Le Belize, une société pluriculturelle sans politiques multiculturelles? », Problèmes d'Amérique latine, 2014.

DI MÉO Guy, « La territorialité: une tension régulatrice des contradictions territoriales », Colloque International CIST « Fonder les Sciences du territoire », Paris, 23-25 novembre 2011, p. 119-123.

ELDEN Stuart, « Land, terrain, territory », *Progress in Human Geography* vol. 34, n° 6, 2010, p. 799-817.

GIDDENS Anthony, *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, Cambridge, Polity, 1984.

GROS Christian et DUMOULIN KERVAN David (dir.), *Le multiculturalisme « au concret ». Un modèle latino-américain*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011, 461 p.

GUÉRIN-PACE France et FILIPPOVA Elena (dir.), *Ces lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités*, Paris-La Tour d'Aigues, Inéd-éditions de l'Aube, 2008, 276 p.

HAGERSTRAND Torsten, « What about People in Regional Science? », *Papers in Regional Science*, vol. 24, n° 1, 1970, p. 6-21.

HOFFMANN Odile, *Communautés noires dans le Pacifique colombien, innovations et dynamiques ethniques*, Paris, IRD-Karthala, 2004, 258 p.

HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000.

JESSOP Bob, BRENNER Neil et JONES Martin, « Theorizing sociospatial relations », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 26, n° 3, 2008, p. 389-401.

LEFEBVRE Henri, *The Production of Space*, Oxford, OX, UK, Cambridge, Mass., USA, Blackwell, 1991. (en français : LEFEBVRE Henri, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, coll. « société et urbanisme », 1974.)

LÉVY Jacques, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Fondation des Sciences Politiques, 1992.

MALHI Amrita, « Making spaces, making subjects: Land, enclosure and Islam in colonial Malaya », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n° 4, 2011, p.727-746.

MARTÍNEZ CORTÉS Paula, *Ley de víctimas y restitución de tierras en Colombia en contexto. Un análisis de las contradicciones entre el modelo agrario y la reparación a las víctimas*, Berlin, FDCL, décembre 2013.

MASSEY Doris, « Geographies of responsibility », *Geografiska Annaler*, vol. 86, n° 1, p. 5-18, 2004.

MELE Patrice, « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale? » in Isabelle GARAT, Raymonde SÉCHET et Djémila ZENEIDI (dir.), *Espaces en (trans)action*, Rennes, PUR, 2008, p. 239-250.

MANN Michael, *The sources of social power: A history of power from the beginning to A.D. 1760*, vol. 1, New York, Cambridge University Press, 1986.

MILLER Byron, « Spatialities of Mobilization: Building and Breaking Relationships », in Walter Nicholls, Byron Miller et Justin Beaumont (dir.),

Spaces of Contention: Spatialities and social movements, Aldershot, Ashgate, 2011, p. 326-342.

NICHOLLS Walter, MILLER Byron et BEAUMONT Justin, « Conceptualizing the spatialities of social movements », in Walter NICHOLLS, Byron MILLER et Justin BEAUMONT (dir.), *Spaces of Contention: Spatialities and social movements*, Aldershot, Ashgate, 2011, p. 6-26.

PINEDA CAMACHO Roberto, « Estado y pueblos indígenas en el siglo xx. La política indigenista entre 1886 y 1991 », *Revista Credencial Historia*, Edición 146, Bogotá, febrero 2002, <http://www.banrepcultural.org/blaavirtual/revistas/credencial/febrero2002/estado.htm>

RADCLIFFE Sarah, « Historias de vida de mujeres indígenas a través de la educación y el liderazgo. Intersecciones de raza, género y locación », in Valeria Coronel et Mercedes Prieto (dir.), *Celebraciones centenarias y negociaciones por la nación ecuatoriana*, Ministerio de Cultura / FLACSO, sede Ecuador, Quito, 2010, p. 317-348.

RAFFESTIN Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, 1980.

ROSSITER David A., « Lessons in possession: Colonial resource geographies in practice on Vancouver Island, 1859-1865 », *Journal of Historical Geography*, n° 33, 2007, p. 770-790.

SACK Robert D., « Human territoriality: A theory », *Annals of the Association of American Geographers*, n° 73, 1983, p. 55-74.

SEVILLA-BUITRAGO Alvaro, « Territory and the governmentalisation of social reproduction: Parliamentary enclosure and spatial rationalities in the transition from feudalism to capitalism », *Journal of Historical Geography*, doi:10.1016/j.jhg.2012.02.002, 2012, 11p.

SOJA Edward, « The Socio-Spatial Dialectic », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 70, n° 2, 1980, p. 207-225.

ULLOA Astrid, *La construcción del nativo ecológico*, Bogotá, Instituto Colombiano de Antropología e Historia -ICANH- COLCIENCIAS, 2004, p. 364.

WINICHAKUL Thonchai, *Siam Mapped: A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1994.

Le laboratoire des gaz de schiste au Québec et la fabrication des territoires par l'action collective

Marie-José FORTIN, Yann FOURNIS

Été 2010 : les Québécois découvrent une nouvelle filière énergétique juste « dans leur cour » : celle du gaz de schiste. Certes, la vallée du Saint-Laurent recèle un fort potentiel : les premières activités de forage, débutées dès 2007, comptent une trentaine de puits, dont la moitié recourt à la fracturation hydraulique. Mais le soutien populaire est loin d'être acquis, d'autant plus que le cadre réglementaire, relevant du régime minier québécois, semble largement démultiplier les incertitudes. Tandis que les médias révèlent que la ruée gazière bat son plein, des permis octroyant un droit exclusif de recherche et d'extraction ont été accordés sur un territoire couvrant plus de 20 000 km², concentré entre la métropole de Montréal et la capitale de Québec. L'absence d'obligation de consultation formelle par l'État ne rassure guère les populations locales : le conflit embrase la rive sud de la Vallée du Saint-Laurent, marqué par des manifestations médiatisées, certaines sous présence policière. La contestation est suffisamment forte pour conduire le gouvernement à une première réponse, une audience publique sous l'auspice du BAPE¹ qui conclut son rapport d'enquête en suggérant la tenue d'un exercice plus large d'évaluation

1. Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement est une institution publique inscrite dans le cadre de la procédure québécoise d'évaluation environnementale, responsable de mener des enquêtes publiques faisant une large place à la participation citoyenne.

environnementale stratégique (ÉES) de la filière. Dans ce cadre, plus de 75 études sont commandées à partir du printemps 2011, en bonne partie à des chercheurs universitaires, qui mettent en valeur la portée nationale et collective de ces contestations locales.

L'irruption du dossier des gaz de schiste dans cette région centrale du Québec rappelle combien est délicate l'évolution du monde des connaissances. Les scientifiques sont appelés, selon un registre propre, à contribuer au devenir de leur société, à la définition des problèmes, enjeux et actions possibles. Avec les nouveaux débats viennent de nouvelles notions, qui ouvrent de nouveaux fronts territoriaux, aux frontières de la science, du social et de la politique. Dans le prolongement des travaux du GRIDEQ, ancrés dans les territoires et auprès de leurs acteurs (Fournis, 2012), nous avons participé à cette ÉES sur le gaz de schiste au Québec pour étudier l'intérêt potentiel (et les limites) de la notion d'acceptabilité sociale dans une analyse des territoires. Conformément aux réflexions actuelles sur les relations socio-spatiales, ceux-ci sont définis comme des dynamiques de construction politique de groupes par une diversité d'acteurs, issus de processus d'appropriation tant matérielle (modes de vie, pratiques sociales, ressources) que symbolique (signification), et traversés par des dynamiques collaboratives et conflictuelles. Structurée par les temporalités variées des relations socio-spatiales (de court à long termes), cette dynamique politique est un bricolage, une « fabrique » souvent instable mais elle peut aussi devenir structurante (Jessop *et al.*, 2008), en conférant aux groupes une capacité politique à façonner leur trajectoire de développement. Nous examinerons ici la fabrique des territoires comme ce travail politique de et dans l'espace, par lequel un groupe s'approprie son environnement² pour devenir un sujet politique, en articulant le triptyque acteurs / espace / temps sur un mode collaboratif ou conflictuel (Gould *et al.*, 1996; Torre et Beuret, 2012).

Centrée sur les dynamiques sociales et les mobilisations collectives entourant le projet d'exploitation des gaz de schiste, cette recherche a mobilisé la notion d'acceptabilité sociale qui, en dépit de sa « faiblesse », recouvre des réalités fortes – et en particulier la place des acteurs territoriaux dans les décisions touchant les modes d'exploitation des ressources (Fournis et Fortin, 2014). Nous visons donc à mettre en valeur un « front pionnier de l'interdisciplinarité », en exposant une recherche récente, sa diversité méthodologique et son défi conceptuel (Fortin et Fournis, 2013). Ce cas renseignera sur la fabrique des territoires, cœur de la science territoriale, en insistant sur cette phase de résistance lors de laquelle se coordonne une diversité d'acteurs : face à un cadre

2. Cette définition se rapproche de celle proposée par Le Berre, où « [le] territoire peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe, indissociable de ce dernier » (1995, p. 606, emphase originale).

juridique favorable au développement, les mobilisations territoriales doivent bien souvent réaffirmer des exigences quant à l'avenir de leur milieu de vie sur le mode de l'affrontement et de la défense du territoire par rapport aux activités industrielles considérées comme non désirables.

La lunette d'observation : au-delà des protestations

Comment qualifier le vaste mouvement citoyen lié aux gaz de schiste ? S'il est aisé de récuser le syndrome « pas dans ma cour » ou Nimby (« Not in my back Yard »), comment aller au-delà des événements médiatisés, de la pointe de l'iceberg, dans ces petites communautés où naissent les convictions et conventions ? Nous suggérons d'observer le rôle de cette fabrique territoriale au sein de la complexité socio-spatiale à l'œuvre dans « l'acceptabilité sociale », à partir d'une distinction, simplifiée mais heuristique, de trois types de relations socio-spatiales de nature et d'échelle différentes : les espaces macro-économiques, les territoires méso-politiques et les lieux micro-sociaux. Bien que limitée³, cette distinction méthodologique a l'intérêt de mettre en valeur que le dossier des gaz de schiste au Québec, au stade et dans la période considérés, a pris une configuration spatiale singulière, qui s'est traduite par un choc entre les espaces globaux des échanges économiques et les espaces localisés des lieux de vie, qui a donné naissance à des espaces politiques nouveaux par lesquels les acteurs ont tenté de s'affirmer politiquement.

Dans ce chapitre, notre propos se concentre essentiellement aux niveaux micro-social et méso-politique pour montrer le rôle actif du territoire comme lieu de gestation du conflit et de gestion de son dépassement éventuel. En phase avec les travaux menés depuis plusieurs années au GRIDEQ (Fournis, 2012 et 2013), la mobilisation considérée est envisagée comme l'affirmation politique des « lieux et des liens » (Dionne et Thivierge, 2000 p. 312). D'abord, la spécificité matérielle et identitaire de ces lieux est envisagée comme la base des mobilisations collectives (Dionne, 1996), comme des espaces de vie signifiants pour les populations locales, qui participent des conditions de vie, de l'appartenance et de l'identité collectives (Beaudry et Dionne, 1996). D'autre part, la substance matérielle et symbolique des lieux est l'objet d'un travail de construction et d'appropriation par les populations, qui s'en saisissent pour fabriquer une capacité d'action collective et peser sur les dynamiques socio-spatiales qui

3. Il ne s'agit donc pas de réduire chaque type de phénomène à une seule échelle : d'un point de vue épistémologique, les phénomènes sociaux, politiques et économiques peuvent être analysés et combinés à chaque échelle.

les structurent (réseaux, échelles, etc.) (Jessop *et al.*, 2008). Nous prolongeons cette analyse par la notion d'acceptabilité sociale, afin de montrer l'importance de cette construction politique des lieux pour réaliser une convergence relative des processus prenant place à ces trois niveaux méthodologiques – bref, pour réaliser une acceptabilité sociale au sens plein. Proposée à partir d'une réflexion sur la filière éolienne au Québec (Fortin et Fournis, 2014) et appliquée ici au cas des grands projets gaziers, la notion d'acceptabilité sociale est fragile mais réinscrit dans le processus de développement tant les territoires que les projets qui y prennent place. La proposition se lit comme suit : « L'acceptabilité sociale est définie comme un processus d'évaluation politique d'un projet sociotechnique mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés » (Fournis et Fortin, 2013, p. 13).

Considérons en effet deux types de littérature, aux intérêts et angles morts homologues. D'un côté, les travaux sur les oppositions locales aux activités énergétiques (éoliennes) usent d'une notion d'acceptabilité sociale de plus en plus intéressante, qui passe d'une approche de type NIMBY à d'autres plus cognitives ou sociopolitique; néanmoins, le conflit apparaît comme une situation inusitée et non-souhaitable, un « problème » de société en phase avec un fonctionnalisme implicite (Wolsink, 2012). D'un autre côté, la sociologie de l'action collective se centre sur l'action de contestation, et ses conditions de possibilité et de succès (capacités, opportunités) pour expliquer l'émergence de l'action collective; mais cette acception conflictuelle, un peu étroite, de l'action collective oublie bien souvent certains paramètres essentiels encadrant des mobilisations (capitalisme, action publique, incertitudes socio-techniques, etc.) (McAdam et Boudet, 2012). Ces deux approches négligent donc une partie de la complexité des dynamiques territoriales que révèle le conflit.

La notion d'acceptabilité sociale sera donc ici utilisée pour explorer les processus qui font du lieu, comme espace de vie, un véritable forum du choix collectif à l'égard des gaz de schiste, où les habitants et intérêts locaux sont des acteurs proactifs de la médiation du sens, même s'ils sont, par définition, enserrés par des cadres communautaires, économiques et politiques particuliers. Au-delà des stratégies et perceptions différenciées, les acteurs participent à une lutte de cadrage complexe, interactive, dynamique et conflictuelle pour donner sens à des configurations territoriales où de fortes incertitudes technologiques (fracturation hydraulique horizontale) imposent aux collectivités de faire des choix dans une situation de « dilemme » majeur (Stephenson et Shaw, 2013). Ce dilemme, posé par l'insertion territoriale de l'exploitation industrielle des

gaz de schiste, donne lieu à des micro-dynamiques de construction localisée du sens qui dessinent un processus d'évaluation collective des enjeux qui engagent l'avenir du territoire.

À ce premier niveau microsociologique, l'acceptabilité sociale réside donc dans ce processus de coordination, d'interprétation sociale et de fabrication du sens, croisant les échelles individuelle et collective, à l'égard d'un objet (situation, activité, infrastructure, politique, etc.). L'enjeu est de parvenir à stimuler des référents communs qui fédèrent des collectifs et des coalitions. Dans ce cas, le gaz de schiste est-il une nouvelle ressource pour les collectivités locales ou, *a contrario*, un risque pour la qualité de leur environnement? Ces référents se construisent parfois aussi autour d'images fortes traduisant des représentations des rapports entre l'activité et le territoire. On observera ainsi une évolution entre la représentation d'un puits foré en phase d'exploration remplacée par une image prise aux États-Unis montrant un réseau de centaines de puits visibles depuis une vue aérienne, suggérant ce qu'il pourrait advenir si l'industrie entrait en phase d'exploitation.

À un deuxième niveau, méso-politique, l'acceptabilité sociale touche aussi aux dynamiques et cadres institutionnels de la gouvernance qui visent à réguler les intérêts et les systèmes macroéconomiques. Nous verrons ainsi comment se construit progressivement le sens attribué au mégaprojet gazier, comme menace sur la qualité de l'environnement (l'eau en particulier) qui justifie un refus du projet (son inacceptation); ce cadrage symbolique portera rapidement des fruits politiques, avec la formation d'une vaste coalition citoyenne, associative et d'élus locaux qui entreprend d'influer sur le cadre institutionnel en menant une tentative de régulation et de défense du territoire, y compris par la lutte.

Trois lentilles d'observation

Pour le scientifique, l'observation empirique oblige à un travail de traduction, pour passer du concept aux variables et indicateurs du phénomène étudié. Combinant outils quantitatifs et qualitatifs, trois entrées méthodologiques complémentaires ont été retenues, reposant sur des savoirs disciplinaires différents (sociologie, géographie), pour saisir à la fois le travail des acteurs dans la construction des territoires à partir du triptyque acteurs, espace, temps et l'action collective comme processus de l'acceptabilité sociale, dans le cadre des débats québécois autour du gaz de schiste.

La photo des préoccupations sociales

Comme en témoignent les grands courants de la sociologie de l'action collective (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001), le sens accordé à un projet fait partie des éléments déclencheurs d'une mobilisation. De nature qualitative et volatile, il est cependant délicat à saisir : il se construit à travers de multiples médiations et interactions. Les mémoires déposés aux audiences publiques du BAPE sur la filière des gaz de schiste à l'automne 2010, lors d'une période de controverse, offrent un corpus éclairant⁴. Tenues en réponse aux contestations, ces audiences sont ouvertes à toutes les préoccupations, individuelles ou collectives, et offrent une « photo », à un moment particulier et limité, un espace-temps circonscrit, des interprétations différentes du possible déploiement de l'activité d'exploration et possiblement d'exploitation du gaz de schiste au Québec.

La méthodologie vise à une analyse fine de la pluralité *des* rationalités contextualisées en présence : non seulement les citoyens ne pensent pas tous de la même façon, mais ils peuvent aussi témoigner de préoccupations partagées avec d'autres groupes sociaux (milieu associatif, élu, industriels). Cette diversité ne confine pas à l'éclatement du sens ou au relativisme, parce que certaines tendances fortes se dégagent. Lors d'une première analyse, nous avons repéré la diversité des préoccupations exprimées. Entendues comme un sujet signifiant pour l'acteur, elle peut prendre la forme d'un questionnement, d'une attente ou d'une inquiétude qui influence son rapport à un objet (l'exploitation du gaz de schiste) et sa perception/représentation (jugement de pertinence par rapport au territoire), voire son comportement. Comme les préoccupations se combinent dans le discours et le système de pensée des acteurs, l'analyse porte sur les sujets de préoccupation exprimés explicitement, pour saisir la récurrence et l'importance de certains sujets par rapport à d'autres et, possiblement, leur ordonnancement dans un univers symbolique. Pour ce faire, trois analyses ont été combinées.

En premier lieu, l'analyse du contenu thématique des 200 mémoires montre certes que les sujets mis en avant par les acteurs sont nombreux et variés. Il n'y a pas une seule thématique qui domine les débats, comme cela peut être le cas sur d'autres dossiers. Mais certains thèmes se démarquent, en étant abordés dans

4. Les « mémoires » sont des textes rédigés et déposés par des individus ou des organisations lors de la deuxième partie des audiences publiques. Ces écrits peuvent être très différents, tant sur la forme (nombre de pages, style d'écriture) que sur le fond (types d'arguments). Une analyse de contenu thématique a été menée sur les 200 mémoires déposés, en croisant trois types de données : 1) les caractéristiques des auteurs, 2) les sujets mis en avant et 3) ceux qui sont les plus récurrents (voir chapitre 3, dans Fortin et Fournis, 2013).

un grand nombre de mémoires: processus politiques et régulation (92 % des mémoires), environnement (70 %), économie (70 %), savoirs (59 %)⁵. Parmi les nombreuses revendications soulevées, des tendances se structurent autour d'enjeux qui semblent s'imposer aux débats dans le forum du BAPE: adaptation du cadre de régulation aux exigences contemporaines, capacités de l'État à faire respecter ses normes, révision des processus décisionnels en vue d'impliquer de nouveaux acteurs, faible connaissance des risques pour l'eau, domination de certains intérêts, etc. On notera que plusieurs enjeux exprimés au Québec ont aussi été évoqués récemment dans d'autres cas, notamment aux États-Unis où les incertitudes techniques (Perry, 2012), environnementales et sanitaires (Schmidt, 2011), de régulation (Boersma et Johnson, 2012) ont suscité nombre d'inquiétudes et de tensions territoriales (Schafft *et al.*, 2013).

En deuxième lieu, l'analyse s'est intéressée au « positionnement » des acteurs. Dans la conceptualisation, nous avons d'emblée écarté l'analyse binaire (pour / contre). Nous avons plutôt tenté de saisir l'intensité ou le degré (plus ou moins important) des changements revendiqués à l'égard du cadre de régulation alors en place (en 2010). Pour ce faire, nous avons considéré la principale préoccupation émise⁶, puis estimé à quel niveau se situe les changements souhaités: au niveau technique (ex.: entreposer les fluides générés par les opérations dans des bassins de rétention étanches et séparés), au niveau du cadre de régulation et de la gouvernance (ex.: plus de pouvoir pour les élus locaux), ou encore au niveau du paradigme de développement (ex.: place du marché dans l'économie). En d'autres termes, les préoccupations liées aux incertitudes de la mise en œuvre technique exigent moins de transformation profonde du cadre existant que les demandes touchant les modalités de gouvernance ou les remises en cause du modèle de développement.

En dernier lieu, cette donnée a été croisée avec le type d'acteurs (industriel, associatif, milieu institutionnel ou citoyen). Cet exercice fait apparaître des régularités autour des revendications exprimées par certains acteurs. On observe ainsi la grande homogénéité des industriels qui, unanimes, exigent des ajustements techniques au cadre existant (figure 4.1). Quant aux acteurs institutionnels, ils demandent en majorité des changements du cadre de régulation.

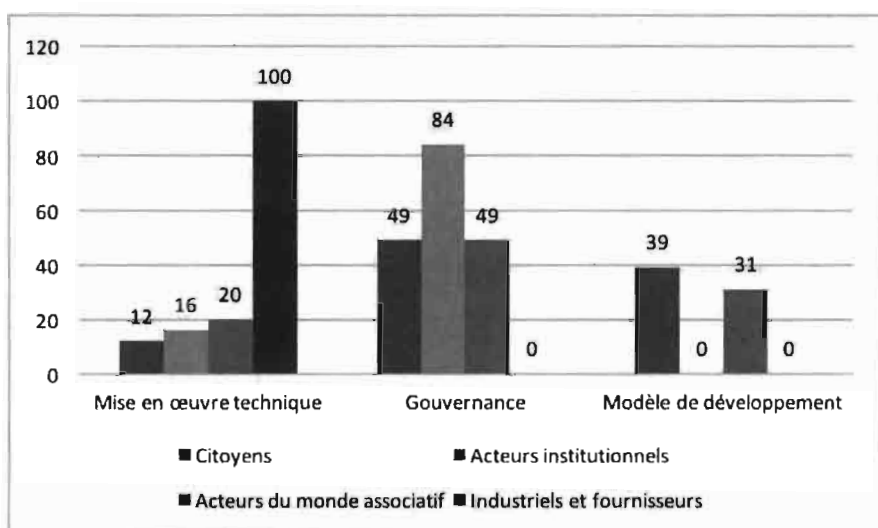
5. Les autres thèmes abordés étaient: sécurité et risques; territoire et usages: santé publique; communauté; nuisances; agriculture et paysage. Ces thématiques ont été définies de façon inductive, c'est-à-dire au fur et à mesure de la conduite des analyses et du codage de chacun des mémoires menés par deux analystes. Après un premier codage, les contenus des codes ont été stabilisés et un deuxième codage a été fait sur cette base.

6. Pour déterminer la préoccupation principale dans chaque mémoire, nous avons retenu les éléments sur lesquels les auteurs insistent particulièrement tout au long de leur mémoire, ou qui suscitent chez eux une inquiétude ou un intérêt plus marqué que les autres.

En particulier, la préséance de la Loi sur les mines, renvoyant à la prééminence historique du régime minier sur les compétences des élus, est vivement dénoncée et deviendra un enjeu majeur du débat. Enfin, les citoyens et représentants d'association expriment de leur côté, dans pratiquement un cas sur trois, des exigences de transformation radicale du modèle de développement, mais encore en plus forte proportion (presque un sur deux) en matière de gouvernance.

FIGURE 4.1

Répartition des catégories d'acteurs selon les trois positions principales (2010)



Source : Fortin et Fournis, 2013, p. 97.

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence : ils sont seulement une première « mesure » de la diversité des processus d'interprétation et des demandes sociales touchant au projet gazier, exprimées dans l'arène particulière des audiences publiques telles qu'organisées par un organisme lié à l'État central. Mais ils offrent une image essentielle de la première étape de la structuration des argumentaires qui deviendront les moteurs dans la controverse au sein de la société québécoise – et notamment dans les territoires. Tout l'enjeu sera ensuite, pour les protagonistes, d'enrôler d'autres acteurs pour emporter leur adhésion et influencer le cadrage symbolique des enjeux retenus dans la négociation entourant le projet. Mais ceci concerne les deux étapes suivantes de l'analyse, centrées sur le travail de cadrage des enjeux.

La radiographie des contraintes structurelles

Pour cette deuxième entrée méthodologique, nous nous appuyons sur une analyse statistique en examinant les représentations au cœur du triptyque acteurs, espace et temps, mais en valorisant les facteurs macro-structurels. Comme dans la littérature sur la justice environnementale, les trajectoires de développement et la vitalité socioéconomique des territoires sont considérés comme des facteurs déterminants des dynamiques sociales autour des grands projets à risque ou de type LULUs (*Locally Unwanted Land Use*). Il s'agit d'examiner les hypothèses élaborées par les études réalisées aux États-Unis au tournant des années quatre-vingt-dix sur la répartition sociospatiale de diverses activités (Bullard et Wright, 1992), qui ont cherché à relier la localisation des sites au statut socioéconomique et ethnique des communautés d'accueil. Cette perspective de justice environnementale offre une conclusion d'importance : certaines populations, économiquement défavorisées et (encore plus) ethniquement minoritaires, assumeraient une plus grande proportion de risques environnementaux que d'autres (Blowers, 1999 ; Freudenberg et Steinsapir, 1992 ; Taylor, 1993). Pour le cas étudié au Québec, ces travaux pousseraient donc à considérer les territoires en difficulté économique chronique ou historiquement structurés par des activités gazières comme moins enclins à se mobiliser contre les grands projets. En ce sens, nous avons formulé huit hypothèses de travail, regroupées autour de quatre axes :

Les caractéristiques économiques des collectivités locales : en lien avec la structure d'emploi (manufacturier / secteur primaire), les économies locales plus fortement liées à certains usages du territoire, en particulier l'agriculture et la foresterie, seraient susceptibles de générer des conflits. De même, celles éprouvant des difficultés économiques structurelles (indice de développement) seraient moins susceptibles d'afficher une forme explicite d'opposition ou d'exigences à l'endroit des grands projets d'exploitation des ressources naturelles que celles expérimentant une dynamique favorable.

Les caractéristiques socioterritoriales : Dans les municipalités plus densément peuplées (nb. d'habitants), comme celles où la population est plus scolarisée (taux détenant un diplôme d'études postsecondaires) ou celles davantage investies dans les instances démocratiques (taux de participation aux élections) seraient plus susceptibles de se mobiliser contre les projets.

La familiarité avec l'industrie gazière : les collectivités locales où sont déjà présentes des activités similaires, soit l'industrie du gaz naturel, seraient moins susceptibles d'afficher une forme explicite d'opposition ou d'exigence à l'endroit

des grands projets d'exploitation des ressources naturelles que celles où il n'existe pas de telles activités.

Le niveau de présence, réelle ou anticipée, de l'industrie du schiste: il serait plus probable de rencontrer des mobilisations des citoyens ou des élus dans les territoires où ont déjà lieu des activités de forage (nb. de puits d'exploration de GDS), comme dans ceux les plus convoités par les entreprises gazières (existence de permis accordés).

Ces hypothèses ont ensuite été testées en croisant des données structurelles tirées du recensement de Statistique Canada sur plus de 500 municipalités (douze variables indépendantes) avec trois indicateurs de mobilisation locale (variables dépendantes)⁷: présence d'un comité de vigilance locale⁸ (N = 78), adoption de résolution(s) aux Conseils des municipalités (N = 117) ou des municipalités régionales de comté⁹ (MRC) (N = 259).

Les résultats de l'analyse réfutent plusieurs des hypothèses émises sur les capacités politiques locales dans le dossier du gaz de schiste. Entre autres, la « familiarité » avec l'industrie est loin d'être une condition suffisante à une « acceptation » passive du projet. Les analyses montrent même l'inverse: les municipalités où l'industrie du gaz naturel (extraction conventionnelle) et celle des gaz de schiste (objet de permis, présence de puits gaziers) sont davantage actives et ont adopté en moyenne plus de résolutions demandant plus d'encadrement des activités du schiste (cf. Tableau suivant)¹⁰. Par ailleurs, on observe que les municipalités avec un taux d'emploi élevé et une population instruite ont adopté en moyenne plus de résolutions pour encadrer les activités du schiste.

7. Nous avons procédé à une analyse statistique de corrélation partielle. Nous tenons à remercier nos collègues Carl Brisson et Jean Dubé pour leur contribution importante à ce travail d'analyse.

8. Pour le recueil de ces données, nous avons d'une part retenu la compilation faite par Bhérier *et al.* (2013) concernant les comités de vigilance locaux présents dans les municipalités. Quant aux résolutions, un exercice exhaustif a été mené par notre équipe sur internet pour recenser celles adoptées entre 2010 et début 2013, par les municipalités et par les MRC.

9. Institution équivalente aux départements en France, responsable de l'aménagement du territoire et de la concertation supra-municipale.

10. Une variable a été retenue pour l'analyse statistique, soit le nombre de puits gaziers (conventionnels ou non) existant dans la municipalité. La relation avec les différents indicateurs proposés est significative sur un seul indicateur, à savoir le nombre de résolutions adoptées par les conseils municipaux sur le dossier des gaz de schiste. Ce qui signifie que plus on observe de puits gaziers au sein d'une municipalité, plus on recense de résolutions, toutes formulées en termes critiques.

TABLEAU 4.1

*Adoption de résolution(s) par la municipalité
pour encadrer l'activité d'extraction du gaz de schiste¹¹*

Variables explicatives	β	$\sigma\beta$	test t	sig.
Part manufacturier (%)	-0,0291	0,0297	-0,98	
Nb. puits gaziers	0,0418	0,0171	2,45	*
Nb. puits exploration gaz schiste	1,1009	0,1992	5,53	*
Existence de permis (claims) GDS	1,5559	0,2721	5,72	*
% activité agricole dans primaire	0,0002	0,0128	0,02	
Taux emploi (%)	0,1142	0,0249	4,59	*
Croissance population (%)	-0,0294	0,0174	-1,69	
Revenu médian (\$)	0,0000	0,0000	0,54	
Indice développement	-0,2258	0,1206	-1,87	
Habitants	0,0000	0,0000	1,65	
Participation aux élections (%)	-0,0330	0,0305	-1,08	
Maire élu par acclamation	-0,0704	0,3829	-0,18	
Diplômés postsecondaire (%)	0,0987	0,0302	3,27	*
Constante	-10,9268	3,1420	-3,48	*
N	395			
χ^2	146			
Pseudo-R ²	0,3996			

Note: * indique que le coefficient est significatif au seuil de 95 %

Ces résultats confirment les conclusions de McAdam et Boudet (2012) sur les capacités politiques des communautés locales: les variables liées aux trajectoires historiques de développement, comme la structure de l'économie locale, ne sont pas suffisantes pour expliquer l'émergence de mobilisations collectives. Il est nécessaire de les combiner aux variables de l'action collective parce que même dans les milieux où l'industrie du gaz naturel conventionnel est présente, les mobilisations contestataires existent et imposent des conditions plus ou moins lourdes aux projets.

11. Le modèle de Poisson est ici utilisé telle une analyse de corrélation partielle, sans chercher à prévoir de façon causale le comportement d'une variable.

Le film des interactions

Enfin, pour compléter nos analyses du triptyque acteurs, espace et temps, une étude de cas a été menée. Ce troisième type d'analyse porte sur les jeux d'acteurs, sélectionné parce qu'illustrant le processus de construction d'un territoire par les intenses dynamiques d'échange entre différents groupes d'acteurs. L'absence d'un processus descendant et institutionnel, qui baliserait les interactions lors de la phase de forage dite d'exploration¹², est compensée par un jeu de délibérations et négociations *ad hoc*, où se construisent le débat public et les rationalités des acteurs engagés, mais sur un mode davantage ascendant et territorial. La variable temporelle apparaît alors essentielle pour comprendre ces évolutions.

L'examen, assez subtil, de ces interactions entre certains acteurs stratégiques (élus, comités citoyens, organisation agricole syndicale et entreprise) permet de découvrir la diversité des scènes de construction de l'action et l'évolution des rationalités et des positions¹³. Ce « film » des moments clés des dynamiques sociales déroule le processus et les facteurs de l'acceptabilité sociale de l'activité gazière dans un territoire. Le repérage des interactions, par une reconstitution documentaire de la chronologie des événements et l'identification des rapports pertinents, impose un constat : par leur nombre, les lieux d'interaction et de négociation créent une trame complexe liant les trajectoires propres de nombreux acteurs, qui peinent à avoir une vue d'ensemble des dynamiques à l'œuvre.

Des entretiens avec une douzaine d'acteurs clé¹⁴ ont permis de dégager certains moments critiques de la confrontation et leurs répercussions sur les acteurs : réflexion, prise de position et action. La reconstitution de la trame des échanges a été recomposée dans un récit narratif, organisé autour de trois

12. Les règles alors en vigueur distinguaient les activités d'exploration, qui n'imposent pas de procédure d'évaluation environnementale, des activités d'exploitation, qui rendent possible une consultation du Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

13. À partir d'une revue de presse (quotidiens régionaux et nationaux) et de documents (rapport et mémoires du BAPE) recueillis sur la période 2006-2013, nous avons ainsi repéré plus d'une centaine de moments et événements touchant le dossier, souvent là où au moins deux acteurs sont impliqués dans des échanges. Cette trame a servi à nourrir les entretiens et stimuler la mémoire des treize acteurs interrogés. Ils ont aussi pu eux-mêmes pointer les moments qu'ils estimaient les plus importants.

14. Citoyens mobilisés, élus de municipalités concernées, promoteur, organisation agricole interpellée (Union des producteurs agricoles, UPA), les 13 répondants ont été identifiés par le biais d'une revue de presse et documentaire, tous ayant pris part au débat à un moment ou un autre de l'avancement du dossier.

grandes scènes où se meut un acteur principal (soit : l'entreprise, l'UPA¹⁵, des citoyens impliqués) et où peuvent être isolées, dans le temps, les inflexions des interactions et du processus d'acceptabilité sociale. Une reconstitution, résumée ici¹⁶, de ces temps forts qui conduisent à l'« inacceptation » sociale du gaz de schiste dans la Vallée du Saint-Laurent a été effectuée.

Dans un premier temps, le territoire semble offrir des conditions favorables à une acceptabilité sociale de la relance de l'activité gazière dans le territoire. L'industrie gazière conventionnelle est en effet connue : elle dispose d'un ancrage historique dans le territoire et constitue une ressource naturelle de base pour le développement d'entreprises régionales. L'extraction du gaz naturel se faisant jusqu'à présent par forage vertical, elle n'a pas soulevé de mobilisation sur les risques environnementaux. Le gaz de schiste, parfois confondu avec le gaz conventionnel, est vu par certains des rares acteurs alors impliqués dans les échanges, élus et propriétaires terriens, comme une nouvelle ressource pouvant apporter une relance économique pour la région.

La première phase est celle dite de l'éveil. La présence de l'industrie du gaz de schiste dans le territoire est peu connue du grand public. Mais certains signes d'activité (torchère, hausse d'activités de camionnage) attirent l'attention de citoyens. Ils s'aperçoivent alors que l'industrie est en phase d'exploration pour une activité gazière dont les modes d'extraction par fracturation soulèvent des inquiétudes quant à leurs effets sur les lieux de vie. Débute un mouvement de quête d'information et de connaissance qui se poursuivra tout au long de la mobilisation et de la structuration des comités locaux de vigilance.

Lors de la deuxième phase, la mobilisation des connaissances et des réseaux se structure rapidement lors de rencontres publiques à partager des connaissances sur les risques que pourraient causer les activités d'exploration du gaz de schiste. Tandis que la sensibilité écologique et l'appartenance territoriale servent de ciment au mouvement social naissant, les rencontres publiques organisées par l'industrie ne font que pousser les débats dans une impasse. Forts de connaissances acquises sur des questions environnementales, les citoyens et les comités de vigilance placent l'industrie dans une situation de faiblesse, faute de réponses claires à des questions pourtant fondamentales sur les risques liés à son activité. La Fédération des municipalités du Québec (FMQ) emboîte rapidement le pas en appuyant la demande d'un moratoire, faisant ainsi front

15. Un exercice plus approfondi a été fait à partir de l'engagement de deux leaders issus du milieu agricole et qui ont tenté de rallier à leur cause des organismes responsables de veiller aux intérêts de l'agriculture, soit UPA et CPTAQ (Fortin et Fournis, 2014).

16. Adapté de Beaudry et Fortin dans Fortin et Fournis, 2013, p. 164-166.

commun avec les comités de vigilance. Enfin, soulignons que la mobilisation locale est aussi coordonnée et structurée à une échelle supra-locale, grâce à un nouveau collectif (*Regroupement interrégional sur les gaz de schiste de la Vallée du St-Laurent*) dont un des mandats est d'élargir les bases locales du mouvement en accompagnant la création de nouveaux comités locaux de vigilance.

S'amorce alors un débat majeur autour de ce dilemme, troisième phase de la mobilisation citoyenne. Bien que discret, l'État est rapidement enrôlé dans la controverse. Pour avoir initialement appuyé le déploiement de l'activité gazière, il est rapidement vu comme « partenaire » de l'industrie. Cette situation est jugée inacceptable par la plupart des acteurs engagés dans le débat car, d'une part, l'État joue d'abord la carte de la rentabilité, sans que soit posée la possibilité de s'interroger en amont sur la pertinence d'un tel projet. En retrait de la scène publique, l'État est vu comme s'étant soustrait à sa responsabilité de coordination et de mise en débat des études scientifiques sur cette nouvelle filière gazière, alors que son intervention serait nécessaire afin de bien distinguer les intérêts de l'industrie de ceux relatifs à l'intérêt général. D'autre part, un déséquilibre est dénoncé concernant la production et la circulation des savoirs reconnus légitimes par les autorités, y compris ceux touchant la justification environnementale du projet gazier, qui relèvent principalement de l'industrie. Cette situation ne permettrait de montrer qu'un seul côté de la médaille alors que, du point de vue des citoyens critiques, il est nécessaire d'en connaître les deux côtés pour résoudre le dilemme. On reproche à l'industrie de repousser les études scientifiques qui lui font ombre ou, dans les cas d'incertitudes quant aux risques humains et environnementaux, de faire confiance à la technologie pour régler au fur et à mesure les problèmes rencontrés. De plus, ces études étant financées par l'industrie, elles apparaissent peu crédibles au regard des opposants.

Le rééquilibrage entre les argumentaires en présence viendra des voyages organisés en Pennsylvanie (est des USA), étape cruciale dans la phase quatre. Pour les comités de vigilance, ces voyages remplissent plusieurs objectifs, dont celui de s'informer sur les alternatives aux hydrocarbures afin de trouver une voie de sortie. C'est aussi l'occasion de rencontrer ceux et celles qui subissent les conséquences d'un tel développement et témoignent de la contamination de l'eau potable, mais aussi de formes diverses de déstructuration des communautés. C'est suite à un tel voyage que l'Union des producteurs agricoles (UPA) durcira sa position par rapport au projet gazier. Confrontés à la démesure et à l'incertitude face à l'avenir, les citoyens mobilisés sont amenés à poser la question du sens d'un tel projet vu comme alimenté par la logique du progrès, de la croissance et de la rentabilité actionnariale.

Dans cette suite, la phase suivante se caractérise par une radicalisation de l'opposition et l'« inacceptation » du projet gazier. Même après la mise en place de nombreuses stratégies d'information et mécanismes de discussion (BAPE, CÉES), de nombreuses questions fondamentales demeurent sans réponses

satisfaisantes pour les acteurs engagés dans le débat. Il y a les impacts possibles des activités et des techniques utilisées (sur l'environnement, sur l'économie locale, sur l'agriculture), tout comme, plus largement, l'absence de vision claire quant à l'ampleur que peut prendre une telle activité sur des terres agricoles et en milieu habité. Faute d'encadrement rigoureux porté par un État fort et indépendant pour contrôler l'appétit de l'industrie, plusieurs opposants craignent que le projet gazier prenne une ampleur démesurée.

De la description détaillée, on retiendra une rupture forte, entre l'entrée discrète de l'activité gazière sur le territoire qui suscite une interprétation positive de la plupart des quelques acteurs informés qui voient l'activité comme une ressource potentielle et les phases suivantes (2 et 3), où l'absence de réponses claires des autorités aux questionnements sur l'ampleur et les effets du projet incite les acteurs à mobiliser leurs réseaux et confronter des sources de connaissances. Ces fortes incertitudes se combinent à l'absence d'autorités indépendantes et à la perception d'une inadaptation des institutions (pour contrôler les activités ou prendre en considération les demandes sociales), et débouchent sur l'impossibilité de résoudre le dilemme (phase 4), puis sur une radicalisation du mouvement et le rejet du projet (phase 5). Une telle évolution dans les dynamiques sociales reprend pour l'essentiel le schéma observé sur d'autres cas d'activités à risque (Boudet Schaffer et Ortolano, 2010).

Conclusion

Le déploiement des activités d'exploration du gaz de schiste a soulevé de vives réactions au Québec depuis 2010. L'ampleur et la vigueur des oppositions ont incité le gouvernement à surseoir aux projets de forage, le temps de mener une évaluation environnementale stratégique. Nous nous sommes intéressés à ce contexte afin de mieux définir une notion clé, elle-même objet de débats, l'« acceptabilité sociale ». Suite aux travaux du GRIDEQ, du CRDT et des études en développement territorial, une définition de l'acceptabilité sociale a été proposée qui, plus que la littérature usuelle¹⁷, combinerait ses multiples dimensions (macro, méso et micro), sans renoncer au rôle effectif des acteurs et de leurs interactions. Il convient d'écarter à la fois une lecture déterministe des structures et une vision enchanteresse des acteurs pour comprendre les mouvements des acteurs au sein des effets puissamment contraignants des structures (Fournis, 2012). Dans cet esprit, cette conclusion voudrait insister

17. Notons que la littérature insiste davantage sur les dimensions micro et méso, plus rarement celle macro (pour une revue exhaustive, voir Fournis et Fortin, 2013).

sur deux points qui rappellent l'importance des dynamiques des acteurs dans la construction des lieux.

D'abord, cette étude est heuristique en ce qu'elle permet de comprendre la construction ascendante de l'acceptabilité sociale du projet d'exploitation des gaz de schiste au Québec et le rôle moteur des acteurs dans la fabrication des territoires, comme espaces appropriés et construits politiquement. Les dynamiques sociales observées selon trois méthodes d'analyse, inspirées par la littérature sur les conflits, ne sont pas prévisibles et l'issue (ici l'inacceptation) n'était pas déterminée à l'avance. L'acceptabilité sociale est un parcours, ayant parfois une longue temporalité (plusieurs années), avec des moments plus intenses et des revirements. De nombreux facteurs l'ont influencée, relevant des différents acteurs en présence. Leur compréhension du dossier et de la situation évolue constamment, au gré des interactions, des événements, des informations. En ce sens, l'acceptabilité sociale est un processus dynamique, fondamentalement dialogique qui convoque les acteurs sur leur(s) territoire(s) pour trancher à ce niveau les grands dilemmes du développement et des projets. Certains enjeux partagés (eau, capacités locale de gouverne) incitent en effet à recomposer des alliances qui fédèrent des lieux dans un ensemble nouveau, ici des acteurs territoriaux posant une résistance à une activité jugée intrusive.

Ensuite, cette dynamique ascendante de mobilisation se combine avec de nombreuses tentatives, descendantes ou exogènes, de construction du territoire, au point que les découpages de l'espace pertinent de l'exploitation et de son acceptabilité sont au cœur même du dilemme. Car non seulement l'espace couvert par l'ensemble des permis attribués à l'industrie gazière ne correspond pas à la géologie et au territoire du shale d'Utica¹⁸ (BAPE, 2011, p. 25 et 41), mais le BAPE va en outre exclure la rive nord du Saint-Laurent (pourtant objet de permis et susceptible d'exploitation) dans son exercice d'évaluation, retenant seulement trois régions où se concentrent les activités d'extraction du schiste (BAPE, 2011, p. 13). Toutefois, cette géographie d'État est constamment débordée par la géographie de la contestation, dans deux directions contradictoires. D'abord, les audiences du BAPE mobilisent bien au-delà des seules zones à proximité spatiale des activités gazières, puisque près de la moitié (46 %) des signataires de mémoires sont extérieurs à ce territoire. C'est dire que le débat concerne moins les seules localités impactées que, plus généralement, l'ensemble du territoire québécois et trouvent à s'exprimer par l'intermédiaire du BAPE à l'échelle de la société québécoise – peut-être pourrait-on parler ici d'une mobilisation « multi-locale », à la fois inscrite localement et de portée nationale.

18. La formation géologique du shale qu'on retrouve au Québec est plus argileuse que celle du schiste.

Ce constat est confirmé par la géographie des territoires de la lutte effective, plus circonscrits mais qui offre par le bas une intéressante dynamique de construction des lieux de contestation par un important travail des comités auprès des élus locaux : aux 78 comités locaux répondent ainsi les municipalités qui soutiennent, localement (117) ou au niveau de la MRC (259), une résolution demandant une forme d'encadrement plus soutenu de l'activité gazière. Et ce mouvement désigne une dynamique de diffusion de la contestation en tâche d'huile, constitutive d'une géographie contestataire forte : si la géographie des 78 comités locaux de vigilance dessine un chapelet de localités sur la rive sud du Saint-Laurent (sans contiguïté), celle des résolutions des autorités locales est parfaitement contiguë et beaucoup plus large, assez proche de celui délimité par le BAPE. Ceci ne met pas fin à l'hétérogénéité spatiale de la contestation (près de neuf résolutions locales sur dix ont été adoptées par les foyers de mobilisation de municipalités de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches), mais démontre en tout cas que les comités et élus locaux ont engagé face aux grands acteurs institutionnels et privés un débat sur le rôle des acteurs territoriaux dans le développement économique, qui dépasse largement les seuls intérêts de proximité.

L'étude de cette fabrique des territoires au contact du projet des gaz de schiste contribue certainement, sinon à ouvrir de nouveaux fronts, tout au moins à défricher des territoires peu fréquentés par la science. À cet égard, l'angle micro-interprétatif considère les dimensions cognitives dans les mobilisations, souvent sous-estimées dans les projets de développement, et les combine avec des variables structurelles et politiques, aussi en jeu dans cette controverse. L'exercice rejoint la proposition de McAdam et Boudet (2012) quant au rôle du symbolique, comme bougie d'allumage d'une action collective nécessairement contextualisée et localisée. L'interprétation d'un projet est un processus continu, susceptible de revirements en fonction de circonstances multiples et de la complexité propre des échanges entre les acteurs : son issue n'est pas donnée *a priori*, et surtout lorsqu'il s'agit d'une situation inédite et incertaine. Ceci conduit à revaloriser le dialogue, dans la construction progressive d'une rationalité collective et contextualisée et, sans doute, territoriale.

Bibliographie

BAPE, *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*, n° 273, coll. « Rapport d'enquête et d'audience publique », 2011.

BEAUDRY Raymond et DIONNE Hugues, « Vivre quelque part comme agir subversif: les solidarités territoriales », *Recherches sociographiques*, vol. 37, n° 3, 1996, p. 537-557.

BHERER Laurence, DUFOUR Pascale et ROTHMAYR-ALLISON Christine, *Analyse comparée des mobilisations autour du développement des gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et en Colombie-Britannique*, rapport remis au Comité de l'Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, 2013, 300 p.

BLOWERS Andrew, « Nuclear Waste and Landscapes of Risk », *Landscape Research*, vol. 24, n° 3, 1999, p. 241-264.

BOERSMA Tim et JOHNSON Corey, « The Shale Gas Revolution: U.S. and EU Policy and Research Agendas », *Review of Policy Research*, vol. 29, n° 4, 2012, p. 570-576.

BOUDET SCHAFFER Hilary et ORTOLANO Leonard, « A Tale of Two Sitings: Contentious Politics in Liquefied Natural Gas Facility Siting in California », *Journal of Planning Education and Research*, vol. 30, n° 1, 2010, p. 5-21.

BULLARD Robert D. et WRIGHT Beverly H. « The Quest for Environmental Equity: Mobilizing the African-American Community for Social Change » in Riley E. Dunlap et Angela G. Mertig (éd.), *American Environmentalism. The U.S. Environmental Movement, 1970-1990*, Philadelphia, Taylor & Francis, 1992 (1991, 1990), p. 39-49.

DIONNE Hugues, « L'art de vivre: base des mobilisations villageoises », *Économie et Solidarités*, vol. 28, n° 1, 1996, p. 19-42.

DIONNE Hugues et THIVIERGE Nicole « Le développement humain et l'identité territoriale et communautaire », in Mario Carrier et Serge Côté (dir.) *Gouvernance et territoires ruraux – Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 301-316.

FORTIN Marie-José et FOURNIS Yann (dir.), *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial: l'industrie du gaz de schiste au Québec*, Étude S4-1 remise au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste et au MDDEFP, 2013, 185 p. (en ligne: http://www.uqar.ca/files/developpement-territorial/fortin_fournis_rapport_as_gds_final.pdf)

—, « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec », *Natures, sciences et sociétés*, vol. 22, n° 3, 2014, p. 231-239, en ligne DOI: 10.1051/nss/2014037.

—, « Le lieu, nouvelle perspective pour la gouvernance foncière : leçons du conflit sur le gaz de schiste au Québec », papier présenté au colloque *Le Foncier Agricole. Usages, tensions et régulations*, Lyon, Société française d'économie rurale, 11-12 juin 2014, 14 p.

FOURNIS Yann et FORTIN Marie-José, « Conceptualiser l'acceptabilité sociale : la force d'une notion faible », in Martin Robitaille et Marc-Urbain Proulx (dir.), *Sciences du territoire. Tome 2*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Science régionale », 2014, p. 17-33.

—, *L'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne : une définition*, Rimouski, GRIDEQ | document de travail, n° 131017, 2013, 19 p.

—, « Des sciences du territoire au Québec ? Le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ) », in Pierre Beckouche, Claude Grasland, France Guérin-Pace *et al.* (dir.), *Fonder les sciences du territoire*, Paris, Karthala, coll. « Collection du CIST », 2012, p. 123-136.

FOURNIS Yann, « Le développement territorial entre sociologie des territoires et science régionale : la voix du GRIDEQ », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 4, décembre 2012, p. 533-554.

FREUDENBERG Nicolas et STEINSAPIR Carol, « Not in Our Backyards : The Grassroots Environmental Movement » in Riley E. Dunlap et Angela G. Mertig (éd.) *American Environmentalism. The U.S. Environmental Movement, 1970-1990*, Philadelphia, Taylor & Francis, 1992 (1991, 1990), p. 27-37.

GOULD Kenneth A., SCHNAIBERG Allan et WEINBERG Adam S., *Local Environmental Struggles. Citizen Activism in the Treadmill of Production*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 239 p.

JESSOP Bob, BRENNER Neil et JONES Martin, « Theorizing sociospatial relations », *Environment and Planning D*, vol. 26, n° 3, 2008, p. 389-401.

LE BERRE Maryvonne, « Territoires », in Antoine Bailly, Robert Ferras et Denise Pumain (dir.) *Encyclopédie de géographie*, Paris, Économica, 1995, p. 602-622.

MCADAM Doug et SCHAFER-BOUDET Hilary, *Putting Social Movements in Their Place: Explaining Opposition to Energy Projects in the United States, 2000-2005*, New-York, Cambridge University Press, 2012, 279 p.

MCADAM Doug, TARROW Sidney et TILLY Charles, *Dynamics of contention*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2001, 387 p.

PERRY Simona L., « Environmental reviews and case studies. Addressing the societal costs of unconventional oil and gas exploration and production: A framework for evaluating short-term, future, and cumulative risks and uncertainties of hydrofracking », *Environmental Practice*, vol. 14, n° 4, 2012, p. 352-365.

SCHAFFT Kai A., BORLU Yetkin et GLENNA Leland, « The Relationship between Marcellus Shale Gas Development in Pennsylvania and Local Perceptions of Risk and Opportunity », *Rural Sociology*, vol. 78, n° 2, 2013, p. 143-166.

SCHMIDT Charles, « Blind Rush? Shale Gas Boom Proceeds amid Human Health Questions », *Environmental Health Perspectives*, vol. 119, n° 8, 2011, p. A348-A353.

STEPHENSON Eleanor et SHAW Karena, « A Dilemma of Abundance: Governance Challenges of Reconciling Shale Gas Development and Climate Change Mitigation », *Sustainability*, vol. 5, n° 5, 2013, p. 2210-2232.

TAYLOR Dorceta E., « Minority Environmental Activism in Britain: From Brixton to the Lake District », *Qualitative Sociology*, numéro spécial Social Equity and Environmental Activism: Utopias, Dystopias and Incrementalism (éd. invité Allan Schnaiberg), vol. 16, n° 3, 1993, p. 263-295.

TORRE André et BEURET Jean-Eudes, *Proximités territoriales*. Paris, Éditions Économica, Antropos, 2012, 105 p.

WOLSINK Maarten, « Wind Power: Basic Challenge Concerning Social Acceptance », in Robert A. Meyers (éd.), *Encyclopedia of Sustainability Science and Technology*, New York, Springer, 2012, p. 12218-12254.

5

Le recouvrement territorial de la question sociale : discours, politiques publiques et transformations du salariat dans le Longwy des années 1980

Jean-Luc DESHAYES

La thèse de F. Dubet (1987) a contribué dans la deuxième moitié des années 1980 à « poser, et à poser comme indissociables » le « problème » des « quartiers » (c'est-à-dire des territoires plutôt que des populations initialement étudiées) et une « question générale », celle de l'avènement d'une « nouvelle question sociale » baptisée « question urbaine ». S. Tissot et F. Poupeau (2005) critiquent cette lecture réductrice basée sur des catégories territoriales car elle peut conduire à penser la situation des territoires les plus ségrégués indépendamment des mécanismes d'ensemble, à occulter les processus de domination alors que les classes populaires sont soumises aux transformations du marché du travail, de l'école et de l'habitat, et à poser un regard misérabiliste et homogénéisant sur des populations diverses, regard conduisant à de nouvelles politiques de gestion des « pauvres ». De nombreuses études sur les restructurations industrielles contiennent cependant des raisonnements homologues à celui exposé pour les quartiers. Le « problème » devient celui de la dynamique territoriale, de ses handicaps et de ses ressources, la « question générale », celle d'un renouvellement de la question sociale hier essentiellement constituée des ouvriers et de leurs combats. Les analyses de F. Dubet (1987) s'appuient d'ailleurs en partie

sur l'évolution de la ville sidérurgique belge de Seraing qui représente pour lui l'incarnation parfaite d'une société industrielle en voie de disparition, celle de « l'exploitation » et de la « lutte des classes ».

Le bassin de Longwy des années 1980 est un terrain d'observation privilégié (Deshayes, 2014) pour réfléchir à cette « (re)conversion territoriale de la question sociale », en raison des nombreuses décisions de fermeture d'usines sidérurgiques entre la fin des années 1970 et la fin des années 1980, des luttes intenses qu'elles ont provoquées, de la multiplicité des dispositifs de conversion des activités, des hommes et du territoire qui ont suivi. L'analyse proposée ici repose sur trente ans de recherches, au moyen de méthodes (observations, entretiens, questionnaires, approche longitudinale, analyse de discours) et de terrains (entreprises, associations, syndicats, écoles, stages de conversion, entreprises, familles) variés (Deshayes, 2010). Les trois dimensions étudiées, symbolique par l'examen des discours publics prononcés localement, économique par l'attention portée aux stratégies d'entreprises et aux politiques locales de l'emploi, longitudinale par l'analyse du devenir des enfants de sidérurgistes, confirment que les références accrues au territoire ne signifient pas une disparition des rapports de classe. La construction des institutions du salariat avait, en effet, dans les années 1960-1970, sous l'influence des luttes syndicales, réduit la dépendance locale en instituant progressivement des règles nationales d'élaboration des salaires et la cotisation sociale comme fondement de la protection collective. L'employé s'inscrivait dans un espace interprofessionnel du salaire construit à partir du poste de travail. La mobilisation conflictuelle du territoire par les politiques de reconversion des années 1980 contribue à lui substituer un employable en permanence invité à réduire sa supposée distance à l'emploi.

Paternalisme et institutions du salariat

Dans les années 1970, une lecture paternaliste, livrée notamment par la structure du rituel de remise de médailles du travail¹, s'inscrit dans une triple logique qui nie les conflits de classe (Le Goff, 1985). La médaille fait, en premier lieu, partie du système de don/contre-don qui relie la communauté de l'entreprise au père dans un système de relations sociales déplacé sur le plan

1. L.-V. Thomas (1975) distingue cinq catégories d'informations liées à l'espace (scène, décor, objets et leur symbolique), au temps (étapes, séquences, épisodes, actes, paroles précises et codifiées), aux acteurs (identité, rôle dans le décor, place du corps, contacts, discours aux incantations répétitives), à l'organisation des symboles qui cachent et montrent ce qui est inexprimable et mystérieux, concret et métaphorique, et enfin à l'efficacité des symboles et à leurs effets.

des sentiments. Le discours paternaliste propose ensuite à la collectivité une dialectique de la discrimination et de l'égalisation qui expurge les différences vécues pour ne retenir que celles qui sont acceptées par l'entreprise, en opposition à une analyse en termes de rapports sociaux contradictoires. La médaille est ainsi la sanctification d'un travail et de l'ancienneté nécessaire au patronat pour former, contrôler et renouveler la main-d'œuvre. Enfin, la présence de l'entreprise et l'association des représentants de la société civile dans l'espace public témoigne de l'importance des sociétés sidérurgiques, de leur prétention à s'approprier la raison du rassemblement, le droit de la célébration, la possibilité de désigner le sacré et à faire de leur discours sur l'avenir le discours légitime de la collectivité contre un discours de classe dominé par les syndicats (Le Goff, 1985).

En conséquence, les cérémonies de remises de médailles du travail sortent la plupart du temps de l'usine². Un cortège mène, dans les années soixante, les médaillés à l'Hôtel de Ville de Longwy, où un vin d'honneur leur est servi. De grandes salles, parfois des stades, sont utilisés pour rassembler les médaillés du travail. Les maires des différentes communes du Bassin sont présents. M. Hautcolas, directeur de l'usine de Rehon remercie, en 1971, les municipalités avec lesquelles « les solutions aux problèmes qui peuvent se poser entre nous sont toujours trouvées, moins dans l'optique de responsables de collectivités locales à administrer que dans le sens d'une aimable collaboration d'hommes de bonne volonté ». M. Dauplain, en 1975, s'adresse à M. L'Hotellier, maire de Herserange³ et président du district, qui « est aussi un ancien sous-directeur de l'usine de Longwy et c'est un titre qui n'est pas le moindre à mon avis ». De nombreuses personnalités les accompagnent : le Gouverneur de la province du Luxembourg (province belge), les Consuls de Belgique ou du Grand-Duché de Luxembourg (pour les travailleurs frontaliers), les autorités administratives (préfet, directeur départemental du Travail « qui continue à manifester l'intérêt qu'il porte à notre usine et à ses problèmes qui ne sont pas toujours simples »), les représentants des autorités religieuses (en 1967, le curé est félicité pour la haute qualité de son sermon du matin). Le Gouverneur du Luxembourg belge, ancien sidérurgiste, déclare à Longwy, en 1977 : « Mes chers travailleurs, il est facile d'ironiser sur une médaille. Elle représente pourtant ce qu'il y a de plus noble en l'homme : courage et fidélité. Merci à la Direction ». Les hymnes nationaux, les drapeaux sont constitutifs d'une identité plus large que celle de

2. Cette partie résulte de deux travaux menés avec David Charrasse : « Rites de la crise et crise des rites dans les mines et la sidérurgie lorraine », in Gérard Noiriel, Francis de Chasse (dir.), *Rapport pour la Mission du Patrimoine ethnologique*, Nancy, LASTES Nancy II, 1989 et Dominique Da Costa : « Le processus de patrimonialisation du passé sidérurgique dans le bassin transfrontalier de Longwy », rapport de recherche, Région Lorraine, 1998.

3. Commune proche de Longwy.

l'entreprise. La gestion paternaliste a vocation à prendre en charge de nombreux secteurs de la vie sociale : les présences de l'harmonie de l'usine, de la mère supérieure directrice de l'école ménagère, ou des lauréats des autres écoles de la sidérurgie en témoignent. La mono-industrie favorise l'encadrement par une même firme et en même lieu de toutes les scènes de l'existence sociale (Weber *et al.*, 1984).

Les discours prononcés à l'occasion des cérémonies de remise des médailles du travail contribuent, en effet, à structurer l'avenir commun de tous. Le discours paternaliste⁴ s'adresse aux médaillés du jour et les rassemble pour célébrer le passé et entendre le discours de l'avenir. Le rite permet de reconnaître l'institution qui a permis de se réunir, de réaffirmer sa foi dans le travail et sa volonté de structurer l'avenir commun de tous. « Demain, la marche en avant continuera pour consolider la position de Rehon dans le domaine de la sidérurgie et par là même assurer votre bonheur et celui de vos familles »⁵. Il s'agit de penser demain à l'heure d'aujourd'hui grâce à l'expérience du passé ou encore de penser le présent en fonction des visions du passé et de l'avenir. Le rite conditionne les perceptions que les acteurs individuels et collectifs ont du déroulement de leur temps, avec un souci de préservation de l'ordre social, de résolution symbolique des crises.

Dans la sidérurgie des années 1970, l'évolution de la reconnaissance des qualifications témoigne cependant de l'intensité du conflit de classes et des succès ouvriers. Le marché du travail, c'est le cas dans la sidérurgie longovicienne, est alors en partie marginalisé au profit d'un marché interne. Avec ou sans emploi, le travailleur a droit à l'assurance maladie, aux allocations de chômage, aux prestations familiales ou aux pensions de retraite. Le salaire à la qualification, le respect de la grille salariale, la négociation collective de branche, l'ordre public social basé sur le respect d'une hiérarchie dictée par le contrat de travail, sont dominants. La qualification du poste ne signifie pas qualification de son titulaire qui reste susceptible de devenir chômeur mais l'action de puissants syndicats de branche contribue à intégrer par l'emploi le travailleur dans des dispositifs collectifs, à la fois conflictuels et négociés, de droits liés au poste de travail.

Les luttes favorisent ainsi la construction d'un espace de qualification qui accentue les possibilités d'action locale. G. Noiriel (1984) a montré que, localement, l'usine est au centre d'un processus de structuration du groupe ouvrier qui lui permet peu à peu de conquérir l'hégémonie au niveau politique (par le biais notamment du Parti Communiste Français) et associatif. Nous pouvons ainsi parler d'un *territoire conquis* par les salariés. (Deshayes, 2013).

4. Nous avons lu une cinquantaine de discours et analysé précisément neuf d'entre eux.

5. M. Hautcolas, discours aux médaillés de l'usine de Rehon en 1971.

Désengagement et mobilisations collectives

Qu'en est-il quand les entreprises se désengagent ? Avec les fermetures d'usines, le discours qui mobilisait, dans l'espace public, les médaillés pour alimenter le cycle de la production est maintenant destiné à accompagner les fermetures (Charrasse et Deshayes, 1989). Le rite se replie dans l'usine et répond au souhait patronal de se retirer en réduisant les conflits. Il s'adresse à la même communauté mais se conjugue au passé. La dé-formalisation, le repli dans les services, l'abandon d'une certaine solennité (plus encore chez les ouvriers que chez les cadres), indiquent une mutation et non une décadence des cérémonies de remise de médailles du travail. Elles deviennent un rite d'accompagnement de la crise. Si le rite consiste à célébrer l'institution qui fonde la rencontre, ici cette institution est pour beaucoup un passé commun (un retraité sur deux participants) ; et c'est une communauté de mémoire, sur le modèle de l'amicale (Bozon, 1984), qui rassemble. Les cadeaux offerts sont très symboliques. Canne à pêche, appareil photo, pendule, cadeaux de la retraite, du temps des loisirs, du repli dans la famille, ont remplacé la fameuse « montre de la Chiers »⁶. La photo du groupe constitué dans la salle est moins répandue, mais la photo individuelle est systématique. On viendra la chercher au bureau. Ce sont les éléments individualistes du rite qui se maintiennent alors que la dimension collective est moins visible. Dans les discours prononcés, il y a un décalage de la liaison passé – présent – avenir vers une structure temporelle plus resserrée : passé proche pour lequel on peut construire une image positive de résolution de crise, présent dominant et avenir proche où se joue la continuité de l'entreprise.

De la sidérurgie, il conviendra bientôt de ne parler que très peu et de préférence au passé comme le fera Jean Jacquet, directeur d'Unimétal, confronté aux militants de l'intersyndicale venus bloquer le Comité Central d'Entreprise pour s'opposer à la fermeture des hauts-fourneaux (Metz le 15 février 1987). Et aux protestations de ses interlocuteurs préparés à une discussion économique et technique, c'est « *Longwy a bien travaillé* »⁷, que le PDG répète, en le martelant comme une parole définitive, parole efficace, par laquelle il entend faire entendre raison. Par laquelle il entend obliger (au double sens du terme). Parole rituelle qui, lors des remises de médailles, renouvelle le cycle de la production, et qui, cette fois, sert à le clôturer. La référence communautaire demeure mais se conjugue au passé.

Le discours du maintien s'impose alors en réaction aux fermetures d'usines. Dominé par les syndicats, il se traduit par la mise en scène d'une identité

6. Nom d'une usine et de la rivière qui traverse Longwy.

7. Jacquet Jean, 15 février 1987, intervention au Comité Central d'Entreprise.

territoriale d'abord sidérurgique puis progressivement définie par l'engagement dans la lutte.

C. de Montlibert (1989) note qu'en 1979 « les grandes manifestations regroupent non seulement toutes les catégories de sidérurgistes au-delà des différences de condition et d'origine nationale et toutes les catégories de la population ». Les principaux slogans derrière lesquels se retrouvent les habitants du Bassin de Longwy sont : « Pas un boulon, pas une vis ne seront démontés », « La sidérurgie, c'est la vie à Longwy », « Par sa sidérurgie, Longwy vivra ». Ils veulent signifier que « ce qui est contesté, c'est toute l'organisation sociale d'une ville fondée sur une histoire économique et professionnelle, ce qui est brutalement remis en cause, ce ne sont pas seulement les revenus et l'emploi mais tout autant le système des dispositions et des valeurs autour desquelles se construisait toute l'existence. (De Montlibert, 1989).

La lecture de cette expression, selon laquelle la « sidérurgie, c'est la vie à Longwy », implique un processus d'identification/mobilisation : la constitution de la population en une entité, visible, concrète, présente à elle-même. Cette « institutionnalisation du groupe revendiquant » se réalise dans les grands rassemblements, et dans l'élaboration de repères symboliques aptes à subsumer les identifications restreintes. Le slogan « Vivre et travailler au pays » est de mise. Avec costumes folkloriques pour les petites filles et proclamations pseudo-régionalistes, les racines mythiques de l'identité lorraine sont mises à contribution. De même, l'argument d'un roman régional où, du siège de Longwy aux guerres mondiales, de la bataille de l'acier à la guerre économique, des vues de l'Allemagne aux intentions européennes, la Lorraine bleu-blanc-rouge exprime une solidarité nationale.

La référence territoriale et historico-mythique sert ainsi de fondement à l'auto-production du groupe, consistant en la mise en scène de son identité et de sentiments d'appartenance exacerbés et plus larges que le discours de classe de la période précédente. Dès l'annonce du plan de restructuration qui allait provoquer le conflit de 1979, le Républicain Lorrain avait titré « Usinor frappe Longwy à mort », mais les Longoviciens et leurs représentants n'auront de cesse de conjurer le sort dans des slogans qui reprennent en négatif la prédiction (« La sidérurgie, c'est la vie à Longwy. » « Pour sauver notre région, sauvons la sidérurgie. »). Comme l'atteste la vitalité combative d'une population et d'élus qui portent « Longwy au cœur ». « [...] C'est l'union dans l'action de tous ceux qui veulent redonner au bassin de Longwy, à la Lorraine et à la France, leur dynamisme, qui permettra de créer les conditions et d'amorcer le renouveau. La priorité est le rassemblement et l'action pour sauver l'avenir de la sidérurgie dans le bassin de Longwy », écrit le maire Jules Jean⁸ dans le bulletin municipal

8. Maire PCF de Longwy de 1977 à 1989.

du 14 mars 1982, pendant la campagne des cantonales, faisant ainsi de l'unité et de la vitalité manifestées dans les luttes la base de sa plate-forme électorale (alors même que le conflit de 1978-1979 a eu peu d'effet sur le plan industriel). Et il conclut : « Malgré ses épreuves, Longwy est aujourd'hui bien vivant [...]. Il faut poursuivre ensemble l'action pour que Longwy vive ». Il y a là une évolution du discours, une métaphore devenue réalité démonstrative : si « par sa sidérurgie, Longwy vivra », alors chaque boulon démonté approche la ville du seuil fatal. Or, par la mobilisation, la constitution d'une identité, en manifestant et en faisant la fête, on peut démontrer que la ville est bien vivante ; on peut donc prendre au mot le slogan « Par notre lutte, Longwy vivra »⁹, lecture anthropomorphe du lieu.

La mobilisation ouvrière contre les fermetures d'usines de la fin des années 1970 et du début des années 1980 permet encore d'obtenir des protections sociales ayant des répercussions nationales. Les mesures d'âge¹⁰ ont été structurées et stratifiées dans les négociations de branche. Le rapport de force de la période précédente se manifeste notamment dans la possibilité conquise par les sidérurgistes de conserver leur salaire jusqu'à la retraite.

Local octroyé et employabilité

À partir de 1984, le temps suspendu redémarre. Il faut prendre acte de fermetures de plus en plus nombreuses. C'est dans ce contexte que le discours de la transition supplante le discours du maintien. La lutte pour le maintien de la phase liquide¹¹ en 1986 côtoie les débats sur la naissance du Pôle Européen de Développement (PED). La Mission interministérielle du Pôle européen de Développement (PED), chargée de la reconversion, est mise en place dans la partie française en 1985, en prenant en considération les trois zones frontalières concernées par la crise de la sidérurgie en France, Belgique et Luxembourg. C'est le temps des conversions.

9. C'est d'ailleurs bien là le mécanisme fondamental du rite tel qu'annoncé par É. Durkheim (1912) : « Les émotions que suscitent les crises périodiques par lesquelles passent les choses extérieures déterminent les hommes qui en sont témoins à se réunir, afin de pouvoir aviser à ce qu'il convient de faire. Mais par cela seul qu'ils sont assemblés, ils se reconforment mutuellement [...] la foi commune se ranime tout naturellement au sein de la collectivité reconstituée [...]. En dépit de leurs défaillances apparentes, on ne peut plus croire que les dieux mourront puisqu'on les sent revivre au fond de soi-même ».

10. Expression qui renvoie à des dispositifs comme la pré-retraite.

11. La phase liquide réunit les hauts fourneaux et les aciéries.

Le discours des institutions de la reconversion propose de s'opposer à « l'immobilisme » de la période précédente¹². Il faut changer d'image. Le bassin de Longwy doit se vendre. Il ne faut pas effrayer les investisseurs éventuels. Il y a un après-sidérurgie. La sidérurgie est peut-être encore une ressource mobilisable, mais les ressorts de l'action sont variables, de la tradition industrielle à la culture du travail, et supposent une paix sociale. Le registre est aussi de l'ordre du religieux, du symbolique : « Il est urgent de croire au PED »¹³. Dès 1986, l'Intersyndicale propose une conduite « responsable ».

Au début de cette période, le discours de la transition peut déboucher sur plusieurs appréciations de l'avenir (Charrasse et Deshayes, 1989) : transition parenthèse, transition transformation, transition dilatoire, dominante dans les discours de l'intersyndicale et des élus non communistes lors de la défense de la phase liquide. Mais ces évolutions doivent aussi tenir compte d'un subtil dégradé des nuances argumentées et de la hiérarchie qu'elles établissent entre sidérurgie et reconversion en fonction du type d'engagement des uns et des autres et du rôle qu'y jouent les luttes populaires. Les différents courants continuent à devoir se distinguer, le Parti Communiste Français (PCF) et la Confédération Générale du Travail (CGT) restent les plus attachés au discours du maintien, les plus ouvertement sceptiques vis-à-vis de la reconversion. Mais tous évoluent d'un discours à l'autre en intégrant les réalités économiques et sociales qu'on refusait hier d'envisager (rétrécissement de la sidérurgie, mutations, conversions).

Les discours produits par les institutions chargées de la reconversion, puis relayés et transmis par les partis et syndicats qui les soutiennent dans les divers lieux de la vie publique et dans les media locaux¹⁴, sont centrés sur les atouts et les handicaps pivots de la sidérurgie et des sidérurgistes. C'est en référence à ces forces revendiquées ou ces faiblesses dénoncées que sont tracées les perspectives d'avenir. Le discours de la transition cherche à instituer symboliquement un passage entre des mondes divergents qui, entre hier et demain, mobilisent des

12. N. May (1984) rappelle une réflexion de M. Pialoux à propos de la classe ouvrière : « Sa perpétuelle transformation est à la fois l'effet et la condition de son exploitation – et c'est sans doute encore l'effet de cette domination qui conduit à désigner (voire à stigmatiser) comme "archaïsme", "résistance au changement", ou encore "retard des mentalités", les pratiques de résistance et de lutte autour de cette restructuration permanente. »

13. André Rossinot, maire de Nancy, RL 24 octobre 1987.

14. Voir sur le conflit médiatique les programmes de LCA (Lorraine Cœur d'Acier), radio de lutte de la CGT devenue un lieu privilégié de l'expression locale. Voir aussi le rôle du Républicain Lorrain (cf. éditorial de 1987 de J. Muller). « Longwy a besoin d'être autre chose que la cité qu'on veut ausculter [...] Longwy et son agglomération doivent obligatoirement changer de peau. Après l'amputation d'un nouveau membre dans le corps d'une sidérurgie cancéreuse et qui n'en finit pas de mourir depuis 10 ans, les promoteurs du PED envisagent de greffer une nouvelle peau sur un tissu industriel gangreneux. » Ce texte a des accents jusqu'alors absolument inimaginables, intolérables.

valeurs contradictoires. La grande entreprise bureaucratique doit faire place à la PME dynamique, la société d'assistés à l'initiative, la société bloquée à la libération des énergies et à l'innovation, l'emprise du collectif à l'individu acteur de sa vie et de son territoire.

Si l'adhésion aux représentations proposées est distanciée et inégale, si les résistances existent, l'ordre social est ainsi politiquement construit. Les références au territoire contribuent à déresponsabiliser les entreprises sidérurgiques et à proposer un avenir en rupture avec les caractéristiques négatives qu'on associe désormais à ce territoire.

L'analyse des politiques d'emploi confirme la progression des réponses locales et leur inscription dans des conflits de classe. Le bassin de Longwy est souvent présenté comme pionnier dans l'expérimentation de dispositifs de reconversion à partir du milieu des années 1980 (Congés Formation Conversion, bilans de compétence, Gestion prévisionnelle des emplois). Les politiques publiques d'emploi y préconisent un ajustement local des situations dans le cadre du bassin d'emploi ou du bassin d'emploi-formation. Les résistances qu'elles entraînent dans le monde syndical sont analysées en 1983 par D. Charrasse (1983) à l'occasion de la mise en place d'un Comité local pour l'emploi : « Comment parler de développement local, alors que les syndicats sont affaiblis, que le comité local a peu de moyens, qu'il y a des divisions, que la mission locale apparaît¹⁵, que la démoralisation et le pessimisme dominent peu à peu... Le rapport de force, rapport salarial, était dans l'entreprise. On voudrait le transformer en dehors sans les moyens alors que le rapport de force dans l'entreprise se dégrade, que le désengagement des entreprises s'accroît et que leur intérêt à être dominatrices dans l'espace hors entreprise a diminué » (Charrasse, 1983)¹⁶.

La territorialisation des politiques d'emploi est alors au cœur d'un triple conflit sur les institutions du salariat conquises dans la période précédente¹⁷. Le premier correspond au passage de la qualification à l'employabilité ; le second traverse l'activité d'un « employeur territorial » composé des entreprises et des intermédiaires de l'emploi ; le troisième oppose des politiques localisées à des

15. Les missions locales sont mises en place, à partir de 1982, dans les bassins d'emploi, pour apporter aux jeunes de 16 à 25 ans, une aide plus étendue, dépassant l'orientation professionnelle, leur permettant d'élaborer un projet d'insertion, sociale et professionnelle, et de le mettre en œuvre dans tous les aspects de la vie quotidienne.

16. D. Charrasse souligne aussi les limites de ce travail d'enquête : pas d'enquête par entreprise, pas d'étude approfondie de chaque syndicat, de ses forces, de son organisation, pas d'étude du rapport de force politique local assez précise et en particulier du rôle du PCF, pas d'allusions au contexte politique national.

17. Le salaire à la qualification, les conventions collectives et statuts, les cotisations sociales et la sécurité sociale, les pensions, la couverture des soins de santé, les allocations familiales, les indemnités du chômage ; le droit du travail, l'ordre public social, le droit de grève, la négociation collective, les juridictions du travail, les syndicats, la démocratie sociale, la représentation des salariés dans les entreprises, la fonction publique et les services publics de l'État social.

départs nombreux et sélectifs. Peu à peu les réformes vont privilégier une conception selon laquelle il faut sécuriser, non pas les emplois, mais la capacité des travailleurs à trouver un emploi si les « aléas » de la vie économique provoquent des transitions professionnelles. Le travailleur bénéficiant d'un salaire socialisé lié à son emploi devient un individu détenteur de droits à l'employabilité comme celui d'être reclassé, accompagné, informé sur les emplois disponibles, dans ses mobilités professionnelles et en cas de chômage.

La référence à un droit à la reconversion¹⁸ apparaît, à Longwy, au moment où la convention de juillet 1984, qui débouche sur les CFC (Congés Formation Conversion), est considérée comme l'échec définitif du conflit sidérurgique. L'aménagement de la transition n'est pas simplement une intervention technique et économique mais traverse le social dans toute son épaisseur. Le dispositif CFC fait partie d'une stratégie industrielle de prise en charge des conditions d'existence d'un groupe professionnel, un nouveau conditionnement idéologique et psychologique du sidérurgiste ou de l'ex-sidérurgiste. Les CGPS (Convention Générale de Protection Sociale) de 1984 et de 1987, à la différence des conventions précédentes, offrent à l'employeur la possibilité de jouer sur la composition de son personnel de manière active en se séparant des travailleurs les moins qualifiés. On peut interrompre la formation à tout moment. D. Charrasse estime que « l'objectif est d'intégrer la représentation d'un marché du travail aléatoire à des mentalités qui trouvaient jusqu'alors leurs repères dans des normes bureaucratiques de l'organisation de l'entreprise et dans les valeurs collectives ouvrières... C'est plutôt la mise en attente, la dissolution d'un problème social, le reconditionnement individuel et collectif, le désarmement des sidérurgistes à la suite d'un conflit ouvert (par annihilation de leur force collective et démantèlement de leurs valeurs sociales et culturelles propres) », (Charrasse, 1989). Il s'agit pour l'ancien sidérurgiste de se vendre comme demandeur d'emploi. Il doit faire son deuil du collectif et des conditions de travail qu'il préservait.

Ce centrage vers un marché local de l'emploi sera au cœur des stratégies publiques des années 1980-1990. Les dispositifs locaux de gestion de l'emploi prolongeront ce mouvement qui conduit les travailleurs à devoir justifier de manière récurrente leur employabilité sur un marché du travail (re)légitimé.

Ce n'est plus la socialisation du salaire mais l'employabilité qui est privilégiée. À l'employé inscrit dans un espace interprofessionnel du salaire construit à partir du poste de travail succède un employable en permanence invité à réduire sa supposée distance à l'emploi. Le poids des emplois et des employeurs reste décisif mais il s'est déplacé de l'entreprise vers le marché du travail. Les

18. Cette partie reprend l'étude initiale menée par D. Charrasse et présentée au colloque du GREE sur la reconversion, *L'aménagement de la transition professionnelle des sidérurgistes de Longwy (1984-1989)*, actes du colloque, Pont-à-Mousson, 1989.

intermédiaires locaux de l'emploi sont alors intégrés à un mécanisme de mobilisation sélective. Publics, privés ou associatifs, ils ne constituent pas un ensemble homogène, autonome ou complètement coordonné. Ils sont eux-mêmes divisés par des histoires institutionnelles et des pratiques conflictuelles. Leurs salariés résistent aussi à ce mouvement. Les intermédiaires de l'emploi participent cependant, avec les entreprises, quantitativement et qualitativement à la mise en réserve et à la catégorisation de la main-d'œuvre. Plus que des intermédiaires, ils deviennent pour une fraction de la main d'œuvre un véritable « employeur territorial ». Les CFC en ont été un des précurseurs. La gestion des sureffectifs sidérurgiques prend en effet place dans des structures originales. On aboutit à un dispositif composite administré à l'interne et largement sous-traité, contrôlé par la sidérurgie mais largement investi pour le financement par des acteurs venus du secteur public dans un espace médian, lieu de sélection et d'exclusion.

L'institution est cependant contradictoire. Le statut de CFC introduit une dégradation du collectif qui rend les ripostes difficiles. La CGT refuse cette détérioration du collectif au risque de licenciements. Les autres syndicats ont des correspondants et souhaitent maintenir la possibilité de négocier des situations individuelles en défendant certains principes de solidarité qui n'existent pas dans le monde collectif des chômeurs (prolongations de deux à trois ans des CFC, reprise de salariés après faillite de l'employeur). Les associations sont de plus en plus mobilisées dans cette conversion territoriale de la question sociale. Les militants associatifs, qu'ils adhèrent aux valeurs de l'éducation populaire ou du développement local, contribuent à la mise sous tutelle de fractions de classe stigmatisées.

La référence au territoire est d'autant plus paradoxale que les fermetures, mutations, reconversions, stages, « aides publiques » qui se multiplient depuis le milieu des années 1970 précipitent la destruction des configurations précédentes. Les départs sont nombreux et sélectifs. On aboutit à une double mise à distance sociale et spatiale. Entre des politiques d'entreprises qui attachent ou détachent, des incitations à la stabilité et des invocations à la mobilité, des ambitions d'intégration, de promotion, de sortie autorisées puis perturbées, et des conflits qui contribuent à faire évoluer les systèmes de classement, il n'est pas aisé de trouver la bonne distance.

Trois groupes significatifs de parents¹⁹ (fractions de classe), ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise), OP (ouvriers professionnels), OS (ouvriers spécialisés), ont été ainsi repérés à partir de la qualification reconnue en fin

19. Pour aborder conjointement les transformations des rapports sociaux et des rapports au territoire d'une génération à l'autre, nous avons reconstitué les parcours scolaires et professionnels de 1500 enfants de pères sidérurgistes du Bassin de Longwy, nés entre 1925 et 1945, par la construction d'indicateurs socialement et historiquement situés et le recueil d'histoires de vie contextualisées (Deshayes, 1995 ; Deshayes, 2004)

de carrière aux pères concernés. Les évolutions qui les affectent sont moins nouvelles et plus différenciées que la vision homogène de la classe ouvrière sidérurgique proposée notamment par le discours paternaliste ne le suggère. L'analyse comparée de la mobilité géographique de leurs enfants selon les fractions de classe d'origine et le sexe oppose un premier groupe d'âge, né à la fin des années 1950 et un second groupe, né au milieu des années 1960.

L'étude des départs du premier groupe révèle une grande homogénéité : 40 % d'entre eux environ ont quitté le bassin de Longwy tous sexes et fractions de classe d'origine confondus. Cependant, ces chiffres masquent un ensemble complexe où proximité sociale et proximité spatiale vont souvent de pair. Les réseaux paternalistes peuvent encore être sollicités, mais inégalement selon les fractions de classe.

Dans le second groupe d'âge, les conditions de la mobilité ou du maintien se durcissent. La hiérarchie des taux de départs est de plus en plus corrélée aux fractions de classe d'origine, d'une part, et aux parcours scolaires d'autre part. Les fils d'ETAM sont plus partis (40 %) que les fils d'OP (34 %) et surtout les fils d'OS (5 %). Diplômes et ressources conjuguent leurs effets. Un flottement scolaire est manifeste. La durée de vie scolaire se réduit en moyenne pour toutes les fractions de classe dans une période où l'allongement de la scolarité est réel dans toute la France. Cela se traduit par des interruptions précoces pour les enfants d'OS doublement sanctionnés par la disparition de la sidérurgie et par la violence de l'école, par un repli sur des métiers connus ou sécurisants de l'artisanat ou de la fonction publique pour les enfants d'OP, par un échec important des enfants d'ETAM au CAP incapables de conforter leur statut social. La réussite scolaire reste cependant liée aux fractions de classe d'origine. La mobilisation scolaire des filles s'accompagne de départs supérieurs (44 % contre 30 %). Les écarts se creusent aussi entre les diverses fractions de classe, des filles d'ETAM (52 %) aux filles d'OP (42 %) et aux filles d'OS (17 %). Précarité, chômage et difficultés d'insertion, entravent la mobilité. Une fraction de la main-d'œuvre (surtout les enfants d'OS) est bloquée sur place, gérée par un partenariat reliant organismes de formations, d'insertion, services publics de l'emploi, travailleurs sociaux, que nous avons nommé employeur territorial.

Les entretiens réalisés avec les parents et les enfants confirment ce que constatait Y. Grafmeyer (1988) : « Parler de mobilité, c'est abandonner un système de référence, c'est en expérimenter un autre ». Ils expriment souvent une confusion des registres sociaux et spatiaux : « On aurait pu aller plus loin » (fille d'OS devenue médecin) ; « Mon frère, il a émigré dans un supermarché dans le sud de la France » (fils d'OS).

Conclusion

L'analyse des discours et des politiques publiques qui s'en sont inspirées dans le bassin de Longwy des années 1980 confirme la place de plus en plus importante des références territoriales. Elle ne signifie cependant pas que les conflits de classe ont disparu. Comprendre le recouvrement territorial de la question sociale, c'est le resituer dans les évolutions conflictuelles des institutions du salariat.

Deux phases se succèdent, difficiles à isoler dans l'entrelacement des temps et des échelles. La période 1950-1975, qui précède les fermetures d'usines, se caractérise par une progression du salaire socialisé. Ce mouvement qui va du local vers le national en instituant progressivement des règles nationales d'élaboration des salaires et la cotisation sociale comme fondement de la protection collective renforce les possibilités de transformation sociale, y compris locales. Il réunit les institutions du salaire dans un ensemble articulé²⁰ mais conflictuel d'un salariat confronté aux stratégies patronales de contrôle et de désengagement, de transformation des modes de gestion de la main-d'œuvre et de restructuration du capital et n'aboutit que partiellement. (Friot, 2012). Il déborde l'entreprise par des conquêtes politiques²¹. Les valeurs sont essentiellement ouvrières. M. Pinçon (1987) reprend Norbert Elias en qualifiant la société sidérurgique de « société d'admiration mutuelle », où l'on avait le pouvoir de définir conformément à ses intérêts les principes du monde social. Il ne faut cependant pas surestimer l'homogénéité et la stabilité de cette « génération singulière »²² ni idéaliser une société salariale qui n'est pas advenue.

La mobilisation ouvrière contre les fermetures d'usines de la fin des années 1970 et du début des années 1980 permet encore d'obtenir des protections qui ont des répercussions nationales. Mais, dans le même temps, les réponses participent au retour de critères qui divisent les salariés en une pluralité de systèmes

20. Cf. note 17.

21. « En 1978, à la veille du grand combat de 1979, le Parti communiste contrôle la vie politique de tout l'arrondissement. Huit conseillers généraux sur dix, deux députés sur sept sont communistes. 64 % de la population du Pays-Haut est administrée par des maires appartenant au Parti Communiste Français ; ils gouvernent vingt-huit communes dont les six qui contiennent plus de 9000 habitants. Longwy et Mont-Saint-Martin, les deux plus grosses villes ont été conquises en 1977 ». G. Noiriel, *Longwy, Immigrés et prolétaires 1880-1980*, « Pratiques théoriques », PUF, 1984, p. 358.

22. Expression de G. Noiriel pour désigner la première génération d'enfants ouvriers de parents ouvriers dans le bassin de Longwy. « Localement, l'usine est au centre d'un processus de structuration du groupe qui lui permet peu à peu de conquérir l'hégémonie au niveau politique (par le biais du Parti Communiste Français) et associatif, alors que les parents ont toujours été marginalisés. », *op. cit.*, p. 37.

de ressources et affaiblissent la construction précédente. La reconversion des années 1980-90 prolonge ces tendances avec l'introduction de conditions d'âge, de sexe, de secteur d'activité et pour partie de zone géographique et conduit à la (re)construction des catégories « jeunes », « personnes âgées », « femmes », « pauvres », « handicapés », au retour de la définition des individus par leur entreprise, leur localisation (zones franches, bassin en reconversion), la mesure dont ils sont porteurs (« emplois-jeunes », « travailleurs familiaux », etc...). Les institutions de la reconversion ont un rôle d'accompagnement actif de cette dynamique. Les relais locaux, associatifs ou syndicaux, sont en partie utilisés par un « État social qui trouve dans le territoire un instrument providentiel »²³. Les entreprises restent décisives, les interventions publiques les soutiennent en contribuant à disqualifier les territoires et les hommes pour y conduire une politique discriminatoire qui délègue au local une tutelle de proximité tout en appelant à la mobilisation des ressources dans une concurrence qualifiée de concurrence des « territoires ». Cette évolution reste conflictuelle et les résistances nombreuses en raison notamment de la force des institutions du salariat conquises dans de la période précédente.

23. Lien social et Politiques, RIAC, 52, *Le territoire, instrument providentiel du social*, Automne 2004.

Bibliographie

BOZON Michel, *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province: la mise en scène des différences*, Lyon, PUL, 1984.

CHARRASSE David, *L'analyse des capacités d'intervention du mouvement ouvrier dans les instances de développement local à partir de l'exemple du Comité Local de l'Emploi de Longwy*, rapport pour le Ministère de l'Équipement, 1983.

CHARRASSE David et DESHAYES Jean-Luc, « Rites de la crise et crise des rites dans les mines et la sidérurgie lorraine », in Gérard Noiriel, Francis de Chassey (dir.), *Rapport pour la Mission du Patrimoine ethnologique*, Nancy, LASTES Nancy II, 1989.

DA COSTA Dominique et DESHAYES Jean-Luc, « Le processus de patrimonialisation du passé sidérurgique dans le bassin transfrontalier de Longwy », rapport de recherche, Région Lorraine, 1998.

DE MONTLIBERT Christian, *Crise économique et conflits sociologiques dans la Lorraine sidérurgique*, Paris, L'Harmattan, 1989.

DESHAYES Jean-Luc, *Filiations et ruptures intergénérationnelles dans le bassin sidérurgique de Longwy*, thèse de doctorat, Jean-Pierre Terrail (dir.), Université Nancy 2, 1995.

DESHAYES Jean-Luc, *Les territoires de l'éducation et de la formation des enfants d'une génération des sidérurgistes du Bassin de Longwy*, rapport de recherche pour les Ministères de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2004.

DESHAYES Jean-Luc, *La conversion territoriale, Longwy 1978-2010*, PUN, 2010.

DESHAYES Jean-Luc, « L'employeur territorial, une notion utile pour comprendre la (dé)structuration de l'emploi », *Travail et emploi*, DARES, vol. 4, n° 136, 2013, p. 69-80.

DESHAYES Jean-Luc, « Comment "un bout de monde" peut-il aider à lire "le monde"? Classes, territoire, génération, études sur une longue durée dans le bassin de Longwy », mémoire d'HDR, coordonnateur: Stéphane BEAUD EHESS, 2014.

DUBET François, *La galère: jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1995 (1^{re} éd. 1987).

DURKHEIM Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 5^e éd., 2003.

FRIOT Bernard, *Puissances du salariat*, Paris, éd. La Dispute, 2012.

GRAFMEYER Yves, « Socialisation professionnelle et mobilité » in *Analyse des modes de socialisation – Confrontations et perspectives*, Cahiers de recherche IRESE – Université Lumière Lyon 2, Lyon, 1988, Actes de la table ronde de Lyon, 4 et 5 février 1988.

LE GOFF Jacques, *Du silence à la parole*, Caligrammes La Digitale, 1985.

MAY Nicole, « Territoire et analyses localisées », *Cahiers du CREMSI*, n° 4, 1984.

NOIRIEL Gérard, *Longuy, Immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, PUF, 1984.

PINÇON Michel, *Désarrois ouvriers. Familles de métallurgistes dans les mutations industrielles et sociales*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1987.

POUPEAU Franck et TISSOT Sylvie, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005, p. 23-45.

THOMAS Louis-Vincent, *Anthropologie de la mort*, Payot, 1975

WEBER Florence, CHAMBOREDON Jean-Claude, MATHY Jean-Philippe, MÉJEAN Annick, *L'appartenance territoriale comme principe de classement et d'identification*, Paris, PUF, Quadrige manuels, 1984.

6

La conquête territoriale par l'écotourisme : le cas de Chi Phat dans les Cardamomes au Cambodge

Jonathan TARDIF et Bruno SARRASIN

L'espace est un doute : il me faut sans cesse le marquer, le désigner ; il n'est jamais à moi, il ne m'est jamais donné, il faut que j'en fasse la conquête.

Georges Perec, *Espèces d'espaces*

Introduction

Les aires protégées sont une composante importante de la stratégie de conservation de la biodiversité de la plupart des pays. Loin d'être neutre, leur création s'accompagne généralement de changements économiques, politiques, sociaux et environnementaux non négligeables (Brechtin, Murray et Benjamin, 2007 ; West, Igoe et Brockington, 2006). Leur apparition soudaine sur des territoires utilisés par les communautés locales et d'autres acteurs depuis des décennies ainsi que les nouvelles règles qui en découlent concourent à modifier les dynamiques locales et régionales, parfois de façon importante (Borrini-Fayerabend, Pimbert, Farvar *et al.*, 2004). C'est dans ce contexte que l'écotourisme est de

plus en plus évoqué et souvent perçu comme une panacée capable de concilier développement économique, protection de l'environnement et bien-être des communautés. Apparu de façon plus formelle au tournant des années 1990 dans les programmes des grandes ONG environnementales, l'écotourisme s'est depuis taillé une place de choix parmi les outils utilisés par les acteurs de la conservation « intégrée » (Rodary et Castellanet, 2003). Cependant, les nombreux projets mis en place au cours des deux dernières décennies ont donné des résultats mitigés, la plupart du temps en deçà des attentes (Goodwin et Santili, 2009 ; Kiss, 2004). Cette situation s'explique notamment par la multiplication des interventions et de la recherche en écotourisme qui négligent généralement la complexité inhérente à ce type d'activité, notamment son caractère politique et transcalaire¹.

Dans ce chapitre, nous souhaitons contribuer à renouveler le regard posé sur les projets d'écotourisme à partir d'une lecture multidisciplinaire des enjeux qui leur sont associés. Nous ferons d'abord valoir la pertinence de s'intéresser à la territorialisation par et pour l'écotourisme en insistant sur la synergie entre ce type d'intervention et les aires protégées. Nous proposerons ensuite une grille d'analyse s'appuyant sur les notions d'accès et d'exclusion, laquelle sera appliquée à un cas spécifique au Cambodge. Nous posons l'hypothèse que l'écotourisme, derrière la rhétorique « gagnant-gagnant » qui l'accompagne et dans ses manifestations concrètes sur le terrain, entraîne l'exclusion d'une partie de ceux pour qui l'initiative est souvent mise en place. Les processus qui entrent en jeu sont multiples, complexes et font intervenir des acteurs à plusieurs échelles. Pour certains acteurs en position de pouvoir, l'écotourisme sert en quelque sorte d'outil de conquête territoriale. Sans recommander de trajectoire optimale pour un territoire à vocation touristique, la démarche proposée ici cherche donc à apprécier la complexité des mécanismes par lesquels le développement de l'écotourisme dans les aires protégées affecte l'accès au territoire et à ses ressources naturelles pour un certain nombre d'acteurs locaux.

La mise en territoire à travers l'écotourisme

Malgré les débats entourant le sens précis du terme², la plupart des auteurs reconnaissent généralement que l'écotourisme doit satisfaire à la fois des objectifs de conservation et de développement (Tardif, 2003). Il représente ainsi

1. Voir par exemple Farrell et Twining-Ward, 2004.

2. Voir par exemple Fennell, 2001.

un des moyens le plus souvent utilisés pour justifier et légitimer la création et le maintien des aires protégées. Mais comme le rappelle Depraz (2008), « les tensions mises à jour par la création d'un espace protégé doivent être relues comme la surimposition d'une territorialité sur une autre : avant l'espace protégé, les lieux avaient déjà un sens, ils étaient partie prenante d'une représentation collective de l'espace par les populations rurales ». La matérialisation d'un parc par un certain nombre de marqueurs (panneaux, infrastructures, etc.) délimite une nouvelle frontière, la plupart du temps soumise au pouvoir de l'État. Cependant, ce dernier n'est plus le seul acteur à contrôler ce type de territoire. Par exemple, les grandes ONG internationales en conservation jouissent d'un pouvoir croissant depuis les années 1970 (Bryant, 2002 ; Chapin, 2004). Ces organisations occupent aujourd'hui une position d'expert (autorité scientifique) qui leur permet d'orienter le débat dans ce domaine (Dumoulin Kervran et Rodary, 2005 ; Rodríguez, Taber, Daszak *et al.*, 2007). En s'appuyant sur la notion de bien commun, elles se donnent le droit d'intervenir dans des lieux reconnus pour leur grande richesse biologique (Adams et Mulligan, 2003). On observe dans certains cas un transfert massif des fonctions de l'État vers ces ONG, surtout dans les pays du Sud (Edwards et Hulme, 1997), ce qui conduit parfois à des formes plus subtiles de contrôle social (Agrawal, 2005).

Ce pouvoir accru des ONG en conservation vient notamment du fait qu'elles ont intégré dans leurs approches récentes les valeurs du modèle de développement dominant, s'appuyant sur le libéralisme économique et politique. Vue sous cet angle, la conservation de la biodiversité, notamment dans les aires protégées, joue alors un rôle important dans la croissance et la reproduction du capitalisme ; c'est ce que plusieurs auteurs anglophones ont appelé la conservation néolibérale (Igoe et Brockington, 2007 ; McCarthy et Prudham, 2004). À travers diverses interventions, on cherche de plus en plus à transformer la nature en biens de consommation. Un des principaux arguments pour justifier le développement de l'écotourisme dans les aires protégées repose justement sur l'hypothèse que la nature puisse être sauvée grâce aux sommes importantes que les touristes sont prêts à payer afin d'admirer des paysages intacts ou des espèces rares. À la base de ces actions se trouve le présupposé suivant : sans associer une valeur économique à la biodiversité, impossible d'atteindre les objectifs que l'on s'est fixés en matière de conservation. La création et le maintien d'une aire protégée s'apparentent donc à un processus de contrôle du territoire et des populations, entraînant dans leur sillage plusieurs formes d'exclusion (Baird, 2009 ; Depraz, 2008).

Cette synergie tourisme/aires protégées produit des effets négatifs, tant sur l'écosystème que sur le système social dans lesquels il s'insère, que ce soit en raison des visiteurs, des infrastructures ou encore des nouveaux arrangements

institutionnels qui viennent modifier les dynamiques sociopolitiques et économiques sur le terrain. Le tourisme contribue ainsi à la construction de territoires. Comme le souligne Di Méo (1998), « en façonnant de véritables produits territoriaux, le tourisme moderne contribue à créer des images, mais aussi des réseaux d'infrastructures, des flux qui produisent ou reproduisent à leur tour du territoire. » Pour Boukhris (2011), l'imaginaire touristique, en favorisant l'émergence de lieux touristiques, investit l'espace géographique et participe à sa production matérielle et symbolique. Dans cet esprit, l'écotourisme ne peut être présenté comme étant un phénomène homogène. Quelle que soit son interprétation, une intervention par et pour l'écotourisme entraîne des changements qui viennent affecter, d'une part, le rapport entre les acteurs et, d'autre part, entre ces acteurs et leur environnement. Ces conditions révèlent la nature complexe des enjeux entourant l'écotourisme et les transformations en matière d'accès et d'exclusion qu'entraîne ce type d'intervention autour des aires protégées, notamment dans les pays dits en développement.

Mobiliser les notions d'accès et d'exclusion pour comprendre les dynamiques territoriales de l'écotourisme

Dans la littérature scientifique, la notion d'accès est généralement réduite à sa dimension légale et institutionnelle³. Dans un article paru il y a quelques années, Ribot et Peluso (2003) ont cependant proposé de conceptualiser l'accès de façon plus large et de le définir plutôt comme la capacité d'un acteur de tirer profit des ressources naturelles sur un territoire donné. Cette approche attire l'attention sur un répertoire plus vaste de relations sociales susceptibles d'interagir. Une analyse de l'accès impose l'identification de tous les moyens par lesquels un acteur obtient, contrôle ou maintient l'accès au territoire et à ses ressources naturelles. Cela suggère de s'intéresser aux institutions et à la notion de propriété, mais aussi aux relations de production, au rôle joué par l'identité sociale, aux discours, etc.

Cette conceptualisation de l'accès a été reprise récemment par Hall, Hirsch et Li (2011). Ces auteurs utilisent la notion d'exclusion, définie comme « the ways in which people are *prevented* from benefiting from things (more specifically, land)⁴ », afin de comprendre les transformations qui affectent l'accès à la terre en Asie du Sud-Est. Ils insistent sur le fait que l'exclusion n'est pas un processus

3. Voir par exemple Schlager et Ostrom (1992).

4. *Ibidem*, p. 7.

aléatoire non plus qu'il ne se joue à forces égales. Ils identifient ainsi quatre principaux types de pouvoir pouvant être mobilisés en ce sens par les acteurs. Le premier est la *régulation*, qui repose sur les règles formelles et informelles dont l'accès et l'exclusion découlent. Le deuxième est la *force*, considérée de façon tant explicite (par ex. la violence physique) qu'implicite. Bien que l'État soit le principal acteur à pouvoir utiliser la force de façon légitime, il arrive que des sociétés privées ou des ONG en fasse usage pour exclure des populations de territoires à vocation particulière⁵. Le troisième pouvoir auquel les auteurs font allusion est le *marché*, particulièrement par le biais des prix de certains produits et services qui éclairent les dynamiques d'exclusion. Enfin, une quatrième forme de pouvoir repose sur la *légitimation*, qui s'appuie sur le normatif, la morale, les discours. Comprendre les discours dominants et alternatifs, qui les formule ou les transforme, comment ils sont mobilisés ou relayés, permet d'élucider certaines dynamiques en matière d'accès et d'exclusion, notamment dans les aires protégées à vocation écotouristique (Campbell *et al.*, 2008 ; Svarstad, 2002). Comme le rappellent les auteurs, il est essentiel de s'attarder sur la façon dont ces quatre types de pouvoir sont mobilisés à plusieurs échelles.

Modeler le territoire: les dessous de l'écotourisme au Cambodge⁶

Malgré les efforts déployés ces dernières années par le gouvernement et les agences de développement, le Cambodge se remet difficilement de près de trois décennies de guerres civiles et demeure un des pays les plus pauvres de la planète (Chandler, 2008 ; PNUD, 2013). Plus de 80 % des habitants vivent en milieu rural et dépendent directement de leur environnement naturel immédiat pour subvenir à leurs besoins (McKenney et Tola, 2002). À la suite des élections parlementaires de 1993, le gouvernement cambodgien a adopté une approche de gouvernance décentralisée et d'autres efforts en ce sens ont eu lieu au cours des dernières années, entre autres dans le domaine des ressources naturelles. Les collectivités locales ont donc maintenant plus que jamais l'opportunité de participer à la gestion de leur territoire, du moins en théorie. C'est ainsi que se sont multipliés les projets d'écotourisme au pays à partir des années 2000, la

5. Plusieurs exemples éloquentes dans Duffy (2010), Adams et Hutton (2007).

6. Cette section du chapitre s'appuie sur le travail de terrain effectué par J. Tardif entre 2010 et 2012 dans le cadre de sa thèse de doctorat en géographie, où il a fait appel à une approche méthodologique essentiellement qualitative croisant l'analyse documentaire et discursive, l'observation participante ainsi que plus de 80 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs clés.

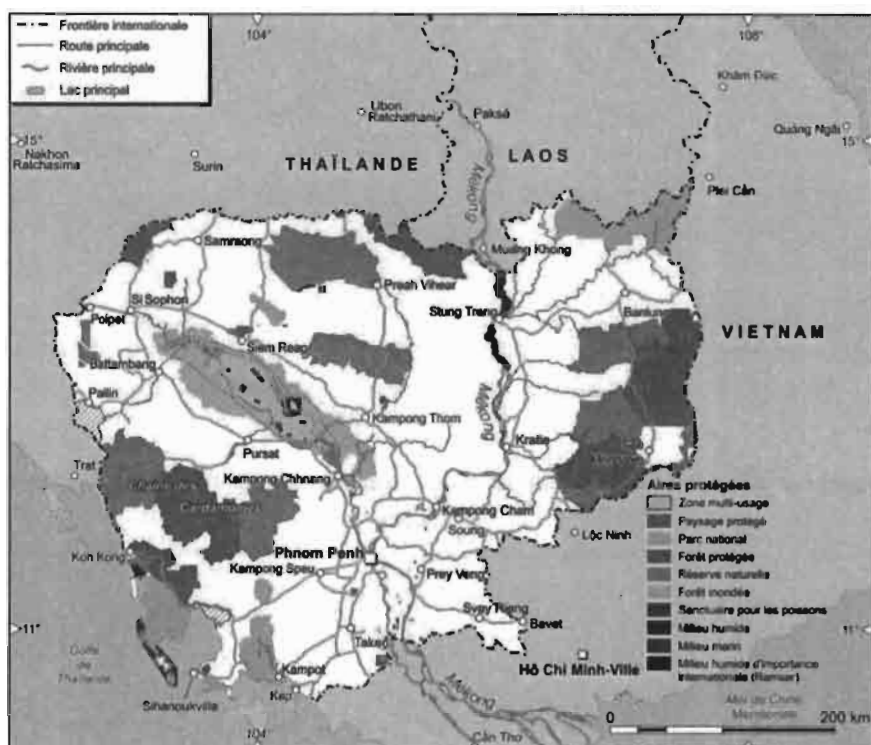
plupart développés à l'intérieur des aires protégées. Cependant, l'enthousiasme et la naïveté des premières initiatives ont fait place à l'incertitude quant aux processus mobilisés et aux résultats obtenus.

La conservation au Cambodge

Le Cambodge est d'un grand intérêt pour les acteurs internationaux du monde de la conservation, car ses forêts sont parmi les moins dégradées de l'Asie du Sud-Est (ICEM, 2003). Le pays est par ailleurs un des pionniers en matière d'aires protégées dans la région puisqu'il mettait en réserve le complexe des temples d'Angkor et ses environs dès 1925. Dans les années 1950, près du tiers du Cambodge était classé en réserves forestières et fauniques (Lacerda, Schmitt, Cutter *et al.*, 2004). Tout cela a disparu avec l'arrivée au pouvoir des Khmers rouges et il fallut attendre 1993 pour que les premières aires protégées « modernes » soient créées par décret royal. On en dénombre aujourd'hui une trentaine couvrant plus de 47 000 km², soit environ 26 % du territoire national, une valeur qui correspond au double de la moyenne mondiale⁷ (figure 6.1.). Le pays constitue ainsi un site stratégique à l'échelle internationale en matière de conservation et d'écotourisme⁸.

7. Cf. Bastian Bertzky, Colleen Corrigan, James Kemsey *et al.*, *Protected Planet Report 2012: Tracking progress towards global targets for protected areas*, Gland-Cambridge, IUCN-UNEP-WCMC, 2012; L. Lacerda, K. Schmitt, P. Cutter *et al.*, *op. cit.*; ICEM, *op. cit.*

8. Baromey Neth, Sam Ol Rith et Béatrice Knerr, « Global Environmental Governance and Politics of Ecotourism: Case Study of Cambodia », présenté dans le cadre du *12th EADI General Conference – Global Governance for Sustainable Development*, Genève, Suisse, 24-28 juin 2008.

*Le développement du tourisme***FIGURE 6.1***Aires protégées du Cambodge (juin 2014)*

Source: Open Development Cambodia⁹, adaptée par Marc Girard

Depuis le retour au calme au début des années 1990, le tourisme a connu une croissance phénoménale de plus de 20 % en moyenne par année au cours des vingt dernières années (figure 6.2). C'est aujourd'hui le deuxième secteur économique en importance au Cambodge, après celui de la confection et de l'exportation de vêtements (Chheang, 2008). Sa contribution est de 2,21 milliards de dollars au produit intérieur brut total en 2012, soit 11,5 % de celui-ci¹⁰. Bien que l'industrie touristique en Asie du Sud-Est ait connu quelques

9. Open Development Cambodia, « Maps Catalogue ».

[En ligne] <http://www.opendevdevelopmentcambodia.net/maps/downloads>.

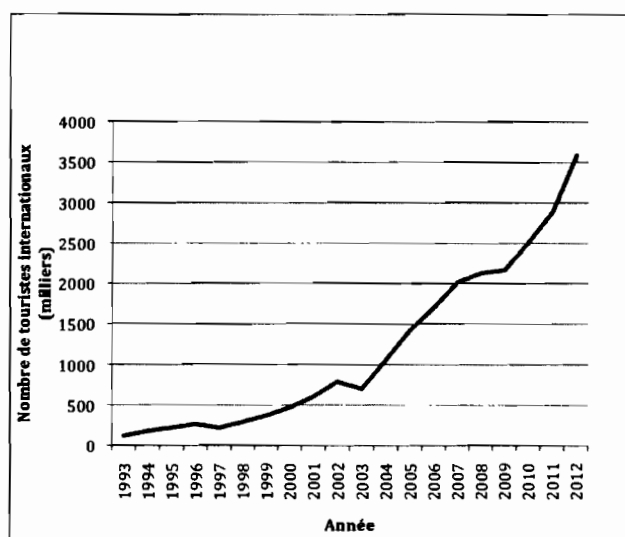
Consulté le 15 juin 2014.

10. Ministry of Tourism, *Tourism Statistics Annual report 2012*, Phnom Penh, Ministry of Tourism-Kingdom of Cambodia, 2013.

années difficiles récemment (crise financière asiatique, menace de pandémie de la grippe H1N1, etc.), plus de 3,58 millions de touristes internationaux ont visité le pays en 2012 alors qu'on en comptait moins de 500 000 en l'an 2000¹¹. Le gouvernement estime par ailleurs que le tourisme a fourni de l'emploi direct à près de 400 000 personnes en 2013.

FIGURE 6.2

Évolution du tourisme au Cambodge (1993-2012)



Source : Ministère du Tourisme¹²

Loin d'être réparti uniformément dans le pays, le tourisme se concentre principalement autour des temples d'Angkor, devenus site du patrimoine mondial en 1992. L'écotourisme est donc perçu, en partie du moins, comme une façon de remédier à ce déséquilibre. Mais comme le souligne Winter (2007), « promoting Cambodia beyond temples remains a risky and unprofitable exercise », surtout dans un contexte où le profil des visiteurs est en mutation¹³. Malgré tout, l'écotourisme est en voie de devenir une des approches les plus populaires pour concilier conservation et développement (Rith, Williams et Neth, 2009). À la fin de l'année 2014, une trentaine de projets étaient actifs, dont celui mis en œuvre à Chi Phat par une ONG américaine.

11. Ministry of Tourism, *op. cit.*

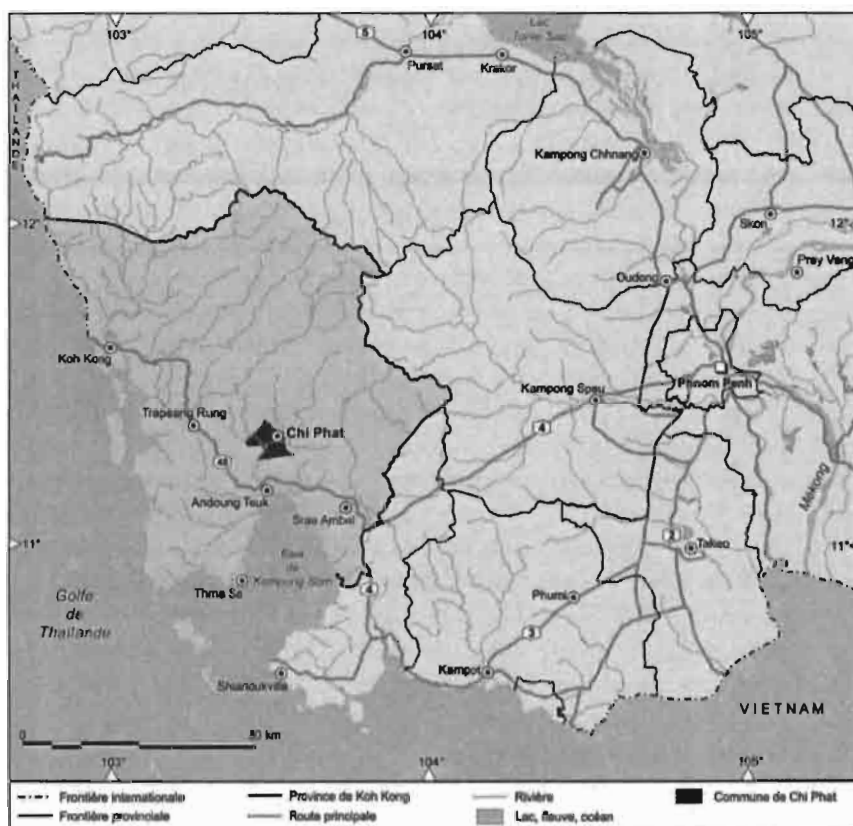
12. Ibidem.

13. Depuis quelques années, la proportion de visiteurs occidentaux diminue au profit des visiteurs asiatiques dont les exigences en matière de tourisme ne sont pas les mêmes. Voir par exemple Larry Dwyer et Frederic Thomas, « Tourism yield measures for Cambodia », *Current Issues in Tourism*, vol. 15, n°4, 2012, p. 303-328.

Tohu-bohu dans les Cardamomes : le projet d'écotourisme à Chi Phat

Chi Phat est une commune située aux abords de la rivière Piphot, au cœur de la province de Koh Kong et de la grande région des Cardamomes (figure 6.3.). Elle est composée de quatre petits villages totalisant environ 550 familles, pour la plupart des Khmers bouddhistes. C'est là que Wildlife Alliance, une ONG en conservation ayant son siège social aux États-Unis, a décidé de concentrer ses activités. Deux de ses initiatives phares, qui font preuve d'une certaine synergie, sont la forêt protégée du sud des Cardamomes – dont Chi Phat est une des principales portes d'entrée – ainsi qu'un projet d'écotourisme initié en 2007.

FIGURE 6.3

Chi Phat et la province de Koh Kong

Source: Open Development Cambodia¹⁴, adaptée par Marc Girard

14. Open Development Cambodia, *op. cit.*

Si près des deux tiers des Cardamomes bénéficiaient d'une certaine forme de protection lorsque *Wildlife Alliance* est arrivée dans la région en 2002, la partie sud était toujours à la merci des pilliers de tout acabit. L'organisation a vite compris que ses activités auraient plus de mordant et une meilleure visibilité si le territoire obtenait un statut formel de protection. Elle s'est donc rapidement activée sur le terrain tout en maintenant une forte pression sur le gouvernement afin d'accélérer le processus, insistant sur le caractère unique de la région en matière de biodiversité. Ces tractations ont mené, fin 2004, à la mise en réserve de quelque 144 000 hectares de forêt. Bien que ce soit au gouvernement qu'incombe officiellement la gestion de ce parc, dans les faits, c'est *Wildlife Alliance* qui contrôle cette nouvelle entité territoriale. Une fois ce statut de protection obtenu, une des premières actions de l'organisation fut de marquer son nouveau territoire. Elle a par exemple posé des bornes de ciment à intervalles réguliers sur tout le périmètre de la forêt protégée, y compris le long de sa frontière nord où la population est quasi absente et les activités illégales moins intenses. Cette opération a entraîné des coûts prohibitifs pour l'ONG, mais selon deux de ses gestionnaires, elle constitue un élément clé de protection de la forêt ; les gens pris en flagrant délit ne peuvent plus invoquer l'ignorance pour éviter les conséquences de leurs gestes. L'organisation gère actuellement six stations situées en des lieux stratégiques à partir desquelles des équipes formées d'ex-militaires étrangers, de gardes forestiers et de policiers militaires cambodgiens patrouillent le territoire nuit et jour.

Étant donné le haut niveau de pauvreté dans la région et les besoins des paysans, la protection de la forêt est moins une priorité pour ces derniers que la sécurisation de leurs moyens de subsistance. Cependant, depuis que l'organisation est active dans la région du sud des Cardamomes, les possibilités pour la population vivant à l'intérieur ou en périphérie de cette forêt se sont considérablement réduites. Ainsi, afin d'offrir des alternatives aux paysans qui dépendaient grandement des ressources forestières, *Wildlife Alliance* a décidé de développer un projet d'écotourisme communautaire (*community-based ecotourism* ou CBET), lequel a exigé plus de 18 mois de préparation avant de recevoir les premiers touristes à l'été 2008. À l'heure actuelle, plusieurs activités sont offertes aux visiteurs, notamment du trekking, du vélo de montagne et du kayak sur la rivière. Il est possible de faire des balades de quelques heures à plusieurs jours, guidées ou autonomes. Les sentiers empruntent d'anciennes pistes qui servaient autrefois aux compagnies forestières, aux trafiquants ou encore aux paysans. L'évolution du nombre de visiteurs et des revenus découlant du projet est une des plus rapides au pays¹⁵. Cependant, ces chiffres impressionnants masquent un certain nombre d'enjeux sociopolitiques que nous allons aborder

15. Lors de sa première année complète d'opération en 2009, le CBET a reçu 831 visiteurs pour des revenus d'un peu plus de 24 000 \$ US. Trois ans plus tard, il accueillait plus de 2300 visiteurs et engrangeait des revenus de près de 100 000 \$.

succinctement à travers le prisme des quatre pouvoirs d'exclusion de Hall, Hirsch et Li mentionnés précédemment.

Régulation : maîtriser les règles pour mieux contrôler l'accès

Le rôle que joue la régulation dans l'accès et l'exclusion à Chi Phat s'est avéré crucial. Dans cette région, ce sont surtout les acteurs en position de pouvoir – au premier rang desquels on trouve les élites politico-économiques ainsi que *Wildlife Alliance* – qui se servent du cadre législatif afin de sécuriser leur accès au territoire. Ils en saisissent les contours et les remodèlent afin d'en tirer certains avantages politiques et économiques¹⁶. Bien que ce cadre législatif circoncrive le domaine de la « légalité », il ne garantit pas pour autant celui de la « légitimité » non plus que l'acceptation sociale des actions sur le terrain. À Chi Phat, cela crée des zones grises à l'intérieur desquelles les acteurs locaux ont rarement l'avantage. Par exemple, ceux-ci ont été à peine consultés lors du processus de création de la forêt protégée, ce qui a eu pour conséquence que plusieurs ne sont pas au courant des règles qui prévalent sur ce territoire, ni même parfois de l'existence d'une telle entité. De plus, *Wildlife Alliance* considère la forêt hors parc comme si elle était protégée elle aussi, ce qui ajoute à la confusion et accentue les restrictions. Les gardes forestiers et les policiers militaires ne réussissent en général qu'à stopper les activités des paysans les plus pauvres, qui dépendent souvent des produits de la forêt pour survivre, les trafiquants étant intouchables en raison notamment de leurs liens étroits avec des membres influents du gouvernement.

À Chi Phat, les règles et les procédures de création et de fonctionnement du CBET sont complexes et leur compréhension pose un grand défi aux paysans. La population rurale cambodgienne étant plus habituée à des règles informelles ou coutumières pour gérer ses activités quotidiennes (Luco, 2002), cela entraîne des tensions palpables sur le terrain. Par ailleurs, plusieurs des règles établies au départ n'ont jamais été mises en application et une des raisons souvent évoquées par les acteurs locaux est la forte présence et l'influence de l'ONG. En somme, ce qu'on observe à Chi Phat relève moins de l'importance du type de règles adoptées que l'efficacité de leur mise en application ou encore leur traduction en actions sur le terrain, une observation qui va dans le sens de Barrett *et al.* (2005). La flexibilité avec laquelle les règles sont interprétées et mises en œuvre à Chi Phat permet à certains acteurs de maintenir leur accès à la forêt, tandis que d'autres s'en trouvent exclus. Notre cas montre que les règles sont plus faciles à

16. En matière d'écotourisme, cette situation n'est pas propre au Cambodge. Voir par exemple Bruno Sarrasin, *Environnement et développement à Madagascar. Du plan d'action environnemental à la mise en valeur touristique des ressources naturelles*, Paris, Karthala, 2013.

contourner ou à moduler pour une organisation comme *Wildlife Alliance* qui a la capacité d'imposer sa vision.

Force: coercition explicite, violence implicite

Plusieurs auteurs ont souligné qu'au Cambodge l'État fait de plus en plus usage de la force, sous des formes explicites ou implicites, contre les organisations ou les individus qui voudraient s'opposer à ses plans¹⁷. Cependant, la situation dans les Cardamomes et à Chi Phat en particulier, où l'utilisation de la force est davantage associée à la protection de la forêt qu'au déroulement des activités quotidiennes du CBET, démontre clairement que l'État n'en a pas l'exclusivité. Dès ses débuts, *Wildlife Alliance* a adopté une approche plutôt radicale axée sur la répression. Par exemple, l'usage qu'elle fait de la police militaire pour surveiller le territoire permet d'exclure la population locale de la forêt, parfois de façon très violente (par exemple en brûlant des maisons ou en déplaçant de force la population). À la différence d'autres ONG en conservation qui ont développé une réelle expertise en biodiversité pouvant leur servir à appuyer leurs revendications, *Wildlife Alliance* a négligé cet aspect, préférant mettre l'accent sur la répression et les actions directes sur le terrain. Ce phénomène fait écho au retour en force à l'échelle internationale d'une approche de type protectionniste qui affecte les communautés vivant dans ou autour des aires protégées (Bruner *et al.*, 2001).

L'organisation réussit à se disculper de cette violence en insistant sur le fait que ce n'est pas elle, mais bien l'État qui en fait usage. Dans les faits cependant, notre étude de cas a bien montré que c'est l'ONG qui tient les rênes, notamment en contrôlant les salaires et les primes; quand l'ONG décide de faire arrêter ou relâcher quelqu'un, ainsi en est-il. À Chi Phat, nombreux sont les paysans qui vont restreindre leurs activités en forêt, qu'elles soient licites ou illicites, de peur des conséquences qui pourraient s'en suivre. La réputation de *Wildlife Alliance*, basée en partie sur ses actions violentes passées et ses activités quotidiennes sur le territoire, suffit dans bien des cas à convaincre les paysans à ne pas transgresser certaines frontières, physiques ou symboliques.

Marché: la nature se consomme de multiples façons

Étant donné qu'il représente encore une destination relativement nouvelle à l'échelle régionale, le Cambodge intéresse les voyageurs et autres acteurs

17. Cf., par exemple, Philippe Le Billon et Simon Springer, « Between War and Peace: Violence and Accommodation in the Cambodian Logging Sector », in Will de Jong, Deanna Donovan et Ken-ichi Abe (éd.), *Extreme Conflicts and Tropical Forests*, Coll. « World Forests », Dordrecht, Springer, 2007, p. 17-36.

du tourisme qui y voient la possibilité d'accéder à de nouveaux territoires et d'offrir des produits exclusifs à leurs clients. À travers ses articulations avec le marché, le projet CBET à Chi Phat s'inscrit bel et bien dans la conservation néolibérale évoquée précédemment ; les paysages du sud des Cardamomes sont ainsi transformés en biens de consommation pour les touristes, ce qui permet de légitimer en partie le maintien de la forêt protégée. C'est un des arguments clés utilisés par *Wildlife Alliance* pour convaincre les gens en position de pouvoir au sein du gouvernement qu'une forêt debout est plus rentable qu'une forêt coupée. Dans ce contexte, l'écotourisme déploie la stratégie plus vaste visant à valoriser économiquement la forêt pour la sauver.

La majeure partie des bénéfices qu'obtiennent maintenant les habitants de Chi Phat en lien avec la forêt découle des emplois et des revenus associés au projet écotouristique. Cependant, après cinq ans d'existence, le CBET de Chi Phat fait maintenant face à plusieurs défis : appropriation du réseau d'hébergement par l'élite locale, désintéressement manifeste de la part des paysans qui n'ont, pour la plupart, jamais été partie prenante dans le processus, dépendance face aux voyageurs nationaux et internationaux qui font la promotion de la destination, etc. Les revenus sont en outre limités et se concentrent entre les mains d'un groupe restreint ; pour la plupart des habitants de cette commune, cela ne compense pas la perte d'accès à la forêt.

Légitimation : la force des mots et des images

Wildlife Alliance s'appuie sur deux principaux discours pour mener à bien ses activités dans les Cardamomes, tous deux ayant comme objectif central la conservation de la biodiversité. Le premier, de type *Fortress Conservation*, assume que les populations locales utilisent les ressources naturelles de façon irrationnelle et destructive, ce qui entraîne la dégradation des écosystèmes et une perte de biodiversité. Les chasseurs sont ainsi transformés en braconniers, les agriculteurs en squatters et les collecteurs de produits forestiers en délinquants, rendant du coup en partie légitime, aux yeux du gouvernement et de la communauté internationale du moins, leur exclusion du territoire. On demande ainsi à des acteurs locaux de renoncer à leur accès à la forêt et de payer le prix pour satisfaire le bien commun. Ici, l'inégalité des forces en présence est frappante.

Cependant, l'organisation n'abandonne pas les paysans à leur sort et nourrit également un discours *gagnant-gagnant* qui accompagne le projet d'écotourisme. Un tel discours, qui combine habilement les préoccupations des acteurs de la conservation et ceux qui valorisent le développement socio-économique, rend le projet CBET difficile à défier. Cela permet à l'organisation de poursuivre ses activités plus musclées sur le terrain tout en donnant l'impression qu'elle intègre les préoccupations des acteurs locaux, une observation qui va

dans le sens de Campbell, Gray et Meletis¹⁸. Pour son projet CBET à Chi Phat, *Wildlife Alliance* peut compter sur un grand nombre de relais afin de propager son message : le gouvernement d'abord, qui s'en sert pour présenter à la population et à la communauté internationale son côté « écologique et responsable », lequel, dans les faits, est marginal ; les voyageurs, qui veulent vendre ce produit à leurs partenaires étrangers ; les touristes, qui, n'ayant pas accès lors de leur court séjour à toute la complexité du projet, repartent ravis répandre la bonne nouvelle ; les médias, qui cherchent à présenter des histoires à succès pour répondre à la demande du public. Dans ces conditions, nous croyons que le succès (relatif) de l'organisation dans la région tient à sa capacité à mobiliser ces discours en fonction de l'auditoire auquel elle s'adresse et à utiliser ces divers relais afin de disséminer son message.

Conclusion : la conquête territoriale de *Wildlife Alliance*

Wildlife Alliance joue un rôle de pivot dans la réorganisation des dynamiques territoriales dans les Cardamomes. Afin d'influer sur les modalités d'accès à la forêt et ainsi asseoir son contrôle sur le territoire, l'organisation déploie tous les moyens à sa disposition : de la manipulation des règles et des discours à l'emploi de la force sur le terrain, de la mobilisation de ses partenaires stratégiques à l'exploitation du marché touristique. *Wildlife Alliance* agit sur tous les fronts et une partie de son pouvoir tient en ce qu'elle a su brouiller les frontières qui séparent ses fonctions de celles de l'État. L'ONG devient ainsi une sorte d'organisation « para-inter-gouvernementale », pour emprunter l'expression à Bryant¹⁹. Le pouvoir des ONG au Cambodge est soumis à celui de l'État, mais *Wildlife Alliance* s'est aménagée un espace dans lequel elle a acquis certaines libertés d'action.

Plusieurs auteurs ont montré le rôle que jouent les aires protégées dans le contrôle du territoire par l'État²⁰. Cependant, nos résultats nous portent à croire que celles-ci sont également employées par certaines ONG en conservation dans leur quête territoriale. Notre analyse, basée sur l'approche de Hall, Hirsch et Li²¹, a aussi montré que l'écotourisme permet d'accélérer ou de concrétiser l'emprise de ces ONG sur un territoire. À ce titre, l'étude de cas

18. L. M. Campbell, N. J. Gray et Z. A. Meletis, *op. cit.*

19. R. L. Bryant, « Born to Be Wild? Non-governmental Organisations, Politics and the Environment », *Geography Compass*, vol. 3/4, 2009, p. 1540-1558.

20. I. Baird, art. cit. ; P. West, J. Igoe et D. Brockington, art. cit.

21. D. Hall, P. Hirsh et T. M. Li, art. cit.

révèle que certaines ONG en conservation sont devenues des acteurs incontournables dans la conquête de nouveaux espaces. Leur rôle dans les pays du Sud est souvent perçu comme essentiellement positif, notamment en matière de développement du tourisme (Brockington, 2009 ; Wearing, McDonald et Ponting, 2005). D'autres auteurs ont appelé à une participation accrue des ONG en conservation dans les projets d'écotourisme afin de faire contrepoids à l'industrie touristique²². Dans un pays comme le Cambodge, rongé par la corruption, sous-financé et où la participation de la société civile est encore à ses débuts, les actions de ces ONG sont perçues comme étant nécessaires et bienvenues : enfin un acteur capable de faire contrepoids au rouleau compresseur des forces capitalistes, d'un côté, et des actions irresponsables de l'État, de l'autre. Cependant, comme nous l'avons montré dans le sud des Cardamomes avec Wildlife Alliance, cette lecture de la situation est inexacte.

22. Par exemple J. Giannecchini, "Ecotourism – New Partners, New Relationships", *Conservation Biology*, vol. 7, n° 2, 1993, p. 429-432.

Bibliographie

ADAMS William M. et HUTTON Jon, « People, Parks and Poverty: Political Ecology and Biodiversity Conservation », *Conservation and Society*, vol. 5, n° 2, 2007, p. 147-183.

ADAMS William M. et MULLIGAN Martin (éd.), *Decolonizing nature: Strategies for conservation in a postcolonial era*, Londres, Earthscan, 2003.

AGRAWAL Arun, « Environmentalism – Community, intimate government, and the making of environmental subjects in Kumaon, India », *Current Anthropology*, vol. 46, n° 2, 2005, p. 161-190.

BAIRD Ian G., « Controlling the margins: Nature conservation and state power in northeastern Cambodia », in *Development and Dominion: Indigenous Peoples of Cambodia, Vietnam and Laos*, Frédéric BOURDIER (éd.), Bangkok, White Lotus Press, 2009, p. 215-248.

BARRETT Christopher B., LEE David R. et MCPHEAK John J., « Institutional Arrangements for Rural Poverty Reduction and Resource Conservation », *World Development*, vol. 33, n° 2, 2005, p. 193-197.

BERTZKY Bastian, CORRIGAN Colleen, KEMSEY James *et al.*, *Protected Planet Report 2012: Tracking progress towards global targets for protected areas*, Gland-Cambridge, IUCN-UNEP-WCMC, 2012.

BORRINI-FAYERABEND Grazia, PIMBERT Michel, FARVAR Taghi *et al.*, *Sharing power. Learning-by-doing in co-management of natural resources throughout the world*, Tehran, IIED-IUCN-CEESP-CMWG, 2004.

BOUKHRIS Linda, « L'imaginaire touristique à l'épreuve du Costa Rica: entre "voir" et "faire" le territoire », *Via@, Les imaginaires touristiques*, vol. 1, 2011.

BRECHIN Steven R., MURRAY Grant et BENJAMIN Charles, « Contested Ground in Nature Protection: Current Challenges and Opportunities in Community-Based Natural Resources and Protected Areas Management », in Jules N. PRETTY (éd.), *The SAGE handbook of environment and society*, Los Angeles-Londres, SAGE, 2007, p. 553-577.

BROCKINGTON Dan, *Celebrity and the environment: Fame, wealth and power in conservation*, New York, Zed, 2009.

BRUNER Aaron G., GULLISON Raymond E., RICE Richard E. *et al.*, « Effectiveness of parks in protecting tropical biodiversity », *Science*, vol. 291, n° 5501, 2001, p. 125-128.

BRYANT Raymond L., « Born to Be Wild? Non-governmental Organisations, Politics and the Environment », *Geography Compass*, vol. 3/4, 2009, p. 1540-1558.

—, « Non-governmental Organizations and Governmentality: "Consuming" Biodiversity and Indigenous People in the Philippines », *Political Studies*, vol. 50, 2002, p. 268-292.

CAMPBELL Lisa M., GRAY Noella J. et MELETIS Zoë A., « Political ecology perspectives on ecotourism to parks and protected areas », in Kevin S. HANNA, Douglas A. CLARK et D. Scott SLOCOMB (éd.), *Transforming Parks and Protected Areas: Policy and governance in a changing world*, New York, Routledge, 2008, p. 200-221.

CHANDLER David P., *A history of Cambodia*, Boulder, Westview Press, 4^e éd., 2008.

CHAPIN Mac « A Challenge to Conservationists », *World Watch*, vol. 17, n° 6, 2004, p. 17-31.

CHHEANG Vannarith, « The Political Economy of Tourism in Cambodia », *Asia Pacific Journal of Tourism Research*, vol. 13, n° 3, 2008, p. 281-297.

DEPRAZ Samuel, *Géographie des espaces protégés – Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin, 2008.

DI MÉO Guy, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 1998.

DUFFY Rosaleen, *Nature Crime – How We're Getting Conservation Wrong*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2010.

DUMOULIN KERVRAN David et RODARY Estienne, « Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité », in Catherine AUBERTIN (dir.), *Représenter la nature? ONG et biodiversité*, Montpellier, IRD, 2005, p. 59-98.

DWYER Larry et THOMAS Frederic, « Tourism yield measures for Cambodia », *Current Issues in Tourism*, vol. 15, n° 4, 2012, p. 303-328.

EDWARDS Michael et HULME David, *Non-Governmental Organisations, States and Donors: Too Close for Comfort?*, Basingstoke, Macmillan, 1997.

FARRELL Bryan H. et TWINING-WARD Louise, « Reconceptualizing tourism », *Annals of Tourism Research*, vol. 31, n° 2, 2004, p. 274-295.

FENNELL David A., « A Content Analysis of Ecotourism Definitions », *Current Issues in Tourism*, vol. 4, n° 5, 2001, p. 403-421.

GIANNECCHINI Joan, « Ecotourism – New Partners, New Relationships », *Conservation Biology*, vol. 7, n° 2, 1993, p. 429-432.

- GOODWIN Harold et SANTILLI Rosa, *Community-Based Tourism: A Success?*, ICRT Occasional Paper N° 11, Leeds, ICRT-GTZ, 2009.
- HALL Derek, HIRSH Philip et MURRAY Li Tania, *Powers of exclusion: Land dilemmas in Southeast Asia*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2011.
- ICEM, *Cambodia National Report on Protected Areas and Development*, Review of Protected Areas and Development in the Lower Mekong River Region, Indooroopilly, International Center for Environmental Management, 2003.
- IGOE Jim et BROCKINGTON Dan, « Neoliberal Conservation: A Brief Introduction », *Conservation and Society*, vol. 5, n° 4, 2007, p. 432-449.
- KISS Agnes, « Is community-based ecotourism a good use of biodiversity conservation funds? », *Trends in Ecology & Evolution*, vol. 19, n° 5, 2004, p. 232-237.
- LACERDA Leonardo, SCHMITT Klaus, CUTTER Peter *et al.*, *Management Effectiveness Assessment of the System of Protected Areas in Cambodia using WWF's RAPPAM Methodology*, Biodiversity and Protected Areas Management Project, Phnom Penh, Ministry of Environment, 2004.
- LE BILLON Philippe et SPRINGER Simon, « Between War and Peace: Violence and Accommodation in the Cambodian Logging Sector », in Will DE JONG, Deanna DONOVAN et Ken-ichi ABE (éd.), *Extreme Conflicts and Tropical Forests*, coll. « World Forests », Dordrecht, Springer, 2007, p. 17-36.
- LUCO Fabienne, *Entre le tigre et le crocodile: approche anthropologique sur les pratiques traditionnelles et nouvelles de traitement des conflits au Cambodge*, Phnom Penh, UNESCO, 2002.
- MCCARTHY James et PRUDHAM Scott, « Neoliberal nature and the nature of neoliberalism », *Geoforum*, vol. 35, n° 3, 2004, p. 275-283.
- MCKENNEY Bruce et TOLA Prom, *Natural Resources and Rural Livelihoods in Cambodia: A Baseline Assessment*, Phnom Penh, Cambodia Development Resource Institute, 2002.
- MINISTRY OF TOURISM, *Tourism Statistics Annual report 2012*, Phnom Penh, Ministry of Tourism-Kingdom of Cambodia, 2013.
- NETH Baromey, RITH Sam Ol et KNERR Béatrice, « Global Environmental Governance and Politics of Ecotourism: Case Study of Cambodia », présenté dans le cadre du *12th EADI General Conference – Global Governance for Sustainable Development*, Genève, Suisse, 24-28 juin 2008.
- OPEN DEVELOPMENT CAMBODIA, « Maps Catalogue » [En ligne] <http://www.opendevdevelopmentcambodia.net/maps/downloads>. Consulté le 15 juin 2014.
- PEREC Georges, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 2000.

PNUD, *Rapport sur le développement humain 2013. L'essor du Sud: le progrès humain dans un monde diversifié*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement, 2013.

RIBOT Jesse C. et PELUSO Nancy Lee, « A Theory of Access », *Rural Sociology*, vol. 68, n° 2, 2003, p. 153-181.

RITH Sam Ol, WILLIAMS Peter W. et NETH Baromey, « Community-based Ecotourism and rural Livelihood Diversification: Reframing the Approach », in Pauline BEAUPRE, Janet TAYLOR, Toby CARSON *et al.* (éd.), *Emerging Trends, Challenges and Innovations for CBNRM in Cambodia*, Phnom Penh, CBNRM Learning Institute, 2009, p. 471-492.

RODARY Estienne et CASTELLANET Christian, « Introduction. Les trois temps de la conservation », in Estienne RODARY, Christian CASTELLANET et George ROSSI (dir.), *Conservation de la nature et développement: l'intégration impossible?*, Paris, Karthala, 2003, p. 5-44.

RODRÍGUEZ Jon P., TABER Andrew B., DASZAK Peter *et al.*, « Globalization of Conservation: A View from the South », *Science*, vol. 317, 2007, p. 755-756.

SARRASIN Bruno, *Environnement et développement à Madagascar. Du plan d'action environnemental à la mise en valeur touristique des ressources naturelles*, Paris, Karthala, 2013.

SCHLAGER Edella et OSTROM Elinor, « Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis », *Land Economics*, vol. 68, n° 3, 1992, p. 249-262.

SVARSTAD Hanne, « Analysing Conservation-Development Discourses: The Story of a Biopiracy Narrative », *Forum for Development Studies*, n° 1, 2002, p. 63-92.

TARDIF Jonathan, « Écotourisme et développement durable », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 4, n° 1, 2003.

WEARING Stephen, MCDONALD Matthew et PONTING Jess, « Building a Decommodified Research Paradigm in Tourism: The Contribution of NGOs », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 13, n° 5, 2005, p. 424-439.

WEST Paige, IGOE James et BROCKINGTON Dan, « Parks and peoples: The social impact of protected areas », *Annual Review of Anthropology*, vol. 35, 2006, p. 251-277.

WINTER Tim, *Post-Conflict Heritage, Postcolonial Tourism*, London-New York, Routledge, 2007.

La mise aux normes : contraintes et opportunités pour les territoires et les agricultures familiales des Suds

Jean-Louis CHALÉARD

La croissance du commerce international, dans le contexte de mondialisation libérale, met de plus en plus en contact les petits producteurs familiaux des Suds avec des marchés qui édictent des normes strictes pour répondre aux exigences des consommateurs du Nord, dans un contexte fortement concurrentiel. L'introduction de ces normes affecte non seulement les agriculteurs, mais également les territoires où sont produites les denrées. Toutefois, la question des relations entre normes, agriculture familiale et territoires, est complexe parce que les normes varient selon les lieux d'où elles sont issues, les denrées produites et les territoires eux-mêmes.

Les normes se définissent comme un ensemble de règles, écrites ou non, qui ont trait à une pratique. Leur champ est large, dans le domaine agricole, du foncier ou de l'accès à l'eau à la mise en vente du produit. Nous nous limiterons ici aux normes concernant la production, qui apparaissent comme un phénomène nouveau auquel sont confrontés les agriculteurs. Dans ce cadre, les normes les plus connues sont celles, mondialisées, qui régissent les méthodes de production et la qualité des produits et sont attestées par une certification, comme les normes ISO¹. Mais elles peuvent prendre des formes différentes : elles relèvent pour certaines d'accords internationaux comme celui

1. ISO est l'Organisation Internationale de Normalisation. Cet organisme a publié à ce jour plus de 19 500 normes concernant la production et les services. Elle vise, officiellement, à harmoniser

de Marrakech (en 1994) définissant les « bonnes pratiques agricoles », de lois gouvernementales (par exemple dans le domaine sanitaire) ou d'initiatives privées destinées à promouvoir des produits de qualité (Faure *et al.*, 2008). En outre, elles s'appliquent inégalement et sont plus ou moins strictes en fonction des cultures et des marchés : ce sont surtout les produits frais et fragiles qui supportent des règles contraignantes. Enfin, il existe des normes produites localement, par les marchés nationaux ou régionaux par exemple, souvent non écrites, qui peuvent être très différentes des normes internationales parce que les consommateurs ne sont pas les mêmes.

L'agriculture familiale, entendue ici au sens de petites exploitations agricoles dont la production repose largement sur le travail des membres de la cellule domestique, regroupe l'écrasante majorité des agriculteurs dans les Suds. Dans quelle mesure ces exploitations peuvent-elles répondre aux exigences des différents marchés, qui se traduisent par des normes variables selon les destinataires, et comment arbitrent-elles ?

Par ailleurs, les relations aux territoires changent aussi selon les normes. Celles issues des pays du Nord s'imposent de l'extérieur aux exploitants et aux territoires. D'autres, notamment celles issues de la demande urbaine proche, peuvent jouer sur des relations de proximité entre villes et campagnes. Quelques-unes partent même des territoires en jouant sur leurs qualités : c'est le cas, entre autres, des produits dits « du terroir », ou de l'agriculture biologique que les normes de production lient fortement à l'environnement local. La question de savoir comment s'organisent les relations entre les normes, l'agriculture familiale et les territoires, suppose donc la prise en compte de contextes diversifiés.

Pour l'analyser, nous nous limiterons à l'exemple de deux espaces différents où nous avons conduit des enquêtes et qui offrent un large éventail de situations² : d'une part la région de Chiclayo, dans le nord du Pérou (figure 7.1.), qui associe le versant occidental des Andes tropicales et un piémont côtier aride où est développée une agriculture irriguée d'oasis ; d'autre part, le sud-est de la Côte d'Ivoire, autour d'Abidjan (figure 7.2.), en milieu chaud et humide. Ce sont deux espaces où l'agriculture familiale est importante, mais pas exclusive, les grandes exploitations étant présentes, où l'agriculture d'exportation met en contact les agriculteurs avec des normes mondialisées, et où les solutions adoptées par les exploitants sont variées.

Nous verrons, dans un premier temps, les difficultés qu'éprouvent les producteurs familiaux à suivre les nouvelles normes mondialisées et leurs

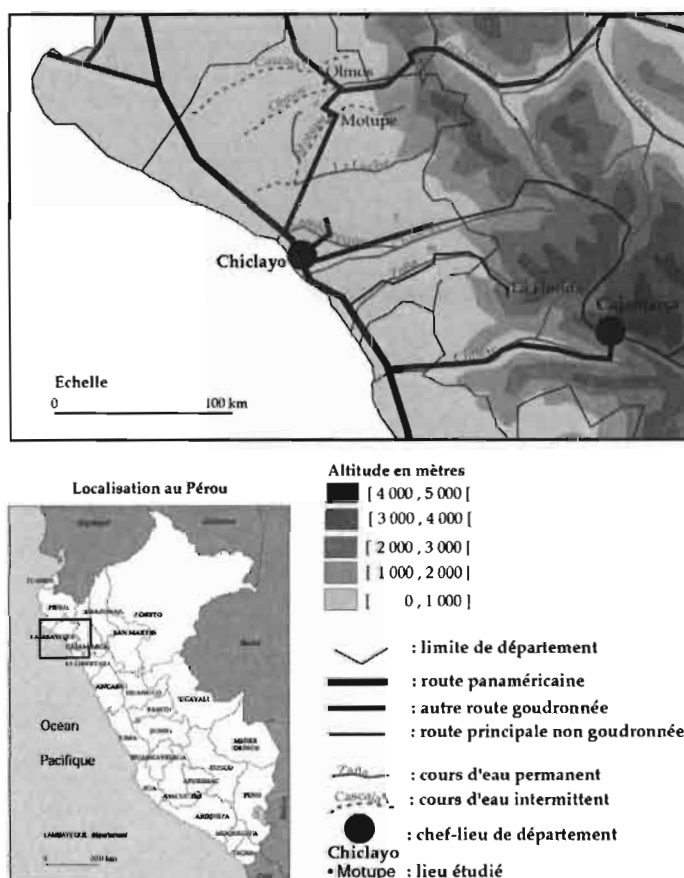
les spécifications techniques des produits et des services pour faciliter le commerce international. Cf. <http://www.iso.org>

2. Les investigations ont été réalisées dans le cadre de différentes recherches depuis les années 1970 en Côte d'Ivoire et 2000 au Pérou. La plupart des enquêtes menées dans les années 2000 l'ont été en collaboration avec Évelyne Mesclier. Les dernières se sont déroulées en octobre 2015 en Côte d'Ivoire et en avril 2015 au Pérou.

conséquences sur les territoires. Ensuite, nous nous interrogerons sur l'existence de solutions qui permettent aux petits agriculteurs de s'adapter. Enfin nous nous demanderons si les solutions, à l'encontre d'une dépendance à l'égard de normes mondialisées édictées loin des lieux de productions, ne reposent pas plutôt sur les opportunités qui peuvent se présenter localement aux agriculteurs ancrés dans leurs territoires.

FIGURE 7.1

La région de Chiclayo au Pérou



Sources:

Instituto Geográfico Nacional: cartes départementales de Lambayeque et Cajamarca.
 Recta-Foldex: Amérique du Sud, nord-ouest.

Conception et réalisation : E. Mesclier, J.-L. Chaleard

Sources : Instituto Geográfico Nacional : Cartes départementales de Lambayeque et Cajamarca. Recta-Foldex : Amérique du Sud, nord-ouest.
 Conception et réalisation : É. Mesclier, J.-L. Chaleard

FIGURE 7.2

Le sud-est de la Côte d'Ivoire autour d'Abidjan

carte établie par J. L. Chaléard, réalisation cartographique : G. Decroix, P. Gluski, UMR 8586 (PRODIG)

Des normes mondialisées qui accentuent les clivages entre grandes et petites exploitations au sein des territoires?

Les normes mises en place depuis quelques années répondent à un besoin des consommateurs, pour l'essentiel des pays du Nord, d'obtenir des produits

sains. S'y ajoute de plus en plus une volonté de s'assurer que le processus de production intègre la préservation de l'environnement et la protection des travailleurs. Les producteurs présentent une capacité inégale à suivre les règles édictées, ce qui accroît les disparités au sein des territoires. En même temps, les exigences nouvelles conduisent à la mise en place de systèmes de surveillance et de contrôle, au niveau de la production et de la commercialisation, qui influent directement sur l'organisation de ces territoires.

Des normes contraignantes pour la production et la commercialisation

Dans les deux régions étudiées, on trouve des productions d'exportation qui obéissent à des normes de qualité pour les marchés internationaux. Celles-ci sont très exigeantes pour certains produits, comme les fruits frais. Ainsi, à Motupe, sur le piémont désertique des Andes (figure 7.1.), la production de mangue a été développée depuis les années 1990, à la fois par de petits exploitants localisés dans le cœur de l'oasis et par des exploitants moyens ou grands, installés aussi dans l'oasis centrale et surtout dans des domaines conquis sur le désert, à la périphérie. La production était connue depuis plusieurs siècles au Pérou et donc elle a pu être introduite sans difficulté dans l'agriculture paysanne. Toutefois, il s'agit d'une culture délicate et les normes de qualité pour l'exportation sont drastiques (Chaléard et Mesclier, 2004).

Il existe d'abord des normes sanitaires. Les fruits doivent être exempts d'attaque de la mouche du fruit, dont les pays du Nord redoutent l'arrivée dans leurs vergers. Tout fruit contaminé entraîne le refus à l'exportation de la récolte en Europe et aux États-Unis. D'autres normes jouent sur la présentation du produit. Une maladie liée à un champignon, l'anthracnose, peut se développer sur la peau du fruit et provoquer des taches noires, entraînant là encore un refus à l'exportation. Les fruits peuvent alors être vendus sur le marché local mais à beaucoup plus faible prix : moins de 50 % dans les années 2003 à 2006 (Mesclier et Chaléard, 2008).

Or, les petits exploitants ont du mal à suivre ces normes. En raison d'insuffisantes connaissances techniques, mais surtout en raison de leurs faibles moyens financiers, car les produits de traitement coûtent cher. En outre, depuis la libéralisation des années 1990 au Pérou, toute une série de structures d'État qui aidaient les petits producteurs, comme la Banque agraire qui faisait des prêts à taux zéro, ont été supprimées (Dollfus et Bourliaud, 1997). La mangue a néanmoins connu un fort développement parce que jusqu'au milieu des années 2000 les prix d'achat étaient très élevés. Mais beaucoup d'exploitants préfèrent prendre le risque de ne pas pouvoir vendre finalement leur récolte à

l'exportation plutôt que d'investir dans la conduite de la production, notamment dans des traitements coûteux.

La situation de la culture de la banane en Côte d'Ivoire est du même type. La production avait été encouragée dans les années 1960 auprès des petits agriculteurs, comme à Azaguié ou Songon, au nord et à l'ouest d'Abidjan (figure 7.2.). Celle-ci a reculé à partir des années 1970-1980, et aujourd'hui presque disparu. Les petits exploitants n'arrivaient pas à suivre les normes d'exportation et avaient parfois des refus de 50 à 60 % de leur production³. Lors des périodes de faibles prix d'achat, ils ne rentraient pas dans leurs frais, très élevés dans le cas de la banane, les conduisant à la faillite et provoquant une concentration de la production aux mains de grands groupes internationaux (Chaléard, 1996 et 2007).

La multiplication des normes de contrôle social et environnemental

À ces normes technico-commerciales s'ajoutent de plus en plus des normes environnementales et sociales fixées par des groupements dans les pays consommateurs. C'est le cas des normes édictées par GlobalGap qui regroupe des chaînes de distribution⁴. Il s'agit d'une série de règles de traçabilité et de sécurité alimentaire, reconnues au niveau mondial, pour les productions agricoles. Mais certaines de celles-ci sont impossibles à suivre par les petits producteurs en raison de leurs coûts. Ainsi, des toilettes et des douches doivent être installées sur les plantations pour des raisons d'hygiène. De même, les parcelles doivent être encloses pour éviter la divagation des animaux et le contact des cultures avec leurs déjections. Dans la région de Chiclayo, la plupart des grandes exploitations respectent ces normes. Mais les petits exploitants n'ont pas les moyens de financer de tels équipements et se trouvent par là même exclus de la labellisation qui facilite les ventes et l'accès à certains marchés du Nord⁵.

3. Les fruits pour l'exportation ne doivent pas être trop secs, trop mûrs ou abîmés; ils doivent être exempts de maladies (fongiques entre autres), etc. La qualité et la quantité de la récolte dépendent des conditions climatiques, variables, en l'absence d'irrigation chez les petits producteurs. Elles dépendent aussi de toute une série d'opérations coûteuses comme les traitements contre les maladies (que les petits producteurs ne réalisent qu'en partie faute de moyens) ou délicates comme l'œilletonnage, qui consiste à tailler la plante pour ne lui laisser qu'une ramification, celle où le bourgeon est le plus vigoureux. Cette opération est souvent négligée par les petits planteurs faute de temps et/ou de connaissances techniques (Chaléard, 1996).

4. GlobalG.A.P. (G.A.P. : Good Agricultural Practice) est une certification créée en 2007. Elle fait suite à EuropGap créée en 1997 et qui regroupait des commerçants européens soucieux d'harmoniser leurs normes et procédures de contrôle et de développer les « bonnes pratiques agricoles ». Cf. <http://www.globalgap.org/>

5. Sources : enquêtes de terrain, mars 2009.

De même, ils peuvent employer occasionnellement des journaliers : ils doivent alors les déclarer et leur fournir des feuilles de paie, ce qu'ils ne pratiquent pas.

Le cumul de l'ensemble des différentes normes (dans la conduite des cultures, sociales, de traçabilité...) peut contribuer fortement parfois à la disparition d'une production. Ainsi, à l'est d'Abidjan, au-delà de Grand-Bassam (figure 7.2.), la culture de l'ananas frais avait été promue dans les années 1980-90 pour l'exportation sur les marchés européens très demandeurs. Mais elle a décliné lorsque les différentes normes se sont durcies et que s'est développée, à partir du milieu des années 1990 en Amérique centrale, une nouvelle variété très prisée sur les marchés mondiaux, mais de maîtrise délicate. Les petits planteurs qui s'étaient lancés dans la culture de l'ananas ne pouvaient pas suivre les nouvelles normes exigées (Burnot et Colin, 2012).

Une nouvelle configuration des territoires

Par ses conséquences sur la production et son organisation, l'application des normes aboutit à une nouvelle configuration des territoires. Elle accentue le clivage entre petites et grandes exploitations et peut provoquer l'apparition ou l'aggravation d'une fragmentation territoriale, opposant les secteurs où se développent les grandes exploitations, souvent en expansion, comme à la périphérie de l'oasis de Motupe, et ceux où se concentrent les petits producteurs en situation précaire.

Plus encore, là où les nouvelles normes sont appliquées, l'organisation des territoires repose sur un enchaînement de pouvoirs ou de rôles d'acteurs. Une série d'opérateurs, publics ou privés, interviennent, comme c'est le cas pour la mangue au Pérou. Il y a d'abord le SENASA, organisme d'État qui contrôle la qualité sanitaire des fruits. Ensuite, les sociétés agro-exportatrices occupent une place majeure. Elles possèdent des plantations, car elles peuvent ainsi assurer une récolte de qualité qui sert l'image de l'entreprise à l'international. Elles contrôlent la commercialisation des petits exploitants ce qui accroît la dépendance de ces derniers à leur égard : elles ont leurs propres employés pour la récolte, afin d'assurer une bonne qualité du produit ; elles font subir un traitement aux fruits, rendu obligatoire avant leur expédition aux États-Unis. Dans la région de Chiclayo, ces sociétés ne sont pas locales ou pas totalement : en général elles sont originaires de la région de Piura, plus au nord, intégrant les territoires locaux à des ensembles plus vastes.

Enfin, on assiste à une insertion plus étroite des territoires locaux dans des réseaux mondiaux. Par exemple, les grandes firmes de distribution du Nord envoient sur place des contrôleurs s'assurer du respect des normes de production. Mais, là encore, les multinationales préfèrent traiter avec des gros

producteurs, qu'on sait aptes à répondre aux exigences du marché en quantité et en qualité, plutôt qu'avec des petits producteurs dispersés, donc difficiles à contrôler, ne fournissant que des quantités réduites et ne répondant pas toujours aux normes internationales. De ce point de vue, le contrôle des territoires par les firmes européennes ou nord-américaines contribue à accentuer l'exclusion des agriculteurs familiaux. Ces derniers se maintiennent en adoptant différentes solutions qui permettent de respecter ou contourner les normes en vigueur.

Des solutions de compromis pour les producteurs familiaux?

Face aux normes imposées par les marchés, les petits exploitants ont du mal à suivre en raison des coûts de production, des exigences techniques et de la réduction des soutiens de l'État dans le cadre de politiques libérales. Ils peuvent se tourner vers trois types de solutions, qui apparaissent comme des sortes de compromis entre leurs capacités et les exigences inégales des cultures.

L'agriculture sous contrat

L'agriculture sous contrat lie l'exploitant à une entreprise agro-industrielle et/ou exportatrice : le producteur reçoit, en importance variable selon les cas, un appui technique, un préfinancement de sa récolte, en échange de quoi il doit suivre des façons culturales très strictes, respecter les normes édictées par la grande entreprise et lui vendre sa récolte. Il perd son autonomie, mais peut ainsi fournir une production qui respecte les normes de culture et de qualité exigées. Les situations sont toutefois très variables, dépendant de multiples facteurs (Burnod et Colin, 2012) : nature des cultures, types de contrats, situation foncière des exploitants, etc.

Les petits planteurs de palmier de Côte d'Ivoire sont dans une situation relativement favorable. La culture a été développée dans les années 1960 dans le cadre d'une grande entreprise d'État, Palmafric, qui s'est vu octroyer des dizaines de milliers d'hectares, particulièrement autour d'Abidjan, avec trois plantations entre Dabou à l'ouest et Eloka au sud-est (figure 7.2.), totalisant près de 7 400 ha. Les agriculteurs villageois, très nombreux dans ce secteur, ont bénéficié, en échange, d'un soutien technique et financier de la part de la société pour développer aussi cette production (Cheyns et Rafflegau, 2005). Ils sont environ 4 800 disposant de 15 800 ha de palmier à huile (FIRCA, 2009). Ils vendent leur récolte à l'usine de la société. Ce système a l'avantage de permettre à ces petits producteurs de fournir un produit répondant aux normes

de qualité, grâce au soutien de l'entreprise agro-industrielle. Les contrats passés donnent aux exploitants la possibilité de créer ou d'agrandir une plantation. Ils conservent une certaine autonomie en vendant (hors contrat, de façon illégale) une partie de leur production sur le marché local et en pratiquant d'autres cultures commerciales ou vivrières. Ils restent cependant très dépendants de l'entreprise agro-industrielle pour les intrants, l'encadrement technique et une grande partie de l'écoulement des produits.

Par ailleurs, les situations sont souvent plus délicates. Dans le sud-est de la Côte d'Ivoire, on peut se trouver en présence de véritables producteurs « prolétaires » (Burnod et Colin, 2012), dont le statut est proche du salariat, comme dans le cas de l'ananas de conserve développé dans les années 1970-1980 : les producteurs, qui ne possédaient pas leurs terres mais les louaient, étaient totalement dépendants d'une firme qui édictait ses normes, fournissait les intrants et achetait la production. Ce cas, avec des variantes, est très répandu dans le monde. On le retrouve par exemple dans la région d'Ica, dans le sud du Pérou, où les producteurs de tomates, certes propriétaires de leurs terres, dépendent d'une usine de concentré qui impose ses normes de production comme ses prix d'achat et dont ils peuvent devenir même de simples salariés (Figueroa, 1996 ; Marshall *et al.*, 2012).

Les producteurs arbitrent souvent entre les contraintes techniques de la culture, les revenus tirés de la production, la sécurité des contrats et la dépendance qu'ils imposent. Que l'usine ou l'acheteur disparaisse et la production décline ou même s'éteint (ce fut le cas pour l'ananas de conserve à l'est d'Abidjan). C'est pourquoi les producteurs cherchent parfois d'autres solutions, y compris là où l'agriculture sous contrat est possible.

Des cultures pour lesquelles les normes sont moins sévères

Les exploitations familiales peuvent se tourner vers des productions pour lesquelles les normes sont moins sévères. C'est le cas pour le café et le cacao par exemple, vieilles cultures du commerce international, qui n'ont pas des exigences aussi fortes que les fruits frais pour être vendus sur les marchés mondiaux. Les contrôles de qualité sont moins stricts, la récolte peut être écoulée sans passer par des labellisations comme celle de GlobalGap, etc.

Par exemple, à La Florida, dans le nord du Pérou (figure 7.1.), les producteurs cultivent du café. La variété *typica*, rustique, est préférée aux caféiers nouvellement introduits moins résistants et assurant un revenu moins sûr. Les rendements sont médiocres, car les soins sont limités, les vergers vieillissent : de l'ordre de 500 kg/ha de café vert, alors qu'il serait possible de dépasser 1500 kg/ha. Et les revenus tirés de ce type de culture sont en général plus

faibles que dans le cas des cultures plus exigeantes, d'autant que les cours internationaux sont peu élevés en général : ainsi à La Florida, dans les années 2002-2003, le revenu par hectare de café était 2 à 3 fois inférieur à celui de la mangue de Motupe (Chaléard et Mesclier, 2004) ; cette situation s'est prolongée plusieurs années. Toutefois, compte tenu de la volatilité des prix sur les marchés mondiaux, que les producteurs ne maîtrisent pas, les situations sont incertaines : l'écart entre la mangue et le café s'est réduit ces dernières années, car les prix du café ont augmenté depuis le début des années 2000, alors que ceux de la mangue ont fortement baissé à partir de 2009-2010, favorisant, relativement, les producteurs de café.

Au nord d'Agboville, près de Rubino ou à Adomonkro (figure 7.2.), les planteurs cultivent surtout du café et du cacao. Là aussi, ils préfèrent souvent des variétés locales moins productives mais plus résistantes que les nouvelles variétés issues de la recherche. Les arbustes sont âgés, les soins limités. Corrélativement, les rendements sont bas (autour de 300 kg de café vert et moins de 600 kg de cacao par hectare). Les revenus sont peu élevés, mais relativement sûrs (Chaléard, 1996)⁶. Les producteurs sont cependant capables d'adaptations si nécessaire. À l'échelle de la Côte d'Ivoire, un vaste programme de certification a été lancé depuis la fin des années 2000. La grande majorité des producteurs n'y adhère pas ou y adhère en ne respectant pas toutes les normes (Ruf *et al.*, 2013). En septembre 2012, le gouvernement a décidé de fixer le prix d'achat aux planteurs et a imposé aux exportateurs d'abandonner leur politique de prix du cacao en fonction de la qualité : ils doivent accepter ou refuser la marchandise. Pour être sûrs de vendre leur récolte, les petits planteurs se sont mis à améliorer la qualité du produit qu'ils écoulent en triant leurs fèves et en allongeant leur temps de séchage (Ruf *et al.*, 2013). Dans ce cas, ils modifient leurs pratiques, tout en restant dans un cadre technique connu et qui ne change pas fondamentalement leurs systèmes de production. Et ils fournissent un produit qui est peu différent, en qualité, du cacao certifié⁷.

Le maintien d'une polyculture

Enfin, les petits exploitants maintiennent aussi souvent, selon la logique de l'agriculture paysanne, des productions vivrières, destinées pour une part à la subsistance du groupe et pour une autre part au marché local. Ainsi, les producteurs familiaux de mangue pratiquent tous des cultures vivrières : maïs,

6. Données actualisées lors d'enquêtes en 2013.

7. L'intérêt du cacao certifié semble seulement résider pour l'instant, pour ceux qui acceptent la contrainte des normes, dans la prime modeste donnée au producteur et dans l'encadrement technique (Ruf *et al.*, 2013).

manioc, haricot, etc. Cela se traduit dans la conduite même des parcelles : maïs et manioc poussent dans les parcelles de mangue.

Autour d'Abidjan, les producteurs de palmier ou d'hévéa ont tous des parcelles de cultures vivrières, notamment de manioc, très demandé dans la métropole ivoirienne. Or, pour les cultures vivrières, que ce soit pour l'auto-subsistance ou le marché local, les normes sont peu strictes ou différentes de celles du commerce international. Dans ce cas, ce n'est pas seulement la norme qui change, mais aussi le lieu où elle est édictée, ce qui place le producteur dans une situation différente par rapport aux normes et aux territoires.

Valorisation des territoires et protection des producteurs familiaux?

Différents types d'agriculture se développent qui répondent à des normes correspondant davantage aux caractéristiques locales des territoires. Elles sont relativement favorables aux producteurs familiaux parce que ceux-ci les connaissent mieux et/ou sont plus capables de les suivre. Constituent-elles une solution pour les exploitations familiales?

L'apparition d'une demande en « produits du terroir »

Il existe peu ou pas de certification comparable à celle des AOC ou AOP dans les pays du Sud⁸. Cela ne veut pas dire qu'une demande de produits devant répondre à certaines qualités n'apparaît pas localement. La croissance urbaine, très rapide dans ces pays, l'essor d'une classe moyenne aux comportements nouveaux, dans les grandes villes et les métropoles, qui réclame des produits « du terroir », est une opportunité pour les producteurs familiaux, car elle leur permet de développer des cultures commerciales sans devoir répondre aux normes de l'agro-industrie ou du commerce international. Ces normes, produites dans les villes voisines ou, au moins, dans le pays, sont plus faciles à connaître, comprendre et suivre pour les agriculteurs que des normes édictées pour des marchés lointains dont ils ont du mal à percevoir distinctement les exigences. Elles ne sont pas, ou rarement, codifiées par écrit. Mais elles sont

8. L'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) est un label ancien de qualité utilisé en France et dans des pays voisins. L'AOP (Appellation d'Origine Protégée) est un label européen récent (créé en 1992). Les deux visent à protéger la dénomination d'un produit qui répond à certaines qualités de production et d'élaboration strictes dans une aire géographique déterminée.

en général connues de tous et correspondent à des exigences répandues des consommateurs.

Par exemple, dans le cas du palmier, en Côte d'Ivoire, les consommateurs préfèrent les huiles rouges, qui ont un goût prononcé, sont issues de plants en partie autres que ceux des grandes palmeraies agro-industrielles et sont raffinées artisanalement (Cheyns *et al.*, 2002). Les normes sont radicalement différentes de celles du marché international. Certains petits producteurs préfèrent cultiver des palmiers pour les marchés urbains locaux plutôt que pour le marché international. La conduite des cultures est plus facile pour eux. Ils connaissent mieux les goûts des consommateurs, qui sont aussi les leurs. La valorisation de la culture est moins forte que dans le cas de la production industrielle, mais la fabrication de l'huile fait vivre un grand nombre de femmes qui transforment les graines de palme et vendent leur huile en ville. Cet artisanat agro-alimentaire rapproche les campagnes des villes locales par l'intensification des échanges et modifie l'organisation des territoires. Les relations de proximité, qui permettent aux consommateurs de connaître l'origine du produit dont ils apprécient la qualité, garantie d'authenticité, sont privilégiées par rapport à celles issues des normes internationales. Elles favorisent l'apparition de territoires autonomes et autocentrés, à l'opposé d'une logique d'extraversion. Enfin, on a affaire à une véritable co-construction de territoires par les différents acteurs, producteurs, artisans, commerçants et consommateurs, qui y participent tous à des degrés divers, loin de la logique de formation des territoires dominés par les grandes sociétés agro-industrielles.

La production « bio » : niche pour les petits producteurs ?

Il est deux autres domaines, en partie liés, où les petits exploitants trouvent un avantage. C'est la production « biologique » et le commerce équitable. Ceux-ci concernent une gamme de plus en plus diversifiée de produits. Le café figure parmi les plus anciens et les plus importants, notamment en Amérique latine (Tulet, 2000).

La production biologique et le commerce équitable pour le café sont bien établis dans la région de Chiclayo. Pour avoir le label « bio », les producteurs doivent respecter un certain nombre de normes de production, particulièrement éviter l'emploi de produits chimiques. La filière biologique a l'avantage d'autoriser une augmentation significative des prix au producteur sans entraîner une hausse des sorties monétaires de l'exploitation. Il y a croissance des revenus sans avance de capitaux que l'agriculteur n'a pas, contrairement à une culture fondée sur l'emploi d'intrants industriels, par exemple, qui suppose des investissements financiers lourds pour obtenir une production supérieure. Les techniques sont essentiellement manuelles et reposent sur le travail de l'exploitant et de sa famille : soins donnés aux pieds de café, fabrication de compost pour fumer le

sol, mise en place de drains dans les parcelles, etc. Cet essor a été possible dans le nord du Pérou grâce à l'action des ONG. À La Florida, une ONG basée à Chiclayo, le CICAP (*Centro de Investigación, Capacitación, Asesoría y Promoción*) a introduit les techniques de l'agriculture biologique à partir de 1993. Une association des producteurs se charge de la diffusion des techniques et de leur contrôle; une société réunissant producteurs et CICAP commercialise le café sur le marché international en passant des accords avec des groupes étrangers.

Le « bio » ici se construit donc à la fois entre la demande mondiale, les conditions de la production et le respect du milieu naturel local. Il est produit par et construit un territoire aux singularités locales fortes. Les prix payés au producteur ne sont cependant pas beaucoup plus élevés que ceux payés par les commerçants privés car ces derniers, maintenant, tendent à s'aligner sur les prix « bio » et ont moins d'exigences sur la qualité. L'avantage du « bio », compte tenu du surplus de travail demandé, tend ainsi à se réduire, ce qui limite son extension. Mais ce sont les producteurs « bio » qui ont été à l'origine d'une augmentation substantielle et généralisée des prix dans la localité.

*Le commerce équitable: des normes qui le réservent (théoriquement)
aux producteurs familiaux*

À La Florida, une partie du café « bio » est vendue dans le cadre du commerce équitable. Celui-ci doit aussi respecter un certain nombre de règles pour recevoir une certification internationale comme celle de Max Havelaar par exemple: il faut que la production respecte l'environnement, soit le fait de petits producteurs, et que l'augmentation de prix que paie le consommateur aille au producteur, etc.⁹

Là encore cette évolution a été possible grâce au soutien de l'ONG CICAP. Le commerce équitable se construit donc, comme le « bio », à l'échelle d'une demande mondiale, mais sur la base de petits producteurs liés localement à une ONG souvent nationale, comme le CICAP, qui est en relation avec des ONG ou des négociants internationaux. Ce commerce est particulièrement avantageux pour les petits producteurs. D'abord, il leur est réservé. Ensuite, les prix sont élevés: jusqu'au triple du prix normal à La Florida certaines années, dans la décennie 2000. Ce type de commerce connaît un réel succès dans la région et s'est étendu d'ailleurs à la mangue. Mais il reste faible, dans le monde comme localement. À La Florida, où il est bien implanté, il ne concerne encore qu'un tiers seulement des exploitants agricoles en 2003-2004 (Mesclier et Chaleard, 2004).

9. Max Havelaar est un label important du commerce équitable et le plus ancien. Il est devenu une branche de l'association internationale FLO (*Fairtrade Labelling Organizations International*) qui regroupe depuis 1997 les principaux labels de commerce équitable (<http://www.fairtrade.net>).

Plusieurs raisons à cette faiblesse peuvent être évoquées : la faible part du produit acheté en filière commerce équitable (limité à moins de 200 kg par planteur en 2002), faute d'un marché suffisant ; la pratique des commerçants privés qui font des prêts aux producteurs et qui paient immédiatement la récolte au moment de la transaction, alors que la filière bio-commerce équitable paie avec un délai d'une semaine ; des conditions strictes également à l'entrée. C'est-à-dire aussi que jouent des contraintes qui ne sont pas seulement liées au système de normes mis en place.

Ce commerce a fait l'objet de nombreuses critiques au plan international (Cahiers Agriculture, 2010) : les labels ont été mis en cause en raison de conditions de certification parfois laxistes ; la production restant limitée accentue la marginalisation de nombreux petits exploitants qui n'en bénéficient pas ; les commerçants tirent plus profit que les producteurs de ce commerce ; les grandes entreprises agro-industrielles ou de distribution, qui mettent en vente des quantités croissantes, contrôlent en partie le négoce, etc. L'intérêt des grands groupes se lit aussi dans la région de Chiclayo : la filière de commerce équitable pour la mangue a été suscitée en partie par une des principales sociétés agro-exportatrices péruviennes¹⁰.

En même temps, la filière « bio » et le commerce équitable favorisent dans une certaine mesure l'éclatement des territoires. Par exemple, si l'ONG CICAP intervient à Chiclayo c'est une autre ONG qui opère dans la région plus au nord, chacune ayant sa propre stratégie. Le territoire est ainsi transformé non seulement par les normes qui sont appliquées mais aussi par les acteurs qui contrôlent les méthodes de production et la commercialisation.

Il n'en reste pas moins que l'agriculture biologique et, à un degré moindre, le commerce équitable présentent une réelle opportunité d'amélioration des revenus des petits producteurs. Par ailleurs, dans ces cas, les conditions locales sont fortement valorisées. Sont mis en avant les qualités des terroirs, la protection de l'environnement, le respect des agriculteurs. Cela insère les exploitants familiaux dans de relativement bonnes conditions au marché mondial.

Conclusion

Ainsi, par rapport aux questions de départ, les conclusions doivent être nuancées en fonction des situations locales et des normes envisagées.

Au préalable, il faut rappeler que si les normes du commerce international peuvent jouer un grand rôle dans l'évolution des cultures (comme pour l'ananas frais à l'est d'Abidjan), elles sont loin d'être seules en cause. Le déclin de la

10. Enquêtes de terrain 2003 et 2004.

banane chez les petits producteurs en Côte d'Ivoire est lié aussi à la baisse des cours mondiaux et à la fin des accords qui ont facilité, pendant longtemps, son accès au marché européen. On assiste depuis 2011 à une chute de la production de mangue dans la région de Chiclayo : celle-ci est avant tout due à un effondrement des prix¹¹. Mais l'imposition progressive des normes, et dans des conditions de plus en plus strictes, place les petits producteurs dans une situation de plus en plus difficile. Elles contribuent à les marginaliser, d'autant que dans le contexte libéral actuel, les exploitants souffrent du manque d'appuis techniques et financiers. Les organisations de producteurs, souvent considérées comme la solution pour aider les agriculteurs familiaux, sont pour l'instant inexistantes ou inopérantes dans les cas étudiés.

Dans ce cadre, on observe un clivage au sein des territoires entre ceux qui peuvent suivre les normes et ceux qui ne peuvent pas. Et le territoire est de plus en plus contrôlé par des acteurs mondialisés : les firmes agro-exportatrices et les grands commerçants du Nord. En fonction des conditions locales, les producteurs s'adaptent plus ou moins, au moyen de contrats ou en jouant sur des productions qui n'ont pas besoin de répondre à des normes internationales strictes.

Toutefois, d'autres normes produisent des territoires différents, en relation avec les capacités des petits agriculteurs. Ces derniers associent ancrage dans leurs territoires et réponse à des normes extérieures : en valorisant les produits du terroir et en densifiant les relations ville-campagne ; en jouant sur des caractéristiques locales, sociales et environnementales, dans le cadre d'une évolution de la demande mondiale ; en s'appuyant sur des associations de producteurs, indispensables pour écouler dans de bonnes conditions les récoltes sur les différents marchés. C'est le cas, en partie, du « bio » et du commerce équitable.

Certes les marchés liés à ces normes sont encore limités dans les pays du Sud. Mais ils connaissent un grand essor. Ils constituent autant de voies d'avenir pour les exploitants familiaux très nombreux en autorisant une valorisation forte des terroirs locaux et en contribuant à la construction de territoires.

11. Les prix sont passés de 17-20 soles la caisse de 20 kg de mangues pour l'exportation en 2003-2004 à 4 soles en 2013 (sources : enquêtes de terrain).

Bibliographie

BURNOT Perrine et COLIN Jean-Philippe (coord.), avec les contributions de Ruf François, Freguin-Gresh Sandrine, Clerc Johanna, Faure Guy, anseeuw Ward, Cheyns Emmanuelle, Vagneron Isabelle, Vognan Gaspard, 2012, *Grands investissements agricoles et inclusion des petits producteurs: leçons d'expériences dans 7 pays du Sud*, Montpellier, Rome, CIRAD, FAO, Land tenure Working Paper 23, 113 p.

CAHIERS AGRICULTURE, *Le commerce équitable en question*, 2010, vol. 19, Hors série 1, numéro spécial 1.

CHALÉARD Jean-Louis, « Agriculture et mondialisation dans les pays en développement », in Philippe Cadène (dir.) *La mondialisation. L'intégration des pays en développement*, Paris, SEDES, 2007, p. 79-92.

CHALÉARD Jean-Louis, *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et sociétés », 1996, 661 p.

CHALÉARD Jean-Louis et MESCLIER Éveline, « Dans le nord du Pérou, l'agriculture commerciale augmente-t-elle les risques pour les petits producteurs ? », in Gilbert David (dir.), *Espaces tropicaux et risques. Du local au global. 10^e journées de géographie tropicale du Comité national français de géographie. Commission géographie des espaces tropicaux et de leur développement*, Orléans les 24, 25 et 26 septembre 2003, Orléans, Presses Universitaires d'Orléans-IRD, 2004, p. 279-291.

CHEYNS Emmanuelle, BRICAS Nicolas et AKA Aïké, « Des circuits courts et des réseaux sociaux : la proximité pour qualifier un produit territorial, l'huile de palme rouge en Côte d'Ivoire », communication au colloque SYAL, *Les systèmes agroalimentaires localisés ; produits entreprises et dynamiques locales*, Montpellier, 16-18 octobre 2002, 13 p.

CHEYNS Emmanuelle et RAFFLEGEAU Sylvain, *Family agriculture and the sustainable development issue: Possible approaches from the African oil palm sector. The example of Ivory Coast and Cameroon*, OCL, vol. 12, n° 2, 2005, p.111-120.

DOLLFUS Olivier et BOURLIAUD Jean, « L'agriculture de la côte au vent du néolibéralisme », in *Problèmes d'Amérique Latine*, n° 25, avril-juin 1997, p. 87-104.

FAURE Guy, VEERBADREN Sendy et HOCDE Henri, « L'agriculture familiale mise sous normes. Un défi pour les producteurs d'ananas au Costa Rica ? », *Économie rurale*, n° 303-304-305, janvier-juin 2008, p. 184-197.

FIGUEROA Adolfo, *Pequeña agricultura y agroindustria en el Peru*, Nations Unies – Cepal, document de travail, 1996, 56 p.

FIRCA, « La filière du progrès. Acte 5 : la filière palmier à huile », *Bulletin d'information du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole*, n° 5, 3^e trimestre 2009, p. 5-17.

MARSHALL Anaïs, MESCLIER Évelyne et CHALÉARD Jean-Louis, « Les petits producteurs dans le nouveau modèle agro-exportateur péruvien : entre subordination et stratégies propres », *Autrepart*, n° 62, 2012/3, p. 57-73.

MESCLIER Évelyne et CHALÉARD Jean-Louis, « Pequeños productores y vinculación a los mercados internacionales: estudios de caso en el Perú » in *Debate Agrario*, n° 43, septembre 2008, p. 89-102.

RUF François, N'DAO Youssoupha et LEMEILLEUR Sylvaine, « Certification du cacao, stratégie à hauts risques », http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Certification_du_cacao_Ruf_juin2013.pdf, 7 p.

TULET Jean-Christian, « Tradition et modernité dans la culture du café biologique chez les producteurs latino-américains », in Jean-Christian Tulet, Jacques Gilard (dir.), *La fleur du café. Caféiculteurs de l'Amérique hispanophone*, Paris, Karthala, 2000, p. 67-84.

8

La disparition du territoire de Tuvalu : mise à l'agenda du récit d'une souveraineté menacée

Damien VALLOT

« La montée des eaux est en train de mettre en péril l'habitabilité et l'existence même de plusieurs petites nations insulaires, majoritairement dans l'océan Pacifique et l'océan Indien. [...] Si une nation est sous les eaux, est-ce encore un État ? »

Depuis les années 1990, le discours scientifique sur la potentielle submersion d'espaces habités a été formulé de plus en plus fréquemment grâce à la prise de conscience croissante du réchauffement de la planète². Dans le sillage des publications des rapports d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) faisant état d'une élévation du niveau marin³,

1. Extrait de M. B. Gerrard et G. E. Wannier, 2013 : « Threatened island nations: Legal implications of rising seas and a changing climate » (traduction de l'auteur).

2. Le premier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, publié en 1990, constatait déjà une augmentation moyenne du niveau marin dans son résumé des connaissances scientifiques de l'époque. (Warrick et Oerlemans, 1990, p. 257-281). D'autres recherches centrées sur le Pacifique Sud furent également publiées à la fin des années 1980, faisant état d'une élévation du niveau marin dans la région et de ses possibles conséquences pour les atolls (Lewis, 1988, p. 100 ; Lewis, 1989a, p. 241-249).

3. Il y a eu cinq rapports d'évaluation en tout (1990, 1995, 2001, 2007 et 2013-2014). Ces rapports compilent l'ensemble des recherches effectuées en lien avec le changement climatique, ses conséquences et les stratégies de lutte ou d'adaptation. En ce qui concerne la question du

certain commentateurs (chercheurs, journalistes, activistes et politiques) vont faire le lien entre le scénario d'une submersion d'espaces côtiers⁴ ou insulaires (tels que les atolls⁵), peu élevés par rapport au niveau des mers, et la menace qui pèse sur le contrôle politique et administratif de ces espaces, c'est-à-dire sur le territoire politique.

En science politique, le territoire s'analyse comme une construction sociale et politique. Il s'agit d'un espace défini, lié à une autorité politique, lui servant ainsi de support et de moyen de domination sur une population. Pour B. Badie, « un espace délimité s'établit en un territoire politiquement pertinent dès lors que sa configuration et son bornage deviennent le principe structurant d'une communauté politique et le moyen discriminant de contrôler une population, de lui imposer une autorité, d'affecter et d'influencer son comportement » (Badie, 1995, p.12). Selon cet auteur, ce territoire politique est le résultat de la combinaison de l'occupation d'un espace par un groupe et du contrôle politique des populations en son sein. Ce contrôle politique permet notamment à un État de proclamer sa souveraineté que M.-C. Smouts *et al.* décrivent de la sorte en s'inspirant de la définition de Max Weber : « À l'intérieur [du territoire], l'État a le monopole de la contrainte : monopole de la violence légitime, car lui seul autorise et exerce le recours à la force, monopole de la contrainte juridique par l'édiction de normes qui s'imposent à la population vivant sur son territoire et doivent être respectées sous peine de sanctions » (Smouts *et al.*, 2006, p. 510).

À partir des scénarios d'élévation du niveau marin formulés par le GIEC, des chercheurs, des journalistes, des activistes et des politiques vont alors réfléchir au scénario d'un État souverain confronté à la submersion de la totalité de son territoire. Cette situation serait envisageable pour trois États dans le monde, car ils cumulent plusieurs caractéristiques particulières. Ceux-ci sont souverains, indépendants et leurs territoires respectifs sont presque entièrement constitués d'atolls peu élevés. Il s'agit des Maldives dans l'océan Indien, de Kiribati et de Tuvalu dans l'océan Pacifique. Le présent chapitre s'intéresse à un de ces territoires politiques menacés par l'élévation du niveau marin en raison du changement climatique : celui de l'État de Tuvalu.

Tuvalu est situé dans la partie polynésienne de l'océan Pacifique, au sud de l'équateur et à un peu moins de 4000 kilomètres au nord de la Nouvelle-Zélande. Il s'agit d'un archipel de neuf atolls s'étendant sur une diagonale de plus de 1000 km allant du nord-ouest au sud-est. Les points culminants des atolls dépassent rarement trois mètres au-dessus du niveau de la mer (Office of the Prime Minister, Ministry of Natural Resources and Environment, 2007,

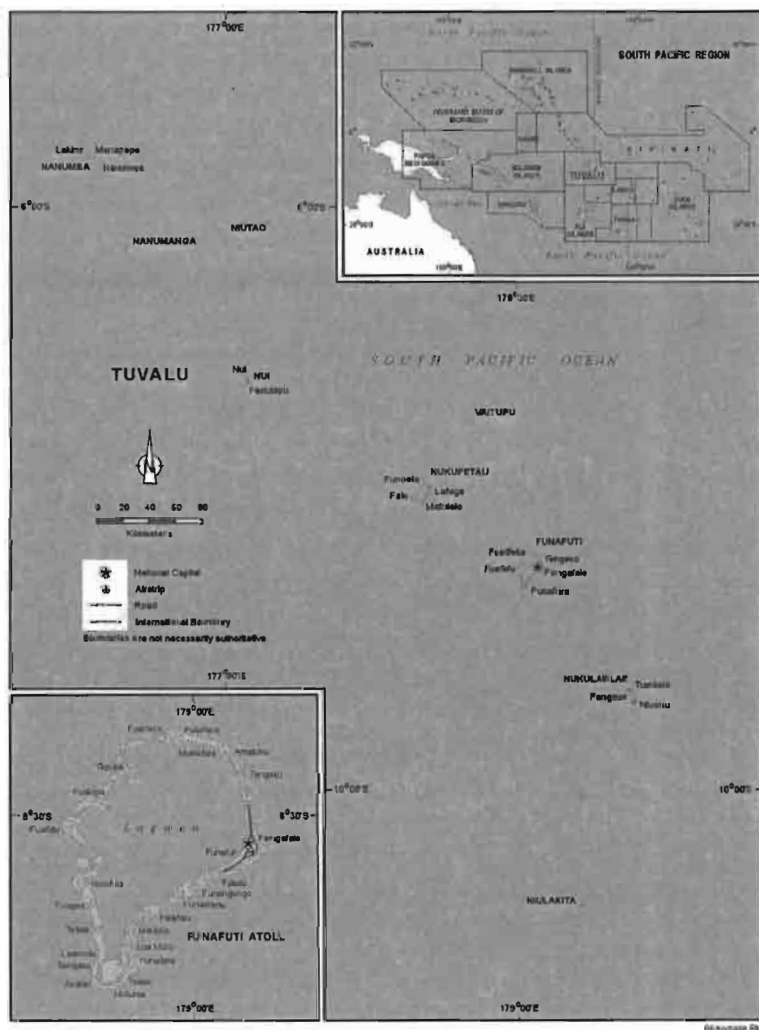
niveau marin, chaque rapport réaffirme la tendance à l'augmentation de celui-ci. Cf. le dernier rapport en date publié en 2013 (Church, Clark, Cazenave *et al.*, 2013, p. 1137-1216).

4. Il s'agit le plus souvent de deltas qui sont régulièrement victimes d'inondations importantes. L'exemple le plus connu est le Bangladesh.

5. Il s'agit d'îles coralliennes entourant un lagon et ne dépassant pas en moyenne cinq mètres au-dessus du niveau de la mer.

p. 13). La superficie totale des terres du pays ne dépasse pas 30 km² pour une population d'environ 11 500 habitants en 2011 (Tuvalu Central Statistics Division, 2011). L'atoll de Funafuti abrite la capitale du pays qui se situe sur l'îlot de Fongafale. Un peu moins de la moitié du pays, soit 4500 personnes, réside sur cet atoll où se trouvent également les bâtiments gouvernementaux et l'unique aéroport.

FIGURE 8.1
Carte des îles de Tuvalu



Source: Asian Development Bank, 2008.

À son indépendance en 1978⁶, Tuvalu a suscité l'intérêt des chercheurs principalement en raison de l'exiguïté de son territoire et du manque de ressources de celui-ci. Les auteurs étudiaient alors les capacités limitées de développement pour le petit État nouvellement indépendant. Dès les années 1980, le géographe australien J. Connell insistait sur les difficultés économiques à venir pour Tuvalu (Connell, 1980 et 1981) ainsi que sur la nécessité de devoir déplacer une partie des habitants de certains atolls en raison des risques de surpopulation (Connell, 1983). À la même période, d'autres se sont intéressés aux enjeux de l'administration de Tuvalu en insistant sur le besoin d'une aide internationale pour assurer la survie de cet État (Tisdell et Fairbairn, 1983). Le discours scientifique sur les conséquences indirectes du changement climatique à Tuvalu a été diffusé à partir de la fin des années 1980 avec les premières réflexions sur les potentielles conséquences de l'élévation du niveau marin pour les atolls (Lewis, 1989a, 1989b; Connell, 1993). Ce n'est qu'à la fin des années 2000 et à la suite des débats juridiques sur le statut des populations déplacées par les conséquences du changement climatique⁷, qu'une partie des juristes internationaux a commencé à également réfléchir aux implications de cette élévation du niveau marin pour la souveraineté de l'État dans le cas d'une submersion de la totalité de son territoire (Lallemant, 2009; Rayfuse, 2009; Rayfuse et Crawford, 2011; Blitz, 2011; Fabregoule, 2011).

Après avoir été perçu, à son indépendance, comme un espace de contraintes à cause de son exiguïté et de sa pauvreté, le territoire de Tuvalu est ainsi progressivement abordé dans la perspective de sa disparition. La perception de ce territoire par des commentateurs médiatiques, académiques ou politiques semble donc évoluer. Ce chapitre se propose de réfléchir à cette récente évolution de la qualification du territoire de Tuvalu. L'hypothèse est que l'enjeu d'une souveraineté menacée se trouve au cœur de cette nouvelle façon de percevoir le territoire de Tuvalu (*première partie*) et que le discours de cette disparition peut être analysé comme un *récit de politique publique* (Roe, 1994; Radaelli, 2000) faisant partie de la mise à l'agenda du changement climatique (*deuxième partie*).

Cette démarche s'inscrit dans l'étude cognitive des politiques publiques et en particulier dans l'analyse de la mise à l'agenda⁸. Les résultats sont présentés

6. Tuvalu est alors devenu une monarchie parlementaire, selon le système de Westminster avec à sa tête la Reine Élisabeth II, représentée par un Gouverneur général et un Premier ministre issu de la majorité du parlement monocaméral de quinze représentants élus au suffrage universel direct pour quatre années.

7. Ce débat ne sera pas résumé ici puisqu'il dépasse le propos de ce chapitre. Cependant, le lecteur intéressé par la question pourra se reporter aux travaux suivants de J. McAdam (McAdam, 2010 et 2011) et de C. Cournil (Cournil, 2006 et 2008).

8. Ce cadrage théorique sera explicité dans la seconde partie de ce chapitre. L'objectif d'une telle approche et les définitions des termes y seront développés.

à partir d'une recherche documentaire sur les publications d'articles de revues à comité de lecture et de rapports d'agences internationales d'aide au développement en rapport avec Tuvalu, le développement et l'élévation du niveau marin. Une base d'une centaine d'articles scientifiques et d'une dizaine de rapports sur une période allant de 1989 à 2014 a ainsi été compilée. Ces documents ont été sélectionnés en raison de leur traitement de Tuvalu et des problèmes de dégradations de son territoire. De même, en ce qui concerne les discours médiatiques, les propos seront illustrés avec les résultats d'une recherche menée sur la mise à l'agenda de la question de la disparition du territoire de Tuvalu au sein de la presse néo-zélandaise⁹. Ces résultats sont tirés d'une analyse thématique systématique d'un corpus d'environ 300 articles du *New Zealand Herald*¹⁰ qui traitent de Tuvalu et ont été publiés entre 1999 et 2014.

L'enjeu de la souveraineté

Dans cette première partie nous reviendrons sur l'importance de la souveraineté dans le récent intérêt porté à Tuvalu par de nombreux commentateurs qui mentionnent la possible disparition du territoire et s'interrogent sur le devenir des populations ou de l'État. Il faut cependant faire un détour historique sur l'administration politique de ces atolls pour comprendre comment cette souveraineté a été obtenue.

Les historiens du Pacifique estiment que les îles de Tuvalu furent colonisées par des Polynésiens venant des îles Samoa il y a plus de trois millénaires (Macdonald, 1982), mais ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que les contacts avec des navires européens se font de plus en plus fréquemment. L'archipel de Tuvalu est alors baptisé « îles Ellice » et celui de Kiribati¹¹ « îles Gilbert » (Macdonald, 1975). Des échanges commerciaux ponctuels ont lieu entre les

9. La Nouvelle-Zélande est un pays voisin de Tuvalu où s'est déjà installée une importante communauté tuvaluane (3 537 personnes selon le recensement de 2013 ; source : Statistic New Zealand, 2013). La Nouvelle-Zélande a régulièrement été assimilée aux îles de Tuvalu et des migrations climatiques, au point de forcer le gouvernement néo-zélandais à réaffirmer qu'il n'existe pas de politique d'accueil des Tuvaluans en raison des effets du changement climatique à Tuvalu (source : New Zealand Ministry of Foreign Affairs & Trade). De ce fait, l'étude de la mise à l'agenda médiatique néo-zélandais de la question de la disparition de Tuvalu permet de saisir l'émergence d'un problème et les stratégies de (non)prise en considération de celui-ci par les autorités.

10. Le *New Zealand Herald* est le principal journal de Nouvelle-Zélande avec un tirage d'environ 200 000 exemplaires.

11. Cet autre archipel d'atolls peuplés de Micronésiens est situé à environ 400 kilomètres au nord de Tuvalu.

baleiniers européens et les Tuvaluans, jusqu'à ce que les autorités britanniques et allemandes décident d'un partage de la région selon leurs sphères d'influence en 1886 (Munro et Firth, 1987). Il ne s'agit pas encore d'un contrôle territorial très développé puisque l'établissement de sa sphère d'influence n'engage pas le Royaume-Uni à administrer les îles Gilbert et Ellice. Les Allemands vont pousser l'Empire colonial britannique à instaurer un protectorat aux îles Gilbert dès 1890, car ils craignent que d'autres puissances s'y installent et les empêchent de recruter de la main-d'œuvre pour leurs exploitations installées aux îles Samoa (*ibid.*). Afin d'obtenir le soutien des Allemands pour contrer l'opposition de la France à la politique étrangère de la Grande-Bretagne en Égypte, les autorités coloniales britanniques acceptent, à contrecœur, d'instaurer ce protectorat en 1892 sur un territoire perçu comme ayant peu d'intérêts commerciaux ou stratégiques (*ibid.*). Un second protectorat est également instauré aux îles Ellice; cependant, celui-ci est fusionné avec le protectorat des îles Gilbert pour en faciliter l'administration. Ce protectorat marque une première étape dans l'instauration d'un contrôle territorial des atolls de Tuvalu par une puissance coloniale étrangère. Toutefois, le système du protectorat laisse encore une marge d'indépendance aux populations concernées. En effet, les autorités politiques autochtones sont maintenues et la puissance coloniale ne fait qu'assurer la sécurité du territoire. Le territoire de Tuvalu passe définitivement sous contrôle britannique lorsque le protectorat des îles Gilbert et Ellice devient en 1915 la colonie des îles Gilbert et Ellice. Cette fois, les îles de Tuvalu deviennent un territoire britannique et sont clairement associées aux îles de Kiribati pour former une seule entité. Cette colonie va perdurer pendant plus de soixante ans. Pendant la période d'administration coloniale, les deux groupes tuvaluan et i-Kiribati¹² n'eurent que relativement peu d'échanges (Munro et Firth, *op. cit.*). Les Tuvaluans étaient en minorité, mais parvenaient à bénéficier de postes importants dans l'administration coloniale car ils maîtrisaient mieux l'anglais que les I-Kiribati (*ibid.*). Aussi, par peur de se retrouver finalement dominés par l'écrasante majorité des I-Kiribati lorsque la colonie deviendrait indépendante¹³, les Tuvaluans décidèrent de prendre les devants et demandèrent à faire sécession. Celle-ci eut lieu en 1972. Tuvalu fut officiellement créé en 1975 et l'indépendance prononcée en 1978.

La lecture du discours actuel qui fait état des risques de submersion, d'érosion ou de surpopulation des atolls de Tuvalu mérite d'être informée par les enseignements que nous pouvons tirer de l'histoire de Tuvalu. Comme l'a fait remarquer J. McAdam (2015 et 2014), il est intéressant de noter que des déplacements de populations furent déjà organisés par les autorités coloniales britanniques bien avant que soit mentionné le changement climatique. Ainsi,

12. Ce terme désigne la nationalité des habitants des îles Kiribati, même si à l'époque coloniale le terme adéquat était « Gilbertin ».

13. Le rapport entre les deux populations est d'environ un Tuvaluan pour dix I-Kiribati.

après la Seconde Guerre mondiale, en raison de la surpopulation de l'atoll de Vaitupu, une partie de la population fut déplacée aux îles Fidji, sur l'île de Kioa (McAdam, *op. cit.*). L'exiguïté des espaces disponibles représentait déjà un enjeu un demi-siècle avant qu'on évoque pour la première fois la possible disparition du territoire en raison de l'élévation du niveau marin.

En fait, c'est ce lien inédit entre le changement climatique et la possibilité d'une submersion complète d'un État qui va attiser un intérêt nouveau pour Tuvalu. En effet, la possibilité que l'intégralité du territoire d'un État souverain puisse physiquement disparaître est une première. Si des États sont créés ou bien disparaissent, cela se produit de manière forcée ou volontaire : *forcée* lorsqu'il s'agit d'une conquête par un autre État ; *volontaire* lorsqu'il s'agit d'une accession à l'indépendance, d'une réunion de plusieurs États en un seul, de la dislocation d'un État en plusieurs ou de la cession d'une partie du territoire au profit d'un autre État (Lallemant, *op. cit.*). La submersion de terres à cause de l'élévation du niveau marin apparaît comme un scénario inédit et une perspective théorique nouvelle notamment pour les juristes internationaux. En droit international, le territoire est au cœur de la façon de penser l'appartenance des populations à une entité politique ainsi que l'exercice du pouvoir de cette autorité sur ces populations. Il est l'une des conditions d'existence de l'État, avec un gouvernement, une population et la reconnaissance internationale par d'autres États. Le scénario de la disparition d'un de ces éléments constitutifs interroge la capacité de l'État à se réimplanter et à rester souverain. La question des États menacés de submersion (*Sinking States*) divise les chercheurs : certains juristes envisagent la perte de souveraineté de l'État (Wong, 2013 ; Yamamoto et Esteban, 2009 ; Fabregoule, *op. cit.* ; Rayfuse, *op. cit.* ; Rayfuse et Crawford, *op. cit.* ; Rayfuse, 2010), d'autres le possible statut de réfugié ou d'apatride des populations (Lallemant, *op. cit.* ; Blitz, *op. cit.* ; Piguet, 2012) quand d'autres encore vont justement critiquer ces approches trop théoriques (McAdam, 2010). Le territoire politique est à ce point central dans la manière d'appréhender l'État et les relations internationales que l'évocation de sa disparition décuple les imaginaires.

Ainsi, l'ouvrage cité en introduction de ce chapitre, de M. Gerrard et G. Wannier, compile les propos tenus lors d'une conférence organisée par le gouvernement des Îles Marshall et le Columbia Law School's Center for Climate Change Law à New York en 2011 qui a réuni un public international de 272 personnes (politiques, universitaires et experts) venues débattre de cette question. Les thématiques traitées au sein de cet ouvrage peuvent alors nous servir d'illustration de ce débat juridique sur le devenir des *États atolliens*¹⁴. En effet, après avoir fait appel à des océanographes pour synthétiser l'état des

14. Par ce terme sont désignés les petits États insulaires dont le territoire est entièrement (ou presque entièrement) constitué d'atolls, tels que Tuvalu, Kiribati, les Maldives ou les îles Marshall.

connaissances scientifiques sur l'élévation du niveau marin et les conséquences pour l'intégrité des atolls, les juristes s'appuient sur les travaux des géographes pour décrire les opportunités de migration des populations en distinguant déplacement interne et émigration. Ensuite, ils s'interrogent sur les scénarios possibles de maintien de la souveraineté de l'État et de ses eaux territoriales, sur la protection juridique des populations et enfin sur la responsabilité collective du changement climatique pour réfléchir à un mécanisme de compensation pour les États atolliens et leurs citoyens (Gerrard et Wannier, *op. cit.*).

Au cours de la même période, certaines organisations internationales vont également alimenter la discussion juridique sur la possible disparition des États atolliens. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a ainsi publié une note en 2009 pour soumettre la question de l'apatridie climatique au sein du groupe de travail du GIEC (HCR, OIM et NRC, 2009), ainsi qu'un *working paper* en 2011 (Park, 2011). De même, des chercheurs de l'université des Nations Unies ont publié un *working paper* sur le sujet (Yamamoto et Esteban, 2011). Ce travail a finalement donné lieu à la publication d'un ouvrage sur les enjeux du droit pour les atolls dans le contexte du changement climatique, où la question de la disparition du territoire est également traitée (Yamamoto et Esteban, 2014).

Le fait qu'un État souverain soit entièrement constitué d'îles à faible altitude attire l'attention sur les risques que pose l'élévation du niveau marin. Ce lien apparaît d'autant plus clairement que d'autres atolls habités et également menacés par l'élévation du niveau marin bénéficient d'un intérêt moindre comme le prouve le cas de l'archipel des Tuamotu situé en Polynésie française. Si la question de l'élévation du niveau marin aux Tuamotu est bien traitée depuis les années 1980 (Pirazzoli *et al.*, 1988; Bellard *et al.*, 2013), le lien entre cette élévation et les possibles migrations de population est plutôt ignoré¹⁵. De même, la médiatisation de ce lien dans le cas des Tuamotu est moins importante. Une simple recherche dans les archives en ligne des articles du journal *Le Monde* permet de l'illustrer. Entre 1949 et 2015, 187 articles mentionnent les Tuamotu. Sur l'ensemble de ces articles, un seul aborde la question de la possible disparition des terres en raison du changement climatique. En ce qui concerne Tuvalu, sur les 173 articles publiés depuis 1975, 33 abordent le thème de la submersion du territoire, que ce soit dans le titre de l'article ou dans son résumé. On pourrait alors avancer l'idée que la souveraineté et l'autonomie limitées des Tuamotu, qui sont rattachées à la Polynésie française et à la France, développent moins l'imaginaire en cas de submersion puisqu'on conçoit que les populations pourraient se déplacer à Tahiti ou même en France sans craindre de devenir des réfugiés ou des apatrides ayant perdu leur État sous les eaux. En

15. Il faut cependant reconnaître que cette situation est en train d'évoluer avec certains travaux récents (Chevalier, 2014).

exagérant, il serait possible de penser que, plus que la dégradation des îles et des conditions de vie des habitants, ce sont la disparition de la totalité du territoire d'un État, l'image de populations ne pouvant se réfugier et l'enjeu d'une souveraineté sur un espace qui n'existerait plus qui fascinent certains juristes.

Les juristes ne sont pas les seuls à mobiliser dans leurs discours l'image de la disparition du territoire d'un État en raison du changement climatique. Des représentants d'États, des organisations non gouvernementales (ONG) et des journalistes usent également de cette rhétorique. Le récit de la disparition de Tuvalu se retrouve ainsi dans des documents de nature différente : discours politiques, rapports, articles de presse, reportages et documentaires.

L'usage du discours de la disparition du territoire de Tuvalu

Le second argument de notre démonstration envisage l'utilisation du discours de la disparition du territoire de Tuvalu dans la mise à l'agenda du changement climatique. Il est proposé de les étudier à l'aide du concept de *récit de politique publique*.

Les récits de politiques publiques prennent la forme d'histoires causales (Stone, 1989). Les éléments de ces histoires sont liés les uns aux autres selon des relations de causes à effets. Les histoires ont « un début, un milieu et une fin » (Radaelli, *op. cit.*) et cet ordre temporel est fondamental, explique C. Radaelli, car la temporalité traduit la séquentialité du problème sur laquelle repose la pertinence du récit. C'est en définitive cette suite logique de moments décrite par le récit qui en assure la crédibilité plus que l'exactitude ou la preuve de ces éléments (*ibid.*) Selon E. Roe, les récits de politiques publiques « reposent sur des scénarios qui ont moins pour objet de dire ce qui devrait arriver que ce qui va arriver [...] si les événements surviennent ou les situations évoluent comme prévu » (Roe, *op. cit.*). Un récit de politique publique doit simplifier une situation incertaine et complexe. À défaut de démontrer (ce que fait un discours scientifique), il permet de montrer du sens (Radaelli, *op. cit.*) tel que les conséquences négatives qu'une absence de prise de décision aurait dans la prévention d'un problème à venir.

Dans le cas de Tuvalu et des États atolliens, il est avancé que cette absence de prise de décision pourrait avoir des conséquences désastreuses qu'il faut éviter. Le récit de la disparition de Tuvalu peut ainsi être résumé par l'algorithme¹⁶

16. Ici, le terme « algorithme » est entendu dans le sens que lui donne P. Muller, c'est-à-dire celui d'une description par étapes d'un processus ou d'une action. Cette description exprime une forme de causalité par l'emploi des termes « si » et « alors » (Muller, 2010).

suivant : si rien n'est fait pour enrayer l'élévation du niveau marin provoquée par le changement climatique *alors* la totalité du territoire de l'État atoll de Tuvalu pourrait être submergée provoquant une situation nouvelle où la souveraineté de cet État serait menacée. Il faut *donc* agir en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en aidant ces populations à s'adapter¹⁷.

Les scénarios sur lesquels s'appuie le récit de la disparition du territoire de Tuvalu sont clairement identifiables et recourent deux dimensions : celle de l'identification du problème et celle de la formulation des conséquences avec la proposition de solutions. Il y a tout d'abord les *scénarios scientifiques* construits pour prédire l'élévation du niveau marin ou pour évaluer la dégradation du territoire de Tuvalu (Lewis, *op. cit.* ; Lewis, *op. cit.* ; Mimura, 1999 ; Church *et al.*, *op. cit.* ; Nurse *et al.*, 2014). Il y a ensuite les *scénarios socio-juridiques*, où les différents acteurs sociaux et politiques (juristes, journalistes, activistes, politiques) vont utiliser le scénario d'une submersion complète des atolls dans la mise à l'agenda du changement climatique.

La mise sur l'agenda est un outil de l'analyse des politiques publiques qui permet d'étudier la construction d'un problème en problème public et la prise en compte ou le rejet de celui-ci par les autorités. L'agenda politique est défini, selon les termes de P. Garraud, comme « l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions » (Garraud, 1990). À la suite des travaux de R. Cobb et C. Elder, on distingue différents agendas dont un agenda systémique (ou sectoriel) correspondant à l'ensemble des problèmes généraux (ou d'un secteur d'action publique) dont il est considéré qu'ils doivent être traités par le politique et un agenda institutionnel qui est la liste des problèmes à l'ordre du jour des autorités (Cobb et Elder, 1972). Celles-ci pourront mettre en œuvre des politiques publiques pour y répondre si elles en ont les moyens et la volonté. L'analyse de la mise à l'agenda met donc en avant l'étude de l'inscription des problèmes sur les différents agendas et en particulier le passage vers l'agenda institutionnel. Selon P. Hassenteufel, on peut distinguer trois phases (Hassenteufel, 2011, p. 49) :

- la première phase concerne « la formulation d'un problème en problème public, autrement dit la construction intellectuelle d'un problème individuel en problème collectif ». Dans le cas présent, il s'agit de la prise en compte du changement climatique et de ses conséquences.

17. J'ai formulé cet algorithme en m'appuyant sur la lecture d'un corpus de 59 publications en rapport avec Tuvalu (rapports, communiqué de presse et articles de blog) et de deux ONG internationales (Oxfam et Greenpeace) entre juillet 2001 et novembre 2011, ainsi que sur la lecture d'un corpus de 61 articles du *New Zealand Herald* mentionnant Tuvalu et la possible disparition de son territoire, publiés entre février 2000 et août 2014.

- à la suite de cette première phase est cherchée « l'imputation de la responsabilité du problème, autrement dit la désignation des causes collectives du problème », en l'occurrence la constatation d'un lien entre le changement climatique et les émissions de GES.
- enfin, la dernière phase voit « l'expression d'une demande auprès d'autorités publiques, qui correspond au sens strict à la publicisation du problème ». Ici, des demandes sont formulées auprès des États afin que ceux-ci s'accordent sur une diminution de leurs émissions ainsi que sur la mise en place d'une aide pour les pays les plus touchés par le changement climatique.

Cette approche séquentielle de la construction d'un problème public, dans la lignée des travaux de C. O. Jones (1970), n'est pas sans limites et fut l'objet de critiques qui lui reprochaient une vision trop linéaire. Les séquences ont en effet plus tendance à se chevaucher ou à s'entremêler qu'à se suivre dans un ordre prédéfini. Cette simplification de la réalité permet toutefois de saisir les grandes dynamiques de la prise en considération progressive d'un problème aussi complexe et global que le changement climatique. En effet, depuis plus de trente ans, la mise à l'agenda du changement climatique est le résultat d'un processus continu de recherches scientifiques synthétisées dans les rapports d'évaluation du GIEC et de publicisation du problème par des entrepreneurs de causes¹⁸. Parmi eux, certains vont alors mobiliser le cas des dégradations des territoires des États atolliens comme preuve de la réalité du changement climatique ainsi que le scénario de leur disparition comme argument de la gravité du problème et de l'obligation d'une action collective mondiale. Ce récit va alors être mobilisé par différents acteurs tels que des représentants de gouvernement, des ONG et les médias.

Tout d'abord, les porte-paroles des gouvernements des États atolliens ont pu appuyer leur discours à l'assemblée générale des Nations Unies en formulant la possibilité que leur territoire disparaisse sous les eaux. La première mention du problème à cette tribune remonte à 1987 lorsque le président des Maldives s'exprimait en ces termes :

« Quant à mon pays, les Maldives, une montée moyenne de deux mètres du niveau de la mer suffirait pour pratiquement submerger tout le pays composé de 1190 petites îles, dont la plupart sont situées à deux mètres à peine au-dessus du niveau moyen de la mer. Cela se traduirait par la mort d'une nation »¹⁹.

18. Il s'agit des acteurs qui publicisent les problèmes et portent leurs revendications auprès des autorités politiques compétentes (Kingdon, 2002).

19. Intervention du président de la République des Maldives lors de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, le 26 octobre 1987.

Si les représentants de Tuvalu aux Nations unies mentionnent également la disparition de leur territoire, ils insistent sur le refus de la solution migratoire. En 2001, l'ambassadeur de Tuvalu aux Nations unies demandait :

« Si le niveau de la mer continue à monter, où pourrions-nous nous cacher ? Demander en dernier ressort à des pays de nous accueillir au titre de réfugiés écologiques n'est pas ce que Tuvalu envisage pour le long terme »²⁰.

L'usage du récit de la disparition par les représentants des petits États insulaires au sein des tribunes internationales sert deux objectifs. Premièrement, il permet de maintenir à l'agenda la question de la réduction des émissions de GES. Deuxièmement, il permet d'introduire la question de l'aide financière et technique pour s'adapter au changement climatique²¹, mais également pour d'autres projets. En effet, les États atolliens ont besoin de l'aide internationale que ce soit pour des projets d'aide au développement ou bien pour assurer le fonctionnement de l'administration du pays²². Le récit de leur possible disparition leur permet d'attirer l'attention des bailleurs de fonds internationaux. Cependant, ils usent de celui-ci avec prudence afin de ne pas entretenir l'idée d'une situation désespérée et insoluble qui n'inciterait pas à investir dans des projets au sein des atolls et ferait du déplacement de leur population l'unique solution²³.

L'usage du récit de la disparition des États atolliens fut particulièrement important au cours de l'année 2009 en amont de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique de Copenhague (COP15) dont il était attendu un engagement fort dans la lutte contre le changement climatique. Tuvalu fut alors sur le devant de la scène médiatique en partie grâce à l'opposition de ses représentants au traité qui était

20. Intervention du président de la délégation de Tuvalu aux Nations unies lors de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, le 16 novembre 2001.

21. En 2009, lors d'un discours à la tribune des Nations unies, le Premier ministre tuvaluan, Apisai Ielemia demandait « aux principaux pays en développement de réduire sensiblement leurs émissions » et ajoutait qu'il y avait « besoin d'un engagement ferme en matière de financement et de ressources pour aider les pays vulnérables à devenir plus résistants face aux impacts des changements climatiques ». Intervention du Premier ministre de Tuvalu lors de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, le 26 septembre 2009.

22. En effet, en raison de leurs faibles ressources et de leurs capacités limitées de production, G. Bertram et R. Watters ont identifié seulement quatre sources de revenus (dont l'aide internationale) pour ces États qui furent alors désignés selon l'acronyme MIRAB pour *migration, remittances, aid et bureaucracy* (Bertram et Watters, 1985).

23. Lors de la réunion du Forum du Pacifique en septembre 2013, le Premier ministre de Tuvalu, Elene Sopoaga, clarifiait ainsi sa position concernant les propositions de déplacement de la population de Tuvalu en cas de disparition du territoire en déclarant que « cela ne devrait jamais être une option puisqu'elle accepte intrinsèquement l'échec [de la lutte contre le changement climatique] ». Source: Radio New Zealand, « Small Pacific states hope for real action on climate change », 2013 [en ligne: <<http://www.radionz.co.nz/international/pacific-news/220744/small-pacific-states-hope-for-real-action-on-climate-change>>]

en train d'être négocié et qu'ils trouvaient trop faible. La plupart des ONG et des membres de la société civile présents ont alors sauté sur l'occasion et ont rejoint Tuvalu pour dénoncer le manque d'engagement des États. On a pu voir de nombreuses personnes arborant des pancartes « *Stand with Tuvalu* » ou « *Tuvalu is the real deal* » dans le hall du Bella Center de Copenhague²⁴. En amont de cette conférence, certaines ONG internationales avaient également utilisé l'image de la disparition de Tuvalu pour renforcer leur plaidoirie. Ainsi, en prévision de la COP15, la branche néo-zélandaise de l'ONG Oxfam formulait une demande auprès du Parlement de Nouvelle-Zélande pour que le pays « augmente son aide auprès de ceux que l'on appelle les *réfugiés climatiques*, ces personnes déplacées par le changement climatique, comme [ils l'avaient] fait pour Tuvalu » (Oxfam New Zealand, 2007, p. 25). Deux ans plus tard, dans un rapport publié en 2009, Oxfam International expliquait qu'en raison de l'élévation du niveau marin « dans 50 ans [Tuvalu] aurait disparu » en associant ce constat d'échec à la nécessité pour les individus « de ne pas abandonner » en demandant aux dirigeants des pays riches « d'arrêter les émissions [de GES] et de donner aux pays en voie de développement les moyens pour [...] faire face aux effets nocifs du changement climatique » (Renton *et al.*, 2009, p. 37).

Enfin, le traitement médiatique de Tuvalu l'associe régulièrement avec le changement climatique et l'élévation du niveau marin. Ainsi, Chambers et Chambers ont illustré, à travers l'analyse de cinq documentaires, l'utilisation de Tuvalu comme exemple du sort qui attend le reste du monde si rien n'est fait pour lutter contre le changement climatique (Chambers et Chambers, 2007). La presse, lorsqu'elle traite de l'État atoll, fait également état de la possible disparition du territoire. En prenant l'exemple du *New Zealand Herald*, il est possible de constater que sur les 330 articles mentionnant Tuvalu entre mars 1999 et janvier 2015, plus d'un quart (93 articles) abordent le thème du changement climatique. Parmi ces derniers, deux articles sur trois (61 articles) présentent la disparition du territoire comme un scénario catastrophique pour le petit État océanien²⁵. En fonction des articles, Tuvalu devient une illustration des effets du changement climatique, un *canari dans la mine*²⁶ ou l'acteur principal d'un récit sur un État pouvant perdre son territoire.

24. Greenpeace, « Tuvalu stops play in Copenhagen by demanding legally-binding agreement », 2009. [En ligne <<http://www.greenpeace.org/international/en/campaigns/climate-change/tuvalu-stops-play-in-copenhagen-by-demanding-/blog/9157/>>]

25. Source : compilation réalisée par l'auteur des articles du *New Zealand Herald* sur Tuvalu de 1999 à 2014.

26. Cette expression a été utilisée par certains auteurs, tel R. Benwell, pour considérer le sort de Tuvalu comme un signal d'alarme pour l'ensemble de la planète en ce qui concerne les risques associés au changement climatique (Benwell, 2011). Par ailleurs, cette expression a été fortement critiquée par C. Farbotko qui soulignait son caractère stigmatisant pour Tuvalu (Farbotko, 2010).

Conclusion

Ce chapitre se proposait d'étudier le discours de la disparition du territoire de Tuvalu. Après une présentation historique de l'accession de l'État de Tuvalu à l'indépendance, il a été montré que c'est justement cette souveraineté (et la menace qui pèse sur elle) qui est au cœur du récent discours de la disparition. Ce discours fut ensuite analysé en tant que récit de politique publique en raison du caractère causal de sa description d'une situation future qu'il faut chercher à éviter. Plusieurs exemples d'usage de ce récit par différents acteurs furent alors replacés dans le cadre de la mise à l'agenda du changement climatique.

En effet, depuis l'indépendance de Tuvalu, le territoire du petit État insulaire est perçu en fonction de ses limites. Trop petit, trop éloigné, disposant de peu de ressources naturelles, celui-ci fut considéré comme peu propice au développement d'un État souverain. Cette vision négative du territoire de Tuvalu a évolué avec la prise en compte d'une élévation du niveau marin. Cette fois, c'est l'intégrité du territoire qui est en jeu dans les discours des acteurs, allant du constat d'une dégradation pour les plus modérés au scénario d'une disparition de l'État pour les plus pessimistes. Ce scénario a suscité un intérêt nouveau pour Tuvalu et les États atolliens. Il peut être envisagé comme un récit de politique publique permettant d'apporter un argument simple (en faisant le lien entre l'élévation du niveau marin et la submersion des atolls peu élevés de Tuvalu) dans les débats de la mise à l'agenda du changement climatique. Ce récit sert alors à justifier l'importance et l'urgence d'une prise de décision pour éviter la réalisation de ce scénario. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, différents acteurs politiques, médiatiques ou activistes font référence à la potentielle disparition des États atolliens, notamment avec une intensité particulière en amont de grands rassemblements internationaux sur les négociations climatiques comme celui de Copenhague en 2009.

Bibliographie

ASIAN DEVELOPMENT BANK, « Tuvalu 2008-2012 », Mandaluyong City, Philippines, Asian Development Bank, 2008, (« Country Partnership Strategy »).

BADIE Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'unité sociale du respect.*, Paris, Fayard, 1995.

BELLARD Celine, LECLERC Camille et COURCHAMP Franck, « Potential Impact of Sea Level Rise on French Islands Worldwide », *Nature Conservation*, novembre 2013, p. 75.

BENWELL Richard, « The Canaries in the Coalmine: Small States as Climate Change Champions », *The Round Table*, 1^{er} avril 2011, vol. 100, n° 413, p. 199-211.

BERTRAM Geoff et WATTERS Ray, « The MIRAB economy in South Pacific microstates », *Pacific Viewpoint*, vol. 26, n° 3, 1985, p. 497-519.

BLITZ Brad K., « Statelessness and Environmental-Induced Displacement: Future Scenarios of Deterritorialisation, Rescue and Recovery Examined », *Mobilities*, vol. 6, n° 3, septembre 2011, p. 433-450.

CHAMBERS Anne Fauvre et CHAMBERS Keith Stanley, « Five Takes on Climate and Cultural Change in Tuvalu », *The Contemporary Pacific*, vol. 19, n° 1, 2007, p. 294-306.

CHEVALIER Emilie, « La gouvernance des migrations climatiques: une clé de lecture géopolitique de l'évolution des territorialités dans le Pacifique insulaire au XXI^e siècle », in *Les défis de la gouvernance politique, économique et juridique dans un Pacifique en mutation*, colloque du GDI-PIPSA, juin 2014, Punaauia, Tahiti, Polynésie française, [En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01134608>].

CHURCH John A., CLARK Peter U., CAZENAVE Anny *et al.*, « Sea Level Change », in Thomas F. Stocker, Dahe Qin, Gian-Kasper Plattner, Melinda M.B. Tignor, Simon K. Allen, Judith Boschung, Alexander Nauels, Yu Xia, Vincent Bex, Pauline M. Midgley (éd.), *Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge, UK et New York, USA., Cambridge University Press, 2013, p. 1137-1216.

COBB Roger W. et ELDER Charles D., *Participation in American Politics: The Dynamics of Agenda-Building*, Boston, Allyn and Bacon, 1972, 182 p.

CONNELL John, « Atu Tuvalu: Group of Eight », *Hemisphere*, 1980, p. 102-107.

CONNELL John, « Independence, Dependence and Fragmentation in the South Pacific », *GeoJournal*, vol. 5, n° 6, 1981, p. 583-588.

CONNELL John, « Country Report N° 19: Tuvalu » in South Pacific Commission and International Labour Organisation (dir.), *Migration, Employment and Development in the South Pacific*, Noumea (Nouvelle-Calédonie), South Pacific Commission and International Labour Organisation, 1983.

CONNELL John, « Climatic Change: A New Security Challenge for the Atoll States of the South Pacific », *The Journal of Commonwealth & Comparative Politics*, vol. 31 n° 2, juillet 1993, p. 173-192.

COURNIL Christel, « A la recherche d'une protection pour les "réfugiés environnementaux" : actions, obstacles, enjeux et protections », *Revue Asylon(s)*, 2008.

COURNIL Christel, « Les réfugiés écologiques : quelle(s) protection(s), quel(s) statut(s) ? », *Revue du Droit Public*, 2006, p. 1035-1066.

FABREGOULE Catherine, « Changements climatiques et perspective de disparition physique de l'État », *Annuaire français de relations internationales*, vol. 12, 2011, p. 95-113.

FARBOTKO Carol, « Wishful sinking: Disappearing Islands, Climate Refugees and Cosmopolitan Experimentation », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 51, n° 1, avril 2010, p. 47-60.

GARRAUD Philippe, « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, 1990, p. 17-41.

GERRARD Michael et WANNIER Gregory E., *Threatened Island Nations: Legal Implications of Rising Seas and a Changing Climate*, Cambridge, UK, New York, USA, Cambridge University Press, 2013.

HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2011.

HCR, OIM et NRC, « Climate Change and Statelessness: An Overview », Bonn, 2009. [En ligne : <http://unfccc.int/resource/docs/2009/smsn/igo/048.pdf>].

JONES Charles O., *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970, 170 p.

KINGDON John W., *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, Longman Publishing Group, 2002, 280 p.

LALLEMANT Hervé R., « L'apatridie climatique et la disparition d'État dans le Pacifique Sud », *Revue juridique polynésienne*, 2009, p. 77-94.

LEWIS James, « Sea Level Rise Tonga, Tuvalu (Kiribati) », Marshfield, Commonwealth Expert Group on CLimatic Change and Sea-Level Rise, 1988, p. 100.

LEWIS James, « Sea Level Rise: Some Implications for Tuvalu », *The Environmentalist*, vol. 9, n° 4, 1989a, p. 269-275.

LEWIS James, « The Vulnerability of Small Island States to Sea Level Rise: The Need for Holistic Strategies », *Disasters*, vol. 14, n° 3, 1989b, p. 241-249.

MACDONALD Barrie, *Cinderellas of Empire. Towards a History of Kiribati and Tuvalu*, Canberra, Londres, Australian National University Press, 1982.

MACDONALD Barrie, « The separation of the Gilbert and Ellice Islands », *The Journal of Pacific History*, vol. 10, n° 4, janvier 1975, p. 84-88.

MCADAM Jane, « Disappearing States : Statelessness and the Boundaries of International Law », in Jane MCADAM, (éd.). *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, Oxford, Hart Publishing Limited, 2010, (2), p. 105-130.

MCADAM Jane, « Historical Cross-Border Relocations in the Pacific: Lessons for Planned Relocations in the Context of Climate Change », *The Journal of Pacific History*, vol. 49, n° 3, juillet 2014, p. 301-327.

MCADAM Jane, « Refusing 'Refuge' in the Pacific:(De) Constructing Climate-Induced Displacement in International Law », *University of New South Wales Faculty of Law Research Series*, 2010, [En ligne : <http://law.bepress.com/unswwp/flrps10/art27/>].

MCADAM Jane, « Relocation and Resettlement from Colonisation to Climate Change: the Perennial Solution to 'Danger Zones' », *London Review of International Law*, vol. 3, n° 1, mars 2015, p. 93-130.

MCADAM Jane, « Swimming Against the Tide: Why a Climate Change Displacement Treaty is not 'the' Answer », *International Journal of Refugee Law*, vol. 23, n° 1, 2011.

MIMURA Nobuo, « Vulnerability of Island Countries in the South Pacific to Sea Level Rise and Climate Change », *Climate Research*, vol. 12, 1999, p. 137-143.

MULLER Pierre, « Référentiel », in Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT et Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e éd. actualisée et augmentée, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010.

MUNRO Doug et FIRTH Stewart, « From Company Rule to Consular Control: Gilbert Island Labourers on German Plantations in Samoa, 1867-96 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 16, n° 1, octobre 1987, p. 24-44.

NEW ZEALAND MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS & TRADE, *New Zealand's immigration relationship with Tuvalu*. [En ligne : <<http://www.mfat.govt.nz/Foreign-Relations/Pacific/NZ-Tuvalu-immigration.php>>].

NURSE Leonard A., MCLEAN Roger F., AGARD John *et al.*, « Small Islands », in Vincente R. BARROS, Christopher B. FIELD, David Jon DOKKEN, Michael D. MASTRANDREA, Katharine J. MACH, T. Eren BILIR, Monalisa CHATTERJEE, Kristie L. EBI, Yuka Otsuki ESTRADA, Robert C. GENOVA, Betelhem GIRMA, Eric S. KISSEL, Andrew N. LEVY, Sandy MACCRACKEN, Patricia R. MASTRANDREA, Leslie L. WHITE, (éd.). *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 2014, p. 1613-1654.

OFFICE OF THE PRIME MINISTER et MINISTRY OF NATURAL RESOURCES AND ENVIRONMENT, « Tuvalu's National Adaptation Programme of Action », Vaiaku, Fongafale, Funafuti, Ministry of Natural Resources and Environment. Department of Environment, 2007.

OXFAM NEW ZEALAND, « Oxfam New Zealand Submission to the Parliamentary Select Committee on Foreign Affairs, Defence, and Trade on the Inquiry into New Zealand's Relationships with South Pacific Countries. », 2007. [En ligne : http://www.parliament.nz/resource/en-nz/49SCFDT_EVI_00DBSCH_INQ_7668_1_A47024/6285e7411fcc77bd5aea14ddc204a96186823743].

PARK Susin, « Climate Change and the Risk of Statelessness: The Situation of Low-lying Island States », Genève, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2011, (« Legal and Protection Policy Research Series »), p. 24.

PIGUET Etienne, « Des apatrides du climat? », *Annales de géographie*, vol. 683, n° 1, 2012, p. 86.

PIRAZZOLI Paulo A., MONTAGGIONI L. F., SALVAT B. *et al.*, « Late Holocene Sea Level Indicators from Twelve Atolls in the Central and Eastern Tuamotus (Pacific Ocean) », *Coral Reefs*, vol. 7, n° 2, janvier 1988, p. 57-68.

RADAELLI Claudio M., « Logiques de pouvoir et récits dans les politiques publiques de l'Union européenne », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, 2000, p. 255-276.

RAYFUSE Rosemary, « International Law and Disappearing States: Utilising Maritime Entitlements to Overcome the Statehood Dilemma », *University of New South Wales Faculty of Law Research Series*, vol. 52, November, 2010, p. 1-13.

RAYFUSE Rosemary, « W(h)ither Tuvalu? International Law and Disappearing States », in *International Symposium of Islands and Oceans*, Ocean Policy Research Foundation of Japan, Tokyo, 2009.

RAYFUSE Rosemary et CRAWFORD Emily, « Climate Change, Sovereignty and Statehood », *Sydney Law School Research Paper*, vol. 59, n° 11, 2011.

RENTON Alex, GRAINGER Matt, MITCHELL Anna *et al.*, « Suffering the Science: Climate Change, People, and Poverty », Londres, Oxfam International, 2009, (« Oxfam Briefing Paper »).

ROE Emery, *Narrative Policy Analysis: Theory and Practice*, Durham, USA, Duke University Press, 1994.

SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario et VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, 2^e éd., Paris, Dalloz, 2006.

STATISTICS NEW ZEALAND, *2013 Census*, 2013. [En ligne: <http://www.stats.govt.nz/Census/2013-census/profile-and-summary-reports/ethnic-profiles.aspx?request_value=24724&parent_id=24706&tabname=#24724>].

STONE Deborah A., « Causal Stories and the Formation of Policy Agendas », *Political Science Quarterly*, vol. 104, n° 2, 1989, p. 281-300.

TISDELL Clem et FAIRBAIRN T'eo Ian, « Development Problems and Planning in a Resource-Poor Pacific Country: the Case of Tuvalu », *Public Administration and Development*, vol. 3, n° 4, 1983.

WARRICK Robert et OERLEMANS Johannes, « Sea Level Rise », in John T. Houghton, Gareth J. Jenkins, J.J. Ephraums, (éd.). *Climate Change: The IPCC Scientific Assessment*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990, p. 257-281.

WONG Derek, « Sovereignty Sunk? The Position of 'Sinking States' at International Law », *Melbourne Journal of International Law*, vol. 14, n° 2, décembre 2013, p. 346.

YAMAMOTO Lilian et ESTEBAN Miguel, « Atoll Island States and Climate Change: Sovereignty Implications », *UNU-IAS Working Paper*, 2011.

YAMAMOTO Lilian et ESTEBAN Miguel, *Atoll Island States and International Law*, Berlin, Heidelberg, Springer Berlin Heidelberg, 2014, 307 p.

YAMAMOTO Lilian et ESTEBAN Miguel, « Vanishing Island States and Sovereignty », *Ocean and Coastal Management*, vol. 53, n° 1, 2009.

9

Politique de l'expertise: de l'inégalité des affirmations scientifiques au sein des territoires de la connaissance¹

Shelley FELDMAN

Comment des interprétations concurrentes d'analyses basées sur l'évidence empirique façonnent-elles la compréhension de l'état actuel de l'agriculture mondiale? Comment l'examen de la place laissée à ces interprétations ouvre-t-elle à la compréhension des conditions actuelles de la production et de la critique des connaissances? Ce chapitre part de l'accueil fait aux rapports de l'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (EICSTAD²) pour montrer le pouvoir exercé par les communautés de la connaissance sur notre manière d'envisager l'avenir de l'agriculture et d'élaborer des politiques susceptibles de le réaliser. Depuis leur publication en 2008, ces rapports ont été ignorés par les institutions internationales qui en avaient pourtant assuré le financement et la promotion auprès de plus de soixante gouvernements.

Ainsi l'Organisation mondiale des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), par exemple, a organisé un forum en ligne pour examiner exactement la même question que celle traitée par l'EICSTAD : comment assurer une production alimentaire suffisante et accessible pour une population

1. Les questions de fond soulevées dans cet article font partie d'une collaboration avec S. Biggs (Feldman et Biggs, 2012).

2. Plus connu par son sigle en anglais : IAASTD

mondiale en pleine croissance? La conclusion part d'une approche malthusienne: pour répondre à la demande alimentaire croissante d'une population mondiale en pleine expansion, étant donné le déclin attendu de la productivité agricole, le changement climatique, la compétition avec les biocarburants et les limites de l'investissement public, il est nécessaire d'adopter une nouvelle stratégie basée sur la technologie. Comme le résume la FAO, « *Le défi technologique*³ consiste à renverser cette tendance, étant donné qu'une augmentation linéaire continue des rendements à l'échelle planétaire, suivant le modèle établi ces cinq dernières décennies, ne suffirait pas pour satisfaire les besoins alimentaires ». (FAO, 2009a, p. 2; FAO, 2009b).

Le Rapport sur le développement dans le monde 2008, « L'Agriculture au service du développement », de la Banque mondiale (World Bank 2008, p. 15), autre financeur de l'EICSTAD, identifie de même les bénéfices potentiels des nouvelles technologies ainsi que le risque « de rater cette opportunité si la communauté internationale du développement n'augmente pas significativement son aide aux pays intéressés ». Prenant acte de la crise alimentaire en Afrique, ce rapport suggère que de telles crises pourraient en partie s'expliquer par une incapacité à tirer parti des stratégies impulsées dans le cadre de la Révolution verte. Par conséquent, il propose une aide institutionnelle multilatérale en faveur d'une stratégie technologique visant à accroître la production alimentaire, tout en reconnaissant que l'environnement institutionnel actuel, contrairement à celui qui avait accompagné la Révolution verte, suppose de nouvelles pratiques en matière d'investissement, entraînant une modification des régimes de propriété intellectuelle et un renforcement des acteurs privés – ces deux marques de fabrique du projet néolibéral. Cette intervention remet en cause les anciennes stratégies de développement protectionniste et, comme le suggèrent P. Evans et W. Sewell (2013, p. 35), a contraint plusieurs pays, sous « la contrainte du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale », à ouvrir leurs frontières aux capitaux et aux marchandises et à se concentrer sur les biotechnologies, afin d'assurer leurs besoins alimentaires. Ces changements se sont accompagnés d'une privatisation d'entreprises publiques, de la levée du contrôle des capitaux, d'une dérégulation des marchés et de la réduction des systèmes de protection sociale lorsqu'ils existaient.

Nous interrogeons dans ce chapitre cette approche de la question alimentaire, étroitement centrée sur les solutions technologiques, ainsi que les hypothèses malthusiennes qui la sous-tendent, et les intérêts qui s'opposent à une prise en compte plus globale de la problématique agricole en lien avec la production durable, les communautés, les modes de vie et l'environnement. Nous nous appuyons pour cela sur l'approche développée par l'EICSTAD au cours de quatre

3. Les italiques sont de l'auteure.

années d'évaluation et de planification stratégique menées par des participants venant de positions multiples⁴ à partir de quatre problèmes clés : la faim et la pauvreté, la nutrition et la santé, les inégalités et les moyens de subsistance en milieu rural, et l'environnement (Mcintyre *et al.*, 2009). L'objectif initial était de fournir une analyse globale de la manière dont les systèmes, connaissances, dispositifs institutionnels, politiques et investissements, existants ou émergents, liés à l'agriculture, entravent ou facilitent le développement durable et de suggérer des réponses à ces problèmes clés pouvant contribuer à la création d'une agriculture, de communautés et de moyens de subsistance durables (Ishii-Eiteman, 2010).

En utilisant le cadre analytique des communautés épistémiques et d'experts (Haas, 1992), nous mettons à jour les divergences d'interprétations entre les institutions multilatérales qui ont financé l'initiative et les solutions proposées par l'EICSTAD pour répondre au problème de l'alimentation de la population mondiale. Ce travail s'inscrit dans la continuité de celui de P. Haas (1992) et J. Sebenius (1992) sur les communautés épistémiques et plus particulièrement sur la manière dont le Collège international des sciences du territoire (Cist) conceptualise la notion de *territoire* comme la construction sociale d'un lieu qui donne corps à la façon dont sont produites les significations et dont se constituent le pouvoir et l'institutionnalisation d'intérêts particuliers (Beckouche *et al.*, 2012). Le *territoire* et la manière dont il construit les significations et pratiques sociales comprennent les modes de réalisation de processus intégrant la reproduction des relations sociales à l'œuvre dans les notions d'appartenance, de normativité et de subsistance sociale. De tels modes de réalisation sont constitués au sein de et par des relations socio-naturelles particulières, ou ce qu'A. H. Alkon (2013, p. 663) définit comme des « relations sociales intrinsèquement écologiques et [...] des relations écologiques intrinsèquement sociales ». La lecture concomitante des communautés épistémiques, de l'expertise et de la science des territoires montre que « *ce que nous savons* » est ancré dans des projets sociaux et politiques historiquement constitués, et que « *la manière dont nous le savons* » est déterminée par des *choix* épistémologiques spécifiques qui posent les bases des affirmations scientifiques.

Une telle approche dialogique illustre non seulement la compréhension que l'on peut avoir des communautés épistémiques comme groupe partageant un

4. L'EICSTAD comprend plus de 400 auteurs et un bureau représentatif. Elle a été financée par des gouvernements et agences internationales, dont la Banque mondiale, la FAO et le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement). Cette initiative est née d'une volonté de comprendre le rôle des connaissances, sciences et technologies agricoles pour renforcer la production, réduire la faim et la pauvreté, améliorer les moyens de subsistance ruraux et encourager un développement durable sur le plan environnemental, social et économique. Pour un examen de ses objectifs, de son organisation et de son expérience, voir Jiggins, 2008 ; Feldman, Biggs et Raina, 2010 ; Feldman et Biggs, 2012, et le rapport en sept volumes de McIntyre, Herren, Wakhungu, et Watson publié en 2009.

point de vue et défendant une position particulière, mais permet également d'aborder de façon critique la confusion entre science et politique. Par exemple, Bates et Krueger (1993, p. 456) ont montré que les communautés épistémiques « acquièrent de l'influence » et façonnent les politiques⁵, et S. Jasanoff (1987, p. 195) nous rappelle que « les faits font autorité pas nécessairement parce qu'ils sont empiriquement vérifiés, mais parce qu'ils sont validés par des processus de négociation informelle et peuvent trouver leur place dans un ensemble structuré d'hypothèses et de conclusions partagées ». Ces divers éléments suggèrent que les hypothèses qui encadrent le travail des communautés épistémiques, aussi valides qu'elles puissent paraître, sont en même temps des affirmations politiques qui représentent des intérêts particuliers.

La FAO, la Banque mondiale, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et le secteur privé, par exemple, s'accordent sur une vision de l'agriculture centrée sur l'accroissement de la production et sur les moyens d'y parvenir (FAO, 2009a et 2009b ; Banque mondiale, 2008). Selon eux, la phytologie et les nouvelles techniques agronomiques sont les premiers moteurs du changement, et le travail salarié contribue plus efficacement à l'augmentation de la production et à la réduction de la pauvreté que l'agriculture de subsistance, à petite échelle ou indépendante. Ces hypothèses et axes politiques implicites fournissent les bases de la constitution d'un réseau de professionnels « disposant d'une expertise faisant autorité pour l'élaboration des politiques » (Haas, 1992 ; Cross, 2012, p. 1). Elles servent également de fondements aux réformes politiques. Cependant, comme le souligne M. Rizzo (2009) dans son évaluation critique du *Rapport sur le développement dans le monde* (RDM), ces documents ne doivent pas être considérés comme des directives opérationnelles internes, mais bien comme « des signaux de la Banque Mondiale concernant ses prises de position publiques et ses intentions ». Cet intérêt prononcé pour l'augmentation de la production crée une vision particulière de l'état actuel de l'agriculture et des conditions et ressources sociales nécessaires à son amélioration, qui inclut l'élaboration de lignes directrices politiques. Ainsi, le RDM bâtit la trame des solutions particulières à donner à une crise agricole supposée, ne laissant que peu de place à des explications ou conceptions alternatives. Dans son étude sur le rôle des économistes néolibéraux dans les politiques concernant le compte de capital, J. Chwioroth (2007, p. 459) le confirme ; il suggère que la nomination d'un groupe d'experts est susceptible d'être motivée par la volonté d'une institution de « renforcer sa crédibilité et protéger ses intérêts politiques », ainsi que par la nécessité de légitimer ses intérêts et revendications.

De plus en plus souvent, les communautés épistémiques ont une dimension mondiale, elles exercent une expertise transdisciplinaire, et partagent

5. Voir aussi McNeill et St. Clair, 2011 ; Haas, 2011 ; Cross, 2012.

une préférence éthique pour l'action. Leur caractère supranational, multidisciplinaire, et pluriel peut ajouter de la crédibilité à leurs affirmations car il donne l'impression de leur permettre de passer par-dessus les intérêts nationaux et d'annihiler les formes de production de connaissances historiquement marquées. La multidisciplinarité suggère également un sens de l'intégration dépassant la hiérarchie des disciplines en rendant moins visibles les divergences épistémologiques pouvant se produire entre elles ou en leur sein. Les membres d'une communauté épistémique étant souvent sélectionnés précisément en raison d'un terreau épistémologique commun, les conversations au sein de la communauté excluent souvent les analyses et interprétations alternatives. Cependant, lorsque la sélection des membres d'une communauté intègre des parties prenantes et disciplines diverses, comme dans le cas de l'EICSTAD, il y a de fait plus de possibilités de débats entre institutions ou régions du monde. Par conséquent, lorsque la communauté de l'EICSTAD n'a pas confirmé le point de vue dominant selon lequel l'innovation technologique est le principal facteur de croissance et de durabilité dans l'agriculture, les rapports ont commencé à être ostracisés : leur lancement international en 2008 et leur publication en 2009 ont été passés sous silence.

Dans l'ensemble, ces pratiques suggèrent que la vision hégémonique de la croissance agricole doit pour s'imposer empêcher le débat et exclure les interprétations et approches divergentes sur l'augmentation de la production, en particulier les alternatives qui supposent que la croissance et les options politiques pour la mettre en œuvre sont étroitement liées aux modes de consommation, aux choix écologiques et aux stratégies de subsistance. Comme je le développerai ci-dessous, Vanloqueren et Baret (2009) montrent comment le succès des régimes biotechnologiques dépend du « verrouillage » des innovations agro-écologiques. Après un bref passage en revue du projet de l'EICSTAD, j'étudierai la capacité des communautés épistémiques et d'experts à penser de manière innovante les résultats de l'EICSTAD et leur relation avec les politiques de production de connaissances.

État des lieux de la recherche agricole contemporaine : brève généalogie de l'EICSTAD⁶

Le projet EICSTAD avait pour objectif d'évaluer la situation actuelle de l'agriculture pour répondre aux besoins des générations futures. Son fonctionnement

6. Cette partie est largement tirée de Feldman, Biggs, et Raina, 2010 et de Feldman et Biggs, 2012.

a été établi par un bureau représentatif et un secrétariat, responsables des prises de décision, en lien avec une équipe constituée de scientifiques liés au GCRAI, à la communauté internationale de la recherche, au secteur privé, aux organisations de la société civile, aux instituts de recherche nationaux et à l'université⁷. Une originalité de l'EICSTAD a été de reconnaître la persistance de la pauvreté dans le monde et d'affirmer que les stratégies visant à augmenter la production alimentaire devaient s'appuyer sur la compréhension des processus de différenciation sociale et économique, tout autant que sur l'étude des relations entre la terre, le travail et les échanges qui, ensemble, déterminent la production et surtout son caractère durable. Comme l'a dit dans une conférence Rothschild (2005), ancien directeur général de l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) et conseiller scientifique en chef auprès du ministre australien du Développement à l'étranger :

« La grande complexité des causes de la pauvreté et de ses solutions requiert un mélange équilibré de sciences techniques et sociales sur le long terme afin que les résultats de la recherche, réinjectés dans les pratiques et politiques de développement, contribuent significativement à la réduction de la pauvreté. La technologie offre peu de solutions miracles, même si ces dernières ont souvent les faveurs des hommes politiques et de certains bailleurs de fonds ».

Bien que l'EICSTAD soit antérieure aux crises de 2008, elle a pointé dès ses origines le paradoxe que constitue l'augmentation spectaculaire des rendements agricoles, liée à des pratiques à la fois plus intensives et plus extensives, en relation avec sa faible capacité à atténuer la pauvreté urbaine et rurale à grande échelle. Ce paradoxe prend en compte le coût de la progression des rendements lorsque cette dernière tend à accentuer la différenciation entre les propriétaires terriens ou qu'elle échoue à répondre aux préoccupations grandissantes en matière de durabilité écologique. Ainsi, plutôt que de se concentrer sur la production en soi, l'EICSTAD a exploré les *intersections* entre la recherche agricole et les pratiques technologiques en tant que processus porteurs de différentes possibilités pour renforcer la croissance, réduire la pauvreté et faciliter la durabilité sociale, économique et écologique. Alors que les grandes agences multi et bilatérales affichent des ambitions similaires en matière de réduction de la pauvreté et d'écologie, leur « intérêt [plus étroit] pour l'innovation technologique font de la pauvreté et de la durabilité écologique des questions plus corrélatives que constitutives » (Feldman et Biggs, 2012, p. 6).

De plus, le caractère multidisciplinaire du groupe de chercheurs de l'EICSTAD – dont les expertises complémentaires représentaient différentes positions institutionnelles au sein de la communauté agricole – les plaçait dans une situation

7. Pour une liste des membres, voir <http://www.agassessment.org/index.cfm?Page=Bureau&ItemID=7>.

optimale pour répondre à la complexité des enjeux identifiée par Rothschild et à son scepticisme par rapport aux « solutions miracles ». Ensemble, les chercheurs de l'EICSTAD ont tenté de construire une vision de l'agriculture basée sur l'évidence empirique et qui contribuerait aux futures recherches et options politiques dans ce domaine. Par ailleurs, l'EICSTAD tirait parti d'une autre forme de participation collective en mettant les versions intermédiaires des rapports à la disposition de ses divers publics, notamment les chercheurs et décideurs politiques nationaux et internationaux. Les premières versions des chapitres et autres documents étaient mis sur des sites internet publics et les visiteurs étaient encouragés à fournir un retour. Cette pratique a permis aux chercheurs de prendre en compte les points de vue de participants bien au-delà des 400 experts officiels de l'EICSTAD.

L'objectif de l'EICSTAD d'engager la croissance agricole dans la voie de la création ou de la sécurisation d'environnements, de communautés et de moyens de subsistance durables prenait également acte de l'existence d'une tendance historique inverse, l'affirmation de l'agriculture et de la recherche agricole comme domaines d'étude autonomes⁸, indépendants de toute externalité et capables de générer des solutions adaptées aux contraintes de la production par le déploiement d'une expertise technique. Au contraire, au lieu de privilégier certains modèles et d'en exclure ou délégitimer d'autres⁹, une partie des chercheurs de l'EICSTAD, en s'appuyant sur les quatre problèmes clés posés par Herren, se sont efforcés de replacer l'agriculture dans sa relation avec la pauvreté rurale, la sécurité alimentaire, la durabilité environnementale et les stratégies de subsistance. Ensemble, ces enjeux problématiques fournissaient une méthode critique pour évaluer une grande diversité de solutions technologiques et des coûts qu'elles entraîneraient pour transformer les capacités productives. Parallèlement, le caractère multidisciplinaire et multi-institutionnel des chercheurs offrait l'occasion de dépasser les frontières de perspectives basées sur un seul domaine académique, une seule approche ou une seule institution et de proposer au contraire des interprétations multiples de la situation actuelle de l'agriculture et des options possibles pour son développement. Ainsi, la diversité de l'expertise dans le groupe a introduit des acceptions normatives et non

8. Les stratégies visant à augmenter les rendements agricoles ont tendance à se concentrer sur la manipulation génétique des plantes ou sur les techniques de production. Voir par exemple, le CIMMYT pour le maïs et le blé, l'IRRI pour le riz et l'IMMI pour l'eau, ou les approches disciplinaires dans la recherche aux États-Unis. Cela ne remet pas en question l'importance de cette recherche, mais interroge plutôt le rôle prépondérant qu'elle joue en tant que base pour l'élaboration des politiques. Aujourd'hui, les entreprises privées et la Fondation Gates contribuent également à la recherche agricole ; voir Gore, 2011.

9. Voir Stokstad, 2008 ; CGIAR *et al.*, 2009. Tous deux emploient le terme (codé) de « rigueur scientifique » et « analyse rigoureuse » pour souligner la subordination à une tradition méthodologique unique.

normatives de la recherche agricole qui ont contribué à expliquer la complexité des systèmes agricoles contemporains.

L'expertise régionale était également un marqueur clé du projet qui intégrait des scientifiques, des universitaires et des membres d'organisations de la société civile dans le domaine agricole au niveau national, ainsi que des représentants d'institutions internationales et du secteur privé. Au départ, les différents rapports régionaux – Asie Centrale et de l'Ouest et Afrique du Nord ; Asie de l'Est et du Sud et Pacifique ; Amérique latine et Caraïbes ; Amérique du Nord et Europe ; et Afrique Subsaharienne – ne devaient être que des documents d'appui à l'élaboration d'une synthèse globale à l'intention des décideurs. Cependant, les données solides présentées dans ces rapports, la portée des problèmes qui y ont été développés et la diversité des pratiques, profils et contraintes institutionnelles qui en ont émergé nous imposaient d'en rendre compte dans notre évaluation. Ces rapports incitaient également au scepticisme quant au paradigme normatif du renforcement technologique de la production né dans le sillage de la Révolution verte.

Ce scepticisme prêtait aussi attention aux distinctions qui permettent de comprendre les différentes temporalités et formations institutionnelles qui ont façonné les interventions agricoles. Par exemple, la Révolution verte et la révolution génétique se caractérisent par des conditions sociales et des formes institutionnelles distinctes. Les « exigences de la modernisation » – dont l'objectif est de développer les capacités de recherche au sein même des pays à travers une aide au secteur public visant à intensifier les transferts de technologies et l'adaptation locale des nouvelles technologies et pratiques – sont emblématiques de la Révolution verte. La révolution génétique, au contraire, « se plie aux injonctions néolibérales de la mondialisation économique, [notamment] à la nécessité de dégager des bénéfices et des profits privés sous forme de rendements élevés pour les actionnaires des grandes entreprises agro et biotechnologiques d'échelle mondiale » (Parayil, 2003, p. 973). Les impératifs de la mondialisation économique néolibérale comprennent également la privatisation des « moyens et sources de production de connaissances [et] le déploiement de stratégies pour contrôler le savoir collectif à travers des régimes de droits de propriété intellectuelle » (Parayil, 2003, p. 974). Le discours de modernisation et le discours néolibéral reposent tous deux sur une logique malthusienne qui postule la nécessité d'apporter une solution technologique à la crise imminente de la production alimentaire destinée à une population croissante, mais leurs traits principaux, leurs structures de mise en œuvre et leurs bénéficiaires, ainsi que leurs conséquences sur la biodiversité, la petite production agricole, les relations de travail et la durabilité sont distincts.

Si, avec le recul, certains chercheurs de l'EICSTAD reconnaissaient que les crises écologiques et sociales, notamment celles liées aux coûts de la Révolution

verte, avaient des conséquences négatives sur les capacités productives, ils n'en considéraient pas moins ces crises comme extérieures aux besoins immédiats d'augmentation de la production alimentaire. D'autres participants, conscients des crises actuelles relatives au climat, à l'eau et la qualité de la terre, ont fait valoir qu'il n'était plus possible d'ignorer les coûts des interventions des années 1960 pour les producteurs et l'environnement¹⁰. Ils ont soutenu qu'il est crucial de réinscrire les nouvelles technologies agricoles dans une approche multidisciplinaire qui articule les changements dans la production agricole à des pratiques durables, attentives à l'écologie, à la résilience des communautés et à la vie des producteurs et consommateurs. Cette position remet en question la pertinence d'une « agriculture mondialisée pour le développement » comme ont permis de la montrer la reconnaissance par le rapport principal de la complexité du monde agricole et de la diversité des problèmes qui affectent la croissance et la durabilité selon les régions, et la décision de mettre les rapports régionaux à disposition du public.

Communautés épistémiques et possibilité d'une remise en cause du statu quo

La nature de la production du savoir scientifique, le développement des options politiques et le « processus d'élaboration et le contenu des accords de coopération » (Sebenius, 1992, p. 351)¹¹ font l'objet d'un vif débat. Dans cette partie, j'analyse ce que K. Knorr-Cetina (1999) appelle les « machineries de la construction des connaissances » et la manière dont les connaissances scientifiques sont *fabriquées* plutôt que *découvertes*. Mon intention n'est pas d'embrasser ici le vaste champ des études sur la construction sociale des sciences, mais plutôt d'étudier comment une pratique scientifique normative a été déployée pour discréditer l'interprétation que l'EICSTAD a élaborée à partir des données. Pour ce faire, j'entends montrer pourquoi on ne peut supposer que la pratique des sciences agronomiques est objective ou désintéressée et comment les relations de pouvoir au sein des communautés épistémiques influent sur

10 Voir Parayil, (2003) et Feldman et Biggs, (2012) pour une bibliographie complète, une lecture critique et une comparaison entre la Révolution verte et la révolution génétique, et Conway (1998) pour une discussion sur les bénéfices d'une intégration des avancées technologiques visant à rendre la Révolution verte plus durable en matière d'environnement. Pour une réflexion sur les OGM, voir Heinemann (2009).

11 Cela ne revient pas à une approbation complète de l'importance accordée par Sebenius à la prise de décision rationnelle et individuelle et à l'utilisation d'un modèle théorique/logique plutôt qu'à un travail de fond sur les données empiriques.

les prises de décisions et les politiques agricoles. Cet angle de réflexion met en lumière les outils, les connaissances et les institutions qui autorisent et reproduisent des formes particulières d'analyse et leur implication dans la production du savoir. Dans la continuité de Y. Ezrahi (1980), je conçois la production de connaissances comme un processus démocratique où les scientifiques peuvent soit adhérer à une discipline et à ses normes soit, dans une perspective multidisciplinaire et de débat, travailler sur des données factuelles et des innovations conceptuelles pour proposer des explications et des solutions alternatives plausibles à un problème ou un paradoxe donné.

La volonté de prendre part à un tel dialogue, de discuter les évidences empiriques et d'explorer un éventail d'arguments possibles et plausibles constitue précisément le plus grand apport du travail multidisciplinaire. Dans le cas qui nous occupe, le refus de se livrer à ces échanges a mis au jour les différents intérêts politiques qui ont laissé leur marque sur le projet d'EICSTAD et les inégalités de pouvoir qui ont amené les chercheurs à se diviser. Ces intérêts ne sont pas sans rappeler le concept d'épistémè proposé par M. Foucault (1966), auquel il donne une nouvelle définition en 1977, « comme le dispositif stratégique qui permet de trier, parmi tous les énoncés possibles, ceux qui vont pouvoir être acceptables à l'intérieur [] d'un champ de scientificité [] ». C'est le dispositif qui permet de séparer, non pas le vrai du faux, mais l'inqualifiable scientifiquement du qualifiable » (Foucault, 1977). Cela souligne également l'importance d'une lecture politique lorsqu'on se propose de « repenser les communautés épistémiques vingt ans plus tard » (Cross, 2012).

Les hypothèses sur lesquelles reposent les analyses du territoire sont là aussi cruciales, car l'accent mis sur l'importance et la spécificité historique des lieux permet de mettre à jour les significations culturelles qui encadrent les pratiques particulières et légitiment certaines connaissances tout en remettant en question la validité, l'autorité et la légitimité des autres. À la suite de la Révolution verte et avec l'émergence de la révolution génétique, par exemple, nous sommes témoins des coûts de la première alors que la seconde devient de plus en plus prégnante. Être attentif aux différences et aux significations et conditions spécifiques d'un lieu permet d'avoir un regard neuf sur les coûts écologiques et sociaux à long terme de la Révolution verte, ainsi que de tenir compte de ce genre de coûts au moment d'adopter certains aspects des nouvelles technologies génétiques pour la planification de l'avenir de l'agriculture. La possibilité d'historiciser et de prendre en compte ces coûts et leur importance variable dans la planification d'un développement agricole durable a été fondamentale pour évaluer les différents scénarios d'évolution du secteur et donner un horizon aux discussions entre les chercheurs de l'EICSTAD.

Cependant, plutôt que de s'engager dans un débat reposant sur l'évidence empirique et susceptible de réfuter ou révéler la plausibilité d'interprétations alternatives sur l'état actuel de l'agriculture, les bailleurs de fonds de l'EICSTAD ont choisi d'ignorer les conclusions des rapports régionaux et du document

principal, *Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement* (2009). Comment ce rejet a-t-il été possible, compte tenu d'un projet initial qui se proposait justement de faire converger des points de vue, des outils d'analyse, des hypothèses et des interprétations de recherche différents pour évaluer l'état actuel de l'agriculture et planifier sa durabilité? Pour répondre à cette question, il peut être utile d'explorer le rôle des communautés épistémiques en matière de production de connaissances, de gestion des affirmations scientifiques et de construction de l'information agricole.

Il ne fait pas de doute qu'il y a eu, au début du projet d'EICSTAD, une volonté de construire un consensus entre divers points de vue. Certains chercheurs, convaincus que les technologies modernes peuvent résoudre les éventuelles crises de la production alimentaire, pensaient que ce point de vue pouvait recueillir l'approbation de leurs collègues. D'autres, cependant, se sont montrés plus sceptiques quant aux implications des solutions technologiques en arguant qu'elles ne répondaient pas de manière adaptée aux problèmes de durabilité de la production ou ne contribuaient pas au maintien des communautés et des moyens de subsistance. Ces points de vue différents furent pour beaucoup dans l'accueil fait aux rapports de l'EICSTAD et ont révélé le rôle de la Banque mondiale dans l'orientation des futures mesures agricoles. Ils ont aussi montré pourquoi mêler plusieurs formes de connaissances ou rechercher un consensus au vu des opportunités offertes par des connaissances et des pratiques à la fois modernes et locales pour atteindre une production, des moyens de subsistance et des communautés durables, était voué à l'échec, étant donné les épistémès divergents qui façonnent les analyses.

L'essai éclairant de P. Haas (1992) se concentre précisément sur ce genre d'évaluations internationales portant sur des sujets scientifiques et technologiques. Il définit la communauté épistémique comme un réseau d'experts du savoir qui fait autorité en matière de connaissances liées aux politiques dans leur domaine d'expertise, et l'expertise comme l'acceptation d'une connaissance légitime, ou, comme le dirait T. Kuhn (1970), comme faisant partie d'un paradigme dominant. Selon Haas (1992, p. 3), « bien qu'une communauté épistémique puisse être constituée de professionnels provenant de plusieurs disciplines et horizons, ils partagent *un ensemble de croyances normatives et théoriques* qui fournit une *logique basée sur des valeurs* pour l'action sociale des membres de la communauté; des *croyances sur la causalité* [...] des notions de validité [...] *des critères définis en interne pour évaluer et valider les connaissances dans leur domaine d'expertise* [...] et une entreprise politique commune »¹².

De fait cette notion inclusive de communauté dont les membres partagent « une croyance ou une foi dans la vérité et la possibilité d'appliquer des formes particulières de connaissances ou des vérités spécifiques [...] un style de pensée

12. Les italiques sont de l'auteur.

commun » (Haas, 1992, p. 3) a du sens et peut même dans certains cas constituer un objectif désirable. Cependant, une telle communauté d'expertise n'a pas à partager étroitement un style de pensée, en particulier si elle souhaite développer une argumentation plausible et basée sur l'évidence empirique, à partir d'une initiative de recherche de grande ampleur et multi-située dont l'objectif est de présenter plusieurs options politiques possibles. De plus, dans la mesure où les affirmations scientifiques supposent une analyse vérifiable et basée sur des données empiriques, ces dernières doivent être prises en compte dans la construction de conclusions plausibles et servir de base à un débat contradictoire. En outre, l'analyse empirique peut et, à mon sens, doit être ouverte à plus d'une interprétation plausible. En effet, même les visions normatives reconnaissent l'existence de faits divergents susceptibles de bousculer les interprétations classiques. Cependant, comme le montre l'expérience de l'EICSTAD, dans des situations de pouvoirs institutionnels inégaux, il est difficile de se livrer à un véritable travail sur le matériel empirique pour trancher entre différentes hypothèses, en particulier lorsque les intérêts politiques qui sous-tendent les désaccords sont ignorés ou non reconnus par certains experts et leurs bailleurs de fonds.

Ces désaccords institutionnels sont devenus évidents lorsque la société d'industrie phytosanitaire Syngenta (Keith, 2008) a décidé de quitter le processus de l'EICSTAD plutôt que de continuer à arbitrer entre plusieurs interprétations concernant les mêmes faits empiriques. Dans d'autres cas, des conclusions plausibles ont été ignorées, comme en témoigne la présentation des rapports de l'EICSTAD dans le RDM. Dans ce contexte, les communautés épistémiques peuvent être assimilées à des formations politiques ou à des groupes d'experts déployés principalement pour légitimer des projets ou des politiques au bénéfice des institutions qui les ont engagés. Légitimer certaines formes de « rigueur » de la recherche comme base des affirmations scientifiques présuppose également des modèles particuliers d'analyse aux dépens d'autres stratégies de production de la connaissance et renforce les jugements de valeur qui sont à la base des options politiques, souvent au détriment d'un travail multidisciplinaire. Cela a été montré par Haas (1992, p. 20¹³) qui fait valoir que :

« La solidarité entre les membres des communautés épistémiques provient non seulement d'intérêts communs, basés sur des croyances *cosmopolites* dans la possibilité de promouvoir le bien collectif, mais aussi d'*aversions* partagées fondées sur leur réticence à prendre en charge des agendas politiques en dehors de leur entreprise politique commune ou à *invoker des politiques basées sur des explications qu'ils n'acceptent pas.* »

13. Les italiques sont de l'auteur.

Analysons cela de plus près. Premièrement, les croyances *cosmopolites* sont précisément censées être dénuées de tout biais ou attachement géographiques, ce qui suggère que les experts soient disposés à se livrer à un débat informé sur la différence et la complexité. Ici, la distinction d'H. Longino (1990) entre valeurs constitutives et contextuelles, ou ce que d'autres pourraient appeler des biais, offre un moyen de reconnaître la place des jugements de valeur dans les modèles analytiques. Sa distinction permet également de séparer les affirmations épistémiques des jugements personnels ou fondés sur des valeurs politiques. Mais dans l'évaluation de Haas (1992), ces valeurs ne sont pas distinguées, de telle façon que les intérêts et les aversions partagées peuvent rendre discutable l'analyse empirique, en particulier si une communauté particulière est réticente à examiner une situation ou à entrer dans un débat sur les données.

Deuxièmement, les intérêts et aversions partagés peuvent mener à une réticence à entretenir des interprétations multiples ou divergentes de l'évidence empirique, réticence justifiée non pas tant par des désaccords sur les faits eux-mêmes que par un refus politique de reconnaître l'existence de conclusions alternatives plausibles sur la situation actuelle de l'agriculture. Si ces relations aux faits et à leur prise en compte sont avérées, alors les intérêts et aversions partagés limitent de fait le rôle de l'expertise et la place de la recherche et de l'analyse dans l'évaluation des projets, en les remplaçant par une approche *a priori* menant à des résultats politiques spécifiques. Une telle approche déductive échoue à rendre compte des relations récursives entre les faits et la théorie, et donc se refuse à prendre en compte le but supposé de la recherche et de la production de connaissances. Cela montre que le travail de cette communauté épistémique se réduit à la légitimation de projets politiques particuliers, à la place de l'élaboration d'explications et d'options politiques basées sur l'évidence empirique et une argumentation plausible. Cela met également au jour les processus par lesquels les affirmations fondées sur l'expertise peuvent ne pas reposer sur des données, mais plutôt sur l'intention de s'opposer à « des explications que [les experts] rejettent ». Ce processus suit les principes sous-jacents du projet néolibéral qui affiche, comme le note K. Moore et ses collègues (2011, p. 508) :

« une tendance à préférer les marchés aux gouvernements en tant qu'instruments politiques [...] pour encourager la libéralisation des échanges par rapport au protectionnisme [...] et approcher la pauvreté à partir de la responsabilisation individuelle, de la mise en place de partenariats public-privé décentralisés, du développement des entreprises et d'autres orientations du développement économique censées produire une hausse généralisée du niveau de vie plus efficacement que les changements obtenus avec la redistribution. »

Cette vision restrictive de la production agricole et de la durabilité écologique, communautaire et sociale se traduit par une tendance à ignorer l'histoire

des pratiques agricoles et les connaissances et pratiques des producteurs qui ont donné forme aux régimes de production à travers le monde. Comme l'affirment Moore et ses collègues (2011, p. 509), conscients du développement du néolibéralisme et des inégalités qu'il crée à travers le monde, « le nouveau langage de l'économie-comme-marché-libre dissimule la matérialité, les règles et le travail qui constituent les fondations de la vie économique en les réduisant à des lignes et des colonnes de chiffres obscurs ». Ce faisant, de telles approches homogénéisent, quand elles n'ignorent pas, les stratégies de production créatives des producteurs qui leur ont permis de s'adapter à l'évolution constante des environnements économiques et écologiques tout en maintenant leur capacité de production (Brammer, 2014).

J. Sebenius (1992, p. 351) définit la communauté épistémique comme un ensemble d'experts « souvent basés dans plusieurs pays et qui partagent des valeurs fondamentales sur un sujet donné, des modèles de causalité sur le fonctionnement des phénomènes observés, des schémas d'inférence ou des critères à travers lesquels les connaissances seront validées, et un projet politique commun ». En comparant les communautés épistémiques avec d'autres systèmes explicatifs, il souligne leur dépendance vis-à-vis de croyances partagées sur des valeurs, des mécanismes causaux et des critères de validité, ainsi que sur la formation de politiques. Il révèle également la logique par laquelle des institutions académiques et des centres de formation promeuvent les modes normatifs de connaissance et excluent d'autres schémas explicatifs. L'accent mis sur la norme, en dépit de l'importance accrue des communautés supra et transnationales dans la production des affirmations scientifiques¹⁴, soutient, plus qu'il ne contredit, les processus de légitimation dans la mesure où les chercheurs sont encouragés à partager une vision de la « rigueur académique » comme approche privilégiée de la production de savoir. Cela renforce également notre compréhension de l'importance critique de la formation de scientifiques agricoles dans les universités américaines qui, bien que nous ne puissions approfondir cette question ici, détermine les connaissances communes au sein des communautés particulières de spécialistes (Useem, 1971 ; Useem, Useem, et McCarthy, 1979 ; Krishnan, 2006 ; Wade, 1996). Il n'est donc pas surprenant que Wade (1996, p. 31) ait découvert que « près de 80 % des économistes de la Banque mondiale ont été formés en Amérique du Nord ou au Royaume-Uni, et presque tous partagent les préconceptions de la science économique anglo-américaine ». Il montre ensuite que si les économistes de la Banque mondiale « témoignaient de la sympathie pour d'autres idées – s'ils avançaient par exemple que les politiques industrielles sectorielles pouvaient, dans certains cas, être effi-

14. Les communautés supra et transnationales d'experts légitiment, autant qu'elles créent, les hypothèses et prescriptions normatives.

caces – ils ne seraient sûrement pas embauchés par la Banque, *au motif de leur incompétence*. Les chercheurs en sciences sociales non économistes sont en faible nombre et sollicités sur des questions *marginales* telles que les déplacements de population et la participation, comme les anthropologues l'étaient par les administrations coloniales dans le passé» (Wade, 1996, p. 31¹⁵).

Sebenius critique également les hypothèses implicites d'un cadre d'analyse qui envisage le changement comme dépendant de coalitions qui se constitueraient naturellement, néglige les problèmes de redistribution, diffuse une vision binaire de la réalité et détourne l'attention des questions de politique et de pouvoir dans la formation des politiques publiques. En identifiant les relations de pouvoir dans la production des connaissances, il sonde « les mécanismes précis par lesquels les membres des communautés épistémiques traduisent leurs croyances et préférences en influences sur des résultats de politiques » (Sebenius, 1992, p. 325). Cependant, il faut aussi prêter une attention particulière au rôle joué par les institutions et les intérêts spécifiques qui ont le pouvoir de déterminer les limites du savoir légitime. Ajouter cette approche à l'analyse permet de mieux utiliser les apports de Sebenius pour expliquer comment les règles de procédure, les arènes de négociation et les interprétations des faits qui ont fait l'objet d'accords préalables peuvent être annihilées par des idées reçues sur ce qui constitue un savoir valide et par la manière dont les alliances et les intérêts institutionnels déterminent ce savoir. Ces mécanismes de pouvoir institutionnels rappellent le point de vue que Rizzo porte sur la Banque mondiale et sur le rôle joué par ses rapports pour établir une interprétation dominante d'un événement, d'une activité ou d'un processus, afin d'en révéler ce que R. Broad (2006) et R. Wade (1996) nomment « l'art d'entretenir un "paradigme" ».

L'expérience de l'EICSTAD met précisément au jour les tensions sur ce qui devrait représenter une preuve plausible et sur quel cadre épistémologique devrait en guider l'interprétation. Ces tensions ne portent pas sur la plausibilité d'un argument, comme nous l'avons souligné tout au long de l'article, mais plutôt sur le fait de savoir quelle méthode est valide (qualitative ou quantitative), quelle discipline offre une évaluation crédible des faits (économie ou sociologie et anthropologie) et quelles hypothèses sont les plus pertinentes par rapport aux principes de l'évaluation. De plus, comme Moore et ses collègues (2011, p. 505) l'ont montré dans leur discussion sur les relations entre néolibéralisme et science, aujourd'hui la science montre des « signes de soumission, inégale mais de plus en plus prégnante, à l'influence de l'industrie dans un ensemble de processus compensatoires [...] marqués par le rôle accru des organisations internationales et la convergence entre scientisme et néolibéralisme ». Et, comme le confirme E. Swyngedouw (2005, p. 1992) :

15. Les italiques sont de l'auteur.

« Les nouvelles institutions de “la gouvernance supranationale” présentent un double visage [...] elles permettent une plus grande participation du public, tout [en encourageant] l’émergence, la prolifération et la promotion active (par les États et les organismes internationaux comme l’Union européenne et la Banque mondiale) de dispositifs institutionnels de « gouvernement » qui renforcent le rôle des acteurs économiques privés dans l’élaboration, l’administration et la mise en œuvre des politiques ».

Ces nouvelles relations institutionnelles peuvent en partie expliquer la réticence des financeurs initiaux du projet d’EICSTAD à prendre acte des différences substantielles mises au jour par l’analyse de l’évidence empirique, et sa volonté de questionner plutôt les méthodes et la crédibilité des chercheurs. Cela s’est traduit par une impasse et un conflit entre les chercheurs de l’EICSTAD sur l’importance des relations entre l’augmentation de la production et les effets sur la redistribution, la pertinence d’une agriculture capitaliste à grande échelle dont les bénéfices sont censés se répercuter sur les petits producteurs et les producteurs non agricoles, et le compromis entre la souveraineté alimentaire et les avantages comparatifs. Vanloqueren et Baret (2009) décrivent un conflit de même type fondé sur des prémisses épistémiques dans leur comparaison entre l’aide à l’ingénierie génétique et à l’innovation agro-écologique. Comme ils le montrent, « les politiques scientifiques sont explicitement et de plus en plus orientées vers la croissance et la compétitivité nationale » (2009, p. 975), ce qui depuis le début des années 1980 se traduit par une attention accrue portée aux biotechnologies. Par conséquent, de nombreux pays ont consacré des politiques spécifiques aux biotechnologies agricoles, et notamment aux plantes transgéniques. Ce régime technologique a conduit à un « verrouillage » des contributions potentielles de la recherche agro-écologique et des innovations agricoles auxquelles elle pourrait donner naissance¹⁶

Les distinctions effectuées par Vanloqueren et Baret permettent aussi de situer les tensions au sein de l’EICSTAD dans la mesure où chaque régime technologique présuppose des visions épistémiques différentes. Pour les biotechnologies, l’expertise provient d’économistes et de scientifiques spécialisés en phyto-logie et intéressés en priorité par la croissance agricole, tandis que les approches agro-écologiques mettent l’accent sur le holisme et la multidisciplinarité et

16. Une analyse des brevets américains déposés entre 1975 et 1998 en agriculture végétale démontre que les recherches initiales menées à l’université contribuent à l’évolution des trajectoires technologiques. Des start-up se sont spécialisées dans la transformation des recherches théoriques en innovations utilisables, tandis que les grandes entreprises se concentrent sur le développement des produits (Graff *et al.*, 2003 ; Graff, 2004 ; in Vanloqueren et Baret, 2009). Vanloqueren et Baret (2009) montrent également que plus de 70 % des publications américaines citées dans les brevets en biotechnologie agricole ont pour auteurs des chercheurs d’universités américaines et que les industries des biotechnologies dépendent, bien plus que les autres industries, de la production scientifique publique.

se préoccupent de la durabilité agricole. Ainsi, à mesure que les négociations sur ces différentes interprétations étaient en passe de révéler et d'identifier la nature des tensions au sein de la communauté d'experts, elles ont aussi fait apparaître une hiérarchie parmi les disciplines, les économistes affirmant leur autorité sur les chercheurs en sciences sociales, tandis que les chercheurs représentant la société civile étaient accusés d'être motivés par des intérêts plutôt que par la science dans son impartialité. Il convient de noter, par ailleurs, qu'un nombre supérieur de femmes et de chercheurs provenant de pays du Sud et de disciplines variées étaient associés au projet EICSTAD, par rapport aux autres évaluations internationales. Cela a provoqué l'ire de certains participants et relecteurs et a fourni un prétexte pour discréditer leur interprétation de l'évidence empirique. Comme l'écrit un des membres du bureau, E. Frison (2007), « il était difficile d'engager les meilleurs scientifiques dès le départ », ou comme le formule Paarlberg, « l'[EICSTAD] a terminé plus comme une collection d'opinions que comme une synthèse incisive de la littérature scientifique » (Stoksad, 2008, p. 1476). De telles condamnations marquent l'incapacité de leurs auteurs à prendre au sérieux des interprétations qui ne se conforment pas à l'affirmation selon laquelle la technologie est la clé de la croissance du secteur agricole et qu'elle représente un moyen de réduire la pauvreté à travers les opportunités d'emploi salarié. De plus, elles mettent un terme au débat sur les faits, notamment les nombreuses données présentées dans les rapports régionaux, ce qui, par conséquent, obscurcit, au lieu de contribuer à éclairer, les conflits relatifs aux interprétations, mais aussi aux intérêts et aux attentes, entre les auteurs et les bailleurs de fonds de l'EICSTAD. Cette incapacité a également compromis les chances d'intégrer ce qui constitue souvent les bases les plus productives de la recherche scientifique.

Les différences de perspectives épistémiques entre les chercheurs de l'EICSTAD, divisés *grosso modo* entre les partisans de la croissance d'une part et de la durabilité de l'autre, montrent, contrairement à ce qu'affirme Haas (1992), qu'une *diversité* de perspectives et de points de vue au sein d'une communauté d'experts peut, bien que ce ne soit pas nécessairement le cas, remettre en question les hypothèses normatives d'un domaine. Alors que tous les chercheurs de l'EICSTAD¹⁷ partageaient une expertise sur les sciences agricoles, les diverses interprétations de données communes ont mis au jour des tensions au sein du groupe, puis entre celui-ci et les positions défendues par la Banque mondiale, la FAO et le secteur privé. L'EICSTAD se distinguait également d'autres études sur l'agriculture par sa volonté de faire dialoguer les connaissances, les sciences et les technologies purement agricoles avec les problématiques liées à la production,

17. Dans certains cas, les chercheurs étaient directement payés par leur employeur ou étaient sélectionnés par des gouvernements, tandis que d'autres étaient volontaires.

la réduction de la pauvreté et la durabilité agricole et sociale. Ce cadre offrait l'opportunité d'aborder de façon ample l'évidence empirique, de manière à exposer les projets politiques, les intérêts *multiples* et les différences de pouvoir et d'autorité qui caractérisent les divers ensembles de chercheurs dans le projet.

La multiplicité des perspectives représentées dans le projet d'EICSTAD est apparue de façon particulièrement évidente dans les débats portant sur les événements mondiaux actuels. Les échanges ont abordé les crises alimentaires émergentes, les conflits sur les OGM, le rôle accru du secteur privé dans les réformes politiques, la concentration des capacités de recherche et développement, la prépondérance des partenariats public-privé, l'accaparement des terres, et les relations entre les agences donatrices internationales, les instituts de recherche et les organisations de la société civile et leur évolution. Malgré tout, ces débats ne sont pas parvenus à mettre en lumière des réussites technologiques en matière de production qui soient susceptibles de répondre simultanément au souci de durabilité qui caractérisait l'initiative de départ. De fait, les efforts fournis par certains participants pour mettre en avant la durabilité de l'environnement et la qualité de vie et les moyens de subsistance des producteurs, en a conduit d'autres à affirmer que ces chercheurs ne prenaient pas en compte les contributions passées des technologies agricoles et se montraient incapables de reconnaître et promouvoir efficacement le potentiel des phytotechnologies (Verschueren, 2007). C'est aussi à cause de la façon dont les progrès de la biotechnologie étaient retracés dans les rapports que les représentants de Syngenta sont partis du projet, décision qu'ils ont justifiée dans un article paru dans *The New Scientist*, dont les éditeurs ont refusé de publier un droit de réponse qui aurait pu alimenter le débat (Keith, 2008, p. 17)¹⁸.

Conclusion

Exposés côte à côte, ces exemples montrent comment des institutions mondiales puissantes s'appuient sur des communautés d'experts qui partagent leurs hypothèses et cadre politique pour faire avancer leurs causes: elles contrôlent habilement la production des connaissances, attribuent des financements à certains types de recherche et participent à la diffusion des résultats en homologuant certaines revues et médias sociaux. C'est pourquoi les chercheurs pour lesquels la croissance agricole doit aller de pair avec des hypothèses qui

18. Un éditorial de la revue *Nature* intitulé «Deserting the Hungry?», a cherché à proposer une réponse différente à cette réaction, et affirmé que Monsanto et Syngenta avaient tort de partir, suggérant qu'ils «abandonneraient ceux qu'ils souhaitent le plus aider» (*Nature*, 2008, p. 223).

considèrent la durabilité comme primordiale et reconnaissent la différenciation agraire, comme c'est le cas pour la recherche en agro-écologie, sont souvent marginalisés ou ignorés¹⁹. La distinction effectuée entre ces approches révèle une réification de la connaissance opérant à travers des « communautés fermées », comme les appelle E. Wenger (2000)²⁰, qui structurent et fixent les limites des questions de recherche et des options politiques. Comme nous l'avons noté précédemment, cela passe soit par un « verrouillage » des interprétations alternatives de l'état actuel de l'agriculture mondiale soit par l'atténuation de la portée des désaccords en les interprétant simplement comme des choix qui doivent être *conciliés* (Feldman et Biggs, 2012).

Réduire les désaccords à des problèmes de management, comme l'a conclu l'évaluation de l'EICSTAD conduite en interne par H. Elliott pour la Banque mondiale (Elliott, 2009), obscurcit le rôle que jouent les communautés épistémiques comme force de légitimation servant les intérêts des institutions qui les ont embauchées. En ce sens, l'expérience de l'EICSTAD dévoile les relations complexes et souvent contradictoires qui accompagnent le processus de construction d'un projet hégémonique, processus qui implique souvent d'accepter la proposition de Wenger (2000) selon laquelle les experts du savoir ont leur mot à dire sur l'élaboration des politiques, comme le suggère également Haas (1992). Analyser le projet de l'EICSTAD comme une tentative ratée de soutenir la vision hégémonique de l'état actuel de l'agriculture et de son avenir démasque la dimension politique tant des communautés épistémiques que de l'objectivité et la rigueur scientifique de leurs affirmations. Une telle politique porte également atteinte à l'intégrité de l'expertise et à la volonté initiale de l'EICSTAD de bâtir une vision d'avenir de l'agriculture capable d'explorer les stratégies de croissance et de répondre simultanément aux problèmes de la pauvreté et des inégalités, tout en identifiant les manières de créer les conditions de la durabilité des communautés, des moyens de subsistance et des environnements.

19. Voir par exemple Altieri, Funes-Monzote, et Petersen (2012) et les recherches complètes entreprises par l'agro-écologie visant à remettre en cause les hypothèses malthusiennes et à altérer la production high tech par des moyens écologiquement durables d'assurer la sécurité alimentaire de la plus grande partie de la population mondiale. Voir également Vanloqueren et Baret (2009).
20. Voir Gieryn, 1983.

Bibliographie

ALKON Alison Hope, « The Socio-Nature of Local Organic Food, » *Antipode*, vol. 45, n° 3, 2013, p. 663-680.

ALTIERI Miguel A., FUNES-MONZOTE Fernando R. et PETERSEN Paulo, « Agroecologically Efficient Agricultural Systems for Smallholder Farmers: Contributions to Food Sovereignty. » *Agronomy for Sustainable Development*, vol. 32, n° 1, 2012, p. 1-13.

BATES Robert H. et KRUEGER Anne O., « Generalizations Arising from the Country Studies, » in *Political and Economic Interactions in Economic Policy Reform: Evidence from Eight Countries*, Oxford, England, Blackwell, 1993, p. 444-472.

BECKOUCHE Pierre, GRASLAND Claude, GUÉRIN-PACE France, MOISSERON Jean-Yves (dir.), *Fonder les sciences du territoire*, Paris, Karthala, 2012, 293 p.

BRAMMER Hugh., « Bangladesh' Dynamic Coastal Regions and Sea Level Rise. » *Climate Risk Management*, n° 1, 2014, p. 51-62.

BROAD Robin, « Research, Knowledge, and the Art of 'Paradigm Maintenance': The World Bank's Development Economics Vice-Presidency (DEC). » *Review of International Political Economy*, vol. 13, n° 3, 2006, p. 387-419.

CGIAR Science Council, AGRAWAL Arun, BARRETT Christopher B., COOMES Oliver T. et PLATTEAU Jean-Philippe, *Stripe Review of Social Sciences in the CGIAR* (Consultative Group on International Agricultural Research), 2009, <http://www.sciencecouncil.cgiar.org/meetings/twelfth-meeting-of-the-science-council/en/>.

CHWIEROTH Jeffrey, « Neoliberal Economists and Capital Account Liberalization in Emerging Markets », *International Organization*, vol. 61, n° 2, 2007, p. 443-463.

CONWAY Gordon, *The Doubly Green Revolution: Food for All in the Twenty-First Century*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1998.

CROSS mai'a K. Davis, « Rethinking Epistemic Communities Twenty Years Later », *Review of International Studies*, 2012, p. 1-24.

EICSTAD/IAASTD, *International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development*, Washington (D.C.), Island press, 2009.

ELLIOTT Howard, TRIGO Eduardo, REGE Ed, ALLURI Krishna et ABOU-HADID Ayman, *Independent Evaluation of IAASTD. Report to Agriculture and Rural Sector Board*, The World Bank, juin 2009.

EVANS Peter B. et SEWELL William H. Jr, « Neoliberalism: Effects on Policy Regimes and International Regimes » in Peter A. HALL et Michèle LAMONT (éd.), *Social resilience in the Neoliberal Era*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 35-68.

EZRAHI Yaron, « Science and the Problem of Authority in Democracy » in Thomas F. GIERYN (éd.), *Science and Social Structure: A Festschrift for Robert K. Merton*, New York, Transaction New York Academy of Sciences, 1980, p. 43-60.

FELDMAN Shelley et BIGGS Stephen, « The Politics of International Assessments: The IAASTD Process, Reception, and Significance », *Journal of Agrarian Change*, vol. 12, n° 1, 2012, p. 144-169.

FELDMAN Shelley et BIGGS Stephen, « International Shifts in Agricultural Debates and Practice: An Historical View of Analyses of Global Agriculture », in W. Bruce CAMPBELL et Silvia LOPEX ORTIZ (éd.) *Integrating Agriculture, conservation and Ecotourism: Societal Influences*, Issues in Agroecology: Present Status and Future Prospectus 2, Dordrecht: Springer Science+Media 2012, p. 107-161.

FELDMAN Shelley, BIGGS Stephen et RAINA Rajeswari, « A Messy Confrontation of a Crisis in Agricultural Science », *Economic & Political Weekly*, vol. XLV, n° 3, 16 janvier 2010, p. 66-71.

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO) 2009a. *How to Feed the World in 2050*, http://www.fao.org/fileadmin/templates/wsfs/docs/expert_paper/How_to_Feed_the_World_in_2050.pdf, Accessed December 2009

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO), *The State of Food Insecurity in the World: Economic Crises, Impacts and Lessons Learned*, Rome, World Food Program, 2009b, <http://www.fao.org/docrep/012/i0876e/i0876e00.HTM>

FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences Humaines », 1966.

—, « Le jeu de Michel Foucault », (entretien avec D. Colas *et al.*), ORNICAR?, Bulletin périodique du Champ freudien, n° 10, juillet 1977, p. 62-93.

FRISON Emile, A Commentary on IAASTD draft by the Alliance Executive of the 15 Centers supported by the CGIAR, 14 December 2007.

GRAFF Gregory D., *The Division of Innovative Labor among Universities, Entrepreneurs, and Corporations in Generating the Technological Trajectories of Agricultural Biotechnology*, in Paper prepared for Center for Intellectual Property, Symposium 1-3 juin 2004, Suède.

GRAFF Gregory D., CULLEN Susan E., BRADFORD Kent J., ZILBERMAN David, BENNETT Alan B., « The Public-Private Structure of Intellectual Property Ownership in Agricultural Biotechnology », *Nature Biotechnology*, n° 21, 2003, p. 989-995.

GIERYN T.F., « Boundary-Work and the Demarcation of Science from Non-Science: Strains and Interests in Professional Ideologies of Scientists », *American Sociological Review*, vol. 48, n° 6, décembre 1983, p. 781-795.

GORE Tim, Epistemic Communities in Universities, *Procedia Social and Behavioral Sciences* n° 10, 2011, p. 98-103.

HAAS Peter M., « Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination. » *International Organization* vol. 46, n° 1 (Winter), 1992, p. 1-35.

HAAS Peter M., « Epistemic Communities » in Bertrand Badie, Dirk Berg-Schlosser, et Leonardo Morlino, (éd.), *International Encyclopedia of Political Science.*, Thousand Oaks, SAGE Publications Inc, 2011.

HEINEMANN Jack A., *Hope not Hype: The future of agriculture guided by the International Assessment of Agricultural Knowledge, Science, and Technology for Development*, Penang, Malaysia, Third World Network, 2009.

ISHII-EITEMAN, « Food Sovereignty and the International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development », *Journal of Peasant Studies*, vol. 36, n° 3, 2010, p. 689-700.

JASANOFF Sheila S., « Contested Boundaries in Policy-Relevant Science », *Social Studies of Science*, vol. 17, 1987, p. 195-230.

JIGGINS Janice, Comment: « Bridging Gulfs to Feed the World », *New Scientist*, 5 avril 2008, p. 16-17.

KEITH Deborah, Comment: « Why I Had to Walk Out of Farming Talks », *New Scientist*, 5 avril 2008, p. 17-18.

KNORR-CETINA Karin, *Epistemic Cultures: How the Sciences Make Knowledge*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1999.

KRISHNAN B.C., « Towards Intellectual Globalization: A Theoretical Exploration and its Implications for Research », *Journal of International Management*, vol. 12, 2006, p. 196-207.

KUHN Thomas S., *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago, University of Chicago Press, 1970.

LONGINO Helen E., *Science as Social Knowledge*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

MCINTYRE Beverly D., HANS R. HERREN, JUDI WAKHUNGU et ROBERT T. WATSON, (éd.) *Agriculture at a Crossroads: Report of the International Assessment of Agricultural Knowledge, Science, and Technology*, 7 Volumes: *Synthesis Report; Global Summary for Decision Makers*; Volume I: *Central and West Asia and North Africa*; Volume II: *East and South Asia and the Pacific*; Volume III: *Latin America and the Caribbean*; Volume IV: *North America and Europe*; and Volume V: *Sub-Saharan Africa*, Washington (D.C.), Island Press, 2009.

MCCNEILL Desmond et ST. CLAIR Asunción Lera, « The World Bank's Expertise: Observant participation in the World Development Report 2006, Equity and Development. » in David Mosse (éd.), *The Anthropology of Professionals in International Development*, Chapitre 5, London, Berghahan, 2011.

MOORE Kelly, KLEINMAN Daniel Lee, HESS David et FRICKEL Scott, « Science and Neoliberal Globalization: A Political Sociological Approach », *Theoretical Sociology*, vol. 40, 2011, p. 505-532.

NATURE, Deserting the Hungry?, 451, 17 January 2008, p. 223-224.

PARAYIL Govindan, « Mapping Technological Trajectories of the Green Revolution and the Gene Revolution from Modernization to Globalization. » *Research Policy*, vol. 32, 2003, p. 971-990.

RIZZO Matteo, « The Struggle for Alternatives: NGOs' Responses to the World Development Report », *Journal of Agrarian Change*, vol. 9, n° 2, April 2009, p. 277-290.

ROTHSCHILD George, *Making Science and Technology Work for the Poor*, Talk given at the Seminar for the All Party Group on Overseas Development, 8 November 2005.

SEBENIUS James K., « Challenging Conventional Explanations of International Cooperation: Negotiation Analysis and the Case of Epistemic Communities », *International Organization*, vol. 46, n° 1(Winter), 1992, p. 323-365.

STOKSTAD Erik, « Dueling Visions for a Hungry World », *Science*, vol. 319, mars 2008, p. 1474-1476.

SWYNGEDOUW Erik, « Governance Innovation and the Citizen: The Janus Face of Governance-Beyond-the-State », *Urban Studies*, vol. 42, n° 11, 2005, p. 1991-2006.

USEEM John, « The Study of Cultures », *Sociological Focus*, juin 1971, p. 3-26.

USEEM John, USEEM Ruth H. et MCCARTHY Florence E., « Linkages between the Scientific Communities of Less Developed and Developed Nations: A Case Study of the Philippines » in Krishna KUMAR (éd.), *Bonds without Bondage: Explorations in Trans-Cultural Interactions*, Honolulu, University Press of Hawaiï, 1979.

VANLOQUEREN Gaetan et BARET Philippe V., « How Agricultural Research Systems Shape a Technological Regime that Develops Generic Engineering but Locks out Agroecological innovations », *Research Policy*, vol. 38, n° 6, 2009, p. 971-983.

VERSCHUEREN C., *Letter to Katherine Sierra Vice President, Sustainable Development*, The World Bank, Bruxelles, 29 mars 2007.

WADE Robert, « Japan, The World Bank, and the Art of Paradigm Maintenance: The East Asian Miracle in Political Perspective », *New Left Review*, n° 217, 1996, p. 3-38.

WENGER Etienne, « Communities of Practice and Social Learning Systems », *Organization*, vol. 7, n° 2, 2000, p. 225-246.

WORLD BANK, *World Development Report: Agriculture for Development*, Washington, D.C., World Bank, 2008.

Les auteurs

Nacima BARON est agrégée de géographie, professeur à l'Université Paris Est et à l'École des Ponts Paris Tech, où elle porte une Chaire, ainsi qu'à l'École Normale Supérieure. Elle préside le conseil scientifique d'un programme Liteau soutenu par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Ouverte aux dispositifs de recherche en lien avec des programmes opérationnels d'aménagement, elle s'intéresse aux évolutions de l'organisation institutionnelle et aux enjeux du développement territorial, en France et en Espagne.

Jean-Louis CHALÉARD est professeur émérite de géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il travaille en Afrique de l'Ouest et en Amérique andine, particulièrement en Côte d'Ivoire et au Pérou. Ses recherches portent sur les relations ville-campagne et sur la dynamique des espaces ruraux dans la mondialisation. Elles ont donné lieu à la publication de plusieurs ouvrages et de nombreux articles scientifiques. Il a dirigé récemment un programme ANR sur les dynamiques des périphéries urbaines des métropoles des Suds.

Claude CRAMPES est professeur émérite d'économie à la Toulouse School of Economics et chercheur senior à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI). Il est spécialiste d'économie des réseaux, d'économie industrielle et d'économie de la propriété intellectuelle. Il a été membre du conseil économique de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Comité National de la Recherche Scientifique.

Jean-Luc DESHAYES est maître de conférences HDR en sociologie à l'Université de Lorraine. Il est chercheur au Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales et responsable de l'axe « Frontières, territoire, échanges » à la Maison des Sciences de l'Homme Lorraine. Ses travaux résultent d'une longue présence dans le

bassin de Longwy, longtemps sidérurgique et aujourd'hui situé dans une dynamique transfrontalière avec le Luxembourg et la Belgique. Les divers objets (salarial, classe, territoire, frontière, patrimonialisation, génération) étudiés dans une perspective socio-historique à partir d'« un bout de monde » peuvent ainsi aider à lire « le monde ».

Shelley FELDMAN is International Professor, Development Sociology at Cornell University. Previously she served as Director of the Feminist, Gender & Sexuality Studies, the South Asia Program, and the Gender and Global Change Program at Cornell, as well as President of the American Institute of Bangladesh Studies. She also was Visiting Professor of Sociology at Binghamton University. Among her co-edited publications is *Unequal Burden: Economic Crises, Persistent Poverty, and Women's Work, Informal Work and Social Change a bibliographic survey*, and *Accumulating Insecurity, Violence and Dispossession in the Making of Everyday Life*. She has written extensively on a range of issues about Bangladesh including on rural infrastructure, agriculture, and development, as well as on gender relations, civil society, democracy, and land relations. In the U.S. her research focuses on the precarity of labor and life and on social in/security.

Marie-José FORTIN, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, et **Yann FOURNIS** sont tous deux professeurs à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Ils s'intéressent aux relations entre l'économie et les sociétés contemporaines, en particulier à l'inscription des activités productives et énergétiques dans les territoires. Depuis quelques années, ils ont engagé un travail conceptuel sur la notion « mal aimée » d'acceptabilité sociale, en proposant d'en revaloriser les dimensions politique et collective. On peut lire leurs travaux dans diverses revues savantes dont : *Natures, sciences et sociétés* (2014); *Participations. Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté* (2015); *Journal of Environmental Planning and Management (à paraître)*; *Vertigo* (2015).

France GUÉRIN-PACE est géographe, directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques et responsable de l'unité de recherche « Identités et territoires des populations » (UR12). Elle est directrice adjointe du Collège International des Sciences du Territoire (<http://www.gis-cist.fr/>). Ses travaux portent principalement sur les questions urbaines à différentes échelles et sur l'inscription spatiale des populations en lien avec les parcours de vie individuels. Elle s'intéresse depuis longtemps aux questions de catégorisation des populations dans les recensements et les usages qui en sont fait. Parmi les ouvrages qu'elle a publiés ou co-dirigés : *Fonder les sciences du territoire* (Karthala, 2012),

En quête d'appartenance (Ined, 2009) ; *Ces lieux qui nous habitent* (L'aube, 2008).

Odile HOFFMANN est docteure en géographie de l'Université de Bordeaux III, directrice de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), membre de l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) à l'Université Paris-Diderot. Elle dirige le laboratoire Mixte International MESO (Mobilités, gouvernance et ressources dans le bassin mésoaméricain). Ses thèmes de recherche portent sur les dynamiques territoriales et les identifications ethno-raciales dans le cas des populations afro-descendantes en Colombie, au Mexique et au Belize. Elle a coordonné plusieurs programmes internationaux, publié de nombreux articles et ouvrages en français et en espagnol. Elle est co-rédactrice des Cahiers des Amériques latines (cal.revues.org).

Évelyne MESCLIER est géographe, directrice de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et membre de l'UMR Prodig. Elle étudie les sociétés rurales et péri-urbaines en lien avec les réorganisations spatiales qu'entraîne la mondialisation, dans les Andes (au Pérou principalement) et plus récemment en Afrique (Côte d'Ivoire). Elle coordonne actuellement un programme de recherche financé par l'ANR, Périmarge, qui revisite les relations qu'entretiennent les périphéries avec les centres, dans le contexte de la pression croissante exercée par des acteurs multiples sur ces espaces. Elle est actuellement vice-présidente du Conseil scientifique du CIST.

Frédéric SANDRON est directeur de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Membre de l'UMR CEPED (Université Paris Descartes – IRD), il est en affectation à l'IRD de La Réunion. Démographe et économiste, il s'intéresse aux questions de développement territorial en relation avec la dynamique de la population. Il a notamment coordonné un ouvrage collectif « La population réunionnaise. Analyse démographique » paru aux éditions de l'IRD. Depuis une dizaine d'années, il travaille sur le sud-ouest de l'océan Indien, à Madagascar et à La Réunion, où il dirige plusieurs thèses de doctorat.

Bruno SARRASIN est professeur agrégé au département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal. Il a dirigé pendant cinq ans la revue de recherche en tourisme Téoros et assume la responsabilité de la collection Tourisme aux Presses de l'Université du Québec. Auteur d'une cinquantaine de publications scientifiques et de transfert, il a présenté plusieurs conférences sur les enjeux du tourisme international. Il s'intéresse particulièrement à l'analyse sociopolitique du tourisme de nature, notamment dans les pays en développement.

Jonathan TARDIF est titulaire d'une maîtrise en environnement de l'Université du Québec à Montréal et d'un doctorat en géographie de l'Université de Montréal, dans le cadre duquel il s'est intéressé aux enjeux sociopolitiques du développement de l'écotourisme dans les aires protégées du Cambodge. Il est actuellement chercheur postdoctoral à l'Université York de Toronto où il mène des recherches sur la transformation de la gouvernance dans les parcs nationaux canadiens et cambodgiens. Son attention se porte plus particulièrement sur le rôle croissant que jouent les acteurs non étatiques dans la planification et la prise de décisions au sein des parcs.

Xavier URSAT est diplômé de l'École Polytechnique et de Télécom Paris. Il occupe actuellement le poste de directeur exécutif du groupe en charge de la Direction Ingénierie et Projets Nouveau Nucléaire. En tant que directeur de l'Unité de Production Sud-Ouest à Toulouse de 2007 à 2010, puis directeur délégué de la Division Production et Ingénierie Hydraulique de 2010 à 2014, il a pris une part importante dans la conception et le déploiement du réseau « Une Rivière Un territoire ».

Damien VALLOT est doctorant au LAM (UMR CNRS 5115) et est également ATER à Sciences Po Bordeaux. Ses travaux de recherche s'inscrivent dans l'analyse cognitive des politiques publiques et portent sur la formulation d'un récit de politique publique concernant la potentielle submersion des petits États insulaires du Pacifique sud en raison du changement climatique.

Table des figures

FIGURE 1.1

Situation du cirque de Mafate et des cirques de Cilaos et Salazie, île de La Réunion.....	19
---	----

FIGURE 1.2

Les îlets de Mafate, île de La Réunion	20
--	----

FIGURE 2.1

Principaux équipements hydroélectriques et Agences EDF, « Une rivière, un territoire »	40
--	----

FIGURE 2.2

Enjeux spatiaux de l'implantation de l'Agence « Une rivière, un territoire » Lot Truyère	43
--	----

FIGURE 3.1

Territoires collectifs des communautés noires, <i>Resguardos</i> indiens et Zones de réserve paysanne dans le littoral colombien.	60
--	----

FIGURE 4.1

Répartition des catégories d'acteurs selon les trois positions principales (2010)	82
---	----

TABLEAU 4.1

Adoption de résolution(s) par la municipalité pour encadrer l'activité d'extraction du gaz de schiste.	85
---	----

FIGURE 6.1

Aires protégées du Cambodge (juin 2014)	117
---	-----

FIGURE 6.2

Évolution du tourisme au Cambodge (1993-2012)	118
---	-----

FIGURE 6.3

Chi Phat et la province de Koh Kong.	119
--	-----

FIGURE 7.1

La région de Chiclayo au Pérou	133
--	-----

FIGURE 7.2

Le sud-est de la Côte d'Ivoire autour d'Abidjan	134
---	-----

FIGURE 8.1

Carte des îles de Tuvalu	151
------------------------------------	-----

Table des matières

Introduction

Des territoires et de la démocratisation des sociétés

par France Guérin-Pace et Évelyne Mesclier

Des acteurs diversifiés aux intentions multiples	8
Des modes d'interaction qui se renouvellent.	10
Échelles d'action, dynamiques spatiales et territoires.	12
Plus de territoires, plus de démocratie?	14

1

Changement d'image et de représentation d'un territoire enclavé: Mafate (La Réunion)

par Frédéric Sandron

Un espace longtemps considéré comme répulsif	18
La construction d'un espace attractif: acteurs et jeux d'acteurs	22
Attractivité et développement: le rôle des politiques publiques.	25
Nouvelles opportunités, nouvelle image	27
Conclusion.	28

2

***Partenariat public-privé, développement économique
et territorialisation des ressources énergétiques
en moyenne montagne***

par Nacima Baron, Claude Crampes et Xavier Ursat

Énergie et territoire :	
des barrages au cœur d'une double transition	36
D'un régime énergétique à l'autre.	36
Équipements hydroélectriques :	
une régulation bouleversée	37
La recherche d'un nouvel « encastrement » territorial.	39
Spatialiser un dispositif local :	
quand le pragmatisme fait loi	39
Ancrer un dispositif dans le local tout en le surplombant	41
Arbitrer entre des spatialités plurielles.	41
Une spatialité avant tout relationnelle.	44
L'énergie et l'innovation,	
valeurs prétextes pour une sécurisation croisée	45
EDF dans les territoires : jeu ouvert ou fermé ?	45
Une double sécurisation :	
les concessions contre l'emploi local	46
Conclusion.	47

3

***Territoires et innovations politiques
en contextes multiculturels
(Colombie, XX et XXI^e siècle)***

par Odile Hoffmann

La diversité territoriale et sa généalogie, en Colombie.	58
Quelques outils pour mieux comprendre les pratiques spatiales	63
Une imagination géographique au service du politique ?	67
Conclusion.	69

4

***Le laboratoire des gaz de schiste au Québec
et la fabrication des territoires par l'action collective***
par Marie-José Fortin et Yann Fournis

La lunette d'observation : au-delà des protestations.	77
Trois lentilles d'observation	79
La photo des préoccupations sociales	80
La radiographie des contraintes structurelles.	83
Le film des interactions	86
Conclusion.	89

5

***Le recouvrement territorial de la question sociale :
discours, politiques publiques et transformations du salariat
dans le Longuey des années 1980***
par Jean-Luc Deshayes

Paternalisme et institutions du salariat	96
Désengagement et mobilisations collectives	99
Local octroyé et employabilité	101
Conclusion.	107

6

***La conquête territoriale par l'écotourisme :
le cas de Chi Phat dans les Cardamomes au Cambodge***
par Jonathan Tardif et Bruno Sarrasin

Introduction.	111
La mise en territoire à travers l'écotourisme	112
Mobiliser les notions d'accès et d'exclusion pour comprendre les dynamiques territoriales de l'écotourisme.	114
Modeler le territoire : les dessous de l'écotourisme au Cambodge.	115
Conclusion : la conquête territoriale de Wildlife Alliance	124

7

***La mise aux normes : contraintes et opportunités
pour les territoires et les agricultures familiales des Suds
par Jean-Louis Chaleard***

Des normes mondialisées qui accentuent les clivages entre grandes et petites exploitations au sein des territoires?	134
Des solutions de compromis pour les producteurs familiaux?	138
Valorisation des territoires et protection des producteurs familiaux?	141
Conclusion.	144

8

***La disparition du territoire de Tuvalu :
mise à l'agenda du récit d'une souveraineté menacée
par Damien Vallot***

L'enjeu de la souveraineté	153
L'usage du discours de la disparition du territoire de Tuvalu	157
Conclusion.	162

9

***Politique de l'expertise :
de l'inégalité des affirmations scientifiques
au sein des territoires de la connaissance
par Shelley Feldman***

État des lieux de la recherche agricole contemporaine : brève généalogie de l'EICSTAD	173
Communautés épistémiques et possibilité d'une remise en cause du statu quo.	177
Conclusion.	186
Les auteurs	193
Table des figures.	197
Table des matières	199

Composition : Soft Office (38)

La mondialisation a profondément modifié la façon dont se posent les questions de contrôle et d'aménagement de l'espace, tout comme les relations des individus à leur cadre de vie. Le développement des technologies de l'information, l'ouverture économique libérale et l'accroissement de la circulation physique des biens, des capitaux et des personnes ont entraîné l'émergence d'une diversité d'acteurs qui prennent part à la construction des territoires, qu'il s'agisse d'environnement, de patrimoine, d'identité ou de production.

L'État souverain est ainsi concurrencé par des interventions de plus en plus variées, sous l'influence des discours et des pratiques de citoyens, de collectivités ou d'entrepreneurs de toute nature et de toutes origines.

Ce sont aussi les formes d'expression territoriale qui se sont diversifiées, donnant lieu à des territoires plus labiles, aux contours parfois imprécis, régis davantage par des logiques de réseaux que de contiguïté, fondés sur des mouvements spontanés, des projets portés par la société civile ou par des acteurs économiques puissants.

Pour autant, cette diversification est-elle synonyme d'une démocratisation des sociétés ? Qui sont ces acteurs qui se mobilisent par et pour le territoire ? Quels sont leurs objectifs ? À quelles échelles agissent-ils et comment s'immiscent-ils dans des paysages institutionnels déjà construits ? Comment négocient-ils entre eux ? Comment les formes de mobilisation organisées autour d'une revendication territoriale s'articulent-elles avec des prises de position basées sur des solidarités sociales, économiques ou politiques ?

Cet ouvrage est issu du 2^e colloque du Collège international des sciences du territoire (CIST). De Longwy aux îles Tuvalu, des Cardamomes cambodgiennes aux Andes, de l'Afrique de l'Ouest à la Réunion, jusqu'aux bureaux des instances internationales, il donne matière à analyser les conflits, les ententes, les défis, les déceptions et les espoirs qui naissent de la relation croissante entre territoires et mobilisations contemporaines.



La collection du CIST est dirigée par Pierre Beckouche, Claude Grasland, France Guérin-Pace et Jean-Yves Moisseron. Elle rend compte des travaux menés au sein du Collège international des sciences du territoire.



20 €

ISBN : 978-2-8111-1595-1